

2433 **BARBAROUX**. Mémoires. Introd. par Alfred Chabaud. P. (Classiques de la Révolution), 1936, in-8, 307 pp., br. (S.321) 25 fr.

2434 [**BARBÉ-MARBOIS** (C^{ie} F. de)]. Journal d'un Déporté non jugé ou déportation en violation des lois, décrétée le 18 Fructidor An V. P., 1835, 2 vol. in-8, demi-toile, n. rogné. (R.114) 50 fr.

Ces mémoires rares sont une histoire écrite jour par jour de la déportation en Fructidor-de-Barbé-Marbois. Il y conte avec une grande sincérité, le très dur voyage sur la corvette « La Vaillante », durant lequel les seize déportés subirent des souffrances et des privations inouïes, l'arrivée à Cayenne, le transfert à Sinnamari, avec la traversée du désert, au cours de laquelle succombèrent Murinais et cinq de ses compagnons, l'évasion de Pichegru et de six déportés, etc... On y trouve en outre un très grand nombre de vues politiques et de détails sur le pays, son climat, les Indiens et leurs mœurs. En annexe relation d'un « voyage dans l'intérieur du continent chez les Indiens Roucouyén en 1769 ». Edition originale.

At. J. Clavreuil
Cod. N° 253 (1970)

*Don l'E. 2 est chez Di. 1907. p. n. en plus 100
et fut liée à 1 centaine d'obj. x. seulem.*



2237
AG

JOURNAL
D'UN DÉPORTÉ.

TOME I.

2237/AG.

CONSULTATION
SUR PLACE

ANGERS. IMPRIMERIE DE ERNEST LE SOURD.

JOURNAL
D'UN DÉPORTÉ

NON JUGÉ,

OU

DÉPORTATION

EN VIOLATION DES LOIS,

DECRÉTÉE LE 18 FRUCTIDOR AN V

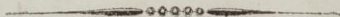
(4 SEPTEMBRE 1797).

The violation of laws never remains unpunished.

La violation des lois ne reste jamais impunie.

JEFFERSON, Correspondance

par
Barbi-Marbois
TOME PREMIER.

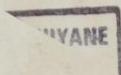


PARIS.

CHATET,
PLACE DU PALAIS-ROYAL.

FOURNIER J^e,
14, RUE DE SEINE, F. S. G.

M. DCCCXXXV.



JOURNAL

D. DE DÉPÔT

ROYAL

DE DÉPÔT

DE DÉPÔT

DE DÉPÔT

DE DÉPÔT

Barbe Noire

DE DÉPÔT

PARIS

PARIS

AVIS.

Le *Journal d'un Déporté* non jugé, a été imprimé il y a peu de mois. Il n'était pas destiné alors à la publicité et il n'en a été tiré qu'un fort petit nombre d'exemplaires. L'auteur nous a permis de le réimprimer, et de le mettre en vente.

CHATET ET FOURNIER J^e,
Éditeurs.

A Paris, le 4 décembre 1834.

DEPARTEMENT DE LA SEINE
BIBLIOTHÈQUE
A. FRANCONIE

~~H. AG / 5694~~

8° 5073

AVIS.

Le Journal d'un Député non jugé, a été
imprimé il y a peu de mois. Il n'était pas
destiné alors à la publicité, et il n'en a
été tiré qu'un fort petit nombre d'exem-
plaires. L'auteur nous a permis de le ré-
imprimer, et de le mettre en vente.

CHATET et FOURNIER,

Éditeurs.

A Paris le 4 décembre 1834.

1834-1835

Note.

AMIS LECTEURS,

CE nom d'amis lecteurs est presque suranné, et semblera un peu familier; on le prodiguait autrefois à des lecteurs inconnus. Je suis connu de tous ceux à qui je le donne; ils sont en petit nombre, et je puis les appeler amis lecteurs.

Ces Mémoires ont été écrits jour par jour, il y a trente-six ans; je n'y change rien: si je les changeais aujourd'hui, ils ne seraient plus un journal, ils n'auraient plus le caractère de sincérité qui peut les faire lire avec quelque intérêt.

De retour en France, j'assistai à la rédaction de notre Code pénal. Il met la déportation au rang des peines, et je fus

un de ceux qui prévirent que cette disposition ne serait jamais exécutée. Nos efforts pour la faire supprimer furent inutiles ; mais il n'a pas été possible de l'appliquer en réalité.

En 1826 et 1827, quarante-un conseils-généraux de département, affligés des désordres dont les forçats libérés étaient les auteurs, demandèrent que cette peine leur fût effectivement appliquée. On me proposa de répondre à ce vote, en publiant mon Journal ; j'aimai mieux m'en tenir à des observations où le 18 fructidor n'était pas même mentionné. Elles furent envoyées dans les départemens, et les conseils-généraux n'ont point renouvelé leurs demandes. Mon Journal ne pourrait que justifier leur silence. Plus libre que je ne le fus jamais, je suis maître aujourd'hui de le publier. Je n'en fais cependant imprimer qu'un petit nombre d'exemplaires.

C'est en 1797 que seize déportés furent envoyés à la Guyane , et dès lors , avancé en âge , je ne prévoyais pas que je survivrais seul à tous mes compagnons. Le 18 fructidor a maintenant 37 années de date (*). Il y en a 66 que je commençai , à Ratisbonne (**), mes premières occupations publiques. Elles n'ont été suspendues que pendant les deux ans et demi de mon exil , et mon Journal n'embrassera que cette période de ma vie.

En le relisant , je m'aperçois que quelques pages ne sont pas aussi sérieuses que semblerait l'exiger la situation d'un banni , et , sans doute , elles pourraient être utilement corrigées : qu'elles restent cependant telles qu'elles ont été écrites : cette négligence même en garantit l'originalité.

(*) 4 septembre 1797.

(**) Alors séjour de la Diète de l'Empire.

Qu'une dernière observation me soit permise. Elle a pour objet de répondre à ceux qui pourront désapprouver que je rappelle le souvenir d'une catastrophe que tant d'autres événemens ont fait oublier. Je désire qu'on sache que tôt ou tard la postérité inflige un juste châtiment à la tyrannie. Je voudrais aussi répandre une vérité que j'appuie sur ma propre expérience, c'est que le travail est la plus puissante consolation des malheureux.

OBSERVATIONS

SUR LES ACTES DU 18 ET DU 19 FRUCTIDOR AN V,
OU INTRODUCTIO AU JOURNAL.

Sinnamari, nivôse an VI (décembre 1797).

Il est difficile de croire que la révolution de 1789 n'ait d'autres effets pour la France que les malheurs qu'elle a déjà causés. La valeur de nos armées, le bouleversement politique qui en a été la suite, la force et la faiblesse de presque tous les états voisins, mettent notre nation dans une situation bien différente de celle où elle a été à toute autre époque. Notre constitution sous la monarchie variait au gré du prince ou de ses conseillers. Mais la volonté générale de la nation a été d'avoir une charte précise, à la place de ces aperçus incohérens d'un prétendu droit public de monarchie tempérée. L'expérience heureuse faite par la France de deux conseils pendant la première session du corps législatif, la perspective d'une guerre civile, si l'on tentait de revenir au gouvernement ancien, la ruine dont est menacée la religion, les vengeances que les royalistes ont l'imprudence d'annoncer, la foule de gens

liés à la révolution, tous ces motifs rendent à jamais impossible le retour de la monarchie absolue.

La révolution parut de bonne heure décidée par le vœu même de la nation. Un prince, doué par la nature de droiture et de la plus parfaite probité, entendit ce vœu, et voulut qu'il s'accomplît. Mais bientôt, égaré par les classes qui depuis si long-temps entourent les trônes, il flotta entre les factions. Les habitudes des règnes précédens et les vices d'une éducation manquée achevèrent de le perdre, et il ne put échapper à sa funeste destinée.

L'assemblée constituante ne voulut pas se charger de l'exécution de tout ce qu'elle avait préparé de grand, et sa retraite fut une faute irréparable.

Elle avait vu s'élever dans son sein une secte affectant une grande austérité; elle aurait dû réfléchir que toujours, dans les temps d'enthousiasme, les partis extrêmes, réputés les plus austères, ont fini par dominer, et cela est simple. Quand les têtes sont fortement remuées, le système qui exalte le plus l'imagination, qui présente les principes les plus sévères, est celui qui réussit. Ceci est bien plus vrai encore, lorsque c'est la multitude que l'on invoque, et qui vient à l'aide.

Il fallait que l'assemblée constituante essayât elle-même, pendant quelques années, la constitution qu'elle avait faite, et la réformât selon les besoins. Jamais des idées politiques n'ont pu s'asseoir d'une manière durable que sur l'expérience; rien d'absolu n'existe en ce genre, et c'est non-seulement pour des hommes que l'on fait des lois, mais pour tels et tels hommes.

Ajoutons qu'une législation sortie du milieu des orages de toutes les passions a besoin de s'épurer, et n'y parvient que quand le moment du calme est arrivé.

On eût pu corriger la constitution de 1791, la réduire à quelques principes généraux, rendre au pouvoir exécutif l'énergie et l'indépendance nécessaires, faire alors avec la maison régnante un contrat vraiment volontaire, enfin, au bout de quelques années, donner à la France le gouvernement qui eût paru le mieux approprié aux principes d'une constitution libre, quelque nom qu'elle portât.

Au lieu de procéder ainsi, on remit à une faction le dépôt d'une loi qu'elle détestait; on dit à des fanatiques républicains : « Nous vous confions les destinées de la nouvelle monarchie. »

L'assemblée législative s'ouvrit. Un serment unanime semblait garantir la constitution; les premiers pas de ceux qui le prêtaient annoncè-

rent leur volonté de le violer. Une faction, composée de puritains politiques d'une part, et de l'autre d'intrigans habiles et éloquens, parvint en moins d'un an à renverser la constitution et la monarchie.

Une autre assemblée succéda. Il était aisé de prévoir quels en seraient les élémens. Le fanatisme de la liberté égaraient le peuple; des hommes perdus de mœurs le dominaient; la sentine des crimes parut déborder tout à coup dans le sanctuaire des lois, et l'inonder de tout ce que la bassesse et la perversité ont de plus impur. A cinquante hommes près, qui étaient honnêtes et éclairés, l'histoire ne présente point d'assemblée souveraine qui ait réuni tant de vices, tant d'abjection et d'ignorance.

A la vérité, on remarqua dans son sein une faction qui, d'abord, parut distinguée par le calme et l'amour de l'ordre; mais les girondins ne surent pas frapper à temps les scélérats qui égaraient le peuple.

La faction opposée avait un caractère particulier; c'était l'audace, ou plutôt ses chefs, ainsi que tous les hommes qui n'ont rien à perdre, prirent pour règle : *tout oser*, principe commode pour l'ignorance et l'incapacité, car il dispense de l'art de gouverner.

Elle choisit donc, parmi les différens ressorts

de l'autorité, celui dont l'action est la plus prompte, la terreur; et elle voulut que, par l'atrocité de ses premiers crimes, on pût juger qu'aucun ne lui coûterait.

Le trône renversé, elle fit les massacres du 2 septembre, et ensuite elle médita le forfait qui, depuis, la conduisit à en commettre tant d'autres. Que de malheurs, en effet, il a produits! Pour en éviter le châtement, ses auteurs sont résolus à tout faire, comme à tout risquer. Aussi, le mot familier de leurs meneurs est-il : « Ayons sans cesse devant les yeux l'échafaud » que nos adversaires nous destinent. »

Je passe sous silence cette époque horrible de la tyrannie conventionnelle, où s'est amoncelé sur la France tout ce que le brigandage le plus audacieux, le despotisme le plus farouche, la cruauté la plus effrénée, la licence la plus dégoûtante, peuvent produire de crimes et de malheurs.

Je ne dois cependant point omettre une observation, qui appartient plus particulièrement à l'histoire, c'est que l'audace et l'opiniâtreté, qui ont été le caractère constant de la convention, ont contribué beaucoup aux prodiges de cette époque; prodiges dont aucune nation n'eût été capable sous un gouvernement régulier, et sans le despotisme le plus absolu. Les chefs, si in-

fames aux yeux de la morale, auront, aux yeux de la politique, le mérite d'avoir voulu fortement et d'avoir jugé leur moyens. Ils en avaient de grands. Ils maniaient un ressort nouveau, le fanatisme. Ils exaltaient la multitude par l'image de la liberté et l'espoir de la propriété; ils prodiguaient tous les capitaux comme tous les bras de la nation; ils avaient à leur disposition un trésor immense, dans un signe auquel ils surent long-temps conserver une valeur; ils lui durent en partie les choses prodigieuses qu'ils accomplirent.

Le 9 thermidor arriva, c'est-à-dire le jour où des scélérats, craignant pour leurs têtes, résolurent de faire tomber celle d'un autre scélérat qui les menaçait. Aidés par le bon parti, ils réussirent.

Ce moment était beau pour la convention. La France respirait; elle recevait comme autant de bienfaits les premiers soulagemens après tant de calamités; elle applaudissait avec enthousiasme aux actes d'humanité.

Mais rarement des hommes criminels ont-ils l'esprit assez élevé pour juger que, quand la route du crime les a conduits au pouvoir, ils doivent, pour leur propre salut, reprendre celle de la vertu.

L'instant arriva où ces prétendus bienfaiteurs

de la France laissèrent voir leur ambition à découvert.

Il fallait un terme au gouvernement arbitraire; la constitution de Robespierre était trop anarchique pour que les conventionnels osassent la mettre en activité; la majorité n'en voulait point. Elle abandonna le projet d'adapter des lois organiques à la constitution de 1793, et en projeta une autre sur des bases nouvelles. Ce moment est encore un des plus remarquables de la révolution; c'est celui où la tyrannie a pu être renversée de fond en comble. Les terroristes étaient désarmés dans Paris; les armes y étaient entre les mains de 40,000 propriétaires, marchands ou gens considérables. La jeunesse avait de l'ardeur; la haine de la convention l'enflammait; l'assemblée n'avait pas 3,000 hommes de troupes. Qu'on juge de la situation des affaires par l'attaque courageuse de vendémiaire an IV, attaque qui n'a été impuissante que par faute de plan et de chef, et parce que la faction contraire en eut.

La majorité de la convention s'occupait cependant de la nouvelle constitution, et elle la termina le 30 messidor.

Cet ouvrage, dont l'idée honorait la droiture du bon parti, devait naturellement perdre les conventionnels, car cette constitution appelait

nécessairement un nouveau corps législatif. Déjà le peuple était refroidi, il commençait à ne plus se rappeler rien de la convention que ses forfaits, et il allait probablement nommer des députés d'un esprit tout différent. Les soldats et leurs chefs n'avaient cependant point changé d'habitudes et de maximes; la guerre civile était à craindre, et le parti anarchiste, plus audacieux, et secondé par des armées où il était très-nombreux, aurait fini par demeurer maître.

Au reste, la majorité, encore vivante, fut effrayée de la seule pensée d'abandonner le pouvoir. Elle fit les décrets des 5 et 13 fructidor an III, et proposa à la nation de nommer le nouveau corps législatif, à condition d'en choisir deux tiers dans la convention, et à condition aussi que, dans le cas, en effet très-probable où ces deux tiers ne seraient pas nommés, la convention elle-même choisirait dans son sein les députés nécessaires pour les compléter.

On se rappelle l'indignation qu'excita cette proposition, le rejet presque général qui en fut fait par les assemblées primaires, à Paris surtout; les fraudes que l'on employa pour cacher le résultat des scrutins; le soulèvement enfin de vendémiaire an IV, et la sanglante catastrophe du 14.

L'artillerie de la convention décida la question, et alors le parti terroriste, jugeant que l'élection des conventionnels ne ferait que reculer sa perte et l'ajourner aux premières élections faites par le peuple, nomma une commission chargée de proposer des mesures de salut public. Ces mesures n'étaient autres que le plan de suspendre la constitution jusqu'à la paix, et de prendre à l'instant tous les moyens nécessaires pour consolider la tyrannie conventionnelle, en renvoyant le nouveau tiers et les hommes honnêtes des deux autres.

Le projet fut connu de Thibaudeau, qui, au milieu de la terreur générale, eut le courage de le dénoncer. L'assemblée, effrayée, crut voir renaître la tyrannie de la terreur, et ordonna l'installation du corps législatif. C'est Tronson qui me garantit cette heureuse intervention d'un homme que je connaissais peu.

Mais la faction se hâta alors de retenir sous de nouvelles formes la puissance qui lui échappait. Elle composa le directoire d'hommes liés à ses intérêts par le crime qui leur était commun, celui d'avoir voté la mort de Louis XVI. Comme elle avait alors la majorité dans les deux conseils, ce dessein lui réussit.

Une autre scène s'ouvre maintenant; ce nouveau tiers, ce petit nombre d'élus consacré par

la nation en était la véritable espérance; on y joignait quelques conventionnels estimés. Je dirai peu de chose de la partie du conseil des cinq-cents qui appartenait à ce nouveau tiers; elle avait de bonnes intentions et des lumières; mais sa marche a été quelquefois brusque et incohérente. Des hommes auxquels on avait autrefois reproché de la pusillanimité, se piquaient d'une roideur qu'ils appelaient du courage; d'autres avaient plus de droiture que de prudence; quelques-uns annonçaient une haine personnelle contre les directeurs, et ce sentiment était qualifié par les jacobins, de haine du gouvernement. Mais une nuance bien essentielle à remarquer, c'est que, hormis cinq ou six hommes qu'on pouvait regarder comme suspects de royalisme, les plus animés n'étaient réellement irrités que contre la conduite despotique et contre les déprédations des directeurs, et non contre le régime républicain.

Quant au conseil des anciens, il me sera sans doute permis de dire, d'après la voix publique, que la conduite du nouveau tiers y fut sage, adroite et heureusement combinée; mais comme cette conduite même a été un des événemens les plus remarquables de la révolution, et que la marche suivie alors a obtenu les

suffrages de la France, il est utile d'en présenter ici le développement.

Nous pensions que, la société une fois constituée, il fallait se conformer à ses lois et à un pacte fondamental dont nous n'eussions même pas adopté sans restriction tous les articles; nous reconnûmes qu'il fallait le respecter, puisqu'il nous protégeait et nous assurait le droit de résidence et d'indigénat.

La France avait vu, dans le cours des siècles, les races succéder aux races, les Anglais, les Français; les Valois, Mayenne, les Bourbons. L'autorité était obéie, pourvu qu'elle fût sincère. S'il y avait dissidence dans cette sincérité, c'était à la force qu'il appartenait d'en décider. C'est sous ce dernier point de vue que nous convînmes de ne rien négliger pour arriver sans secousse à l'époque du premier germinal an V, à l'élection du second tiers.

Nous voulions sincèrement soutenir la constitution républicaine; le peuple l'avait acceptée librement. Après l'avoir jurée, oublier notre serment, c'eût été à la fois bassesse et trahison envers nos mandataires, et crime envers la France. Mais nous reconnûmes bientôt que cette constitution, dans les mains des factieux, et avec la puissance qu'elle donnait au directoire, devenait pour eux un autre instrument

de tyrannie; que, disposés à la violer quand elle leur serait contraire, ils l'étaient également à en abuser quand elle leur serait favorable. Leur force paraissait consister dans la majorité; mais ils étaient peu unis, et plusieurs d'entre eux commençaient à prendre confiance dans la droiture de nos intentions. Germinal approchait, et l'arrivée du nouveau tiers devait assurer notre supériorité par une majorité réelle.

Notre tâche n'était pas facile cependant : les conventionnels ne voyaient en nous que des hommes appelés à les livrer un jour à la justice. Mais ce fut cette terreur même, dont nous reconnûmes bientôt la puissance, qui nous donna l'idée du plan que nous suivîmes.

Nous convînmes d'employer, pour les rassurer, prudence et adresse. Défendre les saines doctrines, mais sans amertume; ne jamais revenir sur le passé; éviter d'irriter les passions, de réveiller les haines et d'effrayer les amour-propres; faire quelquefois des concessions peu importantes, pour obtenir ensuite le retour aux bons principes; ne rien brusquer en un mot, et dissiper peu à peu les préventions, tel fut notre plan. Nous obtînmes au bout de 5 à 6 mois la majorité dans presque toutes les circonstances. Des décrets importans, rejetés d'abord, passèrent ensuite; l'esprit des conseils

s'améliorait, on détruisait insensiblement partie des lois révolutionnaires, et plusieurs des hommes du centre parlaient déjà de notre bonne foi, et paraissaient y croire.

Quelques-uns d'entre nous firent plus, ils jugèrent important d'essayer si l'on pourrait gagner, dans le directoire, la confiance d'un ou de deux hommes influens, et leur faire concevoir que leur intérêt était de se rallier aux bons principes. Carnot, dont la tête semblait refroidie, parut propre à cet essai. Il répondit à notre attente, et fut d'autant plus aise de la confiance qu'on lui témoignait, qu'il avait plus de reproches à se faire. On croyait alors pouvoir compter sur son collègue La Revellière-Lépeaux, dont on ne cessait de vanter la modération et la droiture, mais qui a fini par l'explosion d'une ambition perfide, si sa conduite ne fut pas plutôt une insigne lâcheté.

Notre marche, au reste, paraissait assez sûre, car la confiance de Carnot nous répondait de Letourneur; et La Revellière, selon nos calculs, devait faire pencher la balance de notre côté.

Je reviens aux conseils.

Nous avons obtenu la majorité. Malheureusement on fit une maladresse; on blessa l'amour-propre des conventionnels en les

nommant rarement au bureau et dans les commissions. On eut l'imprudence de donner toutes ces petites dignités sénatoriales aux membres du côté droit. Les adroits meneurs du parti opposé profitèrent de cette faute. Ils en conclurent que nous avions le projet de dominer, et réveillèrent dans le centre cette défiance, cette terreur fatale que nous avions assoupie. Il nous fut impossible depuis de regagner la majorité dans les questions de grande importance.

Il restait cependant au conseil des anciens, ou plutôt à ce tiers dont la sagesse faisait la réputation, un grand avantage. Notre parti était appuyé par l'opinion publique; et nous avions lieu d'espérer que les élus de germinal prendraient eux-mêmes notre marche pour règle, aussitôt qu'ils nous auraient joints.

Cependant la faction de Sieyes, Tallien et Barras ne s'endormait pas. Un mois avant les élections, nous sûmes de bon lieu qu'on intriguait dans les armées pour les indisposer contre le nouveau tiers du corps législatif, particulièrement contre celui des cinq-cents, et pour leur demander avec éclat l'ajournement des assemblées primaires et électorales. Lebrun, Portalis, Tronson, Dumas et moi, nous fûmes avertis du complot par un homme en place.

Nous nous jetâmes à la traverse, et les assemblées eurent lieu. Ce fait très-important va le devenir davantage.

Sans doute il y eut dans les conseils quelques hommes dont nous avons à nous défier; mais la très-grande majorité voulait la constitution.

De cela même que nous étions parvenus à renverser le complot, et à faire procéder aux élections, il semblait résulter qu'avec de la prudence et de l'habileté, le second tiers que nous attendions parviendrait aussi à détruire les défiances et les craintes. A la vérité, l'extrême perversité qui caractérise la conjuration dont nous sommes les victimes, permet aussi de supposer que rien ne l'eût arrêtée; mais au moins les conjurés eussent été sans prétexte. On voit en effet que, dans la plupart des adresses des armées, le conseil des anciens est respecté, et que sa sagesse est applaudie dans quelques-unes.

Les nouveaux élus arrivèrent, et l'on ne peut s'empêcher d'avouer que dans le club de Clichy, qui fut leur premier point de ralliement, il se fit quelques propositions indiscrettes, violentes, mais toujours blâmées et repoussées par la grande majorité. D'ailleurs on ne disait pas un mot contre la constitution. Le très-grand nombre voulait que, pour éviter

de donner des prétextes aux factieux, on ne s'occupât que de l'avenir, et qu'on oubliât le passé.

D'un autre côté, 4 ou 5 membres du conseil des cinq-cents qui ne s'étaient pas défendus de quelque jalousie contre les membres marquans du conseil des anciens, répandaient parmi les nouveaux députés que ceux-là voulaient mener les conseils; c'était une tournure assez adroite pour se donner à eux-mêmes du crédit et faire adopter leur système d'humeur et de violence; et ce préjugé fut si habilement répandu, qu'il gagna une partie du premier tiers des deux conseils. Des défiances pénétrèrent parmi les hommes les plus unis jusque-là; on prêtait à celui-ci des intrigues secrètes; à celui-là on supposait des liaisons suspectes; à un autre l'envie de dominer.

Le bruit se répandit bientôt d'un nouveau complot des directeurs, dans lequel les terroristes devaient agir comme principaux instrumens; mais il paraît qu'une partie des chefs redoutait ces terribles auxiliaires, et préféra le secours des armées. Bientôt le ministère fut changé; Hoche fut appelé à Paris, et des corps de troupes s'avancèrent. Leur cri dans toute la route était qu'*ils allaient mettre à la raison les conseils.*

Bientôt arrivèrent les adresses de l'armée d'Italie ; peut-être avait-on jugé sage de les attendre pour jouer à jeu sûr. Déjà, en effet, Augereau avait été mis à la tête des troupes campées autour de Paris. Au moment où le directoire reçut les adresses, Carnot nous dit qu'il n'y avait plus d'autre remède que d'accorder au directoire les mesures violentes qu'il désirait contre les prêtres, les prévenus d'émigration ; de retirer tous les décrets qui lui déplaisaient ; d'accorder de nouveaux fonds ; d'applaudir à ses choix. Portalis, qu'il vit en particulier, lui répondit : que rien au monde ne nous déterminerait à des injustices et à des lâchetés. Carnot parut alors démentir, par crainte, le caractère de fermeté qu'il avait pris, soit par calcul, soit par sagesse. Il blâmait avec une violence déplacée les imprudences de quelques-uns des cinq-cents, criait au royalisme, ne voulait pas prendre des mesures contre nos adversaires, paraissait même ne pas croire aux complots de ses collègues. Le passé lui revenait.

Il contribua par sa sécurité à nous en inspirer. Ces menaces, sans cesse renaissantes depuis six semaines, et toujours sans effet, nous semblaient n'avoir d'autre but que de nous forcer à des concessions. Nous n'en fîmes point,

et on sait que trop souvent les premières en nécessitent d'autres.

Madame de..... était fort avant dans toutes ces menées. Cette femme, que nous aimions à mettre au premier rang parmi les femmes célèbres, et la première peut-être parmi toutes celles de ce siècle, a de la droiture et de la sensibilité. Elle fait le bien par le plus heureux instinct, mais quelquefois le mal par les plus faux calculs. Un jour, elle était entraînée par son amitié pour nous. Une autre fois, elle céda à l'impatience de faire marcher les affaires de l'état à sa fantaisie. Elle essaya d'obtenir de nous des complaisances pour le parti contraire. Nous trouvant inébranlables, elle nous prévint que les complots les plus horribles se tramaient; que le directoire était décidé à tout oser; que les crimes les plus atroces ne lui coûteraient point. M....., qui était ami de madame de....., en dit autant à Tronson, qui se rappelle cette phrase : « Imaginez, lui dit-il, » l'échelle des forfaits, et soyez sûr que le directoire la montera toute entière. Montrez- » vous faciles *pour l'instant*, et vous conjurerez » l'orage. » Nos refus et nos réponses furent uniformes.

Je croyais cependant, je l'avoue, que l'on s'en tiendrait toujours à des menaces. Je per-

sistais, ainsi que Portalis, Siméon et Tronson, à recommander beaucoup de modération et de prudence, et l'on paraissait enfin y être disposé. Nous étions d'autant plus décidés à prendre ce parti, qu'il n'y avait aucun moyen de résistance. L'apathie des Parisiens, leur désarmement, le souvenir de vendémiaire, la coalition des armées, la présence d'un corps de troupes, à la tête duquel était Augereau, la réunion des terroristes et de tous les officiers réformés à Paris, toutes ces circonstances nous prouvaient l'inutilité de recourir à des moyens de force.

Cependant, le 16 fructidor, j'avais parlé à Lebrun et à Villaret-Joyeuse de mesures à prendre; soit la permanence, soit le transport constitutionnel de l'assemblée dans un autre lieu. On y trouva du danger sans aucun avantage.

Le 18 fructidor arriva. A quatre heures du matin, des corps de troupes s'emparèrent des Tuileries, ainsi que des ponts, des places et des rues voisines.

Le même jour, le directoire expliquait au public ses motifs dans une affiche où, pour toute preuve, on alléguait une correspondance de Pichegru avec M. d'Entraigues, ayant deux ans de date.

A 7 heures du matin, les deux présidens des conseils se rendirent dans leurs salles respectives, où ils trouvèrent quelques membres déjà arrivés. La force armée entra, et les obligea de se retirer.

A 8 heures, trente des nôtres se rassemblèrent chez moi, ainsi que nous en étions convenus. Des membres du conseil des cinq-cents se rassemblèrent aussi dans une autre maison. De chez moi nous nous rendîmes encore une fois au lieu de nos séances, en présence des patrouilles et des postes armés; arrivés aux Tuileries, nous fûmes repoussés; l'on marcha sur nous la baïonnette en avant, et nous nous rendîmes chez Laffon-Ladebat, notre président.

Cette démarche éclatante, faite sous le canon du directoire, et au milieu des troupes qu'il avait réunies, prouve assez que la majorité des législateurs, honorée jusque-là de l'estime publique, en était toujours digne.

Le directoire, craignant que le conseil des anciens n'exerçât sa prérogative constitutionnelle, se détermina à faire arrêter les députés réunis chez Laffon. Nous fûmes conduits dans trois voitures ouvertes chez le ministre de la police, et de là au Temple, à travers les huées des terroristes, et entre deux lignes de soldats.

Les factieux développèrent alors leur plan.

Les directeurs avaient convoqué l'assemblée des deux conseils dans deux emplacements voisins de leur palais du Luxembourg. Les membres qui s'y étaient réunis rendirent différens décrets, dont le plus remarquable est celui qui prononce la déportation de soixante-cinq représentans et autres citoyens; casse la plupart des dernières élections; chasse de France les prévenus d'émigration; met la presse sous la surveillance de la police, et supprime la garde nationale.

Chaque ligne de ce décret décèle la maladresse des conspirateurs, l'audace de leur imposture, leur mépris pour les premières règles de la justice, leur dessein formé d'opprimer la nation sous le prétexte d'un complot, le renversement des principes les plus sacrés de la constitution, sous couleur de l'affermir; en un mot, l'assemblage du mensonge grossier, de l'injustice réfléchie; de la barbarie gratuite, de la violation formelle du pacte social, de l'immoralité qui brave l'opinion, et de la haine qui se venge.

Il faut, pour mieux distinguer tous ces points, rappeler quelques faits.

On sait que, dans les derniers mois de 1795, quelques jours avant l'installation du premier corps législatif, Barras et Tallien, prévoyant

que la constitution une fois en activité, ils finiraient par être dépouillés du pouvoir, avaient essayé de la renverser, en l'ajournant jusqu'à la paix. Cette faction, en s'assurant du directoire, pouvait aussi attendre les nouvelles élections, et cependant renouer ses desseins pour cette époque. Il paraît, en effet, que dans cet intervalle elle se ménagea en secret un prétexte, et une tentative faite par les royalistes le lui fournit.

MM. Lavilleheurnois, Brotier et Duverne (1), mis en jugement, avouèrent, dans leur procès, qu'il y avait un plan formé de profiter des premières élections pour porter au corps législatif, aux administrations et aux tribunaux des hommes dévoués à leur parti. Ils nommaient ministres Portalis, Dumas, Siméon et moi.

Aucun de ces trois royalistes n'était lié avec nous; aucun même ne nous connaissait.

Les accusés le déclarèrent ainsi. Rien, dans le procès, ne contredit leur déclaration. Je ne connaissais pas un seul d'entre eux.

Le directoire inscrivit cependant sur son registre *secret* une déclaration détaillée de Duverne, qui n'était que le développement du

(1) Désigné aussi sous les noms de Duverne de Presle.

plan royaliste. C'était une pierre d'attente dans le plan des directeurs.

Cette dénonciation devint le fondement sur lequel ils échafaudèrent tout leur système. Ils supposèrent que la plupart des nouveaux élus étaient royalistes, et travaillaient à détruire la république par la constitution même ; et partant de là , ils composèrent leur plan de proscription du plus monstrueux assemblage. Ils allièrent à l'affaire des accusés royalistes, la correspondance de Pichegru, antérieure de deux ans. Ils enveloppèrent dans la condamnation, avec quelques membres du nouveau tiers, plusieurs de l'ancien, qui par conséquent n'avaient aucun rapport à l'affaire des nouvelles élections, et enfin quelques-uns des membres de la convention, dont ils avaient à se venger. Ils y réunirent deux journalistes, dont l'un plein d'esprit et de raison et très-constitutionnel, M. Suard ; ils y placèrent aussi Cochon, ministre de la police, qu'ils avaient eux-mêmes appelé, applaudi, encouragé ; l'agent de police qu'il employait ; le commandant de la garde du corps législatif et d'autres : c'est-à-dire en deux mots, que cette partie du décret est une table de proscription dont le titre est : *Affaire de Brotier, Lavilleheurnois et Duverne.*

Cet amalgame absurde est une des choses les

plus remarquables de cette incohérente production. En effet, il y a dans ce mélange divers élémens entièrement hétérogènes. La faction des royalistes accusés n'était pas celle de Pichegru.

Celle de Pichegru n'avait point de rapport au corps législatif.

Celle de quelques membres du corps législatif n'était pas celle de la majorité.

Celle des cinq-cents n'était pas la même que celle des anciens, auxquels on ne reprochait pas l'étourderie du zèle.

L'affaire du corps législatif n'était celle ni de Cochon, ni de Ramel, ni de Suard, ni de Miranda et autres qui ne se connaissaient même pas.

C'est donc la haine, la vengeance, la crainte qui ont indiqué la plupart des noms; chacun a porté sur la liste celui qui lui déplaisait; et ils ne songèrent pas même, en rédigeant le préambule du décret, à supposer que les individus qui n'appartenaient pas aux nouvelles élections étaient du complot.

Voici ce préambule, auquel deux lignes auraient suffi :

« Le conseil des cinq-cents, considérant que
» les ennemis de la république ont constam-
» ment suivi le plan qui leur a été tracé par les

» instructions saisies sur Brotier, Berthelot-
» Lavilleheurnois et Duverne de Presle, et
» qu'ils ont été secondés par une foule d'émis-
» saires royaux disséminés sur tous les points
» de la France;

» Considérant qu'il a été spécialement recom-
» mandé à ces agens de diriger les opérations
» et les choix des dernières assemblées primai-
» res communales et électorales, et de faire
» tomber tous ces choix sur les partisans de la
» royauté:

» Qu'à l'exception d'un petit nombre de dé-
» partemens où l'énergie des républicains les a
» neutralisées, *les élections ont porté aux fonctions*
» *publiques et fait entrer jusque dans le sein du*
» *corps législatif, des émigrés, des chefs des rebel-*
» *les et des royalistes prononcés;*

» Considérant que la constitution se trouvant
» attaquée par une partie de ceux-là même
» qu'elle avait spécialement appelés à la défen-
» dre, et contre qui elle ne s'était pas precau-
» tionnée, il ne serait pas possible de la main-
» tenir sans recourir à des mesures extraordi-
» naires;

» Considérant enfin que, pour étouffer la
» conspiration existante, prévenir la guerre
» civile et l'effusion générale du sang qui allait
» en être la suite inévitable, rien n'est plus

» instant que de réparer les atteintes portées à
» l'acte constitutionnel, *depuis* le premier prai-
» rial dernier, et de prendre des mesures né-
» cessaires pour empêcher qu'à l'avenir la li-
» berté, le repos et le bonheur du peuple ne
» soient encore exposés à des dangers ;

« Déclare qu'il y a urgence, etc. »

Voilà donc le motif, l'unique motif du décret : les choix royalistes supposés en germinal (de l'an V) et les atteintes portées à la constitution *depuis* l'arrivée des nouveaux élus.

Donc (en prenant même des indices vagues pour des vérités), c'était ces nouveaux élus qu'il fallait, non pas condamner, mais accuser et mettre en jugement.

Point du tout ; à l'égard de ces nouveaux élus, on se contente de casser leur élection, et on les renvoie. Quant aux députés, hommes de courage et de talent, membres de l'ancien tiers, on les proscrit, et l'on associe à leur condamnation des hommes qui n'appartenaient ni à l'ancien, ni au nouveau, ni au corps législatif, ni à aucune place au choix du peuple.

Enfin, par un dernier trait d'audace et de perversité, inconnu même à Robespierre, on les condamne sans jugement, sans accusation, à la peine la plus cruelle après la peine de mort.

Et voilà ce qu'ont fait non-seulement les triumvirs, mais, à leur instigation, une assemblée qui se dit le corps législatif, qui doit être la gardienne des droits de la nation, de la liberté, des propriétés, de l'honneur, de la vie des citoyens. La convention a lutté contre Robespierre; quelques-uns même, dans les temps les plus affreux de la tyrannie, ont eu le courage de combattre ses projets homicides. Les deux conseils, au contraire, ont adopté ceux des triumvirs et les ont consacrés.

Voici maintenant les principaux articles du décret.

Le 1^{er} casse les nominations de 49 assemblées électorales.

Le 4^{me} enjoint aux fonctionnaires qu'elles ont nommés de cesser à l'instant leurs fonctions.

Le 9^{me} renouvelle les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la loi du 3 brumaire an IV, loi de tyrannie et anti-constitutionnelle.

Le 13^{me} condamne à la déportation des citoyens que je crois tous irréprochables, parce que pas un seul ne fut jugé.

Le 15^{me} article bannit du territoire français tous les citoyens inscrits sur la liste des émigrés; disposition atroce, car les inscriptions avaient été la plupart faites par la cupidité ou la haine.

L'article 21 condamne comme complices d'é-

migrés, c'est-à-dire à mort, quiconque correspondra avec les prévenus, pour autre chose que pour la question d'émigration. Ainsi l'expression du sentiment filial, paternel, conjugal, passe pour un crime capital.

L'article 24 permet au directoire de déporter à son gré, quoique par des arrêtés motivés, les prêtres qui exciteraient des troubles.

L'article 32 anéantit la forme ancienne de la déclaration du jury, et y substitue dans le fait la déclaration à la pluralité.

L'article 33 déporte les Bourbons qui restaient en France, et les comprend nominativement.

L'article 35, au mépris de l'acte constitutionnel, et en abusant d'un mot furtivement glissé dans un § de l'article 355 (de l'aveu même de Baudin, un de ses rédacteurs), supprime la liberté de la presse pendant un mois, puisqu'il la soumet à l'inspection de la police.

L'article 38 rapporte les lois qui rétablissaient la garde nationale, institution qui est l'un des principes les plus sacrés de la constitution.

Enfin, l'article 39 donne au directoire le droit d'employer l'autorité militaire partout où il lui plaira, puisqu'il lui donne le droit de mettre toute commune qu'il jugera à propos en état de siège.

Voilà la théorie du 18 fructidor, et les principaux actes du corps qui leur a prostitué sa dignité et sa puissance.

Voilà des citoyens condamnés par le pouvoir législatif, jugés sans aucune forme constitutionnelle; sans être entendus, ils sont condamnés à une peine que le directoire peut aggraver, et déportés sans que le décret leur soit signifié; des citoyens chassés du territoire français sans délit, même apparent; la liberté de la presse est anéantie; la garde nationale supprimée. On compterait trente violations formelles de la déclaration des droits et de la constitution.

Je reviens aux faits.

Une loi a suivi celle du 19 fructidor; et condamne aussi à la déportation les écrivains périodiques dont les feuilles ont déplu au directoire. On demandait pour eux qu'on les mît en jugement; mais un membre répondit qu'il y avait plus d'humanité à ne pas les juger, parce qu'ils seraient, dit-il, infailliblement condamnés à mort par un tribunal.

Quel sera le terme de cette nouvelle oppression? Il est aisé de voir qu'à présent la majorité conventionnelle, qui en a été l'instrument, ne rendra plus à la nation ses droits, et sera toujours dominée, d'un côté par la soif du pouvoir, de l'autre par la crainte du châtement, ces deux

mobiles de toute sa conduite depuis qu'elle usurpa la puissance.

Cependant, comme, en fait d'autorité, rien de ce qui est violent n'est durable, voici, ce me semble, ce qu'il est permis à la prévoyance humaine de supposer.

Probablement cet amalgame insolent que fait le directoire de la constitution qu'il viole et du despotisme qu'il exerce, cessera bientôt, ne fût-ce que par le ridicule même de cette hypocrisie. Ce fantôme d'assemblée, qu'il charge de traduire ses ordres en lois, disparaîtra quand il lui sera à peu près inutile.

Alors les despotes se diviseront; le parti terroriste qui les hait, qui a plus d'audace, qui a des vengeances personnelles à exercer, formera contre les auteurs de fructidor une faction puissante; les deux partis se choqueront, notre malheureuse patrie sera exposée à la guerre civile.

D'un autre côté, la détresse des finances, l'anéantissement du commerce extérieur, l'absence de tout crédit, la nécessité de se faire des ressources par des violences, aideront les ambitions particulières qui voudront déplacer les anciennes, et bientôt la nation elle-même en fera justice.

Peut-être l'impuissance de satisfaire l'armée

et de faire face au fardeau des pensions accordées aux officiers, aux vétérans, aux veuves, aux enfans des soldats tués au service, les conduira-t-elle au partage des terres, ou à une contribution imposée sur les propriétaires, ou à une imposition extraordinaire sur les domaines payés à vil prix, ou à tout autre moyen violent, tel que la banqueroute.

Quel que soit enfin le système des usurpateurs, à quelques expédiens qu'ils aient recours, il est impossible qu'ils fassent oublier comment ils sont parvenus au pouvoir. Ils n'avaient qu'une manière d'obtenir cet oubli, c'était d'exécuter religieusement cette constitution où la France s'était réfugiée comme dans un asile de repos et de salut; c'était de s'occuper de bonne foi du bonheur intérieur des Français; c'était de s'appliquer à faire régner la justice et la morale, à faire goûter au peuple les avantages d'un régime vraiment libre. Les chefs intrus, qui ne savent pas se préserver du mépris, qui n'ont pas l'art de faire contraster, avec les maux que leur ambition a faits, le bonheur que leur pouvoir peut donner, sont bientôt abattus, car ils n'ont contre la force des peuples que la force de leurs bataillons. Ils n'ont plus pour eux aucun de ces mobiles qui, chez les hommes, suppléent ordinairement aux

droits, à la confiance; ils n'ont ni l'admiration, ni le sentiment du bonheur public.

On a vu jusqu'ici un grand attentat, une conspiration profonde et préméditée contre le corps législatif, une usurpation réelle des pouvoirs, en un mot des despotes audacieux, et qui ont foulé aux pieds tous les principes de notre pacte social.

Les étrangers se demandent: « Le corps législatif n'a-t-il pas eu à se reprocher d'avoir » cherché au moins à entraver la constitution, » à l'avilir, à en entamer les principes? n'a-t-il pas enfin, sous ce rapport, donné quelque » prétexte à ses ennemis? »

Je réponds nettement que non, et pourtant je dois ajouter, qu'ainsi qu'il arrive dans toutes les assemblées nombreuses, nous ne sommes pas tous exempts du reproche d'imprudence et de précipitation.

Toutefois la bonne renommée des principaux d'entre nous garantissait notre sincérité. La confiance était devenue générale, et s'était manifestée par des signes éclatans. Les acquéreurs de domaines nationaux avaient cessé de redouter les appels de fonds ou la révision de leurs titres d'acquisition; l'industrie et le commerce reprenaient une grande activité. On vit les églises plus fréquentées, la justice indépen-

dante du pouvoir et de l'influence, les délits et les crimes moins nombreux, l'administration mieux contenue, quoique la plupart de ses agens fussent des créatures de la faction qui nous était opposée. La division des propriétés faisait prendre à l'agriculture un essor arrêté pendant tant de siècles par la main-morte, la féodalité et le poids accablant de la dîme. L'aisance revenait des campagnes aux villes; les opinions se montraient à face découverte; l'éducation de la jeunesse faisait des progrès; les tumultes des théâtres étaient apaisés. Enfin, quel que soit maintenant l'état de la France, je crois que jamais la prospérité dont j'ai vu tant de marques, quand j'ai été arraché à mes concitoyens, ne s'effacera de leur mémoire.

Cette situation était l'ouvrage des deux conseils.

Il n'y avait point parmi nous de dissidence sur le maintien de la constitution; mais il y en avait sur la conduite à tenir envers le directoire.

Ses excès et ceux de sa faction, la dilapidation des fonds publics, sa conduite révoltante à l'égard du tribunal de cassation, le choix qu'il avait fait d'agens obscurs et incapables dans une grande partie de la France, les intérêts donnés à ses créatures dans la plupart des entreprises, la guerre déclarée par les directeurs à des états

neutres , sans la participation du corps législatif ; toutes ces causes avaient irrité les hommes honnêtes , et particulièrement la majorité des conseils.

Il y avait vingt causes pour le mettre en accusation ; mais plusieurs de nous ne voulaient pas se porter à cette extrémité , et il paraissait plus sage de s'occuper à faire de bonnes lois et d'attendre l'époque si prochaine où l'on aurait enfin la majorité dans le directoire même.

Au reste , voilà précisément le point sur lequel il y avait divergence dans le corps législatif. Mais il faut assurément bien distinguer l'opinion que nous pouvions avoir de trois magistrats prévaricateurs , du projet de renverser la constitution ; c'était , au contraire , l'affermir , que de contenir des fonctionnaires qui la violaient sans cesse.

Mais l'art de la faction a été de supposer que ceux qui méprisaient les directeurs ne voulaient pas du directoire ; car des griefs véritables , ou seulement spécieux , cette faction n'en avait aucun ; si je mets à part les alarmes causées par une poignée de royalistes de la vieille roche , les défenseurs du pouvoir exécutif sont réduits à des suppositions audacieuses et absurdes.

Ils prétendent que le corps législatif favori-

sait l'assassinat de ceux qu'ils appellent les patriotes ; qu'il faisait rentrer les émigrés , les prêtres ; qu'il cherchait à paralyser le directoire par des refus de fonds ; qu'il arrêtait la solde des armées ; qu'il ne voulait pas la paix.

Tout cela mérite à peine une réponse.

L'assassinat des patriotes , c'est-à-dire des terroristes , était odieux au corps législatif. Il voulait ensevelir dans l'oubli tout le passé, et abandonner ces misérables à leurs remords. Il reprochait sans cesse au ministre de la justice de ne pas faire punir les assassinats dont on se plaignait. Ainsi , ce qui résulte seulement de ce grief, c'est que les terroristes, si calmes quand ils assassinaient des milliers de citoyens, sont devenus très-sensibles depuis que des brigands assassinent des terroristes.

Sur le rappel des émigrés , il faut s'entendre. N'y a-t-il pas des citoyens que la présence de la mort, des échafauds, des vexations de tout genre, ont forcés de fuir ; des vieillards, des femmes, et des enfans ? Pas un homme vertueux, dans le corps législatif, ne les regarde comme émigrés (1) ; mais, d'un autre côté,

(1) . . . Rege incolumi, mens omnibus una est ;
Amisso, rupere fidem, constructaque mella
Diripuerunt ipsæ, et crates solvere favorum.

(Virgile, Géorg. iv, 212 suiv.)

ceux qui ont quitté volontairement la France, pour prendre les armes contre elle, gardent ce caractère. Nous eussions désiré que leurs biens fussent conservés pour être rendus, à la paix, à eux ou à leurs familles; mais on n'a pas songé un instant à les rappeler plus tôt. On ne peut citer ni un décret, ni même un discours, dans les deux conseils, qui laisse à ce sujet le plus léger doute.

A l'égard des prêtres, nous voulions ramener la législation à ce seul point : c'est qu'ils fussent punis s'ils excitaient des troubles. Nous ne voulions que cela, parce qu'il n'y avait que cela de juste.

Quant aux fonds refusés au directoire, c'est une bien hardie imposture; mais il fallait la risquer, toute hardie qu'elle est, pour irriter les armées que le directoire payait mal. Un décret existe qui ordonne que la solde des troupes passera avant toute autre espèce de dépense.

Reste la supposition que le corps législatif s'opposait à la paix. Celle-ci est le comble de l'audace. Vingt discours des orateurs des deux conseils déposent de leurs intentions pacifiques, de leur enthousiasme à la nouvelle de la signature des préliminaires, de leur projet même d'y amener de gré ou de force le directoire qui en fut si long-temps éloigné.

Tout est donc imposture et invraisemblance dans les reproches de la faction ; et criminelle, même avec des suppositions absurdes , combien ne l'est-elle point lorsqu'elle ne peut mettre en avant une seule réalité ?

Les directeurs étaient depuis-longtemps déterminés à exécuter leurs desseins, à quelque prix que ce fût. Ils auraient voulu des prétextes ; mais le corps législatif ayant eu la sagesse de ne leur en donner aucun, ils en ont supposé ; ils ont suppléé à des faits par des impostures , et ont appuyé les impostures par un forfait.

Ici se présente naturellement une autre question. Est-il bien vrai que le corps législatif n'eût aucun moyen d'empêcher la révolution du 18 fructidor ? Y mettre obstacle me paraissait impossible.

La faction de Tallien, Sieyes et autres, avait voulu ajourner la constitution au mois de brumaire de l'an IV (1797), c'est-à-dire s'assurer le pouvoir après l'avoir usurpé.

Il est indubitable qu'elle suivait son plan pendant la session du corps législatif. Elle avait déjà retenu le véritable pouvoir, puisqu'elle avait pour elle le directoire et la majorité des deux conseils ; elle avait en outre sur cette majorité, en partie conventionnelle, l'autorité qui appartient aux chefs sur des complices,

également criminels et tous exposés aux mêmes vengeances. Les armées étaient à sa disposition, puisqu'elles dépendaient du directoire; elles comptaient dans leurs rangs beaucoup de jacobins. Toute armée, d'ailleurs, est essentiellement dévouée au pouvoir qui la fait agir, qui la solde immédiatement, qui distribue les avancements et les grâces. Plusieurs mois avant fructidor, le directoire travaillait les troupes au dehors. Autour du corps législatif, il avait appelé un corps d'armée montant à 10 ou 12,000 hommes, soit pour contenir la faction terroriste, soit aussi dans l'intention de les employer à ses desseins contre nous. La majorité dans les conseils s'arrangeait de cette disposition par les mêmes motifs. La garde militaire attachée à ces deux conseils avait le même esprit et était dans la même dépendance. Tous les décrets préparatoires qu'un plan d'accusation contre le directoire aurait exigés, étaient impossibles avant le 1^{er} germinal an VI, avec une majorité toute directoriale. La prudence et l'adresse, l'art d'attendre le moment de la puissance, était tout ce qui nous restait.

A l'arrivée du second tiers, nous avons eu la majorité; mais déjà tous les effets qui devaient résulter de l'influence précoce du premier, s'étaient manifestés; déjà aussi le direc-

toire avait pris ses mesures, et les armées étaient gagnées.

Supposons la meilleure marche de la part du nouveau corps législatif; supposons que dès l'instant de son arrivée il eût décrété la garde nationale, rapporté les décrets les plus dangereux, assujéti le ministère à une responsabilité dont il se fut réservé d'être juge; qu'il eût ordonné l'éloignement des troupes hors du cercle constitutionnel, demandé au directoire compte de l'emploi des deniers publics, de ses prévarications politiques, de ses attentats judiciaires, n'est-il pas clair que, dès le premier pas, le directoire se fût armé, et que, pour assurer davantage ses moyens, il eût armé en même temps les hommes de sang et de rapine qu'il avait à ses ordres; et où étaient alors les moyens de résistance? Probablement même les indiscrets empressements de quelques membres enflammés d'indignation, auraient été regardés par les armées et par beaucoup d'amis de la révolution comme la preuve d'un complot royaliste, et auraient ainsi fortifié la cause des directeurs.

Deux partis divisaient la France. L'un, fatigué d'une longue tourmente, et, sans regretter l'ancien régime, ne voulait point de celui qui de force se maintenait au pouvoir. Si les voix

eussent été comptées; ce parti aurait montré une immense majorité; mais une faction, peu nombreuse il est vrai, disposait des finances, et l'armée lui était dévouée : un intérêt commun liait son sort à celui des plus grands coupables. En vain les hommes sages auraient voulu procéder avec lenteur et maturité. Il y avait un penchant presque général à tout précipiter, car la tyrannie du directoire était devenue insupportable. La résistance était légitime, mais l'entreprise était au-dessus de nos forces, et je n'hésite pas à déclarer que nous n'avions ni les moyens, ni la capacité nécessaires. La faction victorieuse a usé de son droit; nous avons mérité notre sort par notre imprévoyance; nous devons le subir.

Je n'ai ici de témoin que moi-même. Nul intérêt ne m'excite, ne me retient. Les événements sont encore présents à ma mémoire, et je crois avoir écrit cet aperçu avec une entière impartialité. J'ai pensé qu'il devait précéder le récit particulier, et pour ainsi dire individuel, que je vais faire de la catastrophe qui m'a conduit de la tour du Temple à la cabane où je cherche par le travail à me distraire de mes peines. Ces pages n'arriveront peut-être jamais à ma famille : je les écris cependant pour elle, et je ne perds pas l'espérance de les lui porter moi-même.

Je les fais précéder d'un document, qui est comme le manifeste du directoire, et qui, je crois, ne se trouve dans aucune collection. Mon Journal ne sera ensuite que le récit des bonnes et mauvaises aventures d'un voyageur ordinaire. L'histoire n'y trouverait pas une ligne; la curiosité peut n'y faire aucune attention; l'amitié les lira avec quelque intérêt.

*Document officiel relatif à la déportation du 18
fructidor.*

DIRECTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Circulaire.

Paris , le 29 fructidor an V (15 septembre 1797)
de la République française , une et indivisible.

Un grand événement vient de se passer , citoyen , le 18 fructidor ; il doit nécessairement avoir la plus énergique influence sur les destinées de la république , et tout ce qui en France a le sentiment de la liberté pense qu'il en affermira à *jamais* la durée. Mais comme la perfidie pourrait chercher à le dénaturer par des écrits infidèles , je dois fixer dès ce moment vos idées , en vous transmettant les principaux détails , ainsi que les proclamations du directoire. Je me réserve de vous faire parvenir successivement les pièces , actes et décrets subséquens.

Vous lirez dans les proclamations , qu'une conspiration véritable , et tout au profit de la royauté , se tramait depuis long-temps contre la constitution de l'an III : déjà même elle ne se déguisait plus , elle était visible aux yeux les plus indifférens ; le mot patriote était devenu une injure , toutes les institutions républicaines étaient avilies. Les ennemis les plus irréconciliables de la France , accourus en foule dans son sein , accueillis , honorés un fanatisme hypocrite nous avait transportés tout à coup au 16^e siècle. Les héros de nos armées n'étaient que des brigands. Les

vaincus se demandaient entre eux quels étaient les vainqueurs à qui ils pourraient faire grace. Enfin la république française, couverte de gloire au dehors et commandant le respect aux puissances de l'Europe, commençait à devenir un problème en France.

Tout cela eût pu n'être qu'un égarement passager de l'esprit public, ou plutôt tout cela n'eût pas existé un seul jour, si les deux premières autorités constituées s'étaient montrées unanimes dans la résolution de maintenir la république. Mais la division était au directoire; mais dans le corps législatif siégeaient des hommes visiblement élus d'après les instructions du prétendant, et dont toutes les motions respiration le royalisme. Mais déjà, sous prétexte de police intérieure, s'était élevé dans ce corps un monstrueux pouvoir exécutif qui menaçait le gouvernement, et autour duquel se rangeaient les royalistes les moins déguisés, qu'on enrôlait en foule; enfin tout était prêt pour dissoudre la constitution, lorsque le directoire, par une de ces mesures vigoureuses que commandait le salut de la patrie, se rappelant que le dépôt de la constitution avait été spécialement commis à sa fidélité par l'article 377; que c'est à lui, par l'article 144, à pourvoir à la sûreté extérieure et intérieure de la république; que suivant l'article 112, les membres du corps législatif eux-mêmes pouvaient être saisis en flagrant délit: considérant aussi que le moment où une conspiration armée allait éclater, et où les points de rassemblement étaient dans les salles même du corps législatif, les moyens ordinaires n'étaient plus en son pouvoir; soutenu par un grand nombre de députés fi-

dèles , qui bientôt ont formé l'immense majorité de la législature , et muni de pièces authentiques qui montraient jusqu'au plan de la conspiration; lorsque , dis-je , le directoire exécutif , fort de toutes ces circonstances , a fait saisir , dans un lieu étranger à celui où s'étaient réunis les représentans du peuple en majorité , des individus qui osaient se dire députés , et distribuait des cartes aux conspirateurs , à qui ils faisaient aussi distribuer des armes.

Cette conduite ferme a reçu l'assentiment général , aucune résistance ne l'a laissée un instant douteuse , aucun désordre ne l'a souillée ; les gardes du corps législatif ont obéi à la voix d'Augereau , et gardent maintenant les deux conseils avec un zèle qui n'est plus inquiet ; les patriotes n'ont pas laissé égarer leur enthousiasme. Aucun cri de vengeance ne s'est fait entendre ; enfin la confiance dans le gouvernement est unanime ; et le peuple est satisfait et tranquille.

Les députés ont délibéré avec le plus grand calme ; ils ont secondé puissamment les mesures du directoire , et lui ont prêté l'appui de la loi. Éclairés par lui sur l'existence de la conspiration , ils ont remonté rapidement à sa source , et ont rendu plusieurs décrets fermes et rassurans que vous connaîtrez ; mais , ennemis de tout ce qui pouvait rappeler ce règne affreux de la terreur , ils ont voulu que le sang même le plus coupable ne fût pas répandu ; que toute la punition , pour ceux qui avaient voulu déchirer la république , fût de *ne pas vivre dans son sein* ; et c'est ce qui distinguera , dans l'histoire , cette époque mémorable de la révolution. Les opérations de 42 assemblées électorales ont

été annulées ; 2 directeurs , 54 députés et 10 individus ont été déportés , « non par un jugement , qui était » devenu impossible , mais par une mesure extraordi- » naire du corps législatif , que les circonstances ont » nécessité. »

On vous dira que la constitution a été violée , et ce reproche vous sera fait surtout par ceux qui regretteront le plus qu'elle n'ait pas été entièrement détruite. A ce reproche voici la réponse : La constitution était presque renversée , et par des moyens qu'elle n'avait pu prévoir ; dès lors il a fallu de toute nécessité se saisir des seuls moyens de la relever et de la raffermir , pour s'y renfermer ensuite , et pour toujours. Ainsi , l'instant d'après a-t-elle été plus que jamais religieusement respectée ; tous les actes du directoire ont été sur-le-champ adressés au corps législatif. Tout ce qu'a résolu le conseil des cinq-cents , il l'a soumis à celui des anciens. Toutes les délibérations ont été parfaitement libres , et aucun murmure de tribune ne les a même interrompues : on va procéder au choix de deux nouveaux directeurs. Enfin , pour confondre à la fois et les espérances et les calomnies de tous ceux qui auraient tant désiré ou qui méditeraient encore la ruine de cette constitution , une *mort prompte* a été prononcée dès le premier jour contre quiconque rappellerait la *royauté* , la constitution de 1793 ou d'Orléans : et c'est ainsi que la constitution de l'an III s'est fortifiée par cette secousse même , et , dégagée maintenant de ses ennemis , se trouve entourée de plus de moyens de défense qu'elle n'en eut jamais.

Voilà ce que vous direz : vous ajouterez que le di-

rectoire, par son courage, par l'étendue de ses vues, et ce secret impénétrable, en a préparé le succès, et montré au plus haut degré qu'il possédait l'art de gouverner dans les momens les plus difficiles; que la république française pourra déployer désormais au dehors et au-dedans les plus fécondes, les plus énergiques réponses; qu'elle aura pour elle et cet esprit public qui s'est ranimé tout à coup, et avec lequel chez les Français rien n'est impossible, et cet accord parfait entre les autorités constituées qu'on était parvenu criminellement à désunir, et enfin cette belle expérience de vigueur qui l'a fait triompher, dans une heure, et sans combat, du plus terrible danger qu'elle ait couru depuis qu'elle existe.

Salut et fraternité.

JOURNAL

D'UN

DÉPORTÉ A LA GUYANE.

CHAPITRE PREMIER.

Situation pacifique du conseil des anciens et de celui des cinq-cents en 1796 et 1797, et dispositions menaçantes du directoire avant le 18 fructidor an V (4 septembre 1797.)

JE ne sais comment doit finir la crise qui m'a conduit dans la tour du Temple. Je prévois seulement qu'elle sera longue; je ne reverrai peut-être jamais ma femme et ma fille; elles doivent cependant connaître les causes qui privent l'une d'un mari, l'autre d'un père. Le récit qu'elles liront sera précédé de quelques détails qui ne me regarderont point aussi directement que le reste de ce Journal.

L'assemblée électorale du département de la Moselle me nomma, au commencement de l'an IV, fin de 1795, représentant du peuple au conseil des anciens.

Paris se ressentait encore, lorsque j'y arrivai,

des convulsions du treize vendémiaire. Des gens armés, des chariots, des canons embarrassaient le passage dans les rues qui conduisent aux Tuileries. Des soldats dormaient étendus dans les galeries et sur les escaliers de ce château. Il y avait un camp dans le jardin, et le palais des législateurs ressemblait à une place assiégée. Un parti bien intentionné nous avait appelés à son secours, c'était le parti national; ce fut le nôtre.

Dès lors les conventionnels nous regardèrent comme des usurpateurs de leur domaine. Les mensonges les plus hardis furent mis en avant. On m'accusa d'avoir participé au traité de Pilnitz. Il me fut facile de répondre à cette insigne calomnie. J'entendis un Provençal, nouveau venu comme moi, dire sans trop de mystère : « Ceci » débute mal : si les jacobins ont le pouvoir de » nous chasser d'ici, nous n'y resterons pas long- » temps. » C'était Portalis, que je ne connaissais pas encore. Je fus depuis étroitement lié avec lui.

La session s'ouvrit, et les conseils procédèrent à la nomination des membres du directoire. C'est alors que le parti jacobin, qui avait été sans influence dans les élections populaires, devenu électeur à son tour, reprit toute sa puissance. Les membres nouvellement élus formaient le tiers du corps législatif, et cette introduction affaiblissait sensiblement la faction contraire; mais elle s'en

dédommagea amplement , en tirant de son sein tous les membres du pouvoir exécutif. Nous trouvâmes la partie si bien liée à notre arrivée , qu'on nommait les cinq directeurs avant même qu'on eût commencé l'élection. La Révellière était faible , languissant , infirme , et semblait n'aspirer qu'à la retraite ; mais il jouissait d'une bonne réputation , et aucun de nous alors ne le soupçonnait d'hypocrisie. Il fut nommé. Le directoire formé , ses cliens et ses flatteurs s'appliquèrent à l'entretenir dans des dispositions hostiles à l'égard de plusieurs membres du tiers nouvellement introduit. Les directeurs avaient à leur solde des journalistes dont les feuilles se distribuaient chaque matin aux deux conseils ; nous y étions fort maltraités : c'est le sort de tout homme public ; mais notre silence et le dégoût des lecteurs les réduisirent bientôt à se taire à leur tour.

Leur parti n'était intrinséquement qu'une section schismatique sortie de la souche-mère des jacobins. Elle y rentra et s'y réunit contre les nouveaux venus , qui lui paraissaient plus redoutables , car elle était persuadée que ceux-ci étaient arrivés de leurs départemens avec le projet de renverser la constitution. Je laisse au temps à déterminer le mérite de cette loi nouvelle ; mais , quel qu'il fût , nous sentîmes dès le commence-

ment que, dans l'état où les anarchistes avaient mis la France, un gouvernement, même imparfait, préparait des moyens efficaces pour le rétablissement de l'ordre. Ce sentiment fut général parmi nous, et avant d'avoir fait connaissance, sans nous être concertés, nous fûmes tous d'accord, et nous nous montrâmes religieux observateurs de ce pacte fondamental.

Je n'étais ni royaliste, ni républicain; qu'étais-je donc? Je vais le dire: la France nous avait envoyé les citoyens dont elle faisait le plus d'estime. On entrevoyait que le vœu de ces nouveaux venus était l'union du sceptre et de la liberté, et moi, en présence d'un pacte fondamental, je n'hésitai pas à m'unir à eux; ils étaient les plus nombreux, et, à mon avis, les plus raisonnables.

Nos adversaires crurent d'abord que notre ferveur était feinte, et que, pour nous forcer à dévoiler d'autres desseins, il leur suffisait de se tenir sur le même terrain que nous; ainsi, dans ces premiers momens, tous les partis furent composés de constitutionnels rigides, fort étonnés de se trouver réunis. Mais bientôt la faction qui nous était contraire observa que nous ne changions point de marche, et que nous opposions sans cesse cette loi aux entreprises, aux habitudes conventionnelles. Elle reconnut que la constitution même la perdait par une marche

régulière qui introduisait dans toutes les parties de l'administration des hommes éclairés et vertueux , et elle se crut dans la nécessité de ruiner son propre ouvrage. On entravait les presses, on gênait les cultes ou on opprimait leurs ministres; on mettait des départemens en état de siège , et toutes ces persécutions s'appelaient effrontément la république et la liberté.

Dès la première année , le directoire et ses partisans portèrent donc de violentes atteintes à cette constitution qu'ils avaient confirmée par leurs sermens. Auteurs de la loi , ils furent les premiers à l'enfreindre , et ils repoussèrent obstinément toutes nos réclamations. L'année se passa dans une lutte soutenue avec assez d'égalité. Les anarchistes tentèrent plusieurs entreprises , et Barras les appuyait en secret de toute sa puissance ; mais il ne put les soustraire aux poursuites des tribunaux ; à peine eut-il le crédit de faire supprimer les preuves de sa complicité avec eux. Des pièces de la procédure , dans la conspiration de Babeuf , compromettaient ce directeur , Fréron , Tallien et plusieurs autres. Le ministre de la police, C..... (1), reçut du directoire l'ordre de ne point les publier. Lors de l'af-

(1) Ce n'est qu'à mon retour que j'ai su que ce nom était changé.

faire du camp de Grenelle, un homme condamné à deux ans de détention écrivit à ce ministre pour lui annoncer d'importantes révélations, et lui demander une entrevue avec un de ses premiers commis. D'Ossonville fut envoyé au Temple pour recevoir les dépositions de ce prisonnier. Elles chargeaient surtout Barras et ceux qui étaient dans son intimité, et elles s'accordaient avec les déclarations de plusieurs condamnés. C....., par ordre exprès, raya ces charges.

Nous, qui trouvions la république décrétée, nous étions réduits à constater par une épreuve terrible, et qu'on eût à peine osé faire à Saint-Marin, si cette forme de gouvernement convenait à la France. Dès le début, l'épreuve réussit à demi. On put se convaincre de la puissance des lois même imparfaites, quand elles sont fidèlement observées. Il y parut à la renaissance du crédit, aux victoires de nos armées, à des pacifications avantageuses. La France entière respirait après tant de vicissitudes. La constitution semblait s'affermir, et si le parti qui nous était contraire en troublait quelquefois la marche, c'était pour de courts intervalles; on reconnaissait de jour en jour qu'elle offrait un point d'appui aux amis de l'ordre et de la paix intérieure: si les deux pouvoirs eussent agi de concert, la France eût fait un essai tranquille de

cette loi nouvelle, et s'il eût dépendu de nous de placer des hommes vertueux à la tête du gouvernement républicain, les trônes de l'Europe eussent été infailliblement renversés. Le sort (1), au bout d'une année, fit sortir de fonctions Letourneur, qui avait été un des cinq premiers membres du directoire. Il fut dès ce moment facile de distinguer les factions à leurs candidats; mais on reconnut aussi que le choix qui serait fait par le parti national prévaudrait, si ce parti restait uni. Les suffrages furent d'abord divisés entre Bougainville, C..... et Barthélemy. Le directoire, convaincu que chaque jour il perdait du terrain, se serait estimé heureux que la préférence fût donnée au second; il eût ainsi maintenu une sorte d'affinité entre les cinq directeurs. Bougainville avait les suffrages de tous ceux qui désiraient le retour de l'ancien gouvernement, et ils croyaient ce candidat très-propre à les secourir; mais il avait déclaré plusieurs fois qu'il n'accepterait pas. Il fut cependant placé sur la liste des dix, formée par le conseil des cinq-cents, et dans laquelle les anciens étaient tenus de choisir.

Barthélemy était ambassadeur de la république

(1) Les gazettes annonçaient, la veille, que c'était Letourneur qui serait, le lendemain, exclu par le sort.

en Suisse ; il avait conclu des négociations importantes ; c'était un citoyen désintéressé, intègre, sincèrement attaché à son pays, et tous les gens de bien désiraient de voir enfin un homme de cette espèce porté au directoire. Ceux qui redoutaient un semblable choix se prévalurent de son absence pour dire qu'il n'accepterait pas. Sa famille même craignait de le voir dans un poste aussi difficile, et elle répandait qu'il n'aspirait qu'à la retraite. J'étais le plus résolu de ses partisans, et son frère, garde des médailles de la Bibliothèque nationale, vint me trouver peu de temps avant l'élection. Il m'assura d'abord qu'il n'était pas propre à cette place. Je persistai : alors on voulut me persuader qu'il avait annoncé la ferme résolution de refuser s'il était choisi ; mais j'avais pris les devans. J'avais sondé Barthélemy, que je connaissais depuis plus de vingt ans, et je lus une lettre par laquelle il me déclarait « qu'il était résolu de faire ce qui serait » utile à son pays : *Qu'on me nomme, j'accepterai.* »

Dès le point du jour fixé pour l'élection, je vis entrer Bougainville chez moi : « J'ai fait mes ré- » flexions, me dit-il, et puisque les cinq-cents » m'ont mis sur leur liste, je désire d'être élu » par les anciens. » Je lui dis que s'il eût pris cette résolution quinze jours plus tôt, nous aurions pu balancer entre lui et Barthélemy ; mais

qu'après les longs débats qui avaient précédé notre détermination , il était impossible de la changer au moment même de l'exécution. Barthélemy fut élu à une grande majorité. J'étais président du conseil au jour de l'élection : aussitôt que le scrutin fut dépouillé , j'écrivis , séance tenante , un billet à l'ambassadeur pour l'en avertir et gagner de vitesse le directoire. Comme je finissais ma lettre , songeant aux moyens de l'envoyer à Bâle , une personne se trouva à point nommé derrière mon fauteuil , et me dit : « J'ai un cheval dans la cour , donnez-moi votre dépêche ; je la porterai. » Je profitai de son obligeance. Je n'ai pas besoin de nommer ce courrier si diligent : il le fut au point qu'une personne , qui ne dédaigne pas d'égayer quelquefois les choses les plus graves , disait qu'en cette occasion , M. L.... avait versé son sang pour la patrie.

Après l'arrivée du second tiers des représentans , le parti conventionnel se trouvait réduit à un seul tiers. Il semblait avouer sa faiblesse , solliciter indulgence pour le passé , et reconnaître l'impossibilité de lutter plus long-temps contre nous que secondaient les vœux de la nation. Ainsi , les plus ardens commencèrent à se troubler , et l'on en vit qui recherchaient la protection de ceux même qu'ils avaient si long-temps persécutés. Ce changement se manifestait de mille

manières : je n'en citerai qu'un exemple. Le sort nous donnait tous les mois de nouvelles places sur les bancs du conseil , et m'en avait donné une à côté de Legendre , ce boucher célèbre par une éloquence naturelle et des actions féroces. Un jour qu'on lisait à la tribune des pièces relatives à la conspiration de Brotier, Dunan et Lavilleheurnois , on en vint à un écrit rédigé par Vauxvilliers. « Nous avons été ensemble dans la mu-
 » nicipalité de Paris , me dit Legendre ; c'était au
 » commencement de la révolution. Vauxvilliers
 » était de ceux qu'on appelait alors aristocrates ,
 » et moi on m'appelait jacobin. Les temps sont
 » bien changés ; franchement , si Legendre de ce
 » temps-là venait offrir son amitié à Legendre
 » d'aujourd'hui , celui-ci n'en voudrait point. »

Peut-être eût-il été sage de ne pas repousser les avances de ces hommes ; mais ils avaient inspiré une haine si juste et si profonde qu'il eût été difficile de se rapprocher d'eux sans user de dissimulation ; nous nous conduisîmes même de manière à rendre une rupture inévitable. Parmi les imprudences multipliées de ceux de notre parti , on remarqua la hauteur avec laquelle ils traitaient leurs collègues acteurs dans les sanglantes tragédies de 1793 et 1794. Le directeur n'épargnait ni bons procédés , ni faveurs , ni distinctions envers ceux qu'il jugeait utile de

mettre dans ses intérêts. Ce moyen manquait aux conseils, et surtout aux membres du premier et du second tiers, qui, éloignés la plupart du pouvoir exécutif, n'en voulaient point recevoir de grâces, et n'en avaient point à répandre. Ils portèrent l'aversion jusqu'à provoquer quelques hommes que leurs emplois rendaient importants et qu'il eût été facile de s'attacher. C'est ainsi qu'ils aliénèrent entièrement Hoche, homme passionné, mais sensible et généreux, qu'avec les moindres avances nous eussions captivé. Hoche fut chargé de marcher contre Paris, à la tête d'une division considérable, et il obéit. On n'avait rien négligé pour égarer cette armée, et, à n'en juger que par les discours des soldats, ils regardaient les deux conseils comme des ennemis de la patrie. C'est aux approches de ces troupes que la tribune du conseil des cinq-cents retentit de dénonciations, de projets d'accuser Barras, d'appel aux armes.

Le conseil des anciens voyait le danger, mais, par sa composition, il ne pouvait agir en premier ordre, et il n'imprimait le mouvement à rien. Il continuait donc ses travaux accoutumés, sans chercher les moyens de se garantir de l'explosion. Les membres du premier et du second tiers n'avaient, si on en excepte un petit nombre, ni l'intelligence, ni le goût des pratiques

révolutionnaires. Remplis de confiance dans la puissance de la loi, ils ne savaient pas assez que cette puissance est nulle contre des hommes qui n'obéissent aux lois qu'autant qu'elles leur sont utiles. On leur exagérait la faiblesse des directeurs; on leur promettait l'appui des propriétaires et des bons citoyens; mais il n'y avait pas dans ce parti un seul homme exercé dans l'art de découvrir, de combattre une conspiration. Vainement quelques membres, plus attentifs, et qui connaissaient bien cette faiblesse, voulaient temporiser et arrêter le penchant de plusieurs nouveaux représentans vers de brusques et grands changemens. Les novateurs impatiens ne trouvaient dans cette conduite que timidité et matière à soupçons. Je ne sais même si quelques-uns dont l'indépendance et la vertu étaient le plus éprouvées, ne furent pas considérés comme des partisans du directoire. Car, dans ce temps-là, il était plus difficile qu'il ne le sera un jour de tracer exactement les limites qui les séparaient. En effet, on tolère dans son propre parti des choses qu'on ne souffrirait pas de la part de l'autre. Des chefs ambitieux ne laissent voir d'abord qu'un pur et noble attachement au bien public. Ceux qui leur appartiennent se livrent à un certain abandon inévitable dans les grandes affaires. Bientôt cependant les gens sa-

ges s'aperçoivent qu'on les mène trop loin. Leurs guides les retiennent par les mots de constance, d'intérêt public, par la crainte du triomphe de leurs adversaires; et souvent il leur est impossible de revenir au point d'où ils voudraient ne s'être jamais éloignés.

Je suis loin d'affirmer qu'il n'y ait point eu de royalistes dans les deux conseils; mais ceux qui pouvaient s'y trouver ne firent aucune ouverture soit à mes amis, soit à moi, et je crois pouvoir assurer qu'ils n'auraient pas trouvé dans notre société un seul individu dont ils pussent espérer de l'appui dans leurs desseins.

Je suis au contraire disposé à croire que Barras avait des rapports particuliers avec la famille régnante en Espagne; Cabarrus, qui avait été à la tête des finances de ce royaume, était en ce moment à Paris; cet homme était beau-père de Tallien, et Tallien était un des amis intimes du directeur.

J'eus à ce sujet des indications remarquables. J'ai entrevu ces lâches transactions où des intrigans, ennemis les uns des autres, se promettaient une indulgence et des secours mutuels, quel que fût le parti qui triompherait. J'ai vu des royalistes, qui semblaient fréquenter Barras pour leur propre salut, et qui concevaient de hautes espérances de ses intentions secrètes. Il

nous rendra un roi , disaient-ils , et il ne se montre corrompu que pour mieux parvenir à ses fins. Il y avait aussi des hommes mitoyens , qui voyaient en même temps Barthélemy , Carnot et Rewbell , qui avaient l'œil sur toutes les girouettes , prêts à mettre à la voile au premier vent fait , de quelque côté qu'il soufflât ; imitateurs prudents du timide Antisthènes , « ils regardaient » les affaires politiques comme un brasier , dont » il ne faut pas trop s'approcher de peur d'en » être brûlé ; et dont il ne faut pas trop s'éloigner de peur de mourir de froid. » Aucun de ces hommes n'a été déporté.

Quelques personnages des deux conseils se réunissaient cependant à Tivoli , et dissertaient longuement sur l'état des affaires. On avait donné le nom de *Clichiens* à ceux qui formaient cette réunion ; plusieurs croyaient que le décret qui traçait autour de Paris une limite idéale que les armées ne devaient pas franchir , garantissait suffisamment le corps législatif. La Rivière dit à cette occasion : « Si ce décret vous rassure , » vous connaissez bien mal le danger qui vous » menace ; le directoire a le droit de faire approcher les troupes à dix lieues de Paris ; » il les portera jusque dans Paris par une seule » marche forcée , ou bien il les fera filer par » pelotons déguisés , et nous verrons les mem-

» bres qu'il a proscrits , arrêtés tout en pro-
» nonçant leurs décrets. Vous parlez de votre
» inviolabilité ; mais , pour les gens à qui nous
» avons affaire , la constitution n'est qu'un mot ,
» et le soldat fera tout ce qui lui sera commandé. »
La Rivière proposa ensuite des mesures , qui eus-
sent été excellentes deux mois plus tôt ; mais
deux mois plus tôt , on eût objecté que le dan-
ger était trop éloigné pour être à craindre , et
que les précautions ne feraient que le provo-
quer.

Ici je dois convenir que nous avons été im-
prudens et indiscrets , comme les partis le sont
presque toujours. Nos opinions bien connues
nous avaient rendus odieux à l'armée. Nous
avons dit hautement qu'obligés de continuer la
guerre , il ne fallait pas la faire avec le projet de
nous agrandir par des conquêtes. Les militaires ,
et ceux même que je comptais parmi mes amis ,
me reprochèrent ces paroles pacifiques d'une de
mes opinions : « Il nous faut une armée suffisante
» pour une défense vigoureuse de notre terri-
» toire , mais soyons économes : un nouveau
» déficit amènerait une nouvelle révolution.
» Assurons par de sages contributions la paix
» intérieure , et tenons pour certain que nos en-
» nemis ont les regards fixés sur nos finances ;
» si elles sont bien réglées , si au lieu d'emprun-

» ter, nous payons nos dettes, cette situation
 » nous tiendra lieu d'une seconde armée. Effa-
 » çons aussi de nos lois fiscales ce mot funeste :
 » crédit. Il a bouleversé la France sous le régent.
 » Au lieu de proclamer le crédit, établissons la
 » confiance. »

La conduite à tenir par le directoire était néanmoins embarrassante. On ne peut supposer que les membres dont il était composé fissent le mal pour le plaisir de le faire; mais aucun d'eux n'avait cet esprit de justice, d'ordre et d'économie sur lequel sont fondés le bonheur et la durée des états. S'ils eussent gouverné suivant la constitution, respecté les élections, on eût vu les emplois publics remplis par ceux que leur capacité, leur bonne renommée, leur aisance même y appelaient. J'ai dit leur aisance, car le fracas démocratique ne m'empêche pas de désirer qu'un fonctionnaire public, doué de toutes les autres qualités, ait encore, s'il se peut, une garantie de plus dans l'indépendance de sa fortune. On lit ce passage remarquable dans un des écrivains les plus judicieux de l'antiquité :
 « L'empereur ordonna que les sénateurs auraient
 » au moins un tiers de leur patrimoine en biens
 » fonds. Il jugeait irrégulier que ceux qui aspi-
 » raient à des emplois honorables regardassent

» Rome et l'Italie comme une hôtellerie, au lieu
» d'y voir la patrie (1). »

Mais le directoire ne pouvait se tourner vers nous sans rompre avec ses amis de cœur, sans payer d'ingratitude ses patrons, ses créateurs; il prit un autre parti. Des emplois de la plus grande importance furent conférés à des sujets incapables de les remplir : aux choix du peuple, on substitua des hommes qui n'étaient connus que par leurs excès dans la révolution. L'apanage du talent et des vertus passa dans les mains de ceux qu'il est impossible de compter parmi les membres estimables de la société, et ce renversement de l'ordre est peut-être la plus insupportable des tyrannies. Le pouvoir exécutif devint plus odieux à mesure qu'il devint plus corrompu, tandis que le corps législatif, s'épurant de jour en jour, fixait les regards et les espérances de la nation. Enfin le directoire crut nécessaire de se porter aux dernières violences, et il donna ainsi une preuve manifeste de la vertu des conseils : s'ils avaient été accessibles à la corruption, il aurait été inutile d'employer une ressource qui devait, en dernier résultat, perdre ceux même qui se déterminaient à y recourir. Avant que le directoire en vînt à cette

(1) *Plin. Epist.*, lib. VI, epist. 19.

extrémité, il n'y avait plus d'accord, même apparent, entre lui et les amis de la paix intérieure, partisans du gouvernement par les lois. Bientôt il s'établit aux yeux de la nation une opposition de doctrine et d'actions dans laquelle nous eûmes tout l'avantage, ainsi qu'il arrive à la longue aux défenseurs des règles, armés contre les fauteurs du désordre. Mais, dans cette lutte, nous n'avions que l'opinion pour nous, et notre péril croissait avec nos succès. Les moins clairvoyans commençaient à reconnaître que le directoire, maître de la force publique, s'en servirait pour renverser tous les obstacles qui le gêneraient dans l'exercice du pouvoir absolu. Il faut même convenir qu'il s'était mis dans une situation dont le danger allait tous les jours en augmentant. Nous savons par Barthélemy, collègue des directeurs, qu'après avoir fait approcher Hoche, ils avaient été frappés d'une grande terreur, lorsque la seule puissance de la constitution força ce général de rétrograder avec son armée.

Dès lors il fut évident qu'il y aurait un choc violent entre les deux pouvoirs, et qu'ils étaient mal balancés. Cette partie de l'épreuve, que nous avions été contraints de faire, nous devint funeste. Qu'il me soit permis d'ajouter que ce résultat fut une suite de notre inexpérience et de notre incapacité.

Je ne puis quitter ce sujet sans rapporter les circonstances d'un entretien que j'eus avec un des hommes dont j'étais habitué à écouter les conseils. A ma grande surprise, il me dit que la guerre civile lui semblait préférable à l'état où nous étions. C'est en vain que je voulus combattre cette fatale opinion. Nous nous séparâmes fort opposés de sentimens. Le lendemain il vint me voir, et prétendit que nous n'avions pas d'autre moyen de salut. De mon côté, je ne voyais que dans la paix des moyens assurés de restauration pour la France. J'avais besoin d'une autorité plus puissante que la mienne. Dès la veille, je m'étais procuré les OEuvres du chancelier de l'Hôpital, et je lui lus le passage suivant du testament de ce grand magistrat : « J'a-
» çoit que les armes aient été prises quatre ou
» cinq fois, j'ai toujours conseillé et persuadé la
» paix, estimant qu'il n'y a rien de si dangereux
» en un pays que la guerre civile, ni plus profi-
» table que la paix, à quelque prix que ce fust. »
Mon ami fut ébranlé par ce passage, certainement très-raisonnable, mais qui ne prouvait pas autant que le récit des incendies de la Vendée et des troubles du Midi.

L'armée éparse et presque inaperçue que le directoire avait formée autour de Paris était commandée par le général Augereau. Montrouge,

qui n'est éloigné que d'une lieue, était ostensiblement indiqué comme place de rendez-vous pour une revue. Cette disposition, propre à l'attaque ainsi qu'à la défense, ne laissait plus de doutes. Mais la sécurité de nos commissions d'inspection prévalut sur l'inquiétude générale. Elles se réunirent, le 17 fructidor au soir, et délibérèrent long-temps sans rien conclure. Emmercy, un des membres, voulut même se retirer, parce que, dit-il naïvement, il croyait toute délibération contraire à la règle; les commissions se séparèrent fort tard; un membre de chacune resta cependant. On dit que ceux-ci reçurent des avis directs et certains. Rovère, banni comme nous, y donna si peu de confiance, qu'il ne les transmit point à ses quatre collègues. Il répondait à tous les avertissemens : « Je sais tout » cela, soyez tranquilles; il ne s'agit que d'une » revue : voilà bien de quoi s'effrayer ! » Je ne blâmerai point la conduite des inspecteurs. On se supposait depuis si long-temps à la veille de l'explosion, qu'ils sont excusables de n'y avoir point cru, au moment même où la mèche était sur les poudres. S'ils eussent eu des certitudes, rien ne les justifierait de n'en avoir point informé les conseils, ou de n'avoir pas déclaré qu'ils ne se croyaient pas responsables : mais alors même comment empêcher l'événement ? On a dit que

de notre incapacité.

la permanence aurait tout sauvé. La conduite des troupes prouve le contraire. Les conseils, déterminés à ne point attaquer, n'en ayant pas les moyens, n'étaient pas mieux préparés à se défendre, et peut-être nos adversaires furent plus embarrassés du triomphe facile qu'ils obtinrent, qu'ils ne l'eussent été de notre résistance.

Le corps législatif avait une garde de douze cents hommes, qui faisait le bonheur des gens de guerre qui étaient parmi nous. C'était trop peu pour repousser une attaque; c'était trop pour une garde d'honneur : une garde d'honneur est une chose bizarre et presque ridicule pour un corps délibérant sur les lois. Ni le parlement d'Angleterre, ni la diète de l'Empire, ni les états de Suède, ni les sénats et législateurs des anciennes républiques n'imaginèrent de se faire garder ou ne tinrent à honneur d'être entourés de soldats. Le congrès américain, pendant toute la guerre, n'eut pour gardiens du lieu de ses séances qu'un concierge qui avait plus de soixante ans. Un portier et des huissiers doivent suffire. Mais les rédacteurs de la constitution n'avaient pas perdu les habitudes conventionnelles; et tel d'entre eux ne se doutait pas qu'il y eût d'autre moyen d'assurer aux premiers magistrats la révérence et l'affection du

peuple , que l'éclat des armes ou la richesse des habits.

Si l'on objecte qu'en révolution la prudence exige du gouvernement qu'il se fasse garder, je dis qu'une aussi triste nécessité se concilie mal avec les institutions républicaines, et que la garde même qui les défend prouve qu'elles ont été trop tôt adoptées.

J'avais tant d'éloignement pour l'intrigue, que, le 17, j'ignorais encore l'extrême proximité du danger; aucun de mes collègues ne m'en parla, et réellement très-peu d'entre eux en étaient instruits. Je dînai, ce même jour, avec le général Montesquiou, qui n'attendit pas la fin du dîner, et partit pour la campagne, m'offrant de m'emmener avec lui. Mes amis me pressèrent fortement de ne point retourner dans ma maison; mais je n'avais aucun motif pour me cacher, aucune crainte personnelle; je ne voulus pas même découcher. Parmi les agens du complot, il y en eut qui firent des demi-confidences à quelques-uns de ceux qui étaient déjà secrètement proscrits, croyant par là se ménager des protecteurs, en cas de fortune contraire.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Événemens du 18 fructidor. — Les représentans chassés du lieu de leurs séances par les soldats. — Division dans le directoire. — Triumvirat. — Carnot s'évade. — Barthélemy, directeur, conduit au Temple. — Déportation. — Générosité et courage d'un domestique de Barthélemy.

Le dix-huit fructidor (4 septembre 1797) arriva. Cette journée doit attirer de grands maux sur notre patrie; je crois à propos d'en rapporter les principaux événemens.

Dès le point du jour, deux de mes collègues, Meilland et Gigault-Grisenoy, m'éveillèrent et m'apprirent les événemens de la nuit. A deux heures et demie du matin, le canon avait donné le signal aux généraux et officiers de l'armée qui occupait Paris. Le directoire et l'état-major étaient incertains du parti que prendrait la garde du corps législatif. Je crois fermement qu'ils s'attendaient à une résistance. Des proclamations, rédigées et imprimées plusieurs jours d'avance, et qui furent affichées dans la matinée du 18, contenaient ces paroles remarquables : « Les avant-
» postes du directoire ont été forcés. » C'est une insigne imposture; on eût été très-embarrassé

à produire un seul individu blessé, ou seulement égratigné, dans cette action imaginaire (1).

A quatre heures et demie du matin, quinze cents hommes entrèrent dans la cour des Tuileries. Il y avait des canons pour défendre la principale porte qui conduit du palais au jardin ; mais les canonniers la livrèrent. Augereau pénétra le premier, à la tête d'une forte colonne. Il fit aussitôt occuper tous les postes, confiés jusqu'alors aux grenadiers du corps législatif, qui les cédèrent sans obstacle. La troupe, cernée de toutes parts, et menacée par une forte artillerie, avait ouvert les portes extérieures ; il n'y eut de la résistance qu'à une grille par laquelle on arrivait à la salle du conseil des cinq-cents. Ce poste était, par sa situation, moins facile à forcer que celui du conseil des anciens. Un officier, appelé Bruniaux, le gardait encore à cinq heures du matin. Le général Lemoine s'y présenta, et lui ordonna de livrer le passage : « Ma » consigne me le défend, répond l'officier ; je » garde le conseil et les archives ; je défendrai » mon poste. » Lemoine menaça de se faire jour à coups de canon : « Faites tirer, » répondit Bru-

(1) « Commode avait inventé une conjuration : il feignit de croire qu'on conspirait contre sa vie : sous cette méchante couverture, il fit mourir un grand nombre de citoyens romains, » (*Plutarque.*)

niaux. Un peu après, cependant, les soldats ouvrirent eux-mêmes. Ceux qui étaient au Pont-Tournant ouvrirent aussi les grilles ; et une autre colonne de deux mille hommes entra par ce côté, avec douze pièces de huit. Les pièces de position furent braquées de la place de la Révolution contre le jardin ; cette artillerie était gardée par une forte réserve de cavalerie et d'infanterie. La terrasse des Tuileries, devant le palais, était couverte de soldats. On y vit les représentans Lepaige et Derenty, tenant chacun une bouteille, et versant de l'eau-de-vie aux soldats.

Il n'y eut nulle part le plus léger conflit. L'espèce de neutralité facile de nos grenadiers prouva que nous n'avions compté que sur la protection de la loi. Vers sept heures du matin, plusieurs membres des deux conseils s'étaient rendus dans les salles de leurs séances : ils n'y étaient point en nombre suffisant pour délibérer. Les présidens et les secrétaires s'y trouvaient cependant ; environ trente membres étaient présens au conseil des anciens, et parmi eux Baudin, que le président avait été chercher lui-même dans l'appartement qu'il occupait aux Tuileries. Baudin semblait très-agité, et ne prit aucun caractère à ce moment d'une crise dont le résultat était encore incertain. Notre président (c'était Laffon-Ladebat) avait inutilement tenté

de pénétrer jusqu'à la commission des inspecteurs. Une garde les empêchait de sortir, et ne permettait pas qu'on communiquât avec eux. Il revint occuper son fauteuil. Le nombre des membres s'augmentait lentement. Il attendait qu'il se complétât, lorsqu'une poignée de soldats l'arracha de son siège, et le contraignit, par des violences accompagnées de discours brutaux, à se retirer.

La même scène se passait au conseil des cinquante. Siméon était président, et, forcé de sortir, il prononça ces paroles, et les fit écrire par les secrétaires : « Le conseil est dissous par la force armée. » Ce furent les dernières paroles prononcées sous l'empire de la constitution de l'an III, qui, dès ce moment, cessa d'être la loi des Français. Les membres de ce conseil, ainsi repoussés, se retirèrent chez André de la Lozère, au nombre de quatre-vingt-six. Ils rédigèrent une protestation contre la violation de la constitution. Elle était signée par presque tous, et personne ne refusait d'y mettre son nom, lorsque Jean-Jacques Aymé fit quelques observations qui déterminèrent ses collègues à la supprimer. L'assemblée se sépara, après qu'on fut convenu de se réunir au même lieu, le soir du 18. Mais, dans l'intervalle, le triomphe du directoire fut connu, et il n'y eut pas plus de douze membres

à cette seconde réunion. Elle se dispersa sans avoir rien arrêté.

Dès le point du même jour, 18 fructidor, dix à douze députés s'étaient rassemblés dans la salle de la commission des inspecteurs du conseil des anciens. Des cinq membres dont elle était composée, Rovère seul était présent. Dumas voulut y pénétrer ; mais ses collègues eux-mêmes lui jetèrent un billet portant qu'il eût à s'enfuir promptement. Cet homme, recommandable par sa fidélité en amitié, et par son intrépidité dans le péril, s'éloigna à regret. Il était en petit uniforme. On raconte qu'à la sortie des Tuileries, les sentinelles lui dirent : « Nous avons pour con- » signe de ne laisser sortir personne. » — « Votre » consigne, répondit Dumas, c'est moi qui l'ai » donnée, et c'est la troisième fois qu'on la change. » Qu'on me fasse venir l'officier au corps-de- » garde, où je vais l'attendre. » Les gardes, trompés par cette ruse, le laissèrent passer, craignant même d'être repris pour l'avoir arrêté. Deux membres de la commission du conseil des cinq-cents s'étaient réunis à celle des anciens : c'étaient Pichegru et Delarue : celui-ci tira un pistolet de sa poche quand on l'arrêta, et il voulut s'en servir ; mais l'arme fit long feu, et ce fut un bonheur pour lui. Poinçot vint dire à Pichegru de descendre dans le jardin, où le général Le-

moine le faisait appeler. Sur le refus de Pichegru, et après quelques paroles assez vives, l'officier, sans insister, s'empara de l'intérieur du palais. Dès cinq heures du matin, les inspecteurs avaient été investis par cinquante hommes armés ; mais alors il n'y avait pas encore ordre de les arrêter, et ces députés eussent pu se disperser. A sept heures, les ordres du directoire arrivèrent, et le général Verdier leur annonça qu'ils allaient être conduits au Temple. Ils mirent en avant les lois, la constitution, la garantie du corps législatif et d'autres lieux communs. Un officier, feignant d'être Allemand, leur répondit : « Moi pas entendre c'té français là. » D'autres militaires, plus embarrassés du personnage qu'ils faisaient, et peut-être encore incertains du dénouement, répondirent : « Nous » ne devons qu'obéir. » Quelques-uns des représentans résistèrent quand on voulut les faire descendre. Un officier dit à Bourdon de l'Oise : « Retirez-vous, citoyen, nous n'avons point ordre de vous arrêter. » Celui-ci fit une réponse qui doit nous rendre moins sévères sur d'autres époques de sa vie. « Je veux, dit-il, aller au Temple avec mes collègues, et je repousse l'indigne » faveur par laquelle on veut me déshonorer. »

Le directoire, qui depuis plusieurs mois paraissait cette entreprise, fut très-inquiet tant

qu'elle ne fut pas consommée. Les messagers arrivaient des casernes, des conseils et de la police, au palais du Luxembourg, et se succédaient rapidement. Les amis d'une faveur naissante entouraient les directeurs et soutenaient leur courage. L'ambassadeur de Suède passa une partie de la nuit près d'eux. Il avait souvent montré de l'affection à plusieurs d'entre nous. Nous sûmes depuis, pendant notre séjour au Temple, qu'il nous avait abandonnés pour passer vers nos ennemis, et un jour, qu'à Sinnamari, nous parlions des événemens de cette journée, il s'éleva une querelle assez vive, à ce sujet, entre Tronson et Rovère. » Je ne crois pas à sa défection, » dit celui-ci, car je n'en ai pas été informé. » — « Je ne l'ai pas été plus que vous, dit Tronson ; mais j'y crois. Je connais ce diplomate. » Il s'imagine qu'un ambassadeur doit arriver » aux secrets du prince, même par le plus sale » chemin. Je gagerais qu'il était chez Barras. »

Barras, qui n'avait pas toujours été d'accord avec Rewbell et La Révellière, fut entraîné par la haine qu'il portait à Carnot. Ainsi, il y eut en ce moment de l'accord entre les triumvirs, et la perte de Carnot fut arrêtée. Quant à Barthélemy, il ne suffisait pas de se cacher de lui, il fallait encore l'envelopper dans la proscription, pour mettre à sa place quelque homme entière-

ment dévoué, et dont on ne dût craindre ni la surveillance ni la vertu. Il fut donc résolu que Barthélemy donnerait sa démission, et que s'il la refusait, il subirait le même sort que Carnot. Celui-ci avait bien plus de moyens que l'autre de pénétrer les desseins de ses collègues, et il connaissait depuis long-temps leur audace. Le 17, il sut que le lendemain les coups décisifs seraient frappés. Il eut fort tard un entretien avec willot, membre du conseil des cinq-cents. Il ne s'opposait plus à un coup de main contre le directoire, mais il fut bientôt assuré, par les renseignemens que lui donna willot, qu'il n'y avait ni dispositions faites, ni moyens de résistance. Il rentra encore chez lui, au Luxembourg; et il faut conclure de cette sécurité, ou qu'il était mal informé des détails du complot, ou qu'il s'était procuré des moyens infailibles d'évasion. Il réussit en effet à s'échapper.

Des gens armés entrèrent chez Barthélemy, le même jour 17, à onze heures du soir, et on se contenta de le faire garder par deux sentinelles placées à sa porte. Il pouvait s'échapper, mais il ne le voulut point.

Pendant que les événemens que j'ai rapportés plus haut se passaient dans les salles des deux conseils, d'autres membres, n'y pouvant pénétrer, vinrent chez moi au nombre de trente à quarante.

Nous nous entretenîmes sur le parti que la circonstance exigeait. Les sentimens furent divers. Bernard Saint-Affrique et Chassiron se montrèrent timides, irrésolus et inquiets de l'événement. Dupont opina mollement, et parla de fuite. Marmontel et Muraire marquèrent beaucoup plus de fermeté. Je dis à tous que, les croyant irréprochables comme moi, j'étais d'avis de rejeter tous les partis timides; qu'il était indigne de nous de fuir ou de nous cacher; que le seul moyen, s'il y en avait un, de prévenir une catastrophe, était de nous mettre en évidence, de servir, pour ainsi dire, de fanal et de centre de réunion aux gens bien intentionnés; que, loin de nous disperser, comme pourraient faire des coupables, il fallait, après avoir été chassés du lieu de nos séances, y retourner sans délai; que c'était le seul où il nous convînt d'être réunis. Cet avis, appuyé par le froid Muraire et le sage Tronchet, fut adopté unanimement. Je reçus, vers la même heure, divers billets, et des visites de personnes qui m'exprimaient l'anxiété générale. Ferrand-Vaillant vint me dire qu'un officier supérieur, dont je ne me rappelle plus le nom, était à deux pas de là, et qu'il réunirait à l'instant un grand nombre d'hommes prêts à se dévouer pour le maintien de la loi. Des chefs de deux grandes administrations voisines de ma mai-

son vinrent me proposer d'armer un bon nombre de leurs commis ; nous répondîmes à tout le monde que nous nous rendions au lieu de nos séances, que nous étions bien résolus d'éloigner de nous tout secours étranger.

Nos efforts se réduisirent à nous présenter deux fois seuls et désarmés au conseil. Il est clair que le directoire n'avait pas prévu ce genre d'hostilité. S'il s'y fût attendu, l'accès des cours ne nous eût pas été si facile. Nous nous rendîmes de chez moi, par le boulevard, à notre conseil. Pendant la marche, un de nos huissiers vint nous dire qu'une partie de nos collègues étaient rassemblés aux écoles de chirurgie, près du palais du directoire, et qu'ils nous faisaient inviter à venir les y joindre. Nous leur envoyâmes trois des membres qui étaient avec nous, pour les prier de se réunir à nous dans le lieu ordinaire de nos séances, dont le changement ne paraissait fondé sur aucun motif raisonnable.

Nous avançons cependant dans la rue Saint-Honoré, et nous entrâmes dans les cours du palais des Tuileries, après une faible opposition d'une sentinelle de notre propre garde ; mais, pour cette fois, toutes les salles étaient fermées. Parvenus aux galeries qui règnent le long de la terrasse du parterre, un détachement d'environ cent hommes accourut, et nous repoussa. La le-

çon était bien faite à leurs chefs, et ils tenaient des discours très-insolens. Ils appuyaient la crosse de leurs fusils sur ceux qui, à leur gré, ne se retiraient pas assez vite, et leurs baïonnettes sur la poitrine de ceux qui se retournaient. Nous revenions chez le président par la rue Saint-Honoré, quand un détachement de cavalerie galopant derrière nous nécessita notre dispersion : nous étions quarante. Tous pouvaient arriver chez Laffon, comme nous en étions convenus ; je poursuivis mon chemin, et ne m'écartai que pour lire les longues proclamations du directoire, affichées sur une colonne du portail des Feuillans. Des soldats lisaient avec moi. J'écoutais leurs observations, j'y mêlais les miennes ; j'étais libre, et je ne prévoyais aucunement qu'avant la fin du jour je serais prisonnier dans la tour du Temple.

Il y avait chez Laffon cinq de nos collègues. On vint nous dire que la gendarmerie s'avancait par le boulevard ; la fuite nous était encore facile, mais la proposition n'en fut pas même faite. La maison, bientôt investie, fut en même temps envahie par un détachement de gendarmerie. Le chef se fit remettre des pistolets dont un de nous était muni. C'était le seul qui eût des armes. J'avais toujours jugé inutile d'en porter, et quelques-uns, qui ne les quittaient jamais, et qui annonçaient une grande détermination,

n'en ont par bonheur fait aucun usage. Le détachement n'était entré chez Laffon que par un malentendu ; car il était envoyé pour arrêter des membres du conseil des cinq-cents, assemblés dans une maison voisine. L'officier s'aperçut de son erreur ; mais il refusa de montrer son ordre, et nous ne pûmes alors la constater. Cependant, comme nous étions aussi représentans, il crut que, malgré cette méprise, il avait encore fait une bonne affaire. Il prit les noms de chacun de nous, et les envoya au ministre de la police. En attendant sa réponse, il nous parla de rassemblemens défendus par la loi, comme s'il n'eût pas été absurde d'appliquer cette interdiction à six représentans du peuple, qui, chassés de leur salle, s'étaient retirés chez leur président. Comme nous lui demandions en vertu de quelle loi nous étions arrêtés, nous eûmes pour réponse la définition de la loi sous un gouvernement tyrannique ; elle est remarquable par sa précision et sa justesse : « *La loi, c'est le sabre.* »

Nous ne vîmes revenir chez Laffon, qu'au bout d'une heure et demie, le messenger envoyé par l'officier de gendarmerie à Sotin, ministre de la police. Celui-ci avait pris les ordres du directoire, et la décision nous fut fatale. L'officier nous fit monter dans des voitures. Nous fûmes conduits chez ce ministre à travers des groupes peu nom-

breux de citoyens qui semblaient diversement affectés. On nous introduisit dans son appartement; et comme nous lui demandions à voir l'ordre en vertu duquel il attentait à notre liberté, il nous en refusa la communication; mais il nous dit qu'il lui était commandé de faire arrêter les députés assemblés rue Neuve-du-Luxembourg, dans une maison dont il nous lut le numéro. « Ce n'est point le numéro de la mienne, dit » Laffon; il est manifeste qu'on a pris ma mai- » son pour une autre, et qu'il n'était pas ques- » tion de nous faire arrêter. » Le ministre sourit, et, sans prendre la peine de nous donner une explication, il répondit par ces mots, qui ne sont pas les moins mémorables de la révolution et qu'il faut redire textuellement: « Vous » jugez bien qu'après ce que j'ai pris sur moi, » un peu plus ou un peu moins de compromis- » sion n'est pas une affaire. »

Nous montâmes dans quatre voitures, accompagnés d'agens de la police, et sous une escorte de gendarmerie à cheval. Il était environ quatre heures de l'après-midi. Il y avait sur les ponts et dans les rues par où nous passions une double haie de gens armés. Le peuple paraissait consterné à la vue des armes et de cet étalage de force contre sept hommes âgés et sans défense; quelques groupes, il est vrai, se montraient, au contraire, fort animés contre nous.

Un homme d'une haute stature, mal vêtu, affectant la fureur ou l'ivresse, tenant un bâton, en frappait les portières de notre voiture, et nous accablait d'imprécations. Il nous criait de temps en temps : « Répétez donc, scélérats, » chiens que vous êtes, répétez donc : Vive la » république ! » Mais ces emportemens de commande n'excitèrent aucun mouvement. Il y eut cependant un moment d'embarras dans le convoi. Un de nos conducteurs mit la tête à la portière, et, la retirant brusquement, il nous dit d'un air effrayé : « On massacre une voiture der- » rière nous. » Il se trompait, ou voulait faire le facétieux. Enfin, nous arrivâmes au Temple; à notre entrée dans cette fameuse prison, nos poches furent visitées. Nous trouvâmes plusieurs de nos collègues des deux conseils; Lavillehernois et Brotier y étaient depuis plusieurs mois. Ils étaient les agens d'une conspiration en faveur du prétendant. Les détails en ont été rendus publics lors du jugement qu'ils ont subi. Ces minces conspirateurs avaient, de leur autorité privée, nommé sept à huit ministres, et ils en prenaient une partie dans les conseils. Ils avaient mis dans leur confiance des gens de guerre dont ils avaient besoin, et qui les dénoncèrent; mais ils n'avaient pas même imaginé de faire sonder ceux à qui ils distribuaient si généreusement les premiers emplois civils.

On nous installa dans les chambres qu'avaient habitées la famille royale , et plus récemment les conspirateurs désignés sous le nom du camp de Grenelle. Nous eûmes , pendant le temps que nous passâmes au Temple , la liberté de nous promener dans la cour, qui est spacieuse. Il fut aussi permis à ceux qui avaient des femmes et des enfans de les voir en présence de témoins. Les fenêtres de ce château sont garnies de hottes , qui n'y laissent entrer le jour que par en haut. Les soldats qui nous gardaient faisaient fort strictement leur service ; dès la fin du jour, nous étions enfermés sous beaucoup de verroux et de serrures.

19 et 20 *fructidor* (5 et 6 septembre 1797).— Je croyais fermement qu'un acte aussi violent, aussi contraire aux lois , serait suivi d'une reconnaissance éclatante de mon innocence , et que je serais mis en liberté aussitôt que , par l'examen de ma conduite , et la lecture de mes papiers , on se serait assuré qu'il n'y avait pas même un prétexte d'accusation contre moi. Cette époque ne pouvait être éloignée ; je l'attendis tranquillement.

La prison célèbre où nous étions renfermés devint l'objet de notre curiosité. Le Temple est un vaste édifice carré , flanqué de quatre tours. Il était dans les champs voisins de Paris avant

les accroissemens de cette ville. Il est aujourd'hui dans l'enceinte, mais entièrement isolé. Les Templiers avaient fait construire cette forteresse pour contenir leurs trésors et leurs archives, et comme place de défense dans les guerres étrangères et intestines qui désolaient la France. Les ouvertures par où le jour pénètre dans les tours n'ont que cinq ou six pouces de largeur, sur une hauteur d'environ deux pieds et demi; et la lumière, avant d'arriver à l'intérieur, se perd dans des murailles de neuf pieds d'épaisseur. Elles sont de pierres de taille. L'édifice est bien conservé sur trois faces; la quatrième est lézardée.

— Nos gardiens, et des prisonniers qui nous ont précédés au Temple, nous ont transmis quelques détails sur le traitement que Louis XVI et sa famille y ont éprouvé. Tout ce qui regarde ce prince a été publié par son valet-de-chambre Cléry, qui ne l'a quitté qu'au dernier moment; et son livre nous est parvenu à Sinnamari, où je revois les notes d'après lesquelles je rédige mon journal. Je supprime les faits qu'il a dû mieux connaître que moi, et je ne rapporterai qu'une seule circonstance qui paraît avoir échappé à ce narrateur fidèle. Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, dit à ce prince, en le quittant : « Nous nous reverrons. » Il lui ré-

pliqua : « Oui, dans l'autre monde. » Cette réponse ne se concilie pas avec l'ensemble du récit de Cléry. Si elle a été faite, elle tend à détruire une opinion qu'on trouve dans quelques autres narrations. C'est que Louis XVI ne croyait pas que le jugement porté contre lui par la convention serait exécuté. Si, au contraire, il regardait son exécution comme inévitable, le courage qu'il a montré lui reste tout entier. Le jeune prince a fini d'une manière si misérable qu'on n'a jamais osé publier les circonstances de sa mort. Il ne paraît pas qu'il ait été empoisonné; on a prétendu que les maîtres ignorans et pervers, placés près de ce malheureux enfant, lui avaient donné d'affreuses leçons, qu'il pratiqua avec une docilité funeste. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les insectes le dévoraient; son linge était très-rarement renouvelé; l'air de sa chambre était infect. Il était agité de terreurs toujours renaissantes et trop légitimes; il s'attendait à être tué par quelqu'un de ceux qui l'approchaient, et le jeune innocent implorait quelquefois leur pitié comme un coupable. « N'est-ce » pas, leur disait-il, on ne me tuera pas? » Il fut long-temps dans cet état, et presque oublié. Quand enfin on s'occupa de lui, il était trop tard. De Sault, chirurgien de l'hôpital, après l'avoir visité, déclara qu'il ne pouvait vivre au-delà

d'un an. Il fut mieux traité depuis ; mais l'art des médecins ne put le conserver qu'onze mois (1). De Sault ne lui survécut que de quelques jours. On avait tant de motifs de présumer des crimes de la part de tous ceux qui participaient à ces événemens , que plusieurs personnes furent persuadées que ce chirurgien avait été sollicité d'accélérer la mort de cette jeune victime , qu'il s'y était refusé , et qu'on l'avait ensuite empoisonné lui-même , pour étouffer cet horrible secret. Cette anecdote semble entièrement dénuée de fondement. Que le Dauphin soit mort empoisonné ou des mauvais traitemens qu'il a certainement éprouvés , les auteurs du forfait sont également coupables.

Dès le 18 fructidor , tous les magistrats qui n'avaient pas marqué assez de dévouement au directoire furent destitués , les commandans militaires changés. Les membres du corps législatif qui lui donnaient de l'ombrage étant dispersés , fugitifs ou dans les cachots , le gouvernement , contenu jusqu'alors , devint tout à coup absolu. Les presses des imprimeurs qui n'étaient point à sa dévotion furent détruites. Ces actes pouvaient , dans le premier moment , être

(1) Il mourut à deux heures de l'après-midi , le lundi 8 juin 1795.

accueillis par la multitude , qui n'examine rien ; mais il eût fallu faire cesser en même temps tous les maux qu'on nous attribuait ; autrement il devenait manifeste , même pour les plus aveugles , que c'était la tyrannie qui avait triomphé. La faction qui nous était contraire dans le conseil des cinq-cents était bien éloignée de chercher des preuves ou d'attendre le résultat d'une enquête. Plusieurs détails nous parvinrent au Temple , pendant notre voyage , et à Sinnamari même. Je vais raconter les principaux. Le dix-huit (4 septembre 1797) , à huit heures du matin , des membres du conseil des cinq-cents se rendirent au lieu ordinaire de leurs séances. Il y avait sur les portes des affiches anonymes pour les inviter à se rendre à la salle du Théâtre-Français appelé l'Odéon. Quelques-uns pénétrèrent , comme je l'ai dit , dans la salle du Manège , sous la présidence de Siméon ; mais un plus grand nombre se rendit docilement à l'Odéon. Une commission fut chargée de proposer des mesures propres à sauver la patrie. Les commissaires furent Poulain-Granprey , Chazal , Villers , Sieyes et Boulay de la Meurthe. Comme dans toutes les révolutions les factieux flattent les plus forts , ainsi les orateurs de ce conseil appelèrent à eux la force armée. « Soldats de la » patrie ! s'écria l'un d'eux , vous êtes nos frères

» d'armes , nos amis , nos défenseurs ; nous brû-
» lons de vous voir , de vous embrasser ; nous
» ne connaissons pour vous que deux sentimens ,
» celui de l'amitié et celui de l'admiration. »
Bailleul parla du milliard , des monumens à
élever aux défenseurs de la patrie. Quelques-uns
paraissaient hésiter à introduire les troupes dans
Paris. Merlin de Thionville s'écria : « Prenez
» garde , il faut écraser vos ennemis , ou demain
» vous ne serez plus. » L'admission des troupes
fut résolue. Il fallait colorer les violences aux-
quelles on allait se porter , et le directoire envoya
aux conseils des volumes de pièces où trois
membres étaient inculpés. Les autres , dont la
proscription était convenue , n'étaient pas même
nommés. C'est sur cette base mensongère que
la commission fonda les résolutions qu'elle pro-
posa au conseil. B.... (1) eut l'intrépidité de se
charger du rapport. Son discours tendait à pré-
cipiter le décret , à épouvanter ses auditeurs.
« Adoptez sur-le-champ les mesures nécessai-
» res , dit-il ; qu'elles soient rigoureuses. La
» conspiration est matériellement prouvée par
» les pièces. Un des grands foyers était dans le

(1) Je me conforme à la loi d'oubli , en taisant aujour-
d'hui (1834) les noms de ceux qui furent , en 1797 , glorieux
d'être nommés.

» corps législatif. Ce parti avait souvent la ma-
» jorité. L'activité, la sagesse du directoire ont
» tout prévu. Il n'y a pas de temps à perdre; il
» faut sauver la chose publique; que vos mesu-
» res soient promptes, rigoureuses et avouées
» par la véritable politique. Point de sang,
» point d'échafauds! Les propriétés, les person-
» nes, tout sera respecté. Il n'est pas ici ques-
» tion de vengeance, mais de salut public. Il
» faut déporter nos ennemis, la déportation doit
» être désormais le grand moyen de salut pour
» la chose publique. Cette mesure est autorisée
» par la justice, avouée par l'humanité. Com-
» prenons-y les prêtres, les émigrés. La nation,
» toujours grande, toujours généreuse, fera vo-
» lontiers un sacrifice pour leur établissement
» et pour les coloniser. Ainsi, au lieu de vous
» abattre, citoyens représentans, il faut vous
» élever à des sentimens nobles et courageux, à
» des idées grandes et vraiment politiques, en
» un mot, sauver la patrie, la constitution et la
» liberté. Mais il n'y a pas un moment à per-
» dre. Si vous ne profitez aujourd'hui de la vic-
» toire, demain le combat sera sanglant et
» terrible. Frappons les coups nécessaires; re-
» mettons l'ordre dans nos finances, ravivons le
» crédit. La paix comblera les vœux de nos ar-
» mées et les nôtres; et le bonheur public cou-

« ronnera les efforts et les sacrifices de la nation. »

Après B....., V..... monta à la tribune, et proposa la loi de déportation. T....., C....., B..., J..... de B....., et bien d'autres se signalèrent en ce moment. Je pourrais indiquer des membres moins connus ; mais à quoi bon, quand il est démontré que ces amis du directoire eussent pareillement suivi nos signes, si nous eussions triomphé ? Les simulacres des deux conseils furent en permanence pendant cinq jours ; celui des cinq-cents suivit sans résistance l'impulsion qui lui était donnée pour le bouleversement des institutions qui gênaient le directoire. Déportation, destitutions, élections annulées, nominations nouvelles de fonctionnaires de tous les ordres, pouvoirs pour ainsi dire illimités conférés aux directeurs, adresses au peuple, aux armées, rien n'éprouva d'obstacles. Un seul objet fournit matière à débats. Il est curieux d'entendre B..... « Les chefs de l'horrible conspiration que nous déjouons, dit-il, sont bien atroces, bien coupables ; mais ils se sont servis d'hommes plus horribles encore, d'hommes dont l'existence accuse la nature. Elle compromet l'espèce humaine. En y pensant, l'honnête homme voudrait fuir ses semblables ; il voudrait en quelque sorte s'échapper à lui-

» même. » Les auditeurs ne savaient que penser, et croyaient qu'on allait leur dénoncer un nouveau Carrier. B..... les tira d'incertitude, en continuant ainsi : « Vous entendez que je veux » parler des journalistes complices de la cons- » piration. » Il proposa une résolution assortie à ce préambule contre les auteurs des feuilles périodiques. C'était à qui se distinguerait par l'exagération et l'emphase, pour faire passer le projet. T..... ne fut surpassé par personne. Il exprima en ces termes les terreurs dont son parti était agité : « Si nos ennemis eussent triomphé, » nous périssions tous ou par la corde ou par » l'échafaud. Nous marchons entre la guillotine » et la potence. » On aurait cru entendre un chef de bande exhortant ses camarades à une vigoureuse défense.

En parcourant les feuilles dont je tire ces détails, je me trouve moins à plaindre avec les nègres qui me gardent, que s'il me fallait vivre avec de tels compagnons.

Rien ne parut trop violent au conseil des cinq-cents, et tout ce qui fut proposé passa sans résistance.

Nous étions instruits dans notre prison du Temple des événemens du dehors, et sir Sydney Smith, qui, depuis plusieurs mois, y était détenu, nous transmit quelques gazettes, qui arrivaient assez

librement jusqu'à lui. Nous apprîmes avec une douleur profonde que pas une seule voix ne s'était fait entendre pour notre défense dans le conseil des cinq-cents. Nous conservions cependant encore de l'espérance, et elle reposait tout entière sur le conseil des anciens. J'ai dit comment nous avons été repoussés du lieu ordinaire de nos séances et dispersés. L'invitation anonyme de se rendre aux écoles de chirurgie suffit à un grand nombre de membres pour s'y transporter. Roger-Ducos se chargea de la présidence. Mais, parmi nos collègues, plusieurs réclamèrent contre ce déplacement. Laussat manifesta une mâle et généreuse indépendance; ce représentant et Legrand proposèrent de retourner aux Tuileries. Marbot, Brival, Girod-Pouzol et Le Breton se montrèrent les premiers dans les rangs des amis du directoire. Mais Regnier s'éleva à plusieurs reprises contre les violations de la constitution, bien assuré qu'il n'y avait pas assez de membres pour délibérer; il insista avec force sur un appel nominal; « formalité oiseuse, criaient » M....., nous sommes bien près de la majorité. » Le faible B....., conservant son caractère, demanda que la question fût divisée. On nomma une commission pour faire un rapport: les commissaires furent Baudin, Regnier, Lacuée, Laussat et Picault. J'ai toujours tenu Baudin pour un

flatteur de la puissance. Les quatre autres , quoique d'une couleur peu décidée , étaient gens d'honneur et de capacité ; et , vu les circonstances , le choix n'était pas mauvais. Une résolution pour faire entrer des troupes dans l'enceinte prohibée , fut proposée par Baudin , et approuvée par le conseil.

18 *fructidor* (4 septembre 1797). Le même jour , vers minuit , sous la présidence de Bernard Saint-Affrique , le décret de déportation fut reçu au conseil des anciens. On nomma sept commissaires pour en faire le rapport. C'étaient Cretet , Baudin , Girod-Pouzol , Creuzé-Latouche , Le Brun , Regnier et Rabaud. Les bons , dans ce mélange , prédominaient. On voyait autour de l'amphithéâtre où siégeaient nos collègues , des groupes de grenadiers à l'air haggard , à la parole brusque , au geste menaçant. L'éclat des baionnettes , les cris de plusieurs jacobins forcenés effrayaient les gens timides. Cette délibération nocturne , au sein d'un tumulte effroyable , les injures , les menaces , la joie qu'éprouvent des juges corrompus quand ils peuvent immoler des innocens , telle était la scène qu'offraient les écoles de chirurgie. Quelques représentans paisibles y avaient été entraînés. Un d'eux nous écrivit : « Ce lieu où l'on disséquait hier des
« cadavres , n'a jamais offert un spectacle aussi

» hideux que celui du corps législatif se déchirant
 » de ses mains, et arrachant ses propres en-
 » trailles. »

La commission aurait bien voulu gagner du temps, et elle fut d'avis de procéder à un examen particulier concernant chaque individu. Girod-Pouzol, chargé de faire le rapport, tint une marche oblique, et après avoir énoncé l'opinion de ses collègues, il ajouta : « Mais je vous déclare » en même temps que ce n'est pas mon avis. » Plusieurs commissaires prirent notre défense ; mais les tyrans menaçaient, et quatre d'entre ces commissaires craignaient intérieurement d'être mis sur la liste fatale. Lecouteulx se montra plus courageux : il proféra ces paroles, que, dans ce moment, je ne puis transcrire sans émotion : « La » déportation est une peine égale à la mort. Peut- » être même est-elle plus terrible pour un père » qui serait arraché à sa femme, à ses enfans. » Il demandait des preuves de la conspiration. « Des » preuves ! répliqua M....., il n'en faut point contre » la faction des royalistes. J'ai ma conviction. » Regnier demanda un délai au nom de la patrie et de l'honneur du corps législatif. Rousseau, Cretet furent du même avis. L..... voyant les opinions flottantes, se rendit garant de l'existence d'une conspiration. « Le peuple est là, dit-il, en » désignant une douzaine d'hommes de mauvaise

» mine qui étaient présens ; le peuple entier doit
» l'emporter sur quelques individus. » Le peuple
fit son effet. Regnier persista à demander l'ajour-
nement ; et, vers six heures du matin, le conseil,
fatigué, se rangea à son avis. Le lendemain 19,
la délibération recommença ; nos espérances n'é-
taient pas éteintes. Mais, parmi beaucoup d'hom-
mes vertueux, il n'y en avait pas un seul doué de
ce courage qui, à la vue du danger, s'anime de
cette inflexibilité qui ne cède point à des cla-
meurs séditeuses. Beaucoup d'étrangers entou-
raient les bancs. Un soldat cria aux délibérans :
« Patriotes ! avancez au pas de charge. » Creuzé-
Latouche, ainsi que bien d'autres, aurait voulu
que la déportation fût décrétée sans avoir l'em-
barras de paraître à la tribune ; mais il n'était
plus possible de louvoyer. Creuzé était un de ces
orateurs modérés et froids, dont les opinions,
raisonnables et énoncées avec justesse et simpli-
cité, font, sur une assemblée où il y a beaucoup
de gens mûris par l'âge, plus d'impression que
les mouvemens déclamatoires et les paroles ani-
mées. Nous savions qu'il était un de nos enne-
mis ; mais nous ne pensions pas qu'il pût être
poussé par la haine jusqu'à préférer, pour nous
perdre, une opinion subversive de tout gouver-
nement. Il eut d'abord recours au lieu commun
du salut de la patrie. Mettant ensuite à part



toute retenue, il ajouta : « Que la république » s'était vue au moment de tomber sous les » coups de ses plus cruels ennemis: profitons de » notre victoire; assurons-en les fruits. Les enne- » mis de la république ne peuvent invoquer les » formes qu'ils auraient méprisées s'ils eussent » triomphé. Il s'agit de prendre des mesures ex- » traordinaires. Il s'agit donc aussi de s'écarter » des règles communes. »

Ces paroles firent leur effet. O puissance irrésistible de la faiblesse et de la crainte! Lecouteux dit lui-même qu'il était convaincu de la conspiration, qu'il approuvait la plus grande partie des mesures proposées; il alla jusqu'à se montrer inquiet sur la sûreté des patriotes. Après lui vinrent Boisset, Brival, Ysabeau, Bordas, Clauzel, tous gens qu'une période de Portalis ou une exclamation de Dupont de Nemours avaient si souvent anéantis. Ils parlèrent de flots de sang, de poignards, de mines embrasées, de volcan, de brèche, de fer et de flammes. Regnier fit un dernier et vain effort. Il demanda une discussion particulière sur chaque individu. « Un ou deux, dit-il, pourront paraître innocens. » Mais il gâta son discours, en ajoutant qu'on ne pouvait douter de la conspiration et de la nécessité de prendre de promptes mesures. Cette lutte, ainsi prolongée, avait jeté l'épou-

vante parmi les trois directeurs et leurs compli-
ces. Ils jugèrent nécessaire de frapper les conseils
de la même terreur, et ils leur envoyèrent un
message, aussi honteux pour ceux qui l'avaient
dicté, qu'humiliant pour ceux qui devaient le
recevoir. On y lisait : « Le 18 fructidor a dû sau-
» ver la république et vous; le peuple s'y attend;
» vous avez vu hier sa tranquillité et sa joie. Il
» demande aujourd'hui où en est la république,
» et ce que vous avez fait. Si vous tardez une
» minute, c'en est fait! vous vous perdez avec
» la république. Les conjurés ont des intelligen-
» ces jusque parmi vous. Ils parlent déjà de pu-
» nir les républicains du commencement de
» triomphe qu'ils avaient obtenu, et vous hési-
» tez à purger le sol de la France d'un petit nom-
» bre de conspirateurs royaux, qui n'attendent
» que le moment de vous dévorer! Vous êtes au
» bord du volcan, il va vous engloutir; vous
» pouvez le fermer, et vous délibérez! Demain il
» ne sera plus temps, la moindre incertitude est
» la mort de la république. On vous parlera de
» principes, on cherchera les formes, on invente-
» ra des excuses; on assassinera la constitution,
» en ayant l'air de l'invoquer. Cette commiséra-
» tion qu'on implore pour certains hommes vous
» conduira à les voir ramasser dans votre sein les
» horribles brandons de la guerre civile, pour

» incendier la patrie. Quelle pitié mal entendue!
 » quel sentiment funeste ! quelles vues rétrécies !
 » Le directoire s'est dévoué ! Il a cru que vous
 » vouliez sincèrement la liberté, la république,
 » et que les conséquences de ce premier principe
 » ne devaient pas vous effrayer. Si les amis des rois
 » trouvent des amis parmi vous ; si vous attendez
 » un instant, il faut désespérer du salut de la
 » France, fermer la constitution, et dire aux
 » patriotes que l'heure de la royauté est sonnée
 » dans la république ; mais si cette idée affreuse
 » vous contriste et vous frappe, soyez les libéra-
 » teurs de votre pays, et fondez à jamais son
 » bonheur et sa gloire.» Creuzé, l'infatigable
 Creuzé dit encore : « L'urgence des circonstan-
 » ces et le salut de la liberté ne souffrent pas le
 » moindre retard dans l'adoption de la résolu-
 » tions sur les mesures de salut public.» Qua-
 torze ou quinze membres se levèrent en signe
 d'approbation, et sept pour improuver. Tout le
 reste de l'assemblée fut immobile. C'est ainsi
 que la résolution fut adoptée dans l'après-midi
 du 19. Nous apprîmes avec horreur que nous
 étions condamnés à une peine infamante (1) et

(1) Les peines afflictives sont : la mort, la déportation. Elles ne peuvent être prononcées que par les tribunaux criminels (Code des délits et des peines). Toute peine afflictive est en même temps infamante (ibid.).

capitale , sans avoir été accusés , ni entendus. On nous assura qu'il n'y avait pas moitié des membres nécessaires pour rendre un décret. Un jour viendra où pas un seul peut-être ne voudra convenir qu'il y a concouru. Nous sûmes aussi que plusieurs membres condamnés n'avaient pas d'abord été compris dans la liste ; qu'on n'avait même eu pour premier but que l'exclusion de plusieurs représentans du dernier tiers, en annulant leurs élections. Il ne faut que lire le préambule du décret du 19 fructidor pour s'en convaincre. On n'avait pas osé , au mépris des lois , proposer, dès le début , une peine capitale sans jugement ; mais l'exécution devint bientôt si facile, que nos ennemis y prirent goût , et la proscription s'étendit à tous ceux qui avaient parmi les jacobins un ennemi secret ou connu ; on se fit des sacrifices réciproques ; les articles furent amplifiés , et le préambule resta. C'est ce qui explique la discordance entre ces deux parties du décret, et cette association de membres qui ne se connaissaient pas même de vue , et qu'on accusait de complicité. On rapporte que plusieurs représentans bien intentionnés n'osèrent résister, parce qu'on leur dit que le directoire nous ferait assassiner si nous n'étions pas condamnés. Le directoire ne commettait que des crimes utiles. Sans doute il eût désiré nous faire

périr tous sans exception ; mais il n'y avait pour lui aucun profit à faire assassiner dix proscrits, quand il y en avait quarante-trois en fuite.

Rabelais a souvent raison , et plus que jamais quand il dit : « Je recommande à tous présens » et à venir de bien noter ceci : c'est que par le » monde , y a plus de quenouillons que d'hommes. »

Nous fûmes punis pour avoir dit la vérité à la tribune : encore l'avions-nous dite avec trop de réserve. On parle avec infiniment moins de ménagement au parlement d'Angleterre. La liberté n'est plus , si , pour des hommes incorruptibles et courageux , la tribune est le chemin des cachots ; d'ailleurs , il faudra en même temps leur interdire la liberté de la presse ; et le directoire y fut en effet réduit.

Deux inspecteurs du conseil des anciens, D'Alphonse et Lacuée , furent dénoncés , et leur destitution fut proposée. Dentzel , accusateur du premier , défendit le second. « C'est Lacuée , dit-il , » qui nous a ouvert les yeux sur nos dangers. » Lacuée fut conservé. Je parcourus les actes qui furent publiés alors ; chaque assertion , chaque ligne est une imposture. Le corps législatif , ainsi *épuré* , rédigea à la hâte une adresse aux départemens et aux armées , et la publia deux jours après le 18 fructidor. Le passage suivant est tex-

tuel. Il mérite d'être conservé. « Dans les deux » conseils, une minorité courageuse et clair- » voyante sentait que la constitution, en ne » prévoyant pas le cas où une faction de légis- » lateurs la renverserait en s'entourant de » l'apparence des formes, laissait par cela même » à ceux qui voudraient la sauver *le droit d'em- » ployer tous les moyens*. Aucune tache de sang, » aucune violence n'a souillé la journée du 18 » fructidor. » Les rédacteurs en concluaient que *leur parti n'était pas composé de pillards et de scélérats*. Cette conséquence n'était pas d'une trop bonne logique. Mais il est bien autrement effronté d'avancer que nous n'avions éprouvé *aucune violence*, nous, qu'on traînait dans la prison du Temple, tandis qu'on préparait des cages de fer pour nous conduire dans des contrées dont le séjour est mortel. On finissait par des éloges de la constitution qui venait d'être renversée, et par des promesses de la restauration des finances, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du soulagement de la classe indigente, des hôpitaux, des rentiers, du paiement de la dette de nos immortels défenseurs, et même de la paix.

Le directoire adressa aussi une nouvelle proclamation au peuple français. Dans l'ivresse d'un triomphe obtenu par l'anéantissement de la cons-

titution, il osa interroger en ces termes toutes les classes des citoyens : « Avez-vous rempli vos » sermens ? Avez-vous gardé le dépôt de notre » charte fondamentale remis à votre fidélité ? » Il parlait ensuite de fêtes, d'éloquence, de poésie, de musique, d'instruction, de lumières, de justice, de liberté, de respect des lois, de goût et de propreté dans les vêtemens, d'humanité, de miséricorde ; jamais, dans le cours de la révolution, on n'avait insulté plus hardiment, et par un fatras aussi ridicule, à la misère et à la raison.

Il fallait cependant de l'argent, et, pour en obtenir, le directoire faisait briller aux yeux de la nation fatiguée l'espoir d'une paix prochaine. » Quelques instans de plus, disait-il, et la république française jouira du bonheur qu'elle » procurera au monde (1). » Mais il avait beau crier à la grande nation de se cotiser, de prêter, de fournir des fonds pour une prétendue descente en Angleterre : la lassitude et le dégoût se manifestaient de toutes parts, et le peuple, jusque-là si crédule, commençait à se montrer revêche. Cependant si une funeste expérience l'avait mis en garde contre l'imposture, il restait encore aux despotes la ressource d'empêcher la

(1) Proclamation du 5 brumaire an vi (26 octobre 1797)

vérité de parvenir jusqu'à lui, et de s'attribuer le privilège exclusif des gazettes et des journaux.

La loi dont j'ai parlé proscrivit quarante-deux rédacteurs. « C'était, disait-on dans le préambule, pour prévenir la guerre civile et l'effusion du sang, qu'on ordonnait la déportation des propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs, et la séquestration de leurs biens. »

Presque tous ces journalistes avaient fui. Le directoire s'empressa d'ordonner qu'ils seraient emprisonnés et mis en jugement : c'était les traiter moins durement que nous, car il ne fut jamais question de nous juger. Il n'y en eut qu'un d'entre eux à l'égard duquel la loi fut entièrement exécutée : ce fut Perlet, dont le journal s'était long-temps soutenu en prenant successivement la livrée des partis dominans. Suard, qui présidait à la rédaction d'un autre journal, averti à temps, partit avec des passeports deux ou trois jours avant que le coup fût porté. Il ne me fit point confidence de son secret, mais il ne me laissa point ignorer la proximité du danger.

Il faut convenir que le directoire était fort embarrassé à contenir tous ces écrivains. Il y en avait d'incorruptibles. Quant aux autres, il les pratiquait de toutes les manières. Len... L....., qui écrivait pour La Révellière-Lepaux, et fai-

sait ses discours , était un des entremetteurs de ces marchés , et, par des places , par de l'argent , par des promesses , il réussissait à faire quelques apostats ; mais on pénétrait aisément la cause de leur changement ; et la voie à la fortune ainsi indiquée , c'était à ne jamais finir. Je ne puis m'empêcher , en parlant de la liberté de la presse , de citer cette pensée de Hume , un des écrivains les plus sages du siècle : « La liberté de » la presse est le plus ferme appui de la liberté » publique. Elles s'élèvent et tombent en même » temps. » Je citerai aussi un beau passage de Tacite , touchant la liberté d'écrire sous Tibère. C'était alors la liberté de la presse. Cet historien rapporte « que Cremutius Cordus fut accusé » par les créatures de Séjan d'un crime d'un » genre nouveau. C'était d'avoir publié des an- » nales dans lesquelles il louait Brutus , et ap- » pelait Cassius le dernier des Romains.

» Tibère était au sénat quand cet historien s'y » présenta pour se défendre. A l'air sinistre de » l'empereur , l'accusé jugea que c'en était fait » de lui , et parla en ces termes : « Mes paroles , » Pères Conscrits , ne seraient point devenues » un sujet d'accusation , si on n'avait pas trouvé » mes actions innocentes ; mais je n'ai parlé ni » contre le prince , ni contre sa mère , envers » qui seuls on peut être coupable de lèse-ma-

» jesté. J'ai, dit-on, loué Brutus et Cassius ;
» d'autres ont fait en termes honorables le récit
» de leurs actions. Tite-Live, recommandable
» par son éloquence et son exactitude, a donné
» tant de louanges à Pompée, qu'Auguste l'ap-
» pelait le Pompéien, et n'en était pas moins son
» ami. Il a souvent traité de personnages illus-
» tres, Scipion, Affranius, Brutus et Cassius lui-
» même ; il ne leur donne nulle part ces noms
» de brigands et de parricides, dont on les charge
» aujourd'hui ; Pollion témoigne qu'ils jouis-
» saient d'une bonne renommée. Messala Cor-
» vinus s'honorait d'avoir servi sous Cassius ;
» mais Pollion et Corvinus ont vécu riches et
» honorés. Quand Cicéron, dans un de ses li-
» vres, éleva Caton jusqu'au ciel, le dictateur
» César s'en tint à lui répliquer comme si l'af-
» faire eût été en justice réglée. Les épîtres d'An-
» toine, les harangues de Brutus contiennent des
» reproches à Auguste ; ils sont faux, sans doute,
» mais très-amers. On lit les vers de Bibaculus
» et de Catulle, quoique injurieux aux Césars ;
» mais le divin César et le divin Auguste, soit
» par modération, soit par prudence, ont toléré
» ces écrits. Ce qui est méprisé tombe dans l'ou-
» bli, ce qui excite le ressentiment semble fondé.
» Je ne parle pas des écrivains grecs, dont la li-
» berté et même la licence demeurent impunies ;

» ou si on réplique à leurs paroles , ce n'est que
» par d'autres paroles. Mais il est surtout permis
» de s'exprimer franchement quand il s'agit de
» ceux que la mort a placés loin de la haine et
» de la faveur. Ai-je enflammé la guerre civile ,
» excité le peuple à se joindre en armes, dans
» les champs de Philippes , à Cassius et à Brutus ?
» Il y a plus de soixante ans qu'ils sont morts.
» Leurs images , que le vainqueur même n'a pas
» détruites , nous les rappellent , et c'est ainsi
» que les historiens nous transmettent leurs ac-
» tions. La postérité départ à chacun la gloire
» qu'il mérite ; et si je suis condamné , on ne
» s'en souviendra pas moins de Brutus , de Cas-
» sius , et même de moi. »

Sorti du sénat , il se laissa mourir de faim. Le sénat ordonna aux édiles de brûler ses livres. Comment ne pas se rire de ceux qui croient qu'une violence présente étouffera jusqu'aux traditions futures ? Le cardinal de Wolsey disait :
» Si nous ne détruisons les presses libres , elles
» nous détruiront. »

La police a beau faire , les écrits et les imprimés circulent. Une seule copie est prêtée mystérieusement à cent personnes. Les despotes , dans cette perplexité , sont donc réduits à poursuivre les lecteurs eux-mêmes , et à punir ceux chez qui les livres défendus sont trouvés ; mais

les recherches les plus sévères ne peuvent les découvrir tous, et il ne restera plus qu'un moyen d'empêcher qu'on lise les écrits qui causent tant d'alarmes : on défendra d'enseigner à lire.

Retournons au Temple.

21 *fructidor* (7 septembre 1797).— Dans la nuit du 20 au 21, notre sommeil fut troublé par le commandant de notre garde. Il se retira après nous avoir comptés.

22 *fructidor* (8 septembre 1797).— Les portes de la prison et des chambres s'ouvrirent encore, avec le fracas ordinaire, au milieu de la nuit du 21 au 22. C'était pour Sotin, ministre de la police, qui apportait lui-même à Goupil-Préfeln, membre du conseil des anciens, l'ordre qui le mettait en liberté. Cette distinction, ce soin pris par Sotin lui-même, par un homme aussi important, et qui nous avait d'abord traités aussi cavalièrement, donna matière à d'amples conjectures. Nous eûmes la solution du problème : c'est que Goupil-Préfeln est associé à la secte des Théophilantropes, et que le directeur La Révellière-Lepaux est une des colonnes de l'association : or, il est de l'essence de toutes les sectes naissantes que les adeptes se prêtent un mutuel secours.

Nous sûmes qu'au milieu de la consternation publique, quelques personnages qui, étrangers

aux deux conseils, entraient cependant dans toutes les intrigues, avaient pris un air triomphant; qu'ils se servaient de tournures mystérieuses propres à faire croire qu'ils étaient les auteurs de cette journée, et qu'ils aimaient mieux se charger du crime que de passer pour l'avoir ignoré. Un jour viendra qu'ils se défendront de cette honteuse influence, et ils n'auront pas de peine, car je crois fermement que le directoire doit rester exclusivement chargé du poids de cette iniquité.

On dit qu'une personne qui, peu de jours auparavant, avait pour nous l'empressement de la plus tendre amitié, a célébré ce grand succès, et s'est écriée : Nous avons vaincu !

Le général Rossignol rassembla quelques hommes de la lie du peuple, les arma et les conduisit aux directeurs, pour les féliciter. Ils eurent peur de ces amis, et se hâtèrent de les congédier.

Nous fûmes avertis, dans l'après-midi, que nous serions incessamment transportés au port d'où nous devons faire voile pour le lieu de notre déportation. Nous demandâmes un jour ou deux pour nous pourvoir d'habits et d'autres choses nécessaires. On nous en donna l'espérance; mais elle fut trompée par la précipitation de notre enlèvement.

25 *fructidor* (11 septembre 1797). — Nous fû-

mes éveillés subitement à deux heures du matin. Notre porte-clefs prit une voix compatissante, et qui n'allait point du tout à son visage. Il nous dit que nous allions partir pour un port inconnu, et qu'il fallait nous disposer en diligence. Nous descendîmes précipitamment chez le concierge; Barthélemy, destiné comme nous à être déporté, venait d'arriver. Il subissait son sort avec sa tranquillité ordinaire; il était accompagné de Le Tellier, homme fidèle et zélé, qui se dévouait par attachement à un bon maître. Cet excellent serviteur avait été conduit au palais du Grand-Prieuré, qu'on traverse pour arriver à notre prison. Il y avait trouvé Augereau, commandant la 17^e division, et Dutertre, général de brigade, chargé de nous conduire et de nous garder. Dutertre, condamné pour cinq années, avait, au bout d'un an ou deux, profité de l'amnistie. Il venait d'être réintégré dans son grade militaire à l'occasion de la révolution qui nous mettait dans les fers. Dutertre et Augereau se firent des complimens réciproques sur leur habileté, et, s'adressant ensuite à Le Tellier, ils s'efforcèrent de le détourner de sa résolution. Ils lui firent de la déportation un tableau hideux et trop réel. « Tous ces scélérats, lui dirent-ils, sont » destinés à périr, et tu partageras leur sort. » Ils craignaient que l'innocence de Barthélemy ne

reçût un nouveau lustre de la détermination d'un homme de bien qui lui était attaché depuis long-temps, et qui, connaissant son caractère et sa vie, n'avait pas voulu l'abandonner dans son malheur. Le Tellier persista, et, devenu l'ami de Barthélemy, il n'a eu aucun regret de sa résolution, même dans nos plus grandes adversités.

On nous avait fait descendre trop tôt; rien n'était prêt. J'étendis mon manteau à terre, je priai un soldat de m'éveiller quand il serait temps. Je me couchai, et m'endormis profondément.

CHAPITRE TROISIÈME.

Départ pour Rochefort dans les cages de fer. — Noms des seize déportés. — Cachots. — Général Dutertre. — Ma femme vient à Blois, et veut m'accompagner. — Dispositions du peuple. — Il nous juge innocens, parce qu'on refuse de nous juger. — Arrivée des déportés au port de l'embarquement.

DES berlines avaient été d'abord destinées pour nous. Le directoire y substitua les cages de fer, et l'on nous dit que c'était à la demande du général Augereau. Dès qu'elles furent arrivées, on nous fit sortir pour y monter. Plusieurs d'entre nous avaient un sac de nuit ou un petit paquet de voyage : des soldats qui nous gardaient trouvaient fort étrange qu'on nous eût fait cette faveur. « On voit bien, dit un d'eux, » que les royalistes ont toujours de l'influence. » A les entendre, nous leur faisons un larcin.

Nous nous mîmes en route à quatre heures et demie du matin. Nos voitures étaient de grandes cages de fer lourdes et non suspendues, ayant une seule porte verrouillée et cadénassée. Si elles eussent versé, nous ne pouvions éviter d'avoir les bras et les jambes cassés.

Les claires-voies, mal couvertes, laissaient arri-

ver sur nous un vent froid, et comme il pleuvait à verse, l'eau tombait par beaucoup de gouttières. Lorsqu'un de nous se trouvait dans l'obligation indispensable de descendre, on appelait le porte-clefs. Le détachement et tout le convoi suspendaient leur marche, et elle ne continuait que quand chacun était rentré et renfermé.

Les cages de fer ont une origine fort ancienne. On trouve, à l'occasion de ces machines, le passage suivant dans un chapitre que Plutarque a écrit sur le bannissement :

« Le roi Lysimachus avoit fait enfermer Té-
 » lesphore dans une cage de fer, et le montrant à
 » ceux qu'il vouloit frapper d'épouvante, il leur
 » disoit : « Voilà comme j'accoustre ceux qui me
 » font déplaisir. » Il leur faisait aussi couper le
 nez et les oreilles. Lysimachus ne faisait donc
 pas mourir, et n'entendait pas son affaire aussi
 bien que Rewbell.

On a vu des hommes doués de qualités supérieures, méchans avec une sorte d'éclat. La gloire de quelques belles actions donnait même à leurs crimes une apparence de grandeur qui fascinait les yeux de leurs contemporains, et qui a séduit quelquefois la postérité ; tels ont été Alexandre, Sylla, César (1). Mais il y a d'autres

(1) César raconte lui-même, avec une élégance féroce et une froideur cruelle, combien il a fait périr de milliers de

scélérats que leur bassesse condamnait à une obscure perversité ; si dans le chaos ils s'élevèrent un moment, ils portèrent dans les postes éminens qu'ils ont usurpés, leurs viles passions, leur humeur vindicative. Les flatteurs du directoire lui offrirent une petite satisfaction, en nous faisant passer sous ses fenêtres, et Barthélemy devant le palais même où, quelques heures auparavant, il demeurait avec eux.

Quand, la veille, on nous avait dit que nous serions déportés sans jugement, nous avons demandé instamment à l'être dans quelque ville de Suisse ou d'Allemagne. Bonnes gens que nous étions ! nous n'avions pas encore perdu cette espérance. Il fallut y renoncer, quand nous vîmes qu'on nous faisait cheminer au Midi. La gendarmerie et un escadron de cent chevaux commandé par le général Dutertre composaient notre escorte. Nous étions seize déportés.

Le cours sanglant de la révolution entraîne les hommes, précipite les événemens, presse,

Germains, de Gaulois, de Belges : il n'épargnait ni les femmes ni les enfans. Il n'exerçait l'humanité qu'envers les Romains, et il sacrifiait sans pitié cent mille Bretons, qui n'avaient rien à démêler avec la république, qui ne savaient pas même qu'elle existât avant qu'il allât les chercher. Les Romains admiraient ces hauts faits, et nous les admirons aussi sur leur parole.

entasse les crimes. Ceux d'une année disparaissent devant ceux de l'année suivante. On oublie successivement ce qui semblait auparavant le plus propre à exciter l'horreur de la postérité. Notre histoire particulière sera confondue avec celle des autres victimes de la révolution ; mais une destinée plus extraordinaire nous donne au moins le triste privilège d'une attention passagère. Je vais vous nommer tous les déportés , dans l'ordre des appels fréquens que l'on faisait de nous.

1° Laffon-Ladebat , de Bordeaux , âgé de cinquante ans , membre du conseil des anciens ; il est banquier , et sa déportation mettait le plus grand embarras dans ses affaires. On ne lui accorda pas même quelques heures pour informer ses commis de beaucoup de détails dont lui seul avait connaissance. Banni , parce qu'il était président du conseil des anciens.

2° Barthélemy , né à Aubagne , âgé de cinquante ans , membre du directoire. Il y avait été porté par le vœu de la nation , encore plus que par nos suffrages. Témoin , depuis quelques mois , des scènes violentes qui se passaient entre les directeurs , de leurs alarmes , de leurs emportemens , du peu de décence de leurs délibérations , de plusieurs manœuvres qu'on ne pouvait entièrement lui cacher , ils avaient de

bonne heure été gênés par sa présence ; mais ils désiraient qu'il abdiquât volontairement sa place, pour pouvoir y appeler, avec une apparence de légalité, quelqu'un qui leur fût mieux assorti. Le général Chérin lui fut envoyé plusieurs fois, le 18, et le pressa vivement de donner sa démission. Ses refus constans le firent comprendre parmi les déportés.

La Révellière-Lepeaux versa des larmes quand les amis de son collègue, après lui avoir prouvé son innocence, invoquèrent sa justice. Le théophilantrope se retrancha derrière les maximes du politique de Florence, et il se mit à l'aise avec sa conscience, en disant qu'il y avait des *actes d'une justice douteuse commandés par l'intérêt public*. Il ignorait ou feignait d'ignorer qu'il n'y a point de société sans justice.

3° Delarue, né à Lozon, âgé de trente-trois ans, du conseil des cinq-cents, banni sous prétexte de royalisme. Je dis prétexte, parce que l'accusation n'est appuyée sur aucune preuve, et parce que Delarue est banni sans jugement.

4° Barbé-Marbois, de Metz, âgé de cinquante-deux ans, du conseil des anciens.

5° Berthelot-Lavilleheurnois, de Toulon, âgé de quarante-huit ans ; il était intendant de Pau, quand la révolution commença. Il avait été mis en jugement comme conspirateur en faveur de

la royauté ; condamné à une année de détention par un conseil de guerre , il avait déjà souffert une partie de cette peine. Il est difficile d'expliquer pourquoi on y ajoutait par une nouvelle condamnation. Peut-être que le directoire, ne pouvant fonder sur aucune cause, même apparente, la déportation de la plupart d'entre nous, s'était flatté de donner du corps à des accusations chimériques, en nous associant ceux qui avaient réellement conspiré contre lui. Aggraver les peines par une seconde condamnation, c'est assassiner.

6° Ramel, né à Fontaine, département du Lot, âgé de trente ans, banni pour n'avoir pas montré une obéissance servile au directoire.

7° Rovère, né à Bonieux, département de Vaucluse, âgé de quarante-neuf ans, du conseil des anciens. Creuzé-Latouche nous dit, à plusieurs reprises, dans des assemblées de comité, que la nomination de ce député aux fonctions de commissaire-inspecteur avait causé beaucoup d'ombre au directoire.

Peu importe à Sinnamari que Rovère, né dans l'obscurité, n'ait fait qu'usurper le nom qu'il porte, ou qu'il le porte légitimement. Il est banni avec nous. Je dois même m'exprimer avec beaucoup de réserve sur sa conduite pendant les premiers temps de la révolution. Nous évitions

cependant trop de familiarité avec un homme aussi peu constant dans ses principes.

8° Pichegru , né à Arbois , département du Jura , âgé de trente-six ans , du conseil des cinq-cents. Il y a des accusations directes contre ce jeune général , et , au moment où la liberté de la presse expirait , on a lu dans une gazette : « Qu'après tant d'actions brillantes et de services » rendus à la république , on n'avait pas voulu » le perdre , et que , pour lui sauver la vie , on lui » avait associé beaucoup d'innocens. » Je lui demandai un jour s'il était vrai qu'on lui eût préféré Hoche , moins ancien que lui , pour le commandement en chef des armées réunies après la bataille de Keisberg. Il me dit que Lacoste et Baudot lui avaient effectivement fait éprouver cette injustice.

Pichegru est peu communicatif ; mais je l'ai déjà assez vu pour reconnaître en lui de hautes qualités. Je ne puis me persuader qu'il ait été capable de trahir la cause qu'il devait servir. J'ose à peine exprimer un doute , qui serait une injure. J'aime mieux l'absoudre de cette imputation.

9° Aubry , de Paris , âgé de quarante-neuf ans , du conseil des cinq-cents. Il n'aimait pas le directoire. Je ne connais pas d'autre cause de son bannissement.

10° Murinais, né à Murinais, département de l'Isère, âgé de soixante-sept ans, du conseil des anciens et de la commission des inspecteurs. Ce vieux militaire fut arrêté le 19 fructidor, en se rendant au conseil. Il fut banni pour l'exemple, et afin de dégoûter les gens de bien, ses pareils, de prendre part aux affaires publiques.

11° Brotier (l'abbé), de Tannai, département de la Nièvre, âgé de quarante-six ans. Il avait été jugé avec Lavilleheurnois, et pour la même cause, mais condamné à une plus longue détention. Il fut banni, comme lui, pour donner une couleur de royalisme à notre proscription : homme de lettres, ou plutôt mathématicien.

12° Tronson-Ducoudray, de Reims, âgé de quarante-cinq ans, du conseil des anciens. Il démontra, dans un discours prononcé à notre tribune, que le directoire, en vingt mois, avait dévoré un milliard et demi. Ce fut la cause de son exil. Avocat justement distingué. Il avait été chargé de la défense de la reine.

13° Willot, de Békfort, département du Haut-Rhin, âgé de quarante ans, du conseil des cinquents, homme brave, résolu, capable d'un coup de main, banni à cause de ses liaisons avec Carnot.

14° D'Ossonville, né à Honas, département d'Eure-et-Loir, âgé de quarante-cinq ans ; il

était, sous le ministre Cochon, inspecteur de police; il savait beaucoup de mystères que le directoire voulait ensevelir avec nous. D'Ossonville avait successivement servi tous les partis; mais il affectait parmi nous de se montrer royaliste modéré. C'était, au fond, un homme inoffensif.

15° Bourdon, natif du Petit-Roui, département de la Somme, âgé de trente-sept ans, du conseil des cinq-cents, plus connu sous le nom de Bourdon de l'Oise. Banni pour avoir abandonné les drapeaux des terroristes, et pour n'avoir pas voulu se séparer de nous. Il s'était lié avec Rovère à Sinnamari.

16° Le Tellier, né à Fresnoy, âgé de quarante ans. Ce digne et respectable camarade n'était point compris sur les listes des déportés. La loi du 18 fructidor ne pouvait l'atteindre en aucune manière; c'est de son propre mouvement qu'il accompagna Barthélemy. Il fut placé sur tous les procès-verbaux comme déporté, et partagea toutes les rigueurs exercées contre nous. On outrageait en nous l'innocence et les lois, et on punissait en lui le plus généreux dévouement.

Dans ce nombre de seize, il y avait cinq membres du conseil des cinq-cents. Sur quarante-un de ce conseil, qui avaient été condamnés à la déportation, trente-six s'échappèrent, mais de-

$$\begin{array}{r} 42 \frac{1}{2} \\ 16 \\ \hline 252 \\ 428 \\ \hline 680 \end{array}$$

puis on en arrêta deux autres, Jean-Jacques Aymé et Gibert Desmolières, qui furent envoyés à la Guyane.

Il y eut onze membres du conseil des anciens compris dans le décret : six s'enfuirent, cinq furent arrêtés.

Des deux membres du directoire, Carnot s'évada; Barthélemy ne voulut point fuir.

Victimes de l'acte le plus arbitraire, nous étions unis par un malheur commun; mais il eût été facile de distinguer parmi nous trois ou quatre partis. D'abord, celui des vrais et francs royalistes : Lavilleheurnois et Brotier. On les appelait les commissaires du roi. Ils trouvaient fort bon qu'on leur donnât cette qualité. On aurait pu compter avec eux quelques petits royalistes mitigés, à qui notre circonspection et notre respect pour la constitution semblaient complètement ridicules. Venaient ensuite les Français dans le cœur, qui formaient une section à part : Barthélemy, Murinais, Laffon, Tronson-Ducoudray et moi. Il y avait enfin Bourdon de l'Oise, dont personne ne voulait, et qui était réellement un hors-d'œuvre parmi nous. Rovère, dont nous ne voulions pas, s'était associé à Bourdon. Il y eut quelquefois des divisions dans le sein de chaque petite troupe; mais la mort seule put entamer la nôtre, et on remarquera que, des

membres du conseil des anciens, pas un seul n'a pris la fuite. Cependant, à nous voir ainsi condamnés à la même peine, on pouvait se demander : Quel parti a succombé? lequel a triomphé? On comptait bien parmi nous des royalistes, des terroristes ; mais nous seuls pouvions être considérés comme la tête du parti national.

Partis de Paris, notre première station fut Arpajon. Nous y arrivâmes extrêmement fatigués. On nous fit entrer dans deux petits cachots, l'un et l'autre destinés à un ou tout au plus à deux criminels. Nous ne pouvions qu'à peine y trouver place, même en restant tous debout. Le jour n'y pénétrait que par une ouverture d'un pied carré, fermée par un double grillage de barreaux. On nous annonça que nous dînerions dans ce repaire. La chaleur était grande ; je n'avais jusqu'à ce moment fait entendre aucune plainte. Je m'écriai que si nous restions plus long-temps dans ce local étroit, on nous retirerait suffoqués. Le concierge et sa femme protestèrent brutalement qu'ils n'avaient pas d'autre prison sûre. Une prison sûre! et nous étions gardés par plus de cent hommes. Mais, peu après, un officier municipal arriva, il nous fit placer plus spacieusement, et nous eûmes pour la nuit de la paille fraîche. Les fenêtres de la prison donnaient sur une place publique. Vers minuit,

j'entendis converser assez haut; on nomma Barthélemy et moi; on parla des résidences de Vienne, de Londres, de Dresde, de Munich et de Philadelphie, où nous avions été avant la révolution. Il est probable que les interlocuteurs nous y avaient connus, et voulaient, par leur entretien, nous apprendre que nous étions près de quelques amis. Nous observâmes le silence, et nous n'aurions pu le rompre sans danger. Les gendarmes qui nous gardaient étaient établis dans le lieu même où nous étions couchés. Ils y fumaient, ils y buvaient. D'autres hommes de ce corps continuèrent à nous garder de ville en ville, pendant les nuits, et nous éprouvâmes de leur part plus ou moins de duretés, suivant les dispositions des corps administratifs.

24 *fructidor* (10 septembre 1797). — Le lendemain, le convoi s'arrêta, vers le milieu du jour, à Étampes, devant une auberge. Nous restâmes dans nos cages. L'adjutant-général Hoche-reau, chargé de pourvoir à notre subsistance, nous y apporta lui-même les plats, le pain et le vin; et, passant de la sorte la mesure des égards qui nous étaient dus, il relevait, pour ainsi dire, la mission qu'il avait reçue.

25 *fructidor* (11 septembre 1797). — Nous nous étions assortis dans les trois cages suivant nos liaisons précédentes. Nous étions six dans

la nôtre : Le Tellier, Barthélemy, Murinais, Lafon, Tronson et moi. Le lendemain, 25 fructidor, nous dînâmes à Arthenay, et pendant le repas, Hochereau, dont les soins ne se ralentissaient point, vint nous annoncer qu'il avait ordre de retourner à Paris; nous comprîmes que Dutertre, mécontent de ses attentions, l'avait fait rappeler. Nous couchâmes à Orléans et y reçûmes des témoignages de véritable intérêt.

Une dame se déguisa en servante, et en remplit les devoirs pour pouvoir librement nous offrir des secours de toute espèce. Le souvenir de cette ville nous est cher. Nous ne pouvons en dire autant de Blois et de deux autres villes; mais nous sommes loin de nous plaindre des habitans en général. Il suffisait, tant la terreur et l'étonnement avaient frappé les esprits, qu'un factieux ou un homme prévenu nous qualifiât de conspirateurs, pour enchaîner la bonne volonté du plus grand nombre.

Plusieurs inconnus nous apprirent par des billets leurs sentimens particuliers et la douleur générale. Un d'eux nous écrivait : « La justice » ne périt jamais; vos ennemis ne peuvent avoir » que des craintes, vous que des espérances; » vous ne pouvez que vous relever, eux que » choir. » Les mots suivans terminaient ce billet,

et nous indiquaient la profession de celui qui l'avait écrit : « *Cunctis diebus suis hostis impius* »
» *superbit et numerus annorum incertus , et tyran-*
» *nidis ejus : sonitus terroris semper in auribus il-*
» *lius , et cum pax sit , ille semper insidias suscipi-*
» *tur. »*

Mes compagnons avaient eu la consolation de s'entretenir au Temple avec leurs femmes, leurs enfans ; et moi , à quatre-vingts lieues de ma famille, j'avais ignoré quel parti ma femme avait pu prendre à la nouvelle de mon incarcération. Étrangère dans mon pays, Elise avait dû compter, en quittant Philadelphie, que nous ne serions jamais séparés. Tout le temps de son enfance s'était passé dans les agitations de la révolution des Etats-Unis de l'Amérique. Fugitive avec son père, proscrit par le parti royaliste, elle avait espéré jouir, dans son union avec moi, d'une existence plus tranquille, et, au lieu de ce repos, elle avait trouvé la France livrée aux excès de la révolution ; l'appui d'un époux lui était plus nécessaire qu'à toute autre femme, et elle restait, pour ainsi dire, seule dans mon pays, par l'événement qui me déportait. Ces réflexions tristes m'occupaient. Je m'éloignais chaque jour davantage, et j'allais être embarqué sans avoir eu connaissance du sort de tout ce qui m'était cher. Le matin du 27, au

moment de quitter Blois, Cordubar, qui avait remplacé Hochereau, vint me dire que j'étais attendu dans le logement du concierge. Je montai, avec l'indifférence que j'éprouvais pour tous les événemens, depuis celui de ma condamnation ; ma femme se jeta inopinément dans mes bras. Élise, que je croyais si loin de moi, venait de faire cent vingt lieues pour me dire peut-être un éternel adieu. Cette femme, la plus parfaite que j'aie connue et qu'une union de treize années m'a fait chaque jour aimer davantage, était venue, sans s'arrêter, de Metz à Paris, où elle n'avait passé que peu d'heures, et elle avait aussitôt après poursuivi son voyage. J'eus tant de satisfaction de son arrivée à Blois, que je ne remarquai pas d'abord l'impression que la fatigue et l'inquiétude avaient faite sur une santé aussi délicate.

Nous n'avions que peu de minutes à être ensemble ; Élise se hâta de me dire qu'en traversant Paris, elle avait vu plusieurs de mes amis, qu'ils lui avaient fait espérer qu'on nous tiendrait pendant quelque temps, tout l'hiver peut-être, à Oléron. Elle me parla de ma mère octogénaire, de notre enfant, qui n'avait pu l'accompagner dans un voyage aussi précipité ; nous avions matière à un long entretien, mais il fallut nous séparer au bout d'un quart d'heure. Je la conjurai de compter sur ma fermeté.

Avec le consentement de Cordubar, et à condition qu'Élise garderait un profond silence, je la conduisis dans la chapelle humide où nous avions couché, et où mes compagnons, ignorant la cause de mon absence, n'attendaient que moi pour partir. Je les nommai à ma femme les uns après les autres, afin qu'elle pût informer leurs familles de l'état où elle les avait laissés. Cette apparition d'une femme, belle, courageuse, supérieure à l'extrême faiblesse de sa constitution, émut tous ceux qui étaient présents : c'était un ange du ciel descendu dans notre prison, mais qui ne fit que paraître. Sur un signe de nos gardiens, elle sortit. J'avais le cœur brisé, et je crus l'embrasser pour la dernière fois de ma vie. Dans son trouble, au lieu de me dire *adieu*, elle me dit : » Je reviendrai. » Je lui criai, en présence des magistrats de Blois : « Sollicitez mon « jugement, et jamais de grace. » Le bonheur que sa présence m'avait fait goûter passa comme un éclair. On m'a dit que, rendue au grand jour, et traversant les cours de la prison, elle s'était évanouie à la vue de nos cages. Un capitaine de gendarmerie s'aperçut que le domestique dont elle était accompagnée la soutenait à peine. Cet officier humain et généreux, appelé du Liman, n'hésita pas à lui donner le bras, et la conduisit jusqu'à son auberge. Le directoire, informé de

cette action, destitua du Liman. Dans d'autres temps, un officier eût été destitué pour ne l'avoir pas faite.

Le souvenir de cette visite m'a souvent consolé; mais, sous les barreaux de notre chariot, je n'éprouvai en ce moment que la douleur extrême de notre séparation. Élise et Sophie m'occupèrent uniquement. J'étais privé, sans aucune justice, et même sans l'ombre d'un prétexte, du bonheur de voir mon enfant. Sophie peut me perdre sans avoir reçu mes instructions et mes soins paternels, et, pour ainsi dire, sans qu'il lui reste aucun souvenir de son père. Ce qui devait faire le bonheur de ma vieillesse m'est ôté sans retour; et si je la revois jamais, il sera trop tard pour lui distribuer chaque jour les instructions convenables aux différentes époques de l'enfance et de la jeunesse.

Il ne me vint pas même à la pensée, dans cette courte entrevue, de parler à Élise de nos affaires domestiques; et cependant, chef de ma famille, dépositaire des papiers de plusieurs des miens, j'emportais des notions dont la privation devait les plonger dans toutes sortes d'embarras. Une confusion extrême allait s'introduire dans mes affaires, car je n'avais eu ni le temps ni la permission de transmettre aucun renseignement à ceux qui en prirent la conduite. Si l'homme

qui se conforme strictement aux lois n'a aucune protection contre la haine et la vengeance, la société est en proie à des désordres qui finissent par accabler ceux même qui l'ont opprimée.

Livré à ces réflexions douloureuses, je ne pus faire attention à rien, et c'est de mes compagnons que j'appris qu'à Blois, des curieux nous voyant passer de la prison dans nos cages, s'étaient écriés : « Voilà ceux qui voulaient rétablir » les aides et la gabelle, les emprunts forcés, » faire la banqueroute, lever des contributions » et des droits de patente. Nous sommes présen- » tement quittes de tout cela. »

27 et 28 *fructidor* (13 et 14 septembre 1797). — Nous fûmes enfermés à Tours dans les mêmes prisons que les galériens. La malpropreté et le mauvais air règnent dans ces maisons. Nous étions quelquefois plus de vingt dans un espace resserré, couchés sur la paille, que nous préférons, quand elle était fraîche, aux méchants matelas qu'on nous donnait dans quelques endroits. Combien de fois nous avons dit, qu'avant de construire des palais et de donner des fêtes, il fallait rendre les prisons et les hôpitaux habitables ! Les officiers municipaux de Tours introduisirent leurs amis dans notre prison, et nous fûmes montrés comme objets de grande curiosité. Ces amateurs s'entretenaient librement en

notre présence , et ne nous épargnaient pas. Les municipaux nous empêchèrent même d'écrire , parce que , disaient-ils , ce qui n'est pas spécialement permis à des prisonniers d'état est censé leur être défendu. Après une mauvaise nuit , troublée par l'infection du lieu , l'aboïement des chiens du geôlier , le bruit des chaînes des galériens nos voisins , nous partîmes , aux acclamations de quelques jacobins. Un d'eux , de petite mine , et très-maigre , dit à Lavilleheurnois : » Veux-tu bien crier Vive la république ! » — » Oui , dit Lavilleheurnois , quand elle t'aura » rendu plus gras. » Nous arrivâmes , le 29 fructidor , à Sainte-Maure , d'assez bonne heure ; nous n'y manquâmes de rien : l'agent municipal qui répondait de nous dirigea sa surveillance contre toute évasion ; mais en même temps il nous procura tout ce qui pouvait nous soulager. Je mis sous mon chapeau une lettre pour ma femme , je m'éloignai et le priai de la lui envoyer. Il exécuta fidèlement cette commission. On pressait vivement notre marche. La cage de fer faisait cependant des pauses , et j'en profitais pour écrire ; je disais , en finissant quelques ligne : « Tôt ou tard » Élise et Sophie les liront. »

30 fructidor (16 septembre 1797). — On nous logea , à Châtellerault , dans un cachot , auquel il n'y a de comparables que ceux d'Arpajon : ni

le jour, ni l'air ne pouvaient y pénétrer. De grosses chaînes et un carcan pendaient à un poteau. Un peu de paille nouvelle, semée sur l'ancienne, nous servait de lit. J'avais grand besoin de repos ; les cahots de la cage de fer m'avaient occasionné une légère blessure à la tête, j'avais de la fièvre; un de mes amis entra en négociation avec un prisonnier, qui me loua son grabat pour cette nuit. Bien portant, je n'en aurais approché qu'avec répugnance, et le pavé m'eût semblé préférable; mais l'épuisement de mes forces me rendait le sommeil nécessaire, et je m'estimai heureux de reposer sur cette paille, et sous la plus sale couverture. Le lendemain, je demandai à cet homme un bout de corde pour nouer un sac qui contenait mon linge. Ce prisonnier me le donna secrètement, en me disant :
» Il nous est défendu d'en avoir ; mais, entre nous
» autres, nous aimons à nous rendre ces services. »
Nous sûmes ensuite que ce collègue était condamné pour vol avec effraction : le mystère qui nous accompagnait était si grand, qu'il ne savait ni qui nous étions, ni quel était notre crime. Il nous croyait destinés aux travaux publics. On peut confondre des hommes considérables avec les plus vils criminels, et, lorsque ces châtimens sont mérités, leur faire subir des traitemens ignominieux. Lorsque des coupables, accusés et

légalement condamnés, les éprouvent, le vulgaire peut y prendre plaisir ; quelquefois même il se plaît à la vue des victimes d'une politique injuste et barbare.

1^{er} jour complémentaire (17 septembre 1797).
 — Vous m'avez dit à Blois , ma chère Elise , que vous vouliez un journal où il fût souvent question de moi ; il me sera facile de vous obéir, et peut-être ne serai-je, comme vous venez de voir, que trop obéissant ; mais les moralistes m'ont excusé d'avance. Il est, disent-ils , permis à un accusé, non-seulement de parler de lui-même , mais encore de faire son propre éloge. Qu'eussent-ils dit d'un innocent condamné sans jugement !

2^e jour complémentaire (18 septembre 1797).
 — Nous passâmes la nuit à Lusignan , dans une auberge. Pichegru s'était placé sous la cheminée, pour fumer sans nous incommoder ; un gendarme s'assit près de lui , et parut redoubler de vigilance : « Craignez-vous , lui dit le général, » que je m'en aille en fumée ? »

Un événement de quelque conséquence eut lieu cette nuit-là : nous remarquâmes des mouvemens dont nous ignorions la cause. Les gendarmes s'approchèrent de nos lits le sabre au poing, et s'assurèrent que nous y étions. Ils se disaient à voix basse : Voilà Pichegru , voilà Barthélemy ; et ils nous nommèrent tous ainsi suc-

cessivement. Les chasseurs de notre garde, parmi lesquels il y avait de la bienveillance à notre égard, ignoraient d'où procédait tant d'agitation. Ils chuchotaient et semblaient craindre une catastrophe. La garde nationale du lieu, aussi mal informée, faisait la garde à l'extérieur. Un homme aux fenêtres est aperçu d'en-bas. On lui crie qu'on va tirer sur lui; il veut parler, on le met en joue; enfin il parvient à faire comprendre qu'il est lui-même en faction à cette fenêtre, qu'on voulait lui faire quitter mort ou vif.

Au point du jour l'énigme fut expliquée.

Le général Dutertre était parti de Paris en petit équipage. Dès les premières stations, il tira des caisses publiques l'argent qu'il disait nécessaire pour sa mission (1). Un courrier arriva de Paris,

(1) Le payeur d'Étampes a depuis adressé au trésor public les pièces de cette dépense, pour qu'il lui en fût tenu compte; c'était quatre ans après que sa caisse eût été violée; et, ministre du trésor, à cette époque, j'ai pris soin de le mettre à couvert des suites d'une violation exercée envers lui, pour me conduire au lieu de mon bannissement.

La lettre suivante appartient au Journal de la déportation.

» Paris, le 13 thermidor an IX (1er août 1801).

» *Le ministre de la guerre au ministre des finances.*

« Le citoyen Charpentier-Laboulaye me demande, mon
 » cher collègue, d'être couvert, par mon ordonnance, d'une
 » somme de 2,072 fr. qu'il a avancée, en l'an V, au général

pendant la nuit, apportant l'ordre de l'arrêter.
Un autre officier prit le commandement de l'escorte.

Nous éprouvâmes à Lusignan ce que nous

» Dutertre, chargé par le gouvernement de commander l'es-
» corte destinée à conduire les déportés jusqu'à Rochefort.
» Je vous prie de proposer aux consuls de m'ouvrir un crédit
» de ladite somme de 2,072 fr.

» *Signé* : ALEX. BERTIER. »

Je fis payer le citoyen Charpentier.

Dutertre, à qui le directoire avait confié les clefs de nos cachots roulans, jugea ensuite ses services mal récompensés; il se brouilla avec ses maîtres, et c'est à notre retour de la Guyane qu'il remit à Barthélemy et à moi un mémoire imprimé, où il exposait ses griefs. Il vante la haute vertu qu'il eut de ne pas simuler une attaque pour nous mettre en liberté, et de n'avoir pas usé de cet abominable stratagème pour nous faire fusiller dans le conflit. Je cite deux articles des instructions qu'il publie :

« Le général Dutertre se pénétrera si fort de la nécessité
» de prévenir la fuite, l'évasion ou l'enlèvement des dépor-
» tés, qu'en cas d'attaque de quelque individu, ou d'insulte,
» il doit agir militairement sur les condamnés, plutôt que de
» se les voir ravir. »

Dutertre lève tous les doutes, en ajoutant : « On avait
» formé le projet de faire assassiner les déportés en route ;
» l'ordre et mes instructions me donnaient toute latitude. Je
» pouvais, si j'avais été un assassin, commettre un crime.
» Les adjudans-généraux Colin et Gilet avaient la confiance
» des deux directeurs qui avaient dirigé le 18 fructidor. J'i-
» gnore s'ils avaient reçu des instructions particulières; mais,

avons eu à remarquer dans plusieurs autres lieux de la route. Des proclamations, des imprimés répandus avec profusion nous annonçaient au peuple comme une troupe d'ennemis conjurés pour sa perte. A notre arrivée, nous étions traités avec rudesse, quelquefois même injuriés, soit par ceux des habitans du lieu qui nous gardaient, soit par quelques groupes peu nombreux d'hommes et de femmes accourus pour nous voir descendre de nos cages; mais peu d'instans suffisaient pour les détromper; au départ, les préventions avaient cessé, et notre traitement ne ressemblait pas à celui de l'arrivée. Dans l'intervalle, on avait appris que les lois les plus saintes avaient été violées en nos personnes. La tristesse et la consternation se faisaient remarquer.

Le changement survenu dans le commande-

« à plusieurs reprises, la multitude a été provoquée à des
 » excès. »

Les annales de la révolution ont abondé en actes d'une semblable atrocité; mais les instructions qu'on donnait alors étaient verbales, et le directoire se montra moins scrupuleux que Robespierre.

C'est à notre retour en France que nous sommes plus complètement informés de la perversité de nos ennemis. Échappés à la peste de Conanama et de Sinnamari, félicitons-nous de l'inaction de nos amis. Les secours d'un zèle imprudent eussent été le signal de notre mort.

ment de l'escorte n'influa pas sur le traitement que nous éprouvions.

3^e jour complémentaire (19 septembre 1797).

—A notre arrivée à Niort, on nous fit descendre au fort, dans un local spacieux, voûté et humide. Des sentinelles, placées sur les remparts et dans les fossés, troublaient fréquemment notre repos, en s'excitant d'une guérite à l'autre à faire bonne garde. Les voûtes de cette vaste cave sont construites de manière que, malgré sa grande étendue, des discours proférés à voix basse, à une de ses extrémités, sont entendus distinctement à l'autre. On se croirait à deux pas de celui qui est éloigné de cinquante. Nous appelâmes cette cave *l'Oreille du directoire*. Le fracas des verroux, des serrures et de leurs énormes clefs, le bruit des portes tournant sur leurs gonds rouillés, les entretiens bruyans de nos gardes, nous rappelaient, même au milieu de notre sommeil, le lieu où nous étions. Il m'arriva bien des fois, en m'éveillant, de me demander à moi-même : « N'est-ce pas un rêve ? Ces armes, ces chaînes, » ces barreaux existent-ils réellement autour de » nous ? Ces gardiens, ces soldats, tenant à la » main des sabres nus, ne sont-ils pas des fan- » tômes qui disparaîtront quand je m'éveillerai ? » Dans un autre songe, je croyais que les amis de tant de citoyens innocens parvenaient à les faire

rappeler, pour être jugés. Le réveil dissipait cette illusion, et la grandeur de nos peines ne nous laissait aucun doute sur leur réalité.

4^e jour complémentaire (20 septembre 1797).— Depuis plusieurs jours on avait renforcé notre garde à cheval, et nous étions accompagnés par des détachemens de volontaires nationaux. A Surgères, le peuple s'attroupa pour nous voir signaler et compter. Il nous regardait avec curiosité et étonnement. Quelques-uns, en petit nombre, nous firent entendre des imprécations; d'autres laissèrent échapper des marques de tristesse. La plupart semblaient s'embarrasser fort peu de savoir si nous étions innocens ou criminels. Venus à notre rencontre, ils nous suivirent par curiosité, nous regardèrent, nous laissèrent, et chacun retourna à sa profession. Ici, le corps-de-garde fut notre chambre même. Pendant toute la nuit, les soldats et les gendarmes fumèrent, sifflèrent, parlèrent; les fenêtres fermées, et même clouées, rendirent la fumée et le bruit encore plus insupportables.

Le convoi approchait de Rochefort. Les chasseurs nous firent comprendre qu'on s'était attendu à de la résistance de notre part. En cas de fuite ou de révolte, dit un de ces hommes, les ordres donnés contre vous étaient absolus, et plus que menaçans. Pendant notre souper, nous

entendîmes une conversation , tenue dans une chambre dont nous n'étions séparés que par une mince cloison. C'étaient les officiers de l'escorte qui parlaient à haute voix , comme pour se faire entendre , et nous préparer à notre sort. Ils rédigeaient d'avance le procès-verbal des formalités à observer en nous remettant aux officiers de mer. Nous redoutions par-dessus tout un embarquement , qui eût fait cesser toutes nos espérances d'être jugés : nous avions compté passer quelque temps à Rochefort , et y acheter tout ce qui nous manquait. Nous jouissions d'avance du repos que nous devons y trouver. Tout le temps qu'on pouvait gagner était au profit de la justice. Il n'y avait pas lieu de douter que nos amis n'en fissent un bon emploi. Nous consentions , au pis-aller , à résider à Oléron , et le projet de procès-verbal ne nous inquiéta pas beaucoup. Nous ne songions pas que , par des raisons contraires , nos ennemis étaient intéressés à précipiter notre départ de France.

1^{er} vendémiaire an VI (21 septembre 1797). — Le premier jour de l'an républicain , partis de Surgères , nous arrivâmes , avant midi , à la vue de Rochefort. Nous touchions à la porte par laquelle nous pensions entrer dans la ville ; et , à la vue d'un grand corps de bâtimens , dont les fenêtres étaient garnies de barreaux , nous goû-

tions en espérance la douceur d'y être emprisonnés ; nous eûmes des inquiétudes, lorsque le convoi, au lieu d'entrer dans la ville, en fit le tour, et fut dirigé vers le port. Les chasseurs nous avaient accompagnés depuis la prison du Temple jusqu'au rivage de la Charente, où nous devions quitter la terre de France. Dès le premier jour, ils nous avaient traités avec une sorte de rudesse ; mais, soit que bientôt notre maintien tranquille et fermement résigné les eût changés, soit que l'opinion générale eût influé sur eux, leur surveillance, toujours exacte, cessa d'être dure.

Une multitude d'habitans de Rochefort et des environs couvrait les remparts et les glacis. Nous descendîmes de nos cages, et, après avoir été comptés et signalés à terre pour la dernière fois, nous fûmes enlevés de cette France où réside tout ce qui m'est cher, de cette belle contrée à laquelle nous avons consacré notre vie.

Nous entrâmes dans une chaloupe, pressés entre des rangs de soldats chargés de garder et contenir seize hommes désarmés. J'eus le cœur froissé au souvenir de ma femme, de ma fille, de ma mère. Je ne les reverrai peut-être jamais. Un seul sentiment me rendait cependant supérieur à une aussi grande infortune : je me sentais irréprochable. Je dirai plus, dussé-je m'exposer à la

risée des ennemis de mon pays, je ne formais pas un vœu qui n'eût pour objet le bonheur de ma patrie.

J'envoyai à Élise le journal qu'elle m'avait demandé dans notre entrevue à Blois. Les occasions ne manquaient pas, et l'intérêt que nous inspirions augmentait de jour en jour; mais on a trompé nos amis sur notre destination. Nous sommes environnés de formes mystérieuses et absolues. Il me faudra user d'artifice pour faire passer un autre cahier de bord à terre.

Adieu, Élise! Adieu, Sophie! Adieu, France et tous les objets de mes affections! J'ai été près de m'écrier: Adieu pour jamais! A cet instant, l'espoir est rentré dans mon cœur, et ces fatales paroles ne sont point sorties de ma bouche.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Embarquement des déportés. — Mauvais traitemens. — Ils devinent le lieu de leur déportation. — Consignes sévères. — Maladies. — Prise d'un navire portugais et d'un navire anglais. — Licence et désordre. — Réflexions sur les événemens. — Vue de terre.

UNE seule voix se fit entendre quand nous quittâmes le quai pour entrer dans la chaloupe. Un homme cria : « A bas les tyrans ! » De quels tyrans s'agissait-il ? Les chefs le firent taire. Nous fûmes conduits sur le lougre *le Brillant*, et logés fort à l'étroit. Quatre hommes, armés de sabres nus, nous gardaient ; appareil inutile, car la faim nous avait rendus très-faibles. Il était huit heures du soir, et nous étions à jeun depuis la veille. A la fin d'une journée aussi fatigante, le besoin se faisait sentir. Un de nous demanda du pain. On répondit que le souper allait être apporté. Je me sentais fort échauffé, et je dis que je ne voulais que quelques fruits. Un mousse, qu'on nous avait donné pour maître-d'hôtel, se mit à rire de ma naïveté, et promit de me servir des pêches, des raisins et des oranges.

Il mit devant nous deux seaux contenant des gourganes bouillies dans l'eau ; nous eûmes peine

à obtenir des cuillers de bois, et les matelots qui nous les prêtèrent nous avertirent d'en user avec propreté, si nous voulions éviter le scorbut. Un de nous, qui ne pouvait atteindre jusqu'au pain, le demanda à un de nos gardiens, âgé de quinze à seize ans. Celui-ci se fit répéter la demande, et, soulevant nonchalamment le pain, il le lui jeta d'un air dédaigneux. C'était au général Pichegru. « Quand le soleil est couché, » dit celui-ci, il y a bien des lâches à l'ombre. » — « Ménagez vos expressions, dit l'adolescent » au conquérant de la Belgique, et prenez garde » à qui vous parlez! »

Vers dix heures du soir, des chaloupes armées nous transportèrent du *Brillant* à bord de la *Vaillante*, corvette de seize canons. Le capitaine parut me connaître, et me présenta la main d'une manière qui, malgré son silence, annonçait le désir de nous épargner des rigueurs inutiles. Un cadre fut assigné à chaque déporté.

On nous communiqua les consignes. Il nous était permis d'être quatre à la fois sur le pont pendant une heure le matin, et autant le soir; le reste du temps, il fallait demeurer dans notre chambre, déjà méphitisée. Un silence absolu avec les soldats et les matelots était ordonné. Nous étions la plupart valétudinaires, et obligés de nous adresser fréquemment à

un des quatre canonniers qui nous gardaient ; mais nous ne recevions aucune réponse , et ceux à qui nous parlions semblaient eux-mêmes effrayés de notre témérité. Nous devions être à la ration des matelots ; mais nous nous aperçûmes dès le premier jour que nos subsistances étaient gâtées.

Notre embarquement avait été imprévu ; tout nous manquait. Nous allions d'abord naviguer dans des latitudes froides , pour passer ensuite dans des climats fort chauds. Dépourvus de tout ce que l'habitude rend nécessaire à des hommes âgés , jamais un aussi long voyage n'avait été entrepris avec aussi peu de préparatifs. On ne nous avait pas laissé le temps de recevoir nos malles ; nous avions compté sur la ressource des achats à Rochefort ou à la Rochelle. Du fond de notre prison , nous écrivîmes au capitaine , pour le prier d'envoyer à terre faire ces achats ; mais l'instant d'après , un officier rapporta l'argent et la lettre , en nous disant : « Vous avez » violé la consigne , malheureux que vous êtes ! » vous ne savez pas à quoi vous vous exposez ; » et il disparut. Nous fûmes surpris de ce traitement. Le capitaine Jurieu , qui nous avait reçus la veille , avait montré des dispositions humaines qui s'accordaient mal avec la dureté de ce procédé ; mais nous sûmes que , pendant la nuit ,

il avait été remplacé par un lieutenant de vaisseau de Bayonne, appelé Laporte, et que ce changement aurait une fâcheuse influence sur notre traitement pendant la traversée. « C'est, » nous dit-on, un homme qui exécutera avec » rigueur et dureté ses instructions. Comme » elles lui prescrivent de vous nourrir de biscuit » et de viande salée, vous pourrez avoir le re- » but des galériens de Rochefort. »

Nous étions toujours en vue de la Rochelle, et les vents continuaient à refuser. Le fils de Laffon-Ladebat était accouru de Paris avec une extrême diligence; il se jeta dans une chaloupe; il arriva, par un gros temps, jusqu'à portée de la voix, et cria : « Je suis le fils de Laffon-Ladebat; accordez-moi la grace d'embrasser mon père! » Le porte-voix répondit : « Éloignez-vous, ou nous ferons feu sur la chaloupe. » Ainsi il avait fait cent trente lieues pour ne remporter que la certitude des mauvais traitemens que nous éprouvions. Juste ciel ! quels barbares ont pu ordonner qu'on empêchât un père d'embrasser son fils pour la dernière fois ! Si le directoire, si le conseil des cinq-cents eussent été composés de pères de famille, ces ordres n'eussent point été donnés. Mais Rewbell n'était-il point époux et père ! mais le conseil des anciens !.....

Du 1^{er} au 4 vendémiaire an VI (25 septembre

1797.)—On était si pressé de nous faire partir, que *la Vaillante* mit à la voile le jour même de l'équinoxe. Plusieurs d'entre nous étaient vieux; quelques-uns avaient des maladies que les chaleurs excessives rendent quelquefois mortelles. Quand, au temps de Robespierre, des prêtres furent déportés, on les fit visiter par des médecins, et il fut permis aux malades de rester. Non-seulement nous ne fûmes point visités, mais on ne tint même aucun compte des attestations que Barthélemy produisit touchant le mauvais état de sa santé. La petite terreur (on donne ce nom au régime actuel) assassine sans l'appareil du supplice, et se croit moins cruelle parce qu'elle tue sans faire couler le sang.

L'équinoxe nous tourmentait d'autant plus, que nous étions renfermés dans un plus petit espace. Je ne vous dirai pas à quel degré l'infection avait été portée dans l'entrepont, par suite de l'impossibilité absolue d'en sortir. Cette sévérité ne dura cependant qu'un jour; si elle eût continué, la contagion aurait passé de nous à tout l'équipage. On nous permit aussi de rester sur le pont au-delà du temps prescrit par la consigne. Il faisait froid, et je ne pus y tenir qu'enveloppé de mon manteau; mais je m'aperçus que la cage de fer l'avait criblé. Je le raccommodai de manière à exciter une admiration gé-

nérale. L'orgueil perçait à travers les trous du manteau de Diogène; d'autres en verront peut-être autant aux pièces mises par moi au mien.

L'incertitude sur notre situation était un malheur de plus. Le Sénégal, Cayenne, les Séchelles, nous venaient successivement à la pensée. Tout annonçait que les climats les plus rudes seraient préférés. Après quelques jours de navigation, une circonstance particulière fit cesser nos doutes. Nous avons remarqué sur le pont une caisse fort haute enveloppée de toile cirée. On y portait tous les jours de l'eau potable en abondance, et nous ne devinions pas la cause de cette prodigalité et de ce mystère; mais l'enveloppe fut enlevée aussitôt que nous fûmes arrivés à des latitudes tempérées. Je reconnus dans la caisse l'arbre à pain, et je le dis à mes compagnons. Barthélemy s'écria aussitôt : Nous allons à Cayenne! La Révellière-Lépeaux, parlant devant lui au ministre de la marine, avait montré plusieurs fois l'impatience d'apprendre que cet arbre était parti pour la Guyane. On me questionna aussitôt sur le climat, le sol, les habitants, le prix du pain, des viandes, les salaires dans cette colonie; car le rapport que je devais faire, au 18 fructidor même, sur le traité de paix avec le Portugal, m'avait rendu plus savant qu'aucun de nous sur la Guyane française, li-

mitrophe de la colonie portugaise. Mais un nègre de Cayenne, qui se trouvait à notre bord, laissa voir qu'il en savait bien plus que moi, et on abandonna aussitôt mes leçons pour les siennes.

Notre nourriture était malsaine, et le concours des peines de l'ame avec les maux du corps engendra des maladies. Le chirurgien et les officiers de quart pouvaient seuls descendre dans notre chambre, sans être accompagnés par un homme de notre garde. Un matin, nous vîmes entrer le commandant des canonniers. Il nous dit deux mots indifférens, et aussitôt il se retira précipitamment. Nous nous aperçûmes qu'il nous avait laissé une cafetière pleine de thé et de la cassonade. Peu de jours après, un autre officier nous annonça que ses camarades et lui se disposaient à nous faire une importante libéralité. En effet, à l'entrée de la nuit, un charpentier vint mystérieusement, la scie à la main, ouvrir une communication entre notre chambre et celle qui était voisine. Le moment d'après, on fit entrer par cette ouverture deux pains et un gros gigot. Depuis plusieurs jours nous n'avions, pour la plupart, pris aucune nourriture substantielle. Ce gigot nous venait des officiers, qui se privaient pour nous d'une partie de leur souper, et la terreur qui régnait à notre bord les obligeait à user d'un grand se-

cret en nous faisant cette largesse. Il fallait procéder au partage; quoique j'eusse la réputation d'être très-vorace, l'opinion de ma justice prévalut, et mes compagnons me chargèrent de la distribution. L'obscurité était profonde, et je ne prends pas sur moi d'assurer que les parts furent parfaitement égales. L'os, qu'on appelle aussi le *manche*, me resta, et je conviens qu'il n'était pas entièrement dégarni. Quelques convives avaient déjà dévoré leur morceau, quand je commençai à manger. Il me sembla, après ma sévère et longue diète, que toutes les parties de mon corps s'emparaient des sucs de ces alimens. Je songeais au contentement d'un malheureux, mourant d'inanition, quand il reçoit une aumône faite en bonne nourriture. Chacun digérait; le silence était profond, quand tout à coup Ramel, l'insatiable Ramel, s'avisa de me demander « sa seconde tranche ». A ces mots, je fus pétrifié, et je lui dis qu'il me demandait l'impossible. « Comment, l'impossible! mais » vous mangez encore! votre part a donc été la » plus forte? » Cet argument, vraiment révolutionnaire, entraîna la multitude; vainement je voulus parler, un cri unanime sortit de ces estomacs affamés. Le jacobin Bourdon fit un affreux tapage; chacun, dans l'obscurité, se crut mal partagé; d'ailleurs, eût-il fait grand jour,

j'aurais voulu en vain me justifier. Les preuves de mon innocence avaient complètement disparu. Je pris Barthélemy et Laffon à témoin. Laffon se tut, Barthélemy lui-même m'abandonna ; lui, qui me connaît depuis trente ans, dit tout bas à Tronson qu'il ne savait que penser, et qu'il ne prendrait pas sur lui de répondre de mon innocence. Ainsi délaissé par mes amis, je m'adressai à Brotier, comme s'il eût été question de résoudre un problème de géométrie. Après y avoir suffisamment réfléchi, le savant abbé, se croyant incapable d'éliminer tant d'inconnus, s'écria : *Auri sacra fames, quid non mortalia pectora cogis!* et traduisant ce beau vers à la manière de Scarron, il ajouta :

Sacré gigot, sujet de nos débats stériles,
Jusqu'où ravalez-vous nos estomacs débiles!

Des affamés n'ont aucune envie de rire, et cette saillie de collègue ne parut plaisante à personne. Je n'étais donc ni absous, ni condamné. Je déclare cependant que l'accusation était aussi fausse que celle de ma participation au traité de Pilnitz ; mais il ne m'était pas aussi facile de confondre les calomnieurs. L'affaire de cette distribution est une de celles sur lesquelles le jugement de la postérité restera à jamais incertain.

Il y eut, à la vue de notre faiblesse physique

et de notre constance, d'autres relâchemens dans les mesures de rigueur. Il s'établit insensiblement quelques communications entre nous et des hommes qui, au début, loin de nous parler, n'osaient un moment arrêter leurs yeux sur les nôtres. Les mousses nous procurèrent des oignons, de l'ail, des choux, et quelques autres mets du même luxe. Leur adresse alla jusqu'à nous livrer la moitié d'un mouton que les maîtres nous vendirent. Aristide, un jeune mousse actif, complaisant et d'un bon naturel, nous avait pris en amitié, et s'exposa plusieurs fois, pour nous servir, à la punition d'usage.

Le temps s'écoulait, tantôt dans la tourmente, et tantôt dans le calme, quelquefois pire que la tempête. Les vents changeaient fréquemment, et nous revenions pendant la nuit sur la route faite pendant le jour.

Le 15 vendémiaire, nous fûmes avertis, au milieu de la nuit, que nous étions dans le voisinage d'un gros navire, pavillon et force inconnus, nous en étions si près, qu'il fallait parler bas, de peur d'être entendus. On se prépara à combattre. Toute la nuit se passa en mouvemens; mais, au point du jour, les deux vaisseaux ne se voyaient plus.

22 vendémiaire (13 octobre 1797). — Nous eûmes connaissance d'un autre bâtiment, sur

lequel nous courûmes. Il amena. C'était *la Diane*, vaisseau portugais, venant de Para, possession portugaise à l'embouchure de l'Amazonie. C'était un mauvais bâtiment, manœuvrant mal, ce que les marins appellent un *sabot*. Il fallut prendre les prisonniers, et mettre un équipage français à leur place. Le capitaine portugais nous apprit que le grand vaisseau dont la rencontre nous avait inquiétés trois jours auparavant, était de sa nation; qu'il n'était point armé; et il désespéra notre capitaine, en lui disant que sa cargaison valait deux millions. Il avait eu sans doute encore plus peur que nous. Nous vîmes peu d'autres bâtimens. Une partie du commerce entre les nations était interrompue, ou se faisait sous des convois anglais. Saint-Domingue seul, avant la révolution, consommait, tous les ans, les cargaisons de trois cent-cinquante navires français, et les renvoyait à la métropole chargés de ses précieuses productions. Toute cette navigation était passée à l'Angleterre, et sa marine militaire protégeait des flottes marchandes de cent à deux cents navires, quand nos ports n'en voyaient plus.

C'est dans cette situation de notre commerce, que le directoire s'obstine à créer, à recréer une marine, et à faire des sacrifices dont l'inutilité lui est, d'année en année, démontrée avec une

triste évidence. La guerre de terre exige tous nos efforts; examinons, sans rien dissimuler, si nous pouvons être à la fois puissans par terre et par mer, et si un état qui aura cette prétention ne s'expose pas à n'être redoutable qu'à demi dans l'une et l'autre arme.

La marine française s'est montrée dans tous les temps égale et souvent supérieure à toutes les autres marines. La science navale et la valeur guerrière l'ont illustrée, et le siècle qui va finir en a donné des preuves éclatantes. Un sang précieux a été versé; la France y a dépensé près de trois milliards depuis la guerre de la succession d'Espagne; nos forêts ont été dépeuplées: qu'avons-nous obtenu par tant d'efforts? J'éprouve de la peine à le dire, et cependant il ne faut pas craindre de faire connaître des vérités utiles: l'Acadie, Terre-Neuve, l'île Royale, le Canada, sont devenus des possessions anglaises; après une glorieuse résistance, nous avons cédé à notre constante rivale la domination entière de l'Inde, que nous ne demandions qu'à partager; sa jalousie a été, en 1769, jusqu'à ne pas souffrir que nous eussions une relâche aux îles Malouines. La Louisiane, qui nous a tant coûté, est passée à l'Espagne; Saint-Domingue, source de tant de richesses, n'est plus qu'un monceau de ruines, où la race africaine persiste à rester

oisive. Si nous conservons quelques îles , elles sont peu ambitionnées par l'Angleterre , depuis que la traite et l'esclavage sont abolis ; les denrées , dont elles eurent si long-temps le privilège , appartiennent maintenant aux vastes contrées continentales qui sont entre les tropiques , et nos colonies , devenues un fardeau , ne peuvent lutter contre cette concurrence. Notre alliance avec l'Espagne n'est plus désirable pour elle et pour nous qu'à raison de nos intérêts en Europe , et les colonies échappent aussi à la monarchie espagnole. Obéissons enfin à des nécessités plus puissantes que toutes les résistances , et attendons les secours du temps ; bornons-nous à tenir nos côtes , sur l'Océan et dans la Méditerranée , à l'abri de toute insulte ; encourageons , aidons notre commerce maritime , soit par l'instruction , soit par d'utiles traités ; que toute notre attention , que nos ressources libres soient appliquées à notre puissance continentale ; des événemens qu'on peut prévoir feront le reste.

Le café , l'indigo , le cacao de la prise que nous avons faite furent partagés et distribués. Les uns semblaient satisfaits , les autres se croyaient lésés au partage. Le capitaine portugais , témoin de la distribution de ses dépouilles , avait une contenance assortie à son malheur.

Puissent les nations renoncer à ces droits ou plutôt à ces usages barbares qui enveloppent dans les calamités de la guerre des hommes paisibles dont la profession a pour objet d'étendre des relations utiles entre tous les peuples de la terre ! Une puissance, la seule qui soit aujourd'hui redoutable à la mer, osera mettre ses intérêts privés au-dessus de la justice générale. Sa résistance sera vaine, si les autres peuples qui naviguent sont d'accord, sans aucune exception, pour faire respecter leur neutralité.

Un prisonnier portugais s'étant placé près de moi sur le banc de quart, je rassemblai quelques mots de sa langue, qui a beaucoup d'analogie avec l'espagnol. Nous nous comprîmes assez bien, et la conversation était engagée, quand un nègre affranchi, soldat du détachement qui nous gardait, s'approcha de moi ; il me toucha légèrement de son sabre, et me dit : « Vous, parlez point à blanc là. » Nous nous séparâmes. C'est à l'âge de cinquante et soixante ans qu'il nous fallait faire l'apprentissage de la soumission, et la leçon nous en était donnée par un noir à peine sorti d'esclavage.

Les vivres frais trouvés sur *la Diane* mirent un peu d'abondance à bord de *la Vaillante* ; mais nos privations continuèrent. Cette brèche si mystérieusement ouverte ne servit qu'une fois.

Nos alimens étaient ordinairement gâtés. Nous mangions sur le pont, incommodés tantôt par la pluie, tantôt par le soleil. Des gourganes, des fèves, et rarement du riz, nous étaient servis dans des seaux. L'un puisait avec une assiette, l'autre avec un gobelet de fer-blanc.

Un jour, à la suite de notre dîner, nous engageâmes l'officier chargé du détail à s'approcher des seaux qui contenaient les débris de la viande gâtée qu'on nous avait servie. L'infection le repoussa. Un de nous observa que le directoire avait dîné plus délicatement. « Oui, dit un jeune » marin, mais avec plus d'inquiétudes et d'alarmes que vous. » Au commencement de notre navigation, les matelots et les canonniers étaient curieux de nous voir prendre nos repas. Quelques-uns riaient grossièrement de notre répugnance aux prises avec notre faim, de notre embarras à tenir une assiette de légumes apprêtés à l'eau, sur le plan incliné et glissant du pont. Ils paraissaient délectés de notre maladresse. Peu de jours après, ces gens étaient changés. Notre maintien paisible, cette fermeté à laquelle nous ne mêlions aucune plainte, la gravité, les cheveux gris du général Murinais, leur inspiraient une sorte de respect. Leur présence cessa d'être importune ou offensante.

Je ne souffris que de l'épuisement de mes

forces. Quelquefois incapable de me guinder sur le pont, la cage de fer me semblait à regretter. Les plus faibles cependant obtinrent quelques alimens moins indigestes. Les autres comparaient la nourriture de ces privilégiés à la viande corrompue qui leur était donnée. Les malades faisaient envie. J'obtins, pour quelques jours, une place parmi eux. Un de mes compagnons, en voyant qu'un peu de riz à l'eau m'était donné, me dit : « Vous êtes bien heureux, » vous voilà malade ! »

Les vents continuaient à nous contrarier; nous fîmes, dans notre loisir, plusieurs observations sur cette clarté qui, dans quelques mers, environne le vaisseau pendant la nuit, et le suit dans son sillage, comme la queue suit une comète. Ce phénomène, que les uns attribuent à des animalcules huileux et lumineux dont la mer est parsemée, d'autres à une matière phosphorique, et que plusieurs enfin rapportent à l'électricité, a souvent excité l'attention des physiciens, et je n'en parle que pour mentionner une expérience qui peut-être n'a été faite qu'une fois. En 1779, je passai de Lorient à Boston, sur la frégate *la Sensible*. A la suite de toutes les expériences connues, j'imaginai de jeter à la mer un boulet cassé; la nuit était fort obscure. Le corps, tombé de l'arrière de la fré-

gate, fit jaillir des étincelles en touchant la surface de l'eau, il descendit ensuite dans l'abîme comme un globe lumineux, et disparut à la vue au bout de trois ou quatre secondes.

Lorsqu'une violence véritablement imprévue me sépara de vous, ma douleur fut extrême. Incertain si je reverrais jamais vous et Sophie, si j'habiterais encore cette maison, cette terre que j'ai pris plaisir à planter, à orner, pour y jouir près de vous du repos auquel mon âge va me donner des droits, je me voyais destiné à passer tout le reste de ma vie dans un pays sauvage. L'ignorance de l'avenir, mes journées consumées dans une oisiveté longue et forcée, le désordre qui s'emparait de toutes mes affaires par un revers au-dessus de la prévoyance humaine, toutes ces causes réunies me jetèrent dans une grande inquiétude. Et cependant je me souvins d'une époque de ma vie où je n'avais pas été moins malheureux. Je comparai ma peine présente à celle que me causa la mort de notre petite Betzi, à cette douleur, que le temps n'a point effacée, que la moindre circonstance me rend presque aussi vive que quand cette aimable créature s'éteignit sur mon bras, en obéissant à l'ordre que je lui donnais de prendre de mes mains une médecine inutile. Ma peine d'aujourd'hui n'est pas plus

grande que les angoisses mortelles que j'éprouvai. Alors nous faisons une perte irréparable; mais la plaie que la fortune vient de me faire peut être guérie. Je me consolerais même des dilapidations d'un séquestre, si vous et Sophie n'en deviez être atteintes. J'ai eu, vous le savez, plus d'embarras pendant une partie de ma vie à consommer un grand revenu, qu'à me réduire à une dépense modeste, quand les temps ont changé. Il est d'autres biens que la fortune ne peut me ravir: voyez à quels hommes estimables un commun malheur m'associe! Ne parlons pas de ceux dont je vais, dans le bannissement, partager la destinée; mais Portalis, Murair, Paradis, Siméon, tous si recommandables par des talens, par une éloquence unie à la vertu? Y a-t-il de meilleurs citoyens, des hommes qui aient des mœurs plus pures, et qui soient plus religieux observateurs de leurs devoirs?

Quoiqu'il puisse m'arriver dans ma déportation, fût-ce la mort, plus de la moitié des hommes n'ont-ils pas subi ses lois avant l'âge où je suis parvenu? Qui sait même si, en m'envoyant dans un désert insalubre, mes ennemis ne m'ont pas garanti, contre leur propre intention, de pires calamités? Je vais, dans la captivité, me trouver plus libre que je ne l'ai été à aucune

époque de ma vie. Je ne serai plus obligé de prolonger mon travail jusque dans la nuit, ou de devancer le jour. Je prendrai du repos à ma volonté. Je n'aurai de devoirs importans à remplir qu'envers moi-même, et ceux-là n'ont rien de gênant. Mes devoirs envers les autres se réduiront à des procédés d'amitié, d'égards, de civilités; on ne se plaindra plus de mes refus, de mon austérité. Je n'aurai plus à rendre de jugemens qui mécontentent infailliblement une des parties. Je n'ai plus que moi-même à juger.

Je ne croyais pas, ma chère Élise, finir par vous parler des plaisirs de la zone torride; n'en dites rien à personne.

Si mes persécuteurs pénétraient ce mystère,
 Je pourrais payer cher une ombre de bonheur;
 Pour les pôles glacés, Barras, en sa colère,
 Me ferait arracher aux feux de l'équateur.

Mais c'est plus sérieusement que je vous annonce l'espérance de me réconcilier avec mon malheur, et déjà je vous assure qu'il ne m'arrivera de m'en plaindre que quand je songerai à vous et à Sophie.

28 *vendémiaire* (19 octobre 1797). — Nous eûmes, le 28 au soir, connaissance d'un navire qui, par suite de la sécurité avec laquelle les Anglais naviguent sur ces mers, ne faisait point observer, et ne nous aperçut point. Nous le re-

vîmes au matin , et la corvette lui donna la chasse. Il amena sans se faire long-temps poursuivre , nous croyant de sa nation. C'était *la Polly* , allant de Londres à Antigues ; l'équipage fut transporté à notre bord.

La langue anglaise , familière à trois d'entre nous , rendit les communications faciles , malgré les prohibitions , et nous fîmes usage d'un stratagème assez simple. Lavilleheurnois et moi , placés près des Anglais , nous paraissions nous parler l'un à l'autre , et nous nous adressions à ces étrangers. Ils nous répondaient de même , sans nous regarder , et en feignant de s'entretenir ensemble.

Nous eûmes , les jours suivans , des calmes dont le capitaine profita pour faire apporter à son bord une partie de la cargaison de sa prise. La distribution , les ventes , une foire en règle établie sur le pont , furent des causes de relâchement dans la discipline. Nous avions d'abord absorbé toute l'attention du capitaine. Nous étions , pour ainsi dire , l'article capital de son chargement. Nous ne fûmes plus que l'accessoire quand on eut mis à bord la cargaison anglaise.

Du 1^{er} au 5 brumaire an VI (22 au 26 octobre 1797). — Je n'avais pu transmettre à mon frère à l'île de France la nouvelle de ma déportation. Un navire de Boston , qui se rendait dans cette

colonie, coupait notre route dans celle qu'il faisait. Nous nous rencontrâmes au point d'intersection. Le second maître vint à notre bord, et informa notre capitaine de sa destination. Je me hâtai d'écrire à mon frère, et portai aussitôt ma lettre au capitaine; mais déjà la chaloupe américaine voguait en s'éloignant de nous.

Du 6 au 18 brumaire an VI (8 novembre 1797).

— Nous eûmes enfin des indications du voisinage de la terre. Des oiseaux fatigués venaient se reposer sur le navire, et on en prit plusieurs.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Arrivée à Cayenne.—Hospitalité des habitans.—Le citoyen Jeannet, agent.—La détention continue.—Détails sur le climat.—Lettre de Tronson à l'agent.—Les déportés sont exilés à Sinnamari.—Description du lieu.—On leur offre des concessions provisoires.—Nouvelles consignes.—Murrinais demande à aller à Cayenne ; refus.—Sa mort.

Les mauvais traitemens avaient rendu notre traversée fâcheuse : nous éprouvâmes donc un grand contentement à la vue du lieu de notre bannissement , où nous n'avions cependant point d'amis , point d'affaires , point d'intérêts ; et dont le sol dévore ses habitans. Nous passâmes entre deux roches appelées , l'une le *grand*, l'autre le *petit Connétable*. Nous approchâmes de la première à une demi-portée de canon. Deux coups tirés à mitraille firent prendre la volée à des milliers d'oiseaux , qui sont , avec les lézards et les serpens , les seuls habitans de ce rocher stérile. Nous mouillâmes , au soir , à quatre lieues de Cayenne , en vue d'une côte où la nature étale une grande magnificence. Ces beautés ne se trouvent qu'entre les tropiques. La mer baigne ici un rivage couvert d'une verdure

continuelle. Les regards, bornés au loin par des montagnes, reviennent se reposer sur des collines dont les pentes sont faciles et les aspects variés. La nature n'est plus inanimée pour nous. Des canots se font voir au sommet de la vague qui les porte, et disparaissent aux yeux quand elle s'abaisse. Des Indiens et des nègres, armés de flèches et de harpons, poursuivent le poisson. La fumée s'élève du faite de quelques cases éparses le long de la côte. Elles sont environnées d'arbres que leurs formes et leurs nuances nous firent reconnaître. Nous remarquâmes les orangers, les manguiers, le cocotier, le palmiste et l'utile bananier. Quelques-uns de nous crurent même distinguer les odeurs du girofle, de la fleur d'oranger et du cannellier. Mais ce qui embellissait par dessus tout la Guyane à nos yeux, c'est que sa vaste étendue devait autoriser, même au sein de l'exil, l'illusion de la liberté. Nous y comptions.

22 brumaire en VI (12 novembre 1797). — Le 22, nous quittâmes la *Vaillante*; une goëlette nous débarqua à Cayenne. Le port, où il y avait quelques vaisseaux, ce fort qui domine la ville, les îles et les montagnes qui l'avoisinent, offrent un ensemble pittoresque et varié, et aucun sentiment pénible ne troubla en ce moment notre attention.

Un navire américain, parti d'Amsterdam depuis le 18 fructidor, était arrivé à Cayenne avant nous. Il avait apporté la nouvelle de notre bannissement, mais on n'avait pas voulu y croire. Il avait même été question de punir le capitaine, comme un imposteur. Notre arrivée fit cesser les doutes. Il était midi quand nous descendîmes. Nous vîmes la plage se couvrir de blancs, de noirs, de mulâtres, attirés par la curiosité. Les hommes et les femmes portaient des parasols, qui, au loin, ressemblaient, par leur mobilité et la variété de leurs couleurs, aux fleurs d'un parterre, quand un peu de vent les agite.

La ville de Cayenne est petite, mais il y a un faubourg étendu et peuplé. Nous fûmes entourés d'une grande foule, et cet empressement n'avait rien de désobligeant. Les habitans nous prêtaient leurs parasols, et se chargeaient des paquets dont quelques-uns de nous étaiement embarrassés. Ils nous indiquaient les meilleurs sentiers, nous donnaient la main pour nous aider à passer d'une roche à l'autre. Dans toute leur contenance, et le peu qu'ils purent nous dire, ils n'annoncèrent que le désir de nous recevoir hospitalièrement.

Les directeurs avaient pu nous ôter la liberté, et n'avaient pu commander à l'opinion. Le nom de déporté, abhorré à la Guyane, quand il n'y

en avait point d'autres que Billaud-Varenes et Collot-d'Herbois, devint un titre d'honneur et de recommandation dès que nous fûmes arrivés.

Nous pûmes remarquer, en cette circonstance, que les talens militaires sont les plus capables d'exciter l'admiration, et que la renommée acquise par les actions guerrières est supérieure, dans l'opinion générale, aux autres genres de gloire. Pichegru fixait les regards. On s'empressait sur ses pas avec une préférence marquée; personne ne demandait : Où est l'orateur Tronson, le royaliste Lavillehurnois? Barthélemy, comme directeur, homme de bien, excitait cette curiosité qui attire vers les phénomènes, et sa haute stature le faisait aisément distinguer. Pas un seul n'eut l'idée de demander : Où est Barbé-Marbois? et sans un bon mulâtre, qui eut pitié de moi, j'aurais succombé sous le poids de mon sac de nuit. Quelques-uns se faisaient montrer un terroriste qui était parmi nous, et ignorant qu'il était converti, ils se détournèrent de son chemin.

Le commandant de la place, qui nous avait reçus au rivage avec quelques hommes armés, nous conduisit jusqu'à la maison du citoyen Jeannet, agent particulier du directoire, exerçant dans la colonie un pouvoir qui n'a point de limites. Nous entrâmes dans son cabinet; il

nous adressa quelques paroles qui convenaient à sa situation et à la nôtre, et nous fit présenter des rafraîchissemens. Le secrétaire-général du gouvernement lut le procès-verbal de notre débarquement à Cayenne. L'agent nous dit quelques mots honnêtes, et nous nous retirâmes.

On nous logea à l'hôpital. Cet établissement est desservi par des sœurs hospitalières. Elles possèdent et pratiquent au plus haut degré les vertus de leur état. Nous éprouvâmes de leur part tous les soins de l'humanité. Nous étions exténués et affamés. Rien de ce que le lieu fournit ne nous manqua; les bons alimens, la saveur et la variété des fruits guérèrent la plupart d'entre nous. Seize personnes, il est vrai, n'étaient pas au large dans deux chambres dont les lits occupaient tout l'espace; mais on ne pouvait faire mieux, et l'apprentissage dont nous sortions nous eût fait supporter bien d'autres incommodités.

Vers la fin du jour, nous nous disposâmes à profiter de notre liberté pour voir Cayenne et ses environs. Nous descendions, quand on nous notifia une consigne à laquelle nous étions loin de nous attendre. On nous dit que nous ne devions nous promener que sur la place publique, à certaines heures, gardés par des soldats, et qu'on ne pourrait nous parler sans une permis-

sion spéciale. Enfin , nous apprîmes que notre captivité n'était point finie , et que l'inquiétude de nos ennemis nous poursuivait jusque dans un lieu où cet excès de surveillance était sans objet.

Une croix de bois , placée dans la savane , frappa nos regards. C'était peut-être l'unique monument de ce genre qui fût encore debout sur le sol français. Elle disparut deux jours après.

Lavilleheurnois , mis dans une chambre particulière , eut occasion de s'entretenir avec un jacobin fort exalté. « Vous et vos camarades , lui » dit cet homme , avez été précédés ici par Col- » lot-d'Herbois et Billaud-Varennés. C'est Collot » qui a démoli Lyon et fait fusiller ses habitans ; » mais c'est parce que le salut public en dépen- » dait. Il est le père de la république française , » et c'est sur sa proposition que la convention a » aboli par acclamation la royauté en France. Le » fondateur de notre république , banni par ses » concitoyens , a été indignement reçu par les » colons. Le désespoir lui a causé une fièvre in- » flammatoire. Il craignait jusqu'aux remèdes » qu'on lui donnait. Il but du vin immodéré- » ment , et hâta sa mort par cet excès. Rien ne » fait connaître , dans le cimetièrre de Cayenne , » le lieu de sa sépulture. Personne n'a accompa-

» gné son cercueil; et vous, ajouta le jacobin,
» vous, royaliste! vous habitez dans la chambre,
» vous couchez dans le lit même où est mort cet
» excellent républicain. Qu'il vous arrive de mourir
» ici, je suis sûr que la moitié de Cayenne
» assistera à votre enterrement. » — « Je vais, lui
» répondit Lavilleheurnois, vous faire à mon
» tour une histoire : Un jour, Charles-Quint
» étant à Gênes, et voulant honorer André Do-
» ria, s'embarqua dans un canot, et fit ramer
» vers la galère amirale. Il y monte, et dit au gé-
» néral surpris : André, je viens dîner avec toi.
» Sacrée majesté, répondit Doria, vous serez
» reçu du mieux qu'il me sera possible; mais je
» n'ai pas un fauteuil, pas même un tabouret,
» et nous dînons assis sur les bancs des forçats.
» Le monarque s'y asseyant, lui dit : Un siège
» où l'empereur se place devient aussitôt un
» trône impérial. Mon lit, continua Lavilleheur-
» nois, a été occupé par un insigne scélérat;
» quand j'y couche, c'est le lit d'un homme de
» bien. »

C'était un bonheur d'être arrivés dans la saison où les grandes chaleurs allaient finir; il était plus facile de nous habituer au climat. Les petites pluies commencent au mois de novembre (fin de brumaire); elles durent environ deux mois et demi. Le petit été commence aux premiers

jours de février Les pluies sont rares , et il n'est pas possible d'appeler ici ce mois pluvieux. La chaleur est modérée , l'air est rafraîchi de temps à autre par des brises assez régulières , et quelquefois par des pluies douces : c'est le temps le plus sain de l'année. Les grandes pluies durent depuis le milieu de mars jusqu'au commencement d'août. Si quelquefois le soleil perce les nuages , il est d'une chaleur accablante.

Les grands secs succèdent aux grandes pluies , et ils finissent au milieu de novembre. C'est le temps le plus chaud et le plus malsain de l'année.

Vous voyez que les pluies tombent tandis que le soleil s'approche des tropiques. Deux fois par an , il passera à plomb sur nos têtes. Il dessèche la terre , et il soulève des vapeurs souvent mortelles. Ces lieux seraient inhabitables , si les nuits , aussi longues que les jours , ne rendaient quelque fraîcheur à la terre et à l'air , et si , par une providence vraiment admirable , le soleil n'était caché par des nuages. Les chaleurs sont plus supportables ici que dans toutes les parties de l'Afrique , sous les mêmes latitudes. Un thermomètre de Réaumur , placé dans un lieu presque fermé , varie , dans le cours de l'année , entre 17 degrés et $21\frac{4}{10}$.

Le baromètre varie entre 28 pouces et 28

pouces 1 ligne et demie. A Saint-Domingue, où je l'ai régulièrement observé, les extrêmes de la variation étaient entre deux lignes un sixième de pouce. Cependant, lors des grands ouragans, il baissait subitement de 3 ou 4 lignes, et remontait aussitôt après. La quantité d'eau tombée dans une année ordinaire a été de 8 pieds 1 pouce 9 lignes $\frac{5}{10}$ à Cayenne.

Les raz de marée sont fréquens ici, mais ils font peu de dommages, parce qu'ils ne peuvent arriver jusqu'aux édifices et aux cultures. Les tremblemens de terre sont rares et peu dangereux.

Nous voilà à la Guyane! On a eu le pouvoir de nous y déporter sans jugement, sans accusation. On s'est affranchi de ces formes que le gouvernement le plus absolu n'omettrait envers aucun coupable. Nous ne connaissons que par le fait la peine qui nous est infligée, et elle change au caprice de l'agent. Le décret ne lui avait pas même été adressé officiellement; mais il le trouva dans une gazette, avec plusieurs pièces relatives au 18 fructidor. Il fit copier cinq ou six feuilles de ce journal, et les fit imprimer et publier. Les colons reçurent sous cette forme les nouvelles les plus fausses à notre sujet.

1^{er} frimaire an VI (22 novembre 1797). — Il

m'est impossible d'écrire cette date, sous la zone torride, sans être frappé de l'inconséquence de cette application de toutes les lois de la métropole à un climat qui les repousse. Les frimas, les neiges, les pluies, la fenaison, la moisson, la vendange servent aujourd'hui à désigner, en France, les mois de l'année; ici, le soleil brûlera la Guyane en frimaire et en nivôse.

A notre arrivée, l'agent du directoire se proposa d'abord de nous donner pour demeure ou l'habitation de l'état, qui est à un quart de lieue de Cayenne, ou celle de Beauregard, qui en est éloignée de deux lieues. Celle-ci avait appartenu aux jésuites.

Nous n'avions pu prévoir qu'il nous serait interdit d'habiter le lieu de la colonie qu'il nous plairait de choisir. Mais, puisque notre détention continuait, nous eussions préféré l'une ou l'autre de ces deux habitations. Nous apprîmes avec peine qu'on avait alarmé l'agent sur notre voisinage, et qu'il venait d'arrêter qu'on nous transférerait à Sinnamari, un des lieux les plus malsains de la colonie. On nous faisait subir ainsi une déportation nouvelle, en aggravant le poids de la première; plusieurs la regardèrent comme un arrêt de mort, et voulurent y résister. Murinais adressa à l'agent des réclamations

pressantes. Tronson lui écrivit une lettre qui mérite d'être rapportée.

Cayenne, 1^{er} frimaire an VI.

« Citoyen agent, nous vous avons demandé
 » de ne pas prononcer sur notre sort sans nous
 » entendre. Il est pourtant arrêté, dit-on, et vous
 » nous envoyez tous à Sinnamari. Vous trouve-
 » rez juste que nous vous adressions une récla-
 » mation contre votre propre décision. Un ad-
 » ministrateur ne peut trouver mauvais qu'on
 » proteste devant lui contre ses erreurs. Vous
 » nous avez dit, à notre arrivée ici, un mot aussi
 » humain qu'ingénieux : *Là où il me sera permis*
 » *d'avoir une volonté personnelle, elle vous sera*
 » *toujours favorable* : chacun de nous a retenu ce
 » mot obligeant. Permettez-moi de dire qu'il
 » devient notre texte aujourd'hui, lorsque nous
 » cherchons à expliquer votre conduite à no-
 » tre égard. Comme homme public, nous vous
 » voyons la loi à la main ; comme homme privé,
 » nous consultons avec vous les principes de
 » justice et d'humanité ; et, en vérité, sous ces
 » deux rapports, il est difficile de croire que
 » vous nous exiliez à Sinnamari.

« On a beau nous répéter tous les jours que
 » nous nous alarmons trop, que nous y serons
 » très-bien traités, que nous y serons libres, ect.,

» je vous le dis franchement, c'est pour nous
» tous un nouveau et véritable supplice, et
» cela pour des raisons qui nous sont com-
» munes ou particulières. Je vais vous instruire
» des miennes. J'ai une femme et plusieurs en-
» fans; j'ai, en outre, des parens dans la misère;
» je suis leur seul appui à tous, et ma fortune
» est très-médiocre. J'avais donc besoin de
» m'occuper utilement ici, et j'y comptais; j'a-
» vais déjà projeté, avec quatre de mes amis,
» quelques opérations commerciales. Je voulais,
» dans l'intervalle, m'occuper de quelques
» travaux comme homme de loi. Je me conso-
» lais d'ailleurs de mon exil par l'espérance de
» me lier avec quelques hommes instruits, que
» déjà on m'avait indiqués. Tous enfin nous es-
» périons, une fois arrivés ici, c'est-à-dire le
» décret de déportation exécuté, jouir chacun
» de nos droits comme citoyen. Comment se
» fait-il que, tout à coup, nous en soyons pri-
» vés? Ce n'est pas, sans doute, par une volonté
» qui vous soit personnelle; celle-là, vous l'avez
» dit, nous sera toujours favorable. C'est donc
» une volonté qui n'est pas la vôtre. Mais alors
» cette volonté est celle de la loi; or, permettez-
» nous d'examiner celle-là, et de vous la remet-
» tre sous les yeux. Que dit le décret? Que nous
» serons déportés dans le lieu que le pouvoir

» exécutif désignera. Donc le pouvoir exécutif
» nous ayant déportés dans cette colonie, le dé-
» cret a reçu toute son exécution, du moment
» que vous y avez constaté notre arrivée. Veut-
» on nous mettre sur la ligne des condamnés
» ordinaires à la prison, aux fers? quand ils ont
» subi leur peine, ne rentrent-ils pas aussi dans
» les droits de citoyens, ne sont-ils pas complè-
» tement libres?

» Que dit encore le décret? Qu'en France,
» aussitôt qu'un procès-verbal authentique
» constatera l'exécution du décret même, le
» scellé apposé sur nos biens sera levé; ainsi,
» par suite du même principe, nos biens vont
» être libres en France, comme devraient l'être
» ici nos personnes. Qu'a dit encore le rappor-
» teur de la commission, composée des citoyens
» Sieyes, Jean de Bry, Chazal, Eschassériaux
» aîné, Villers, Poulain-Granprey? Colonisons-
» les! s'est-il écrié; la république leur fournira
» des instrumens de culture. Nous sommes
» donc ici colons comme les autres citoyens. C'est
» l'esprit, c'est le vœu du décret. Que vous faut-
» il de plus? et comment voulez-vous, citoyen
» agent, que nous puissions concilier, avec les
» principes et avec des textes aussi clairs, notre
» destination forcée pour Sinnamari? A nos
» yeux, nécessairement elle est une déportation

» nouvelle ajoutée à la déportation que nous
» avons subie.

» Supposerons-nous des instructions parti-
» culières? Mais celles-là ne peuvent être con-
» trairees au décret, et elles ne le sont pas, puis-
» que, pendant les deux premiers jours, il était
» question, ou de nous disséminer dans les ha-
» bitations voisines, ou de nous réunir dans
» l'habitation de l'État, à une demi-lieue de la
» ville. Alléguera-t-on, qu'au moins pour la
» tranquillité de la colonie, vous avez dû voir
» en nous des hommes dangereux? Mais cette
» théorie, qui appartient aux temps affreux de
» la terreur, ne peut vous appartenir, citoyens
» agent, vous qui jouissez ici de la réputation
» d'un administrateur humain et philosophe.
» Ce n'est pas à vous sûrement qu'on pourra
» jamais reprocher d'avoir ramené ici la doc-
» trine des *suspects*; vous avez sur nous l'action
» de la police, et vous pouvez nous surveiller,
» mais non pas nous priver d'avance de nos
» droits, dans la supposition que nous pourrions
» en abuser. Vous êtes trop éclairé pour contes-
» ter ce principe, et trop honnête pour en pra-
» tiquer volontairement un autre.

» Au surplus, une observation très-simple se
» présentera à tout le monde. Des hommes si
» dangereux ne seront-ils pas bien mieux sur-

» veillés et contenus ici sous vos yeux , et au
» milieu de la force armée qui vous entoure?

» Avons-nous d'ailleurs donné prétexte à de
» nouvelles rigueurs ? Quels faits nous reproche-

» t-on ? Quelles tentatives, quelles plaintes même?

» Non-seulement nous sommes irréprochables ,

» mais informez-vous aux officiers de la corvette

» de la conduite que nous avons tenue à bord.

» Résignation, discrétion , nulle plainte, nulle

» humeur : voilà ce que vous en apprendrez.

» Aussi, et à terre , et pendant la traversée , les

» personnes chargées de nous ne se sont occu-

» pées que d'adoucir la sévérité de leurs ordres.

» Ici , au contraire , et par je ne sais quelle fata-

» lité, à un début plein d'humanité succèdent

» tout à coup des mesures sévères et presque pé-

» nales ! L'autorité devient rigoureuse à notre

» égard au moment même où la loi cesse de l'être !

» Cette autorité nous exile dans un coin de la colo-

» nie , lorsque la loi nous l'ouvre tout entière !

» Elle nous condamne à des privations cruelles

» pour des hommes instruits et sensibles, sexagé-

» naires, infirmes , lorsque la loi ne nous en

» impose aucunes. Elle nous prive des moyens

» de nous occuper utilement , lorsque la loi nous

» les laisse , et même nous en promet de nou-

» veaux ! Elle nous enchaîne en partie , lorsque

» la loi nous déclare libres ! Elle nous dépouille

» de nos droits de citoyens , lorsque la loi nous
 » les rend tous !

» Je finis en vous observant que , dans tous les
 » temps , l'homme public s'est bien trouvé d'avoir
 » suivi les principes. C'est sa véritable sûreté , et
 » quand il redescend à l'état d'homme privé ,
 » c'est sa consolation.

» TRONSON-DUCOUDRAY. »

Nos réclamations furent inutiles. Toute la correspondance du citoyen Jeannet tomba ensuite entre nos mains. Voici comment il rendit compte au directoire des demandes de Tronson : « Toute relation avec les citoyens a été » interdite aux déportés , et leurs promenades » ont été circonscrites à la savane qui fait face à » l'hôpital. Je me suis réglé sur votre dépêche » du 19 fructidor , et sur l'article du code pénal » qui prive les déportés des droits de citoyen , » conformément à la constitution. Le libre exer- » cice des droits de citoyen était la grande pré- » tention de Tronson-Ducoudray. »

Notre départ pour Sinnamari fut fixé au 26 novembre. Cette nouvelle condamnation une fois prononcée , je me résignai , et je finis par la trouver assez indifférente. Je désapprouvais toutes ces correspondances avec l'agent ; je regardais ses persécutions comme une maladie que la pa-

tience guérirait, et je me trouvais aussi libre que mon état le permettait.

6 *frimaire an VI* (26 novembre 1797).—Nous quittâmes Cayenne sans avoir vu d'autres maisons que celle de l'agent et l'hôpital. On nous embarqua, et nous fîmes voile à midi. Nous passâmes près des îles du Salut. Elles sont inhabitées; une verdure charmante les couvre. A la vue de ce séjour, que l'injustice des hommes semble respecter, nous eûmes le désir d'y être établis et abandonnés.

Le vent et les courans nous portaient, et, quoiqu'il y ait vingt-quatre lieues de Cayenne à Sinnamari, nous arrivâmes en huit heures de temps; mais il ne fut pas possible d'entrer en rivière. La mer baissait, et nous restâmes échoués sur un fond vaseux. Nous vîmes passer autour de nous des milliers de poissons appelés *grosyeux*; leur longueur est de sept à huit pouces; ils vont à la file, en sillonnant rapidement la vase à peine couverte, à basse mer, d'un ou deux pouces d'eau.

Au matin, des pirogues vinrent nous prendre, et nous transportèrent au bourg de Sinnamari, qui est dans les terres, à une lieue de l'embouchure de la rivière du même nom.

Le commissaire chargé de nous, dressa procès-verbal de la *remise de nos personnes au comman-*

dant du lieu. A lire cette pièce, on aurait pu croire qu'il s'agissait d'autant de têtes de bétail. Elle était ainsi terminée : « Toutes ces précautions prises, le commandant du poste, nanti de la personne des quinze déportés, qui demeurent à sa charge, j'ai clos le présent procès-verbal. » Lavilleheurnois, malade, était resté à Cayenne.

Sinnamari est à l'ouest de Cayenne. Ce bourg est bâti sur un plan régulier. A peine a-t-on pu trouver des habitans pour le quart des emplacements, et même il n'y a sur chaque islet occupé qu'une mauvaise case et un jardin entouré de haies vives. On voit quelques chaumières abandonnées, et qui servent de retraite aux Indiens, lorsqu'ils viennent au village. Des ronces couvrent le reste du terrain et jusqu'aux rues. La place publique produit une bonne herbe, qui sert à la pâture du bétail. Toutes les cases sont construites en bois et en terre, la plupart couvertes de feuillages secs. Les fenêtres n'ont qu'un contrevent sans jalousie et sans canevas. Les carreaux de verre sont peu en usage dans les colonies. Plusieurs cases ne sont fermées que par un loquet. Il n'y a ici qu'une maison carrelée; le sol de toutes les autres est une terre battue, moins solide et moins propre que les aires de nos granges. L'église est une grande

halle ouverte de tous côtés , construite , il y a quarante ans , par les jésuites. Le crucifix est encore sur l'autel ; les ornemens du prêtre sont dans la sacristie. Quelque Dibutade de la Guyane a peint un saint Joseph , aux pieds duquel sont prosternés des Indiens et des Européens. Nous vîmes , peu de temps après notre arrivée , l'église convertie en magasin. Les jésuites avaient aussi une bonne case , dont on avait fait le presbytère. Nous y fûmes logés. Vis-à-vis est un corps de caserne , et un peu plus loin un hôpital , maison malheureusement trop nécessaire à Sinnamari. La rivière est la limite du bourg au couchant. Il est borné des trois autres côtés par des savanes en partie submergées , et souvent impraticables. Il y a vingt-un ménages , ou , pour mieux dire , vingt-une cases habitées ; et le plus misérable village de France est mieux construit et plus peuplé que celui-ci. Le maire , le juge de paix , le garde-magasin et le commandant avaient tous la fièvre ; le médecin lui-même ne pouvait se guérir. Enfin , tous les habitans avaient quelque infirmité. Des vapeurs malfaisantes s'élèvent des marais voisins. On y trouve de petits caïmans , et quelquefois d'énormes reptiles.

Nous sommes donc confinés à l'extrême frontière de cette colonie française , et à deux lieues

d'un village galibis ! A la vocation près, nous ressemblions assez, dans cette Thébaïde, à une société de cénobites voués, loin du monde, à la retraite, à la contemplation, aux travaux des défrichemens, à l'abstinence et à toute l'austérité de la discipline monacale. Notre réformateur le citoyen Jeannet-Oudin nous avait donné des statuts dont voici les principaux :

« Le séjour des déportés à Sinnamari, quoique conforme aux intentions du gouvernement, n'est cependant que provisoire. L'ingénieur est autorisé à assigner à chacun d'eux un arpent à titre d'*usufruit*. » Ce provisoire nous frappait d'épouvante. Les malheureux voudraient savoir où s'arrêteront leurs misères, et l'agent nous faisait entrevoir un avenir encore plus affreux que le présent.

On déterminait ensuite les limites de nos excursions. « Les déportés étaient tenus de se trouver chez eux le cinquième et le dixième jour de chaque décade, pour y être visités par le commandant du poste, chargé de transmettre leurs mouvemens. » On nous assignait pour subsistance une ration de mer.

« Il ne leur sera accordé par la république d'outils aratoires, instrumens de pêche et de chasse, qu'au moment où ils seront en posses-

» sion du local qui leur est définitivement
» destiné. »

Les logemens , ou , pour mieux dire , les numéros des lits , dans chaque chambre , furent tirés au sort. Il y en avait cinq dans une seule , quatre dans une autre. Nous eûmes , Pichegru et moi , une même cellule ; mais , dès le lendemain de notre arrivée , j'appris qu'une dame , demeurant dans le bourg , consentait à prendre un déporté en pension ; qu'elle désirait seulement que ce fût à l'année. Cette condition fit reculer d'effroi tous mes compagnons , qui ne se proposaient nullement de vieillir à Sinnamari. Pour moi , résolu d'y attendre la chute du directeur , j'avais fait tous mes arrangemens avec moi-même , et ils ne contrariaient point ceux de madame Trion. Je convins avec elle que je me fournirais de pain , de vin et de quelques autres objets , et que , pour le surplus , je lui paierais une pension annuelle de huit cents livres. Ma chambre n'était pas en état de me recevoir de suite. Je relevai le sol avec de la terre nouvelle ; car vous jugez bien qu'il n'est question ici ni de carreaux , ni de planchers. Pendant ces travaux , je restai dans notre hospice commun ; mais Pichegru , mon compagnon de chambrée , s'impatienta de ma lenteur à le laisser seul maître du logis. Il eut recours à divers

expédiens pour me forcer à évacuer. D'abord , il essaya , avec des déportés de sa société , des soupers un peu bruyans , qui se prolongeaient fort tard. Il s'aperçut que mon sommeil en était à peine troublé. Il tint ensuite un petit conseil de guerre avec nos jeunes généraux , et ils arrê-
tèrent un siège en forme , persuadés que , pris au dépourvu , je ne pourrais tenir long-temps. On fit des approches , on mina la muraille , et , sous prétexte de détruire les scorpions et les mille-pattes , on brûla quelques grains de poudre dans les fentes qu'on avait ouvertes. « Vous ver-
» rez , me dit l'artilleur Aubry , que Pichegru
» fera sauter la case. » — « Je ne crains rien , lui
» répondis-je , aussi long-temps que le mineur
» y reste. » J'avais fixé le jour de ma sortie , et je ne l'avançai pas d'une heure. Enfin , au terme arrêté par moi , j'allai m'établir chez madame Trion. Cette dame n'était plus jeune , était veuve , depuis deux mois , d'un ancien capitaine d'infanterie ; et la mort de son mari la réduisait à vivre des faibles produits d'une petite habitation. Le citoyen Rodrigue , son neveu , demeurait avec elle. Ce jeune homme , bon , docile et laborieux , était le meilleur chasseur et le pêcheur le plus adroit du canton ; pour ces deux exercices , il ne le cédait pas aux Indiens eux-mêmes. Il sera mon compagnon pendant un temps

dont la durée m'est inconnue. J'ai eu part, comme bien d'autres, aux jouissances de la fortune ; les délices de nos tables, les amusemens de la société, la pompe de nos fêtes ne m'ont pas été étrangers. J'éprouve cependant qu'on peut se passer de tout cela. Je m'attendais à être seul dans un désert, et je vais vivre avec deux êtres civilisés. Madame Trion et son neveu prennent part à mes peines ; ils en écoutent le récit avec intérêt ; ils me racontent les leurs. Rien ne me manquera dans leur cabane hospitalière. Je m'y trouverais heureux, je vous en assure, sans des souvenirs, qui ne sont pas ceux de mon ancienne aisance. Si la vie me paraît bonne à conserver, même à Sinnamari, jugez du prix que j'y attacherai, si jamais je me retrouve près de vous.

Je ne voulus avoir que des occupations casanières. Plusieurs de mes compagnons se mirent à cultiver les légumes et les plantes potagères du pays, et leurs jardins eurent d'abord pour eux tout l'attrait de la nouveauté. Nous savions tous que les plus occupés éprouveraient le moins d'ennui. Pendant la traversée, nous avons formé des projets qui devaient s'exécuter à notre arrivée à la Guyane. Bourdon était résolu d'y introduire la charrue ; Tronson se préparait à plaider ; Laffon, Barthélemy, Murinais et moi

avons formé une société de commerce ; Delarue voulait exercer la médecine , et comptait sur le climat pour avoir des pratiques. Les plus jeunes et les plus robustes , les militaires surtout , à qui la chasse rappelait la guerre , se chargeaient d'approvisionner les autres de gibier. Enfin , les moins agiles devaient s'adonner à la pêche. Mais la chasse , autrefois si profitable , est présentement fort négligée ; une épizootie a tellement diminué le gibier , que les meilleurs chasseurs parcourent les bois des jours entiers sans rien tuer. La terre est couverte de reptiles et d'insectes dangereux. L'air est rempli de moustiques redoutables. Les eaux stagnantes , échauffées par le soleil , en produisent des nuées , que le plus intrépide chasseur ne peut braver. Le député médecin inspira peu de confiance. Quant au commerce , il se réduit à Sinnamari , à vendre du tafia , des pipes , du tabac , quelques toiles grossières. Le coton est la principale production du canton ; mais les planteurs le vendent eux-mêmes à des caboteurs de Cayenne. A l'égard de la plaidoirie , chacun est ici son avocat. Il n'y a guère de démêlés que ceux qui prennent naissance et qui meurent au cabaret. Les procès sont fort rares ; et ce serait un grand bonheur , si la cause de ce bon accord n'était l'abandon de presque toutes les propriétés. Ici , le tien

et le mien sont à peine applicables à la terre. Ceux qui aspirent à de vastes domaines n'ont qu'à choisir; des milliers d'arpens d'un sol franc s'offrent à leur activité; mais il sera long-temps stérile, faute de bras pour cultiver, et de capitaux pour la construction des édifices sans lesquels il n'y a point d'exploitation. Sous tous les rapports, il n'y avait rien de plus ridicule que la distribution provisoire d'un arpent à chaque déporté.

Le commissaire qui nous avait installés crut se rendre agréable à Jeannet par un récit tragico-comique de son opération. Il lui écrivit une lettre dont j'extrai quelques lignes. « J'ai trouvé » le local un peu étroit, mais assez commode au » moyen de l'église, qui pourra servir d'atelier » pour travailler, de promenade et de salle à » manger. Mais on murmure, on crie; le local » est insalubre; on y mourra bientôt. A tout » cela je n'ai à opposer que le silence et l'exécution de mes ordres; mais ces hommes ne sont » pas raisonnables, le malheur les aigrit, et la » raison ne les ramène pas aux principes d'égalité qui doivent leur rendre communs leurs » maux et les adoucissements que vous leur procurez. Quelques-uns veulent leur arpent de » terre; la majorité n'en veut point. En prendra qui voudra! Je leur ai fait donner tous

» les soirs une chandelle par chambrée. Il m'en
» faudrait pour les distribuer par livre à ceux
» qui m'en demanderaient, à la charge de les
» payer..... Murinais, ce matin, avait sur son
» corps son habit boutonné sans linge, pendant
» qu'on lave le peu qu'il a. L'eau est si rare et si
» mauvaise, que le plus grand service à leur ren-
» dre est de leur faire chercher quelques jarres
» pour la purifier. » On saura, vers la fin de ce
Journal, par quelles circonstances non prévues
nous eûmes connaissance de ces correspondan-
ces et de tous les secrets de l'administration.

Ceux de nous qui voulurent cultiver ne s'aperçurent pas d'abord que le plus grand obstacle viendrait du climat. Bourdon, le plus ardent de tous, demandait sérieusement des bœufs. Il tourmentait l'ingénieur et le forgeron pour avoir une charrue. Il voulait la conduire lui-même, et quand on lui parlait de l'ardeur insupportable du soleil, il répondait qu'il fixerait un parasol sur l'essieu. Si j'eusse objecté le vent, il y aurait adapté une caisse de cabriolet. Réduit à la bêche, à la houe, il travailla sans relâche pendant plusieurs jours. Une maladie grave et longue l'arrêta soudainement; d'autres furent indisposés. Celui dont la maladie nous causa de trop justes alarmes, fut Murinais. Il était le plus âgé, mais aussi un des plus robustes d'entre

nous ; sa constance , que les traitemens de la traversée n'avaient point ébranlée , le fut par une seconde déportation à Sinnamari. A son arrivée dans cette sauvage demeure , nous le vîmes soucieux , et lui-même il connut son danger ; mais , encore plein de vigueur , il demanda à être transporté à Cayenne. L'agent seul pouvait le permettre , et Murinais lui adressa une lettre dont ce qui suit est extrait :

Sinnamari , le 17 frimaire an VI.

« Citoyen agent , malgré l'inviolabilité de mon
» caractère de représentant , j'ai été compris dans
» une loi du 19 fructidor. Enfermé dans une
» cage de fer , et conduit par la force armée à
» Rochefort , j'ai été entassé dans l'entrepont
» d'une corvette , nourri comme soldat-matelot
» de vivres de la plus mauvaise qualité. Arrivé à
» Cayenne , je croyais qu'on n'aggraverait pas
» mon sort , en prolongeant ma détention , et en
» prononçant contre moi un nouvel ordre de
» déportation. Mais je me vois déporté provi-
» soirement à Sinnamari , où il n'existe plus
» qu'une vingtaine de familles luttant contre un
» climat brûlant et malsain.
» C'est là que vous venez de déporter seize
» citoyens , dont quatorze n'ont été ni accusés ,
» ni entendus , ni jugés , et dont les jours seront

» abrégés par les privations et les incommodités
 » sans nombre auxquelles vous les assujétissez.
 » A mon âge et dans les circonstances présentes,
 » on est peu effrayé de sa fin, et on désirerait
 » même la voir approcher, mais je dois aussi à
 » moi-même, et au caractère dont je suis encore
 » revêtu, de vous prévenir, pour éviter toute dé-
 » pense superflue, que je ne veux ni ne puis
 » accepter aucune concession de terrain, qui
 » puisse, sous aucun rapport, être regardée
 » comme une indemnité ou comme un acquiesce-
 » ment à la privation de ma liberté. Les anciens
 » habitans ne peuvent eux-mêmes, faute de bras
 » et de moyens, soutenir leurs cultures.

» En attendant que ma situation dépende de
 » mon choix libre et volontaire, je resterai dans
 » l'état de captivité où vous me tenez, et j'atten-
 » drai de la justice du gouvernement, et de
 » soixante-sept années d'une vie sans reproche,
 » un sort moins malheureux, et qu'il ne tiendrait
 » qu'à vous d'adoucir en ne consultant que la loi.

» D'AUBERJON-MURINAIS. »

L'agent écrivit, le 27, au commandant du poste, de dire au déporté Murinais que la copie de sa lettre serait envoyée au ministre par le premier bâtiment. La lettre d'un homme qui, se voyant mourir, demande du secours! C'était

une ironie barbare; et le jour suivant, le chirurgien de Sinnamari écrivit qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour le transporter à Cayenne. L'agent se courrouça, et, sans interrompre son jeu, il refusa d'un ton absolu.

Murinais avait d'abord tenté des travaux manuels; obligé, dès le troisième jour, de renoncer à sa bêche, privé, par la faiblesse de sa vue, de la faculté de lire, il était condamné à une inaction qui, dans notre situation, est aussi mortelle que le travail sous le soleil. Il n'avait pu trouver un jeu d'échecs; il commençait à en sculpter un, quand la fièvre le prit. Il était alors chez le maire de Sinnamari, mais il y manquait des choses nécessaires à un malade; et, dès le lendemain, on prit le parti de le transporter au poste commun. On amarra aux extrémités d'une perche les cordes d'un hamac. Le moribond y fut mis sous une couverture, et deux nègres le portèrent. Une famille d'Indiens était au milieu du chemin; ils étaient occupés à peindre leur corps avec du rocou; ils ne se détournèrent pas même pour faire place à ce triste convoi (1).

(1) C'est le sujet d'un dessin que j'ai fait à Sinnamari. M. Robert en a depuis peint le paysage; M. Perrin a peint les figures.

Sa famille était à deux mille lieues : je le suivais , avec mes compagnons , en songeant à la mienne.

Murinais était résigné ; j'allai le voir au milieu de la nuit ; il était étendu sur une paille , dans un lit sans rideaux ; une vieille négresse en écartait les insectes et les chauve-souris. Il me reconnut à la lueur de la lampe , et me regarda fixement , sans me parler. Il observa pendant deux jours , et jusqu'au dernier instant , un silence profond , comme pour ne laisser après lui aucune trace de ressentiment. Nous avons cependant retenu cette parole : « Plutôt mourir à Sinnamari » sans reproche , que vivre coupable à Paris. » Il meurt sur cette terre de proscription , lui à qui la nature destinait peut-être encore vingt ans de vie ! et la tyrannie l'enlève prématurément à la société , sans qu'aucun des siens ait pu lui fermer les yeux ! Il mourut le 27 frimaire (17 décembre 1797) , le jour même où l'agent Jeannet lui faisait écrire que ses demandes seraient envoyées à Paris. Nous l'accompagnâmes jusqu'à la fosse. Des enfans et quelques femmes suivaient. Celles qui avaient connu ce bon vieillard pleuraient , s'agenouillèrent et récitèrent des prières. Le 1^{er} nivôse (21 décembre 1797) , l'agent

lui fit expédier une permission de revenir à Cayenne. Il ne pouvait ignorer que depuis quatre jours la mort avait rendu sa permission inutile.

Chaque représentant du peuple avait un jeton d'argent, sur lequel cette qualité, ainsi que son nom, étaient gravés. Cette médaille fut enterrée avec Murinais.

Il est mort du chagrin que lui a causé un refus. Je n'ai rien à demander, et voilà une cause de mort écartée.

CHAPITRE SIXIÈME.

Occupation des déportés.—Le travail à la bêche et au soleil est mortel pour les arrivans. — Billaud-Varenes. — Vue et description de Sinnamari.—Insalubrité.—Tronson malade est forcé d'y rester.—Correspondance et communications interceptées.—Emploi de la journée.—Habitations des déportés.—Prix des comestibles et du travail.

VOILA, ma chère Élise, des pages bien mélancoliques ! tous nos momens ne sont pourtant pas consacrés au deuil. Je vous ai dit que, dans notre traversée, *la Vaillante* avait pris un navire anglais ; mais vous ne savez pas qu'il y avait sur cette prise des assortimens d'outils de menuiserie. J'achetai les plus nécessaires, et aujourd'hui j'ai l'avantage d'exercer mes bras à l'ombre, et sans sortir de chez moi. Je m'occupe à fabriquer différens petits meubles qui me coûteraient beaucoup, et que j'estimerais moins que ceux que j'ai faits. Je commençai par un cadran : on ne connaissait auparavant les heures ici que par le sablier ; cet instrument fragile est passé, à Sinnamari, des mains d'un vieillard, qui pour nous vole trop lentement, dans les mains des soldats du détachement. Ils sont chargés de sonner les heures du jour et de la nuit. Vous savez que les prodiges s'en-

tendent fort mal à tenir les comptes : ceux-ci avancent ou retardent l'horloge au gré de leurs besoins, de leurs amusemens, de leur ennui. Quelques-uns des nègres du détachement ne savent compter que jusqu'à cinq, et, passé ce nombre, ils ne sonnent plus ; mais eux et nous, avons beau faire, il faut que l'année ait son compte, et le jour ses vingt-quatre heures. Ceux qui connaissent le prix du temps inventèrent les clepsydres, les horloges, les montres. Mon cadran fut bientôt fini ; mais les pluies commencèrent, et, souvent pendant plusieurs jours de suite, le soleil ne paraissait que dans des éclaircies.

Je fis ensuite un niveau, des règles, des équerres, un pupitre, une escabelle et beaucoup d'autres petits meubles grossiers, mais, tels qu'ils étaient, précieux pour un solitaire. J'entrepris même de fabriquer un violon, et il n'y a personne qui, en le voyant, ne dise : Voilà un violon, plutôt que : Voilà un sabot. Une brouette est aussi rare à Sinnamari. C'est un présent que la France dut à Pascal. Si la mienne réussit, j'en serai plus glorieux que d'avoir fait un violon. Je prenais grand plaisir à finir tous ces petits ouvrages, et ils contribuaient à me distraire. Mais un produit inestimable de mon industrie fut une étagère, un

vrai corps de bibliothèque, dont je fis toutes les pièces. Malheureusement, quand il fallut les assembler, tout Sinnamari ne put me fournir quelques clous d'épingles nécessaires. Un faiseur de rébus me conseilla d'user de la ressource des mauvais poètes quand ils sont embarrassés. Le corps de bibliothèque fut donc lié par des chevilles. J'employais à ces ouvrages le baratta, les bois de lette, de satinet, l'acajou, le cèdre. Ils sont la plupart fort durs, et j'aurais donné vingt acajous, debout dans les forêts voisines, pour une planche de sapin.

Ce corps de bibliothèque vous surprend, car j'étais, en quittant la France, entièrement dépourvu de livres; mais la fortune répara ce malheur. J'en trouvai partout à emprunter ou à acheter. La prise anglaise fut la plus abondante source de nos richesses. Il y avait un assortiment de livres anglais et latins; et comme chacun de nous avait eu son lot, nous nous faisons des prêts, et j'étais sûr de ne pas manquer.

J'avais apporté quelques barriques de vin de Cayenne à Sinnamari. Mes camarades, mal approvisionnés, vinrent me demander de leur en vendre quelques bouteilles, et se montrèrent d'abord blessés de mes refus. Quelques jours se passèrent, et bientôt je vis arriver Pichegru

avec une partie de ses livres. L'échange fut facilement conclu ; je fis d'autres trocs , et c'est ainsi que ma bibliothèque fut plus que triplée.

Pichegru était fort libéral du vin ainsi acquis. Nous étions quelquefois en contestation sur une bouteille de plus ou de moins , pour un Hérodote ou un Tite-Live ; semblables à beaucoup de négociateurs , un de nous d'eux croyant avoir dupé son adversaire , riait en secret de sa crédulité. Les convives de Pichegru se moquaient de ma simplicité , lorsque , faisant les honneurs de ses joyeux banquets , il leur disait : « Buvons un verre de mon Virgile , sablons une » strophe de mon Horace , une rasade à la mémoire d'Homère. » Pour moi , je croyais sincèrement m'être enrichi. Celui qui arrondit son domaine par l'acquisition de quelques arpens n'est pas plus heureux que moi , quand un nouvel ouvrage peut grossir ma collection , et je n'eus jamais tant de goût pour la lecture et le travail. Je n'éprouve rien de semblable dans une grande bibliothèque. Parmi tant d'ouvrages immortels , je ne sais auquel donner la préférence , et je renonce à lire. Suis-je tenté d'écrire ? il suffit , pour en perdre l'envie , de regarder autour de soi. Toutes les places sont prises. Qui oserait ajouter un seul volume aux cent mille ouvrages qui remplissent ces vastes

dépôts, et parmi lesquels il y en a de très-beaux, qu'on ne lit cependant plus?

Désormais je n'ai à redouter, ni le désœuvrement, ni l'ennui. Pour la première fois, Virgile, Corneille, Racine, Horace, Cervantes, le Tasse, Pope, Bossuet, sont lus dans le voisinage d'une peuplade d'Indiens Galibis, et ces beaux génies exercent souvent à Sinnamari la superbe prérogative de nous consoler de l'injustice des hommes.

Les soirées nous semblaient longues. Il n'y a qu'une différence de douze minutes entre les jours les plus courts et les jours les plus longs. Il me fallait donc lire et écrire à la lampe; ma faible lumière était agitée par le vent, ou attirait mille insectes. Un bocal, ou même une lanterne de verre passait les bornes de mon industrie, et on n'aurait pas trouvé dans tout Sinnamari un carreau de verre grand comme la main. Madame Trion se souvint qu'il y avait sous le toit un vieux fanal, qui servait à son mari quand il faisait ses rondes et visitait les postes. Ce fut une trouvaille; et quoique cette machine couvrît la moitié de ma table, je me félicitai d'en avoir l'usage, et je fus le citoyen le mieux éclairé de Sinnamari. Ma chambre s'embellissait de jour en jour. Au lieu de ces tableaux dont je me plaisais à l'orner à Paris, des scies,

des rabots, des équerres, des maillets tapisaient la muraille. Mon manteau fut converti en baldaquin, pour me défendre, à mon bureau, de la poussière du toit, et quelquefois même de l'eau qui en tombait; mes habits, mes boîtes étaient pareillement étalés, car la chaleur, l'humidité, les vers détruisent tout ce qui n'est pas exposé à l'air.

29 *frimaire* (19 décembre 1797). — Quand nous fûmes transférés à Sinnamari, Lavilleheurnois resta seul à l'hôpital de Cayenne. Dès qu'il fut rétabli, il vint nous rejoindre, sous la garde d'un soldat. Il prit la chambre de Muriuais, qu'on avait enterré quelques jours auparavant. Barthélemy, malade, eut la permission de se rendre à Cayenne.

— Les hommes en place à Sinnamari étaient moins réservés dans les marques de leur intérêt que ceux de Cayenne, gênés par la présence de l'agent. Nous dînions chez eux, et eux chez nous, en toute liberté; on donna même une espèce de festin aux déportés. Vous ne comprendrez sûrement pas parmi les convives un autre déporté fameux, qui nous a tous précédés ici de quelques années : c'est Billaud-Varennes; et puisque je vous l'ai nommé, autant vaut ajouter quelques circonstances relatives à cette déportation. Vous savez qu'on y condamna

Collot, Billaud et Barrère, à la suite d'un jugement où ils eurent du moins la faculté de se défendre. Barrère s'évada; les deux autres apportèrent au gouverneur de la Guyane des lettres de recommandation. Celles du ministre de la marine étaient conçues d'une manière fort équivoque. On pouvait juger à son style qu'il redoutait l'instabilité de la fortune, qui, ainsi que d'autres que moi l'ont dit, relève souvent ceux qu'elle a renversés, et rend à la vertu les faveurs qu'elle ôte au crime. Après la mort de Collot-d'Herbois, Billaud-Varenes fut envoyé de Cayenne à Sinnamari. Il y débarqua le 27 octobre 1795. Le tonnerre, à cette époque, se fait rarement entendre; mais il gronda et éclata sur Sinnamari au moment de son débarquement. Les colons et les Indiens virent un prodige dans un accident naturel, et prétendirent que le ciel tonnait contre un grand coupable. Cet homme parvint difficilement à trouver une pension, et la maison où on le reçut fut aussitôt abandonnée par les amis qui la fréquentaient auparavant. Il la quitta quelque temps après notre arrivée, et fut, dès ce moment, réduit à une profonde solitude. Il s'amusait à faire parler une perruche, qu'il portait sur le poing dans ses promenades. Un jour, un oiseau de proie, appelé Pagani, fondit sur elle, et la dé-

vora à ses yeux. Cette mort fit verser des larmes à celui qui prononça tant d'affreuses exécutions, et les vit d'un œil sec. Vous voudrez savoir comment il se comporte ici : sa conduite a toujours été réservée, décente, égale, et sans bassesse comme sans arrogance. Je ne lui ai jamais parlé, mais, quatre fois par jour, il passait devant ma case; c'était sans éviter et sans chercher ma vue; il me saluait d'un air simple et courtois. Son isolement devait être un supplice, quand il songeait à la cause qui éloignait de lui tout le monde. Si nous eussions ignoré son histoire, nous aurions pu le prendre pour un philosophe chagrin, mécontent de la race humaine, et qui, sans la haïr, se borne à la dédaigner.

2 ventôse an VI (20 février 1798).— C'est à trois mois de sa date, ma chère Élise, que je reçois votre lettre de frimaire an VI. Vous êtes plus touchée de mon bannissement que je ne dois le paraître moi-même. Je ne veux pas être plaint plus qu'il n'est nécessaire, et j'ai à cœur de dissiper une partie de vos inquiétudes. Je vais redire vos paroles pour mieux y répondre. « La déportation, dites-vous, ôte un chef à sa » famille, arrache la famille à son chef. Ma solitude doit être une insupportable calamité. »

Il est vrai, ma bien-aimée, que votre amitié

est pour moi un besoin de première nécessité, et ici rien ne peut me tenir lieu de votre présence.

Je suis même menacé d'une grande perte; Tronson est mourant; si j'excepte Barthélemy et Laffon, rien ne me rapproche des autres proscrits, et leurs habitudes ne les attirent point vers moi. Je m'attendais à être seul à Synamari, et déjà avancé en âge, la solitude me semblait doublement à redouter. Je veux cependant que vous appreniez par moi-même, que si je faisais cette grande perte, je serais un peu moins à plaindre que vous ne le pensez. Madame Trion me resterait : par bonheur, elle n'est plus jeune, et l'amitié entre nous a pu s'établir sans alarmer les plus scrupuleux. Loin de ce qui m'est le plus cher au monde, notre entretien n'a souvent pour objet que le malheur que j'ai d'être séparé de vous.

Les forêts, les cataractes, les rochers et les lieux les plus sauvages sont les trésors de la peinture. Le pays où nous sommes ne laisserait rien à désirer à Robert. Le bourg n'offre cependant pas des aspects variés, mais la rivière et ses bords méritent d'être dessinés. Ils sont couverts de verdure; les eaux, claires et pures quand elles coulent des montagnes, sont troublées par la vase quand la mer les refoule. Au-

cune habitation, nul ouvrage de la main des hommes ne se présente aux yeux sur le rivage opposé. Une forêt profonde le borde, et la vue est arrêtée par ce rideau impénétrable.

Des Indiens et des noirs dans leurs canots, des pêcheurs dans leurs pirogues, donnent du mouvement à la scène; tout cela, me suis-je dit, est au bout de ces crayons et dans ces coquillages à couleur; il ne s'agit que de placer la rivière, les arbres, les cases et les hommes sur le papier; essayons: Sophie verra avec intérêt une image du lieu où son père fut déporté, et elle fera un jour une copie meilleure que le modèle. Je me livrai avec plaisir à cette nouvelle occupation. Je plaçai dans le tableau Murinais porté mourant dans un hamac, suivi de tous ses compagnons. Je fis plusieurs autres dessins; j'introduisis de la sorte quelque variété dans mes petits travaux, et j'eus une ressource de plus contre l'ennui.

Ce tableau resta pendant plusieurs jours exposé dans mon atelier. Beaucoup de curieux vinrent le voir, et les louanges me furent prodiguées. Je faisais aussi entrer chez moi les passans, sous quelque prétexte; mon tableau était là comme par hasard, et, de gré ou de force, ils remarquaient les beautés de cet ouvrage; mais Willot, qui est peintre comme moi, me re-

fusa son admiration. Je ne vis dans son dédain que jalousie de métier. Les Indiens admirèrent beaucoup le groupe d'une famille de leur couleur ; je leur en sus bon gré. J'éprouvai qu'à la Guyane, comme en Europe, on ne prend de la peine que pour être regardé, les uns par l'univers, et moi par les sauvages et les négrellons de Sinnamari. Je me mis aussi à peindre le portrait ; mais n'étant pas encore grand coloriste, je crus prudent de commencer par celui de mon nègre Adonis. Je m'en tins même pour ce premier essai à un simple profil. Le nègre posa trois fois, et il ne se tenait pas d'aise de voir, à chaque séance, son portrait plus ressemblant. J'avais fini, tout le monde me félicitait sur la vérité de ce profil. Encouragé par ce succès, je me préparais déjà pour d'autres travaux, quand Adonis vint me demander une nouvelle séance. » Tout est fini, » lui dis-je. « Comment, fini ! ci-toyen déporté ; vous donc pas voir que je ne suis là qu'à moitié. Quand me ferez-vous l'autre zieu et l'autre zoreille ? »

Parmi les écoles de peinture, ma petite Sophie, celle de Sinnamari n'est pas encore très-connue, mais j'en suis incontestablement le fondateur et le premier peintre.

Cultivez avec soin, ma chère Élise, les dispositions de Sophie pour le dessin : qui sait si

les femmes ne seront pas un jour déportées comme les hommes? Jusque là le système de colonisation du citoyen Boulay demeure incomplet. Ne perdez pourtant pas de vue ce que je vous ai dit à ce sujet , à Blois. Quand notre enfant est privé de son père, vous n'avez pas le droit de lui ôter aussi sa mère; et si ma fille elle-même vous demandait à venir, j'use de mon autorité pour le lui interdire.

Que Sophie, sans négliger les talens agréables, cultive tous ceux qui sont utiles. J'observe que ceux d'entre nous qui ont le plus travaillé à étendre leurs connaissances, ont aussi plus de moyens de combattre l'ennui, et même les maladies. Ils supportent leur malheur avec plus de constance, ils ne s'irritent ni contre la Providence, ni contre une injustice dont ils prévoient le terme.

Il est vrai que nous avons ici mille chances d'une mort prématurée, et, pour retourner en France, *il faut vivre*, c'est là le *hic*, dit notre juge de paix, et vous voyez bien qu'il sait le latin; mais toutes mes infirmités se réduisent à une faiblesse de vue si grande, qu'il me faut quelquefois suspendre mon travail. Je suis néanmoins résigné à la mort, et c'est peut-être le moyen de prolonger ma vie.

Quelques voyageurs, après un mois de séjour

à Paris et à Londres, en ont fait la description. J'ai attendu plus long-temps pour faire la statistique de Sinnamari. Ce hameau est le chef-lieu d'un canton du même nom, où l'on compte cent quatre-vingts citoyens votans. La population de Sinnamari est composée d'environ cent dix individus de tout âge, sexe et couleur. Les habitans, presque tous dans le malaise, vivent ou de la pêche, ou de quelques cultures; celles-ci ont été tout à coup arrêtées dans leurs progrès par la révolution. Elles produisent aux plus riches un revenu de deux à trois mille livres, et à d'autres à peine le strict nécessaire. Le coton est la plus importante production de ce canton; il est remarquable par sa beauté, sa finesse et sa blancheur.

La rivière de Sinnamari, dont l'eau nous désaltère, dont le poisson est notre nourriture principale, a donné son nom au bourg où nous sommes. Elle a sa source dans les montagnes moyennes de la Guyane, à environ trente-cinq lieues de la mer. Les cataractes, les récifs, appelés *sauts*, ne permettent pas de naviguer au-delà de quinze lieues de son embouchure, si ce n'est dans des canots qui tirent peu d'eau. Les terres qu'elle baigne sont meilleures dans l'intérieur que vers la mer; mais les établissemens indiens y sont rares. Ils sont plus nombreux à mesure

qu'on s'éloigne des lieux habités par les Européens.

Il ne faut pas attribuer toutes les maladies qui règnent actuellement aux intempéries du climat. Les habitans se rappellent leurs anciennes jouissances, et une aisance dont il ne reste plus de trace. Le chagrin de leurs pertes, des dangers toujours menaçans, voilà des causes trop naturelles de la fréquence des maladies à la Guyane. Ce pays est d'ailleurs malsain presque partout où l'on introduit de nouvelles cultures, et plus encore dans les lieux où il a fallu les abandonner. Les blancs sont, dans tous ces lieux, ou malades, ou près des rechutes; et la Guyane semble être pour notre race une vaste infirmerie, où tout l'art de la médecine consiste à différer la mort du patient.

Il y a d'autres fléaux dont l'homme le mieux portant ne peut se garantir. Ce sont des milliers d'insectes ailés, qui s'annoncent par des bourdonnemens précurseurs d'une piqûre venimeuse. Le linge, les habits, les livres, les papiers sont la proie des ravets, des poux de bois; heureusement nous avons les fourmis, les araignées et les scorpions, qui leur font bonne guerre. Mais ces auxiliaires nous sont aussi quelquefois fort à charge. L'araignée-crabe, les mille-pattes et d'autres bêtes, dont le venin est

très-subtil, quoiqu'il ne soit pas mortel, sont plus communs ici qu'à Saint-Domingue, où ils vous ont souvent épouvantée. Les bains à la rivière ne sont pas sans danger, car les caïmans et les requins la remontent en été jusqu'au dessus de notre village. Les couleuvres d'eau sont plus communes et fort grosses, mais elles ne font pas de mal. Il y a ici des serpens à sonnettes semblables à ceux que j'ai vus aux États-Unis. On est persuadé, dans les deux pays, du pouvoir que les regards de ce reptile exercent sur d'autres animaux. Vous savez comment les chiques se cantonnent dans la chair; elles y multiplient et y font de terribles ravages, si on leur en laisse le temps. Mais je ne puis me taire sur les persécutions d'un autre insecte, qui, dans ce moment même, me vexe d'une manière insupportable. C'est le pou d'Agouti; fléau de l'Agouti, il l'est aussi, à la Guyane, de toutes les créatures terrestres, à l'exception des nègres, qu'il n'attaque point, et des Indiens, qui, en se teignant de rocou, en sont suffisamment garantis. Nous ne pouvons marcher sur l'herbe sans en être assaillis. La grande mouche à drague fait des piqûres plus sensibles, mais, ainsi que l'abeille, elle ne pique jamais que pour sa défense. Ces mouches s'obstinent à faire leurs cellules dans les maisons,

J'ai inventé les bottines de gros papier contre tous ces ennemis des jambes humaines. Ma découverte est fort approuvée, et ces bottines sont à la mode. L'embarras, c'est d'en faire nous-mêmes une paire neuve tous les jours. On vient chez moi comme chez un bottier de profession.

Un jour, Lindor, nègre de madame Trion, après m'avoir rendu compte du travail de la journée, me dit, en s'en allant, qu'il avait tué un serpent. Je le rappelai, et lui demandai s'il était venimeux. — « Moi, crois pas. » — « Était-il grand ? » — « Cinq ou six fois comme lit à vous, » c'est-à-dire trente à trente-cinq pieds. Il ajouta que cet animal femelle avait, en mourant, et avec d'horribles convulsions, mis deux serpens au jour; qu'il l'avait ouvert, et en avait trouvé neuf autres. Lindor me contait cet événement comme un fait très-ordinaire, et ne se doutait pas que c'était un exploit.

Je n'ai jamais vu de serpent qui eût plus de six à sept pieds.

Vous me demandez comment, au milieu de tant de tribulations, il est possible de se bien porter. D'abord, personne ne se porte bien; mais ceux d'entre nous qui ont un peu mieux résisté doivent beaucoup à leur résignation et à leur sobriété. Préparés à manquer de tout, il leur fut aisé de se contenter de peu. Ceux que

l'abondance environne , qui dissipent les années dans la recherche du plaisir , apprendraient peut-être de nous en quoi consiste le bon emploi du temps , et que la tempérance est le meilleur médecin.

Jé vous ai dit que plusieurs déportés avaient d'abord imaginé qu'ils pourraient eux-mêmes cultiver la terre ; sept à huit prirent résolument la bêche et la houe , mais en peu de jours ils tombèrent tous malades. Vous connaîtrez successivement la destinée des uns et des autres. Aux ravages épouvantables que la mort fit parmi nous , vous jugerez que Sinnamari était le pays le plus malsain de la domination française. Le citoyen B... connaissait-il bien la force de ces paroles , qu'il proféra au conseil des cinq-cents : *Colonisons-les !* Autant eut-il valu dire : Commençons par les assassiner , et quand ils ne pourront plus répondre , nous prouverons que leur mort était juste. C'est pour nous *coloniser* , sans doute , que le directoire ordonna à son agent de nous placer sur des terres incultes , qui devaient nous être concédées. Le citoyen Jeannet envoya , en conséquence , un ingénieur à Sinnamari , pour nous annoncer que nous n'y étions que *provisoirement*. Cet officier avait ordre de mesurer , pour chacun de nous , un arpent de terre , dont la jouissance nous serait ôtée dès

que nous serions prêts à nous établir sur les terres qu'on voulait nous donner à défricher. Cette offre était dérisoire ; et si de tels ordres étaient émanés du ministre des colonies , ils annonçaient une profonde ignorance du régime colonial. Devions-nous rester à Sinnamari ? un arpent ne pouvait suffire pour aucune culture. Mais si , comme on nous l'annonçait , nous devions , dans peu de mois , être transférés ailleurs , il eût été insensé de consumer nos ressources et nos forces par des avances et des travaux sur une terre donnée à titre précaire , pour être abandonnée après le défrichement. Deux d'entre nous acceptèrent cette offre ; un seul commença à cultiver , et en fut bientôt las. Le grand bétail , qui vague sans gardiens dans le poste , rompait les clôtures , dévorait les légumes , et détruisait en une nuit les travaux d'une décade.

Il y a des terres destinées aux grandes cultures , mais une loi récente en interdit les concessions jusqu'à la paix ; interdiction inutile , personne n'en veut , et on voit de toutes parts des établissemens abandonnés au moment où ils commençaient à prospérer. Cette interdiction de concéder est un stratagème inventé par des hommes bien coupables , pour faire croire aux armées qu'on leur réserve des terres , et qu'el-

les leur seront distribuées à la paix. On n'envoie pas impunément des milliers d'hommes habiter et défricher des terres malsaines sous la ligne, sans moyens de culture, et les armées ne se laissent pas déporter. Et puis, où trouver en pareil nombre les femmes nécessaires?

L'ingénieur remonta la Sinnamari jusqu'au village indien de Simapo, pour y marquer, disait-il, le terrain qui nous était destiné. De retour, le jour suivant, il se transporta sur la rivière de Conanama, à quatre lieues ouest d'ici, pour y répéter la même simagrée. Il revint, et nous invita par écrit à déclarer sur laquelle des deux rivières nous voulions des concessions. Pichegru dit qu'il en demandait une où il y eut de l'indigo, du café, du sucre, des vignes, du gibier, de la pêche, et les hommes nécessaires à l'exploitation. Je promis de faire ma réponse après mon jugement. Nous ne pouvions regarder comme sérieuse la proposition d'aller, à notre âge, sous la ligne, sans capitaux, sans ouvriers, entreprendre des constructions, des édifices, des abatis, des défrichemens auxquels des hommes même robustes succombent le plus souvent.

Les maladies faisaient des progrès parmi nous. Tronson avait des infirmités compliquées, et les médecins prononcèrent qu'elles ne pouvaient

être traitées qu'à l'hôpital de Cayenne; il écrivit à Jeannet, le 25 pluviôse an VI (13 février 1798), la lettre suivante :

« C'est à vous-même que je veux m'adresser,
 » car il n'est pas possible, qu'instruit de mon
 » état, vous me refusiez d'aller à Cayenne; le
 » refus me mettrait au désespoir, et *serait un ar-*
 » *rêt de mort.* Il n'y a ici rien de ce qui est né-
 » cessaire pour une maladie aussi compliquée
 » que la mienne. Le mauvais air, d'ailleurs, et
 » l'humidité contrarieraient l'effet des remèdes.
 » Il ne s'agit point de m'accorder un privilège.
 » Tout homme, en pareil cas, a le droit de
 » vous demander son transport à Cayenne. »

Le citoyen Jeannet trouva plus simple de lui envoyer de Cayenne un médecin, à qui cette mission ne plut guère. Tronson écrivit une seconde lettre, ainsi conçue: « 4 ventôse an VI
 » (22 février 1798).— Ce n'est pas un médecin
 » de plus qu'il me faut, mais un air pur et des
 » moyens de guérison que je ne puis avoir ici,
 » du bouillon, des bains, des soins domestiques,
 » c'est-à-dire tout ce qu'il est impossible de se
 » procurer à Sinnamari. Le local est excessive-
 » ment humide et marécageux; tout manque et
 » ne peut être suppléé; vous pouvez d'un seul
 » mot trancher la difficulté. Ce mot, le direz-
 » vous? vous en êtes le maître. S'il faut rester,

» je me résignerai, quoique convaincu que j'en
» serai la victime. J'attends votre réponse avec
» confiance, car l'humanité vous la dicte. »

Le malheureux ne put rien obtenir. Il se débattait déjà contre la mort ; mais il eut encore à souffrir pendant quelque temps. Nous comprîmes qu'il fallait tirer toutes nos ressources de nous-mêmes, et ne nous laisser aller ni à l'abattement ni au découragement.

L'administration mettait une grande importance à nous cacher la vérité. Les gazettes américaines ne nous arrivaient que par des voies indirectes et mystérieuses. Nous fûmes, depuis notre départ de France, six mois sans avoir des nouvelles. Vers cette époque, nous reçûmes de Surinam des gazettes hollandaises. Pour pouvoir les déchiffrer, il fallut apprendre cette langue ; les nuits même furent employées à cette étude ; mais ce ne fut pas une longue affaire. J'aurais appris le syriaque pour savoir des nouvelles. Toute communication avec la France était pour ainsi dire interrompue, et la correspondance, même par les neutres, était fort hasardée. Ils ne se chargent pas volontiers de lettres, ou ils les jettent à la mer à la moindre poursuite, de peur qu'elles ne deviennent des prétextes ou des motifs de saisie et de condamnation de leurs navires et cargaisons. Cette longue incertitude sur

la destinée de tout ce qui nous était cher aggravait notre malheur. Votre situation, à cet égard, ma chère Élise, est peut-être pire que la mienne. Par une barbarie gratuite, on vous a laissé ignorer où j'existe, si même j'existe. Vos pensées sont errantes sur tous les lieux du globe. Pour moi, moins incertain, je me figure ici tout ce qui vous occupe. Je vois l'emploi utile de votre temps, la paix mélancolique et solitaire de votre maison, les leçons données à notre enfant, les soins domestiques auxquels vous l'habituez. Tous les matins, Sophie venait nous embrasser et déjeuner avec nous. Je l'entends nous raconter une fable, et nous demander une histoire. Mais ici, je prends souvent seul ce repas, si aimable et si gai quand nous étions trois.

Encore une fois, cependant, n'allez pas me croire plus à plaindre que je ne le suis. Otez de mes souvenirs notre enfant et sa mère, je pourrais me croire ici avec mes parens. J'éprouve chez madame Trion les soins de l'hospitalité, et toute sa conduite prouve à quel point la bienveillance lui est naturelle. Bien accueilli dès le premier jour, j'ai constamment trouvé chez elle tout ce qu'on peut avoir dans un lieu aussi sauvage. On n'est ni gêné, ni embarrassé de ma présence. Si j'ai été absent une partie du jour, on paraît content de me revoir. La petite peuplade

de Sinnamari s'empresse à nous donner des preuves d'affection. Le nom de déporté est une distinction honorable, et l'on ne voit dans notre bannissement qu'une vengeance politique. Je me suis, à cette occasion, rappelé bien souvent votre excellent ami le vieux Benezech, de Philadelphie. Ce bon et vertueux quaker portait avec orgueil le titre de réfugié, que l'on avait donné aux protestans fugitifs de France. Je ne l'ai jamais vu montrer de vanité, si ce n'est quand il pouvait parler de son père mis aux galères, de ses parens persécutés pour cause de religion. La vénération que nous attirait une infortune non méritée nous était marquée par les soldats, par les nègres, et même par des étrangers qui ne faisaient que traverser Sinnamari. Ils venaient nous voir comme on visite des ruines, ou pour nous offrir des consolations. Il y avait au bas de notre rivière un parlementaire. Un jour, de grand matin, comme j'ouvrais mon volet, deux matelots de ce bâtiment passaient, et un d'eux, me saluant, me dit: « Puissiez-vous revoir bientôt votre pays et votre famille! » L'autre ajouta: « Voilà comme nous pensons tous; » et ils poursuivirent leur chemin. Ces paroles me réjouirent pour toute la journée.

Vous ne serez pas étonnée de me voir levé d'aussi grand matin, quand je vous aurai appris

l'heure du coucher. Voyons comment se passe la journée, et d'abord il faut que vous sachiez où chacun est logé. Je vous envoie le plan de Sinnamari. Je l'ai levé pour vous, par un temps où le soleil était caché. Ce chef-lieu de canton n'a guère plus de cent toises en carré, dans sa partie habitée. C'est une ville de huit à dix arpens d'étendue, et les jardins prennent plus des neuf dixièmes de cet espace.

Le pavillon appelé le Gouvernement ne pouvait nous contenir tous, et au bout de quelques mois, il n'y eut plus que dix personnes dans cette maison. Rovère et Bourdon, que leurs goûts et leurs habitudes semblaient devoir séparer, étaient réunis par leur désertion du parti auquel tous deux avaient été attachés.

La patience et la flexibilité de Rovère, et l'usage qu'il avait du monde, lui rendaient supportables les emportemens et la pétulance de son compagnon; mais il était souvent obsédé de la société de cet homme, qui ne pouvait ni lire ni écrire, et qui s'en dédommageait par du *parlage*. Ils demeuraient et faisaient ménage ensemble.

Pichegru réunissait le soir Aubry, Delarue, Ramel; il s'exerçait sans cesse à tirer de l'arc, à conduire un canot, et il y était devenu aussi adroit qu'un Indien. Sa persévérance à ces

exercices me fit penser qu'il se préparait à fuir déguisé en Galibi, si on peut appeler déguisement la nudité et l'application de quelques couches de rocou sur la peau. Au reste, il n'usa point de ce stratagème.

Delarue habitait une case louée.

Barthélemy, toléré pendant quelque temps par Jeannet à Cayenne, avait été contraint de revenir à Sinnamari. Il demeurait, ainsi que son fidèle domestique, dans la case du Gouvernement, avec huit autres déportés. Ils y étaient fort gênés, quoique réduits de seize à dix. Vous verrez tous ces détails sur le plan du bourg et de ses environs.

Nous avions la liberté de nous lever quand nous voulions; les plus diligens devançaient l'aurore. Les premières heures de la matinée, et celles qui suivent le déjeuner, étaient employées à lire, à écrire, à dessiner. Lavillehernois donnait des leçons d'anglais à Tronson, qui s'y livrait laborieusement; il en donnait aussi au général Pichegru, qui n'en faisait qu'un jeu; mais le soldat laissait bien loin derrière lui l'homme de cabinet. Quelques-uns faisaient de petits ouvrages de menuiserie ou de menuiserie. Il n'était plus question de culture. L'art dont autrefois nous eussions fait le moins de cas, était à Sinnamari le plus utile et le plus

prisé. Un mauvais charpentier s'y tirerait mieux d'affaire que le plus habile orateur, et il y avait tels d'entre nous qui eussent troqué tout le droit public de l'Europe et toute leur science militaire contre la force ou l'adresse nécessaire pour construire et gouverner un canot. Il y a cependant d'autres professions moins rudes dans lesquelles il est plus facile d'exceller. Enlevés précipitamment de la prison du Temple, embarqués avec des précautions barbares, nous étions tous fort mal pourvus d'habits. Nous prîmes le parti d'en faire nous-mêmes de neufs, et de *rajeunir* les vieux. Willot n'est pas aussi bon tailleur que moi. Nous sommes rivaux dans tous les arts.

Un travail d'utilité publique me semblait préférable à tous les autres. J'entrepris de convertir en promenades et en communications faciles les rues de Sinnamari, jusqu'alors bourbeuses et impraticables dans le temps des pluies. Les routes que j'ai fait ouvrir à Saint-Domingue ne m'ont pas occupé plus agréablement; j'étais levé avant le jour, j'animais les nègres par de petites libéralités; je leur rendais familier l'usage des voyans, des jalons, du niveau. Je m'admirais dans mes succès. Je demandais avec orgueil aux censeurs ce qu'ils pensaient de leur objection de la veille. Je me trouvais heureux

de laisser après moi quelque bien. Pichegru , Aubry, D'Ossoville prenaient plaisir à me secourir. Quand ils eurent quitté Sinnamari, j'eus pour piqueurs, au lieu de généraux, des curés, des chanoines et des grands-vicaires.

Les déjeuners étaient ordinairement pris séparément, mais on se réunissait quelquefois, suivant les liaisons. L'abbé Brottier, qu'on appelait le commissaire du roi, était mal avec tous les partis. Il avait trouvé le moyen de hanter un autre déporté, unique ici dans son espèce. Cette liaison avec Billaud avait le plus contribué à nous éloigner de Brotier.

Le général Willot, sans habiter chez madame Trion, était avec moi son pensionnaire, et nous étions débarrassés du soin d'apprêter notre subsistance. Réduits quelquefois à faire petite chère, nous avions recours à de mauvaises salaisons. Mais Willot, homme d'esprit, d'une société douce et gaie, avait aussi un talent dont je m'accommodais fort, et qui est très-utile en déportation. Il faisait en perfection le macaroni et quelques plats d'entremets. Je profitais de son habileté, et je conviens que ce fut sans pouvoir y atteindre. Les autres déportés étaient pour la plupart du temps mal pourvus de vivres. Ils avaient d'abord employé des Indiens à chasser et à pêcher pour eux, mais ils y renoncèrent bien-

tôt. L'abondance régnait un jour ou deux, il y avait ensuite disette; c'est vivre comme les Indiens eux-mêmes, et rien n'est plus dangereux pour nous que leurs excès ou leurs irrégularités. La tempérance, nécessaire partout, est commandée ici sous peine de mort.

Quelquefois aussi un habitant tue un bœuf, une vache ou un mouton. C'est à coups de fusil qu'on abat le grand bétail; souvent l'animal mutilé fuit dans les bois, où il faut de nouveau le poursuivre. On le met en quartiers sur la place où il a expiré. Des nègres apportent ou traînent les morceaux jusqu'au poste : vous jugez quelle viande cela peut donner. Les chasseurs tuent des pièces de gibier grand et petit; mais rien n'est plus rare, et cette prétendue abondance, si vantée par les voyageurs, n'est connue ni à Sinnamari ni à Cayenne. On ne s'avise pas de chasser pour son plaisir; quant au profit, il ne paie pas toujours la peine. Les tortues de mer sont assez communes dans une saison de l'année. Celles de terre, beaucoup plus petites, se trouvent en tout temps; mais elles sont rares. C'est un mets sain et quelquefois délicat. La volaille est encore une ressource, mais elle exige de grands soins. Nos cases étant constamment ouvertes, nous sommes souvent importunés de la visite des mères et des

couvées. Elles ne se retirent qu'après avoir reçu une poignée de riz ou de millet. Laffon a trois ou quatre poules couveuses dans sa chambre.

Nous avons, suivant les saisons, des oranges, des mangues, des bananes, et plusieurs autres fruits fort bons. Moins délicats que ceux d'Europe, ils sont cependant savoureux, rafraîchissans et assez sains. Il y a, pendant le mois de juin, une grande abondance d'ananas, d'un goût exquis. « Le bon pays ! disait un matelot, les porcs y sont nourris d'ananas et d'oranges, et les oies avec du riz au lait. »

Avant l'évasion de huit déportés, et la mort de six autres, nous nous assemblions, au nombre de quatre ou cinq, chez l'un de nous, et plus communément dans la chambre qu'habitaient Tronson, Barthélemy et Laffon. On causait, on revenait sur le passé, on prédisait l'avenir. Si la prédiction ne s'accomplissait pas, le prophète en était quitte pour garder un silence prudent et modeste. Si elle s'accomplissait, il se félicitait de sa pénétration, et ne manquait pas de dire : « je l'avais bien prévu. » J'aurais fait comme un autre, si je ne me fusse rappelé l'histoire de votre meunière, à qui son mari, las de ses prédictions posthumes, vint dire : « Le che-
» val a mangé la meule du moulin. » — « Ce
» n'est pas ma faute, je te l'avais bien dit. » Ce-

lui qui prédit sans cesse est quelquefois prophète. Rovère, qui voulait avoir tout prévu, nous disait un jour : « J'avais tout annoncé aux » commissions des inspecteurs de nos conseils, » et j'étais sûr de mon fait. » Tronson lui répondit : « Il ne fallait pas annoncer, il fallait conquaincre. » Tronson nous faisait des lectures; nous étions, par bonheur, en possession des Lettres Provinciales. Il les lisait parfaitement. Je n'ai pas pris plus de plaisir à voir représenter Phèdre qu'à l'entendre réciter par Tronson.

Les déportés étaient à Sinnamari tout aussi peu unis que dans les conseils et nous y représentions, comme par extraits, les élémens inconciliables de la révolution. Souvent nos débats s'établissaient sur un fait dont nous avions tous été les témoins, et cependant nous ne pûmes presque jamais nous accorder.

On soupe à sept heures; on se promène ensuite, si le temps le permet. Nous voilà à la fin de la journée, et vous concevez comment, couchés à neuf ou dix heures du soir, il ne faut pas être fort diligent pour se lever à cinq ou six. On ne peut cependant, par une belle nuit d'été, se retirer de bonne heure, sans regret. Le firmament brille d'un éclat extraordinaire. Les astres ont un feu plus scintillant, et l'atmosphère, plus transparente ici qu'en Europe, laisse arri-

ver jusqu'aux yeux la lumière des moindres étoiles. Les planètes donnent plus de clarté, et la lune, dans certains temps, réfléchit des rayons si vifs, que l'œil a peine à la fixer. La terre est couverte de mouches lumineuses, et ces petits météores sont si multipliés qu'ils éclairent le lieu dans lequel ils sont rassemblés. On emploierait ces belles nuits à veiller, s'il était possible de dormir pendant le jour; mais l'extrême chaleur ne le permet pas. Au moment où je vous écris, une transpiration excessive me réduit à une faiblesse générale. Un vent sec et brûlant soulève une poussière impalpable; elle se mêle à l'air que je respire, et pénètre jusqu'à mon corps, à travers mes vêtemens.

Quelques déportés ne négligeaient pas une seule des distractions qu'ils croyaient propres à rendre leur bannissement plus supportable. Tronson en montra de l'inquiétude. Il craignait que cela ne fit un très-mauvais effet à Paris.

» Soyez tranquille à cet égard, lui dis-je; Paris » est toujours un lieu de plaisir et de dissipation, » et à l'exception de quelques maisons, qu'on » peut compter, on ne s'y embarrasse guère si nos » jeunes déportés augmentent ou non la race métisse à la Guyane. » Puisque vous voulez et devez savoir tout ce que je fais, vous n'ignorez plus rien, en apprenant que je passe sept à huit

heures avec mes compagnons et dans mon cabinet, et environ deux avec mes hôtes. Quelquefois aussi je lime, je scie et pousse le rabot. Rodrigue, neveu de madame Trion, est honnête, attentif, et aussi peu causeur que les Indiens, dont il a tous les talens, sans avoir un seul de leurs défauts. Les maîtres de cette maison ont une des qualités que j'aimais le plus dans les hôtes de la mienne : un caractère égal.

La livre de poisson coûte ici trois ou quatre sous tournois, et la viande, quand il y en a, neuf à dix sous, ainsi que le pain. Les comestibles plus délicats, tels que la volaille, sont un peu moins chers qu'à Paris. Tout ce qui est l'ouvrage de l'art coûte des prix exorbitans. Un ouvrier d'un talent médiocre demande six livres pour sa journée. Il y avait un prix fait de dix-huit livres tournois pour la seule façon de nos cercueils; il en coûtait autant pour la fosse, et nous en fîmes beaucoup faire.

D'un autre côté, le sol est presque sans valeur. J'ai vu vendre pour cent vingt livres tournois un terrain d'environ un quart d'arpent, situé au milieu du bourg, avec une case.

La société est ici composée du maire, d'un juge de paix, du commandant, du chirurgien et de trois ou quatre cabaretiers et boutiquiers. La plupart sont mariés, et ont des enfans. Nous

sommes assez bien avec tout le monde. Cette petite peuplade provient, en partie, des Français et des Allemands que le gouvernement fit passer ici, en 1764. Cette déplorable expédition a donné à la Guyane une bien mauvaise réputation. Elle est regardée comme désolée par une contagion perpétuelle. Ce pays dut naturellement s'offrir à l'idée de ceux qui conçurent notre déportation.

Et vous, Élise, quels lieux habitez-vous? Parcourez-vous quelquefois, avec Sophie, le vallon écarté et solitaire de *Bérupt*? Vous demande-t-elle de la mener vers cette prairie que traverse le *joli ruisseau*? Cherche-t-elle dans le troupeau la brebis qui arrachait de ses mains l'herbe qu'elle feignait de retenir? Va-t-elle prendre part au déjeuner des enfans de la fermière? Qu'il me soit permis un jour d'habiter avec vous le petit manoir de cette métairie; et si nous sommes dépouillés du reste, si la vue du château excite mes regrets, ils s'apaiseront au souvenir de *Sinnamari*.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Voyage de cinq déportés à Simapo, peuplade d'Indiens.

—Festins : ivresse des indigènes, leurs habitations, leurs usages, leur industrie.—Histoire d'un Indien formant une société à part.—Leurs pratiques et leur régime dans les maladies.—Des Indiens Sauvages de l'Amérique, et particulièrement de ceux de la Guyane française.—Rteour à Sinnamari.

LES Indiens Galibis ont leurs villages épars dans les forêts qui avoisinent les Guyanes française et hollandaise. Il y en a une petite peuplade à trois lieues de Sinnamari. C'est la tribu de Simapo. Les Indiens viennent fréquemment ici de différens endroits, soit pour la pêche ou la chasse, soit pour servir, comme rameurs, les caboteurs dans les voyages que ceux-ci font à Cayenne ou à Surinam. J'ai visité, il y a quatorze ans, dans leurs forêts, les Indiens voisins du Canada et des grands lacs, et j'étais curieux de voir les Galibis, à Simapo. Cette peuplade aurait encore son innocence et sa barbarie originelles, si le voisinage des blancs ne l'avait à la fois un peu civilisée et fort corrompue. Malgré ces changemens, et après deux cent-cinquante années, le caractère primitif prédomine.

Nous désirions de voir leur état naturel sur les lieux mêmes. Ces excursions nous étaient permises, et je crois que le directoire eût appris sans regret que nous étions perdus parmi les sauvages.

Pichegru, Laffon, Willot, Rodrigue Trion et moi, nous fîmes la partie d'aller à Simapo. Il n'y a par terre que deux à trois lieues d'ici à ce village; mais le chemin est peu praticable. Nous préférâmes la rivière, quoiqu'il y ait cinq lieues par cette voie. Tronson eut une lueur de santé. Il désira être du voyage, et nous vîmes avec satisfaction qu'il pouvait en supporter les petites fatigues.

5 pluviôse an VI (24 janvier 1798). — Nous partîmes avant le jour, par un beau temps. La marée nous portait. Nous avions trois bons rameurs, et cependant nous fûmes cinq heures en route. Nous trouvâmes les Indiens *en boisson*. Nous eûmes occasion de voir un de ces festins dégoûtans et brutaux dont les liqueurs fermentées font les frais, et qui ne sont qu'un état d'ivresse qui dure plusieurs jours. C'était une fête qu'ils rendaient à ceux d'une tribu voisine, car ils s'invitent réciproquement, et c'est dans ces orgies circulaires que le temps s'écoule. On trouve bien, parmi les peuples civilisés, des gourmands qui se plaisent aussi à de fréquens ban-

quets, mais ce n'est pas, comme ici, la société tout entière. Ils ne nous attendaient pas ; notre apparition les déconcerta, et Rodrigue nous dit qu'à la vue de nos deux pirogues et des fusils que nous portions ils avaient d'abord pris l'alarme, et s'étaient imaginé que nous remontions pour fuir les Anglais, débarqués sur la côte en force supérieure. On leur a inspiré une grande haine contre cette nation. Telle était la politique réciproque des Français et des Anglais, quand nous étions possesseurs de la Louisiane et du Canada. Rodrigue les rassura, et leur vieux capitaine se détacha de la fête, avec un peu de répugnance cependant, pour venir nous recevoir. Il nous installa dans le *tapouï*. On appelle de ce nom la case commune, et il nous dit que nous en avions l'entière disposition ; mais ni lui, ni aucun Indien ne s'occupa de notre dîner, et il fallut y songer nous-mêmes. Nous avons apporté du pain et du vin. Deux de nos nègres abattirent à coups de hache un chou-palmiste dans la forêt. Les Indiens aperçurent des bouteilles de tafia dans nos bagages, et vinrent alors nous proposer des poules en échange ; mais ces volailles et les autres articles qu'ils nous vendirent ne nous furent livrés que quand ils tinrent nos bouteilles. A coup sûr, les blancs leur ont donné des leçons pour se garantir contre la fraude.

Les hamacs sont les sièges ordinaires des Indiens. Ils s'y asseyent, ils y prennent leurs repas, ils y dorment, et dans quelque lieu que la nuit ou le besoin de reposer les surprenne, il leur suffit d'y trouver un arbre pour attacher le tissu de coton qui leur sert de lit, et ils sont sûrs d'être logés. Nos hamacs furent d'abord placés; nous eûmes aussi trois sièges d'une forme bizarre; un coffre, de fabrique hollandaise, était là par hasard, et nous servit de table. Le vieux capitaine dîna avec nous; il avait à la main ou près de lui sa canne de commandement; les chefs ou capitaines la recoivent du gouvernement français, lorsqu'ils ont été élus par leurs compagnons. Après notre dîner, nous allâmes les voir manger, ou, pour parler plus exactement, voir une de leurs scènes de boisson. La fête avait commencé la veille, de grand matin, et elle devait durer encore quelques jours, jusqu'à ce qu'ils eussent épuisé cinq grands vases, de terre cuite, remplis chacun d'environ deux cents pintes d'un breuvage fermenté, qu'ils appellent *vicou*. Il est composé des suc de quelques plantes, et surtout de cassave infusée. Ces fêtes finissent quand on a tout bu. On ne réserve rien pour les absens, et c'est pour cette cause que personne ne voulut aller à la chasse ou à la pêche pour nous, quoique le village touche d'un

côté à la forêt, et soit baigné de l'autre par le Sinnamari. Soit ivresse, soit indifférence, ils ne parurent pas s'apercevoir de notre présence, et ils continuèrent la fête, sans s'embarrasser des témoins. Les femmes seules parurent un peu plus attentives. Les hommes, assis ou couchés sur leurs hamacs, recevaient d'elles des jattes pleines de *vicou*; à peine avaient-ils bu, qu'ils se faisaient vomir, pour boire de nouveau. Nous remarquâmes un vieillard devant lequel étaient deux femmes debout; elles se tenaient embrassées d'une main posée sur l'épaule l'une de l'autre, et portaient un enfant sur les deux autres mains entrelacées. Elles formaient un groupe qui ne manquait pas d'agrément. Elles chantaient, et, sans sortir de place, elles se portaient en cadence d'un pied sur l'autre. L'homme assis les écoutait et les regardait fixement. Une ivresse profonde avait rendu ses yeux humides et rouges, et il semblait égaré. Il tenait aussi un enfant sur ses genoux, et lui enseignait à bien boire. D'une main, qu'il n'étendit pas sans peine vers nous, il nous présenta la coupe où il avait bu. D'autres donnaient à leurs femmes ce qui restait au fond du vase, et elles se soulaient à leur tour. Le capitaine, vieillard de soixantedix ans, ne nous avait pas quittés, et il avait été sobre depuis notre arrivée; mais il ne put résis-

ter en revoyant le festin, et se remit à boire avec les autres. Il nous importunait sans cesse pour avoir du tafia; nous en fûmes avarés, car on nous avait avertis que l'excès de cette liqueur donnerait lieu à quelque scène violente.

Les femmes, en présence des hommes, nous baisèrent à la bouche, non sans un petit inconvénient, qui vient de la manière de parer leur menton. Elles percent, au-dessous de leur lèvre inférieure, un trou assez grand pour y faire passer un faisceau de huit à dix épingles. Elles les font entrer par la bouche, de sorte que les têtes touchent le bas de leur gencive inférieure; les pointes sortent en dehors, et, retombant sur le bas de leur menton, s'agitent comme une touffe de barbe, quand elles mangent ou parlent.

Les Indiennes sont, en général, d'une petite stature. Les jeunes filles sont assez bien faites; mais les proportions sont bientôt détruites par le travail, et par l'usage où sont tous les peuples non civilisés de faire porter par les femmes de lourds fardeaux, soit sur la tête, soit sur les épaules. Les femmes galibis ont une coutume inconnue dans le reste de l'Amérique. Dès l'âge de deux ou trois mois, elles ont les jambes entourées de bandelettes ou jarretières en deux endroits, l'une au-dessous du genou, l'autre au-dessus de la cheville. Ce tissu ne les quitte point,

quand même la jambe grossit. Ces parties , ainsi pressées et contenues , restent fort menues. La chair , refoulée entre les deux ligatures , forme un large bourrelet vers le milieu du tibia ; le mollet , au lieu d'être en arrière , se répand tout autour de la jambe , qui prend la forme d'un fuseau à dentelle , ou d'une colonne de balustrade ; et cette difformité charme les yeux d'un Galibi. Les femmes cessent , pendant leur veuvage , de porter ces bandes. Elles marquent aussi leur douleur en coupant leurs cheveux , tandis que les autres femmes et les filles les laissent croître et tomber sans art sur leur sein et sur leurs épaules. Il est d'usage chez les peuples barbares que les femmes donnent des témoignages extraordinaires de douleur à la mort de leurs maris. Cette coutume s'est même perpétuée chez quelques nations , après leur civilisation. Solon défendit aux Athéniennes de déchirer leur visage , de meurtrir leur sein aux funérailles , et d'ensevelir les morts avec plus de trois robes. Les jésuites parvinrent à cette réforme par la religion , et elle eut sur les Indiennes le même empire que les lois sur les Athéniennes.

Elles ont autour de leurs bras et à leur cou des colliers de rassade : elles y suspendent des dents de tigre , ou de quelques autres animaux féroces , et des pièces de monnaie de cuivre ou d'argent.

Elles se couvrent quelquefois d'un voile, ou de quelques aunes de toile peinte; mais plus habituellement, et même quand elles sont parmi nous, le vêtement de la Galibi la plus modeste ne consiste qu'en un petit morceau de toile de coton grand comme une feuille de figuier. Ce n'est pas qu'elles dédaignent de se parer, mais elles ont un goût assez bizarre dans leurs parures. A Sinnamari et dans leurs villages, elles ne manquent pas, quand elles doivent être vues, de se peindre de rocou, depuis le sommet de la tête jusque sous les pieds. Lorsqu'elles viennent au bourg, la cruche aux couleurs et la brosse de coton sont tirées de la pirogue tout en débarquant. Elles prennent tour à tour le pinceau, et se rendent le service réciproque de se colorer de rocou. Cette graine, broyée avec de l'huile de carapat, prend sur la peau des hommes et des femmes la couleur de la brique. Elle les garantit efficacement de la piquûre des insectes, dont le dard nous atteint même à travers nos vêtements. Sur ce fond rouge, on dessine avec une couleur brune des figures au trait. On voit dans leur irrégularité une sorte de symétrie, et cet assemblage de spirales, de losanges, de serpens, d'oiseaux, de feuilles, rappelle, malgré sa grossièreté, les dessins arabesques. Celle qui peint est assise, l'autre, à genoux ou debout,

présente les bras , les jambes , et se retourne pour faire peindre le devant , quand le dos et le derrière sont achevés. Notre présence ne les gêne point. Notre attention les fait quelquefois sourire. Au moyen de cette couche de rocou , et des figures qui y sont tracées , elles se croient à la fois parées et vêtues. Leur modestie et leur coquetterie satisfaites , elles paraissent avec une entière assurance. Une Galibi fort belle entra un jour chez moi , au moment où elle venait d'être ainsi *tapirée* ; elle tenait l'arc et les flèches de son mari. C'était comme une Bacchante ayant un thyrses à la main. Elles rendent aussi quelquefois aux hommes le service de les peindre , et rien n'est oublié.

L'homme est habituellement sans vêtement , à l'exception d'un pagne de six pouces en carré. quelques-uns portent un grand morceau d'étoffe étroit et long. Tantôt ils le laissent flotter et descendre à terre , tantôt ils le replient et le jettent sur l'une ou l'autre épaule , comme la draperie de l'Apollon du Belvédère. Ils ne sont pas grands , mais ils sont bien proportionnés et robustes. Ils se tiennent fort droits , sans aucun air de contrainte , et nos soldats , bien roides et bien empesés , ont mauvaise grace auprès d'eux. Leurs dents sont blanches et fort belles , sauf cependant les accidens des rixes et des coups.

Leur chevelure, épaisse, courte et plate, ne blanchit pas, même avec l'âge. Une vieille Indienne, qui exerce à Cayenne la profession de sage-femme, m'a assuré qu'elle n'avait jamais vu naître d'Indien qui n'eût des cheveux, quelquefois même longs d'un pouce. On m'a dit aussi qu'il n'y avait pas un seul indigène aux cheveux blonds, roux ou cendrés. On les croirait imberbes; mais ils s'épilent ou se rasent aussitôt que la barbe vient à paraître. Ils ne gardent pas un poil des sourcils. Il sont, dans leurs cases bien plus fréquemment que les femmes, le miroir et la pincette à la main.

On ne les voit presque jamais sans leur arc, leurs flèches, leur casse-tête et une calebasse. Quelques-uns ont aussi dans leur équipage une flûte, faite d'un gros roseau; elle n'a que trois trous; elle rend des sons graves, mélancoliques et doux. Un seule n'est pas désagréable à entendre; mais ils ne savent pas en mettre plusieurs à l'unisson, à l'octave, ou tirer de quelques flûtes réunies des accords capables de plaire à l'oreille. Leurs concerts ne sont qu'une bruyante cacophonie.

Les hommes n'étaient point de douleur à la mort de leurs femmes. Esclaves pendant leur vie, elles excitent rarement des regrets à leur mort. Je crois que cette indifférence, et même cette

oppression, est une des principales causes qui, pendant tant de siècles, a retenu ces peuples dans leur misérable état de barbarie. Partout les arts, les sciences, et tout ce qui embellit la vie de l'homme, semblent être le prix de l'égalité entre les sexes. Ici, les femmes, presque aussi féroces que les hommes, n'ont aucun moyen et n'ont pas même le désir d'adoucir les mœurs de leurs sauvages époux. Il n'y a d'aucun côté ni intention, ni besoin de plaire. La femme n'est point la compagne de l'homme; c'est une propriété qu'il conserve comme son arc et ses flèches, et il veut la trouver aussi docile à toutes ses volontés. Cette injustice paraît doublement odieuse à celui pour qui l'union conjugale a été une source inépuisable de félicité domestique.

Leurs cases, au dehors comme au dedans, annoncent la paresse, l'insouciance, et j'ajouterais une extrême misère, si l'homme pouvait être misérable quand il a peu de désirs, et quand tous ceux qu'il forme sont aisément satisfaits. Quelques vases placés au hasard, entiers ou brisés, debout ou renversés; des tas d'argile préparés pour en fabriquer d'autres; ici, quelques morceaux de bois à brûler; là, du poisson gâté, des lambeaux d'étoffe très-sales, des os, de la cassave rebutée par les chiens, du rocou de tous les côtés, voilà ce qu'on trouve ordinairement

dans la cabane d'un Indien. Ils ne savent pas même arranger quelques planches pour y poser leurs meubles et leurs alimens. La poussière et la boue qui tombent sur leurs plats et leurs écuelles sont encore moins malpropres que la graisse qu'ils y laissent vieillir. Ils ne prennent soin que de leurs armes, et ils les placent dans l'endroit le plus apparent de la case. L'arc et le casse-tête sont le produit de la patience et d'une sorte d'industrie. Nous admirons ces ouvrages, parce qu'ils sont sortis des mains d'hommes fort ignorans et mal pourvus d'outils; mais si nous considérons, d'un côté, qu'ils y emploient beaucoup de temps, et de l'autre, que le moins adroit de nos menuisiers est d'une habileté bien supérieure, cette admiration ne sera guère différente de celle que nous accordons aux abeilles, aux castors, aux fourmis.

L'ensemble des cases ou carbets qui forment leurs villages n'offre pas un plus bel ordre que l'intérieur de leurs habitations. Elles sont éparpillées sans règle et sans symétrie; les sentiers sont embarrassés par des herbes ou des arbustes. Ils prennent plus de soin de leurs grandes plantations de manioc, de patates, d'ignames, de maïs, et leur subsistance est un peu mieux assurée que celle des Indiens septentrionaux, qui souffrent bien souvent de la longueur des hivers.

Les Galibis n'ont à craindre pour leurs plantages que des sécheresses ou des pluies trop constantes , des vents du nord trop violens , les insectes , les animaux des forêts , et quelquefois le feu , qui s'y met par leur négligence. Il faut assez souvent semer ou planter jusqu'à trois fois.

Sur la rive gauche du Sinnamari , vis à vis du village de Simapo , on voit l'habitation d'un Indien qui n'est membre d'aucune tribu. Semblable au sauvage dont a parlé Dryden , « c'est le » noble fils de la nature , tel qu'on le voyait avant » les honteuses lois de la servitude , parcourant » en liberté les forêts ;

I am as free as nature first made man
Ere he base laws of servitude began ,
When wild in the woods the noble savage ran (1).

Ouravagaré avait appartenu à une tribu éloignée. Elle fut détruite et dispersée par la guerre. Il se réfugia à Simapo , dont le chef venait de mourir , et il s'offrit pour le remplacer. Sur un refus , auquel il aurait dû s'attendre , il annonça qu'il consentirait à vivre au sein de la nation , pourvu qu'il n'en fût point membre et restât indépendant. Il élevait ainsi , dans une petite peuplade , et sans s'en douter , une des grandes

(1) DRYDEN *first part of the conquest of Grenada.*

questions qui puissent être agitées dans l'état social : Y aura-t-il un état dans l'état ? Le bon sens des Indiens de Simapo fit pareillement rejeter cette ouverture. C'est ainsi que l'ambitieux s'est trouvé dans l'isolement. Comme dans ce pays il y a place pour tout le monde , il s'est établi près de la nation qui le repoussait , et cependant il en est séparé par le Sinnamari. Sa femme et ses enfans composent avec lui une société de sept individus , sur laquelle il règne par le droit paternel et par celui de la force. Seul maître dans son domaine , il réunit les pouvoirs législatifs , exécutifs et judiciaires. Je crois bien que tour à tour , suivant la nécessité , l'un des trois prédomine , mais aucun des trois aussi n'a sujet de craindre la déportation. Ses enfans sont ses peuples. Ils n'entendent jamais parler ni de réquisitions fort dures , ni de contributions , ni d'emprunts forcés ou volontaires , pour faire une prétendu deescente chez son voisin Simapo. L'inconvénient le plus réel de son isolement , c'est qu'aucune société ne lui doit protection et secours ; mais il prétend que , dans l'état de confusion et de faiblesse où celles des Indiens qui sont voisines des blancs sont tombées , il perdrait plus qu'il ne gagnerait à en être reconnu membre , et que , tout balancé , un homme robuste , intelligent et courageux comme lui , trouve mieux son compte à être seul.

Le pur état de la famille séparée de toute association n'a peut-être jamais existé. Certainement il n'est point connu dans les peuplades indiennes, et l'on peut y remarquer les premiers linéamens de la société. Mais si Dominique ne dépend de personne, et fait tout ce qu'il veut, je ne crois pas qu'il en soit plus heureux. Il prétend avoir droit à tout, et au fond rien ne lui appartient que ce qu'il a fabriqué ou cultivé lui-même; ce droit idéal à toutes les choses ne lui procure aucun avantage réel; et cet homme isolé, qui voit des rivières et des forêts dans son domaine, n'a souvent ni poisson, ni gibier pour nourrir sa famille. Il ne reconnaît point de chef, mais, sans être en guerre avec tous les hommes, il est du moins exposé à tout souffrir de leur part; son industrie ne peut lui tenir lieu d'un bon voisinage, qui lui assurerait un échange de bons offices. Ses passions n'ont d'autre frein que sa sagesse : et qu'est-ce que la sagesse d'un homme dépourvu d'instruction, et qui n'est contenu par aucune règle intérieure ou extérieure? Sa famille, il est vrai, partage sa solitude et son isolement; mais elle le craint, elle éprouve sa brutalité, et souvent il est seul, même entouré de sa femme et de ses enfans.

La case d'Ouravagaré est sur un plateau élevé de dix pieds au-dessus de la rivière; les racines

des arbres voisins du rivage ont été disposées avec art, et tiennent lieu de marches pour monter à sa demeure. Un palétuvier incliné sert de rampe. La cabane est couverte de feuillages. Elle n'est fermée d'aucun côté, et elle porte sur des poteaux dont les intervalles ne sont pas même remplis. Le froid ne l'incommode pourtant jamais, et à l'époque de notre visite, au 25 janvier, il y faisait plus chaud qu'en France au milieu de l'été. Cette case est moins malpropre que celles du village de Simapo : on y voit moins de confusion et de désordre. Nous étions attendus ; les femmes nous reçurent d'un air satisfait ; elles nous montrèrent leurs ouvrages, et répondirent avec complaisance à nos questions. Dominique prit plaisir à nous faire voir son jardin et ses abatis. Un sentier, où le soleil ne pénètre jamais, y conduit, et nous les trouvâmes mieux soignés que ceux des autres Indiens. S'il veut pêcher ou chasser, et que le temps le favorise, la rivière lui fournit du poisson et la forêt du gibier. Il a du manioc, des ignames, des patates, un peu de maïs et des ananas ; moins fainéant que les autres Indiens, il jouit aussi d'une plus grande aisance. Il conserve néanmoins leurs mœurs et leurs habitudes ; aussi passionné pour les liqueurs fortes, il s'enivre comme eux. Despote, à leur exemple, dans sa famille, il parle,

et son premier esclave, sa femme, obéit. Il ne connaît point la félicité de ces entretiens consolateurs, de ces communications égales et franches qui augmentent le bonheur, diminuent les peines. Le mari et la femme ont ici peu de chose à se dire. Séparés dans leurs occupations, souvent même dans leurs plaisirs, ils se négligent réciproquement. L'homme est loin de savoir combien les attentions, le respect pour les femmes sont propres à élever son âme. Elles ne se doutent guère à leur tour des avantages que la douceur, la sensibilité, la patience même, leur donneraient sur les maîtres qu'elles servent. Transportez Ouravagaré dans notre Europe, qu'il ait reçu une éducation soignée, et qu'avec les connaissances que nous devons aux travaux de cent générations, il arrive à l'âge où l'ambition, l'amour de la gloire et de la renommée se développent chez les hommes; qu'il conserve parmi les Européens ce sentiment d'indépendance qui est ici son principal mobile, Ouravagaré ne pourra être indépendant qu'en se faisant chef de parti; et si la fortune l'a placé dans un pays mûr pour une grande révolution, il en sera le César, le Richelieu, ou même le Cromwell.

La vie s'écoule pour les Indiens sans qu'ils aient occasion de développer les talens qu'ils ont reçus de la nature. Ce flûteur, qui tire des

sons touchans et mélancoliques de son roseau à trois trous, eût été un autre Gluck. Cet Orano, si renommé à Simapo pour peindre les ornemens sur les corps des Indiens, serait le rival de l'Albane ou de Raphaël; et l'adroit SaraTousin, qui a construit avec tant d'industrie la cabane où je vous écris en ce moment, le disputerait au Palladio et à Vitruve. Simapo me disait un jour : « Mes gens m'obéissent, parce que je » ne leur demande rien que de bon pour eux. » Simapo instruit eût peut-être été Lycurgue.

Quels changemens pourront s'opérer sur le globe entier, quand toute l'Amérique sera civilisée comme l'Europe ! A la marche rapide des républiques des États-Unis, c'est l'affaire de peu de siècles; mais qui sait si, avant cette époque, l'Europe ne sera pas dans un état rétrograde.

Le sauvage, qu'anime l'instinct de sa force, parcourt en maître les vallons, les forêts qui environnent sa peuplade. Il s'indigne des lois qui ailleurs divisent les propriétés, des conventions qui les conservent aux héritiers de ceux qui en ont joui en vertu d'un premier partage, ou comme premiers occupans. Le testament qui transmettrait un lac, une cabane, une pirogue, cet acte, qui fait que la volonté d'un homme vit encore lorsqu'il a cessé de vivre, lui semblerait un excès de folie. Il comblera, bouleversera

ces canaux d'arrosement , et il veut que le ruisseau coule en liberté , quand ce serait avec dommage. Il traversera , il foulera le champ et les moissons de son voisin , selon ses propres besoins. Il le privera des produits de sa chasse et de sa pêche , s'il en est dépourvu lui-même , et l'assailli se laissera dépouiller sans résistance , s'il est plus faible que l'assaillant. Vous que la nature n'a pas doués d'une grande force de corps , de beaucoup d'adresse à la chasse , d'une agilité extraordinaire à la course ; vous qui ne soulevez qu'avec peine un poids de deux quintaux , qui ne maniez pas une massue aussi aisément qu'une baguette , faites des vœux pour que votre état social se maintienne ! Il n'y a pas de salut pour les débiles parmi les sauvages.

— Nous repassâmes la rivière pour retourner à Simapo. Les femmes , très-familiales , traversèrent d'une rive à l'autre , nageant autour du canot ainsi que des sirènes. Un moment immobiles , et reposant sur le dos , le moment d'après elles disparaissaient en plongeant ; elles revenaient bientôt se montrer , nous appelaient , nous jetaient de l'eau , poussaient la pirogue ou la retenaient , s'y suspendaient , comme pour la submerger. Toutes ces agaceries ne servant de rien , elles nous dirent : » Restez , nous vous » apprendrons encore quelque chose. » Celles

d'Homère, pour arrêter Ulysse, lui dirent de même : « Personne, après être demeuré avec » nous, ne nous a quittés sans être riche de » connaissances nouvelles. » Elles ne pouvaient nous adresser rien de plus séduisant, car le désir de savoir des choses nouvelles est peut-être un des mobiles les plus puissans des actions humaines ; mais, comme le sage Ulysse, nous résistâmes à la tentation, et même sans boucher nos oreilles. Je crois pourtant que quelques-uns ne purent échapper à la séduction qu'en fermant les yeux.

À notre retour à Simapo, nous trouvâmes les Indiens ainsi que nous les avions laissés ; les uns buvaient, les autres dormaient ; quelques-uns, comme hébétés, allaient, venaient sans rien faire. À la vue de cette crapule, de cette fainéantise, nous fûmes tous attristés.

La nuit venue, nous allions nous coucher, quand Laffon s'aperçut que la terre était nouvellement remuée sous son hamac. On lui dit que, deux jours auparavant, les Indiens avaient enterré la femme du capitaine, qui était morte de la petite vérole, presque toujours incurable parmi eux. L'usage les gouverne si absolument, qu'ils enterrent dans leurs cases ceux mêmes qui sont morts de cette maladie contagieuse. Cette insouciance excessive me rappelle une précaution bien

opposée à cette négligence. On m'a raconté le fait dans votre pays, où il a dû se passer, et je veux le consigner ici.

On allait enterrer un mort, et les prêtres dans l'église récitaient les prières accoutumées, quand une femme, veuve depuis six mois vint en hâte interrompre le service, et tirant l'officiant par la manche, lui dit : « Il faut que je vous parle. » Il répondit : « Bonne femme, attendez la fin du » service. » — « Je ne puis, monsieur, il n'y a » pas un moment à perdre ; cet homme est mort » de la petite vérole, et on fait sa fosse auprès » de celle de mon pauvre défunt, qui ne l'a ja- » mais eue. » Le bon curé la rassura, et il se servit depuis de cette histoire comme d'une raillerie propre à tranquilliser de zélés protestans, qui craignaient une autre contagion si l'on souffrait qu'un catholique entrât dans leur église.

Les Galibis de tout âge, de tout sexe, sont inhumés avec les meubles qui leur ont servi pendant leur vie ; l'arc, les flèches, les colliers, les hamacs, souvent d'un grand prix parmi eux, sont mis en terre avec le mort. On scie même la pirogue en deux. Une partie est enterrée si elle n'est pas trop grande, l'autre renversée couvre le tombeau. Cet usage s'observe moins rigoureusement partout où les missionnaires ont pu faire prévaloir la raison et l'intérêt sur la superstition.

si Nous fûmes tourmentés, pendant la nuit, par des légions d'insectes fort avides du sang des blancs. Je m'assis le matin sur mon hamac ; et, les pieds assez près de terre, je dessinais l'intérieur de la case, quand tout à coup Laffon me crie : « Prenez-garde ! un serpent est sous vos » pieds. » Je relevai mes jambes, et Pichegru le tua d'un coup de fusil. Le plomb ricocha jusqu'aux cases des Indiens ; ils accoururent, et à la vue du serpent, ils nous dirent que c'était un de ceux qu'on appelle *chasseurs*, et dont la morsure est souvent mortelle. Exposés à ces accidens, les naturels combattent le venin par des simples ; mais quand il est très-actif, ils ont recours au *piaye* ou médecin. Au reste, les serpens, communs dans ce pays, et les autres animaux, ou *féroces* ou *venimeux*, attaquent rarement l'homme, et ne sont dangereux que quand ils sont provoqués.

Il n'est pas facile à un malade de faire venir le *piaye* à Simapo. Il demeure à six lieues. Il a des malades à dix ou douze lieues les uns des autres, et ne peut guère les visiter tous. Il faut, pour devenir *piaye*, passer par de rudes épreuves. Ces hommes connaissent des simples d'une grande vertu ; mais la superstition est le fond de leur science. Ils prétendent aussi exercer une puissance qui les met en communication avec les

mauvais esprits. Pour les évoquer, ils s'enveloppent la tête d'une grande pièce d'étoffe, sous laquelle ils leur parlent, les gourmandent, les interrogent, et même en obtiennent des réponses que tous les assistans entendent. La voix du démon ressemble beaucoup à celle du *piaye*; mais les Indiens ne sont pas difficiles sur les miracles. Ce magicien tient ordinairement la peuplade à une distance respectueuse de sa personne. Son poisson, sa viande cuisent à part, et on prétend qu'il y en a qui se laisseraient mourir plutôt que de manger des mêmes choses que les profanes, et en commun avec eux. On dit que le *piaye* tue plus de malades qu'il n'en guérit; et, quoique tous les hôpitaux de la colonie leur soient ouverts, pour y être soignés gratuitement, il est rare qu'ils en profitent. La diète qu'il faut y observer leur est insupportable.

Les Indiens se louent aux blancs. Ils s'engagent aussi pour des voyages par mer; comme on les nourrit, peu leur importe qu'ils aient plus ou moins de durée. Ces occupations, conformes à leurs habitudes, leur plaisent; mais on ne pourrait les assujétir aux mêmes travaux que les nègres. Porter de l'eau, servir à table, faire la cuisine pour un autre; enfin, la plupart des occupations de la domesticité, leur paraissent indignes d'eux.

L'Indien n'est point attaché à la propriété territoriale; son affection pour le lieu où il est établi diminue, au contraire, à mesure qu'il y demeure plus long-temps, et il aspire à se transporter sur une terre plus riche en gibier. Nous vîmes plusieurs fois des Galibis arriver à Sinnamari en quatre ou cinq pirogues; les femmes, les vieillards, les enfans les accompagnent; tout leur mobilier est dans la barque; ils amènent même leurs chiens et leurs volailles. Ces voyages sont quelquefois des émigrations; plus souvent ce sont de simples promenades, ou bien ils ont pour objet de prendre beaucoup de poisson ou de récolter du carapat.

C'est aux Indiens de la Guyane qu'on attribue spécialement la bizarre coutume de se mettre au lit quand leurs femmes sont accouchées, et d'y prendre de bons consommés que celles-ci leur préparent. Les Indiens de Sinnamari n'ont point de lits, et ils n'ont jamais pris de consommés; mais quand leurs femmes mettent au jour un enfant, leurs voisins, leurs parens viennent les féliciter. Le père les reçoit sur son hamac, qui est son siège ordinaire. On lui apporte du *vicou*, du *cahiri*; ils boivent et célèbrent, en s'enivrant, l'accroissement de la famille et de la peuplade.

Cette passion pour les liqueurs spiritueuses

détruit ces petites nations, et elle exerce aussi ses ravages parmi les blancs. Ces breuvages funestes furent inconnus des anciens; on n'en trouvait que dans les pharmacies, et on s'en servait seulement comme de remèdes. Nos gouvernemens surveillent, interdisent même la fabrication des poisons; ils encouragent cependant celle de ces philtres brûlans, d'autant plus dangereux, que leurs ravages, moins apparens, sont moins redoutés. Qui sait si un usage, qui devient de jour en jour plus général, ne finirait pas par abâtardir l'espèce humaine? On donne ici du tafia aux enfans des blancs, sous prétexte de détruire les vers, et dès le berceau, on leur fait un besoin des liqueurs fortes: elles ne contribuent néanmoins à la formation ni du sang, ni de la chair, ni des os. Elles tendent plutôt à rendre les enfans rachitiques, et contiennent les germes de plusieurs maladies incurables. Les Indiens ne résistent pas à la violence de ce penchant, et on ne leur voit presque jamais garder du tafia pour le lendemain. Ils prirent avec une avidité incroyable celui que nous leur donnâmes.

Il y a trente-cinq ans qu'ils étaient encore nombreux sur le Sinnamari. Les jésuites exerçaient sur eux, par la religion, un empire qui semblait tenir du prodige. A l'extinction de l'or-

dre, ces nations furent tout à coup privées de leurs guides, et des protecteurs qui les défendaient contre les exigences continuelles des blancs.

Ceux-ci les voyant sans appui, voulurent les gouverner militairement, les employer à des constructions, à des cultures, et les payaient fort mal. Les Indiens, sans rien entendre aux leçons dogmatiques des missionnaires, avaient bien compris leurs préceptes de douceur et d'humanité. Ils s'y montraient dociles, quand la révolution en arrêta les bons effets. Ils ont conservé néanmoins un grand attachement pour les pratiques religieuses. Ils célèbrent encore aujourd'hui le dimanche par le repos, et en s'abstenant de la chasse et de la pêche; mais ils n'ont aucunes notions justes du christianisme.

Il y a quinze ans que le gouvernement s'occupa sérieusement de leur civilisation. Le grand obstacle se trouva dans leur indifférence pour la propriété et dans leur paresse. Ils rient de celui qui plante aujourd'hui un arbre, pour n'en cueillir les fruits que dans six ou sept ans; il leur faut des jouissances promptes, et malgré des disettes assez fréquentes, ils croient faire un grand effort lorsqu'ils sèment ou plantent pour ne recueillir que dans huit mois. Ils recevaient néanmoins avec plaisir les instrumens aratoires

qu'on leur prêtait ou dont on leur faisait don, et on espérait que leur industrie ferait des progrès à mesure qu'ils connaîtraient les jouissances qu'elle procure. On leur demandait du coton, du simarouba, de la salsepareille, du tabac, des gommés et diverses productions de leurs forêts. Ils recevaient en échange des marchandises d'Europe. On avait inspiré à quelques-uns la vanité de s'habiller comme les blancs; mais les autres ne souffraient cette distinction que dans les habits de leurs chefs, et ceux-ci en étaient très-vains. L'ancien gouvernement leur avait donné des vaches, des taureaux, des buffles: ils avaient des moutons, des volailles; mais on ne put les faire passer de la vie vagabonde et libre de chasseurs à l'état sédentaire et laborieux de pasteurs. Ils ne comprenaient pas qu'un homme employât son temps à garder des bêtes. Un d'eux, à qui on avait donné une vache pleine, vint, au bout de quelques jours, en chercher une autre; on lui demanda ce qu'il en voulait faire: « La tuer comme la première, » dit-il ingénûment, et vendre la viande pour » du tafia. »

Nos aïeux ont élevé des temples, des palais; ils ont fortifié des places, creusé des canaux, ouvert des routes, fertilisé des lieux stériles qu'habite aujourd'hui leur postérité; nos entre-

prises seront utiles à nos descendans ; mais les races sauvages ne songent point à l'avenir. L'homme y pourvoit comme il peut à son existence passagère : ceux qui l'ont précédé n'ont rien fait pour lui , il ne fait rien pour ceux qui le suivront. Il ne laissera aucune trace de son passage sur la terre ; et sa cabane , son canot , les monumens les plus durables de son industrie , ne lui survivront pas.

J'ai eu avec eux de fréquens entretiens , où Rodrigue me servait d'interprète. J'ai recueilli ce qui m'a paru digne de quelque intérêt. Tout se réduit à peu de pages , dont voici les principales. Je les interrogeais sur le passé ; ils étaient si ignorans , qu'ils ne pouvaient me dire leur âge. Ils ne connaissent point de périodes finies , si ce n'est celle des deux ou trois années précédentes. Un siècle leur semblerait une durée incompréhensible ; et au fond , qu'est-ce qu'un siècle ? ne serait-il pas de cent quarante-quatre ans , si le système duodécimal eût été adopté ?

L'administration s'appliquait surtout à maintenir l'égalité entre les indigènes et les Français. Elle encourageait les mariages entre les deux races. Ce régime bienfaisant s'étendait jusqu'à récompenser ceux qui , dans leurs forêts , détruisaient les bêtes féroces. On payait quarante francs pour chaque peau de tigre. On les exhor-

tait à ne point se louer aux blancs pour la chasse, la pêche, la navigation, et à rester sur leurs plantages et dans leurs familles. On tâchait de leur donner sur le juste et l'injuste les notions reçues parmi les nations policées. On s'abstenait en même temps de l'exercice de toute juridiction sur eux. Si quelques-uns avaient fait une bonne action, ou rendu des services au gouvernement, on les récompensait en présence de toute la peuplade, et ils recevaient des éloges publics, auxquels ils n'étaient point insensibles. Les Anglais n'ignorent point les ravages que les liqueurs fortes font parmi les Indiens, et cependant ils leur en distribuent avec profusion. Le gouvernement français avait proscrit cette politique, et le tafia était sévèrement exclu des articles d'échange. La révolution ruina cet ouvrage. Les Indiens retombèrent dans leur ancienne apathie, surchargés des vices européens. Ils sont devenus méfians, trompeurs et voleurs. Ceux de Sinnamari sont les plus paresseux de tous. On en comptait encore quatre cents, il y a dix ans. Aujourd'hui, ils ne sont plus que soixante-neuf; ils prévoient l'extinction prochaine de leur tribu. Ils ne prennent plus intérêt à sa conservation. Avant cette grande réduction, ils furent souvent engagés comme alliés ou auxiliaires dans des guerres contre les Indiens du

Maroni. Les causes étaient souvent légitimes, et quelquefois frivoles : c'était le désir de faire restituer quelques femmes enlevées , le dessein d'en enlever eux-mêmes , parce qu'ils en manquaient , ou que leurs chefs n'en avaient pas assez ; le besoin de venger le meurtre d'un des leurs. Ces guerres entraînent des pertes réciproques , et souvent l'extinction totale d'une des deux nations.

Les Indiens de la Guyane française parlent des langues dont quelques-unes sont sans analogie avec le galibi. Ces langues sont perdues, si la nation vient à s'éteindre. Les interprètes rapportent au langage galibi les différens dialectes qui se conservent , comme à une souche commune. Au reste , on n'a pas encore pénétré loin des côtes , et , après trois siècles , l'état de cette grande région , au-delà de quarante lieues dans les terres , est presque inconnu.

Lorsque des navigateurs venus d'Europe abordèrent pour la première fois aux côtes de la Guyane , les populations offrirent à Christophe Colomb les alimens dont ils se nourrissaient , et ne lui présentèrent ni or , ni argent. Il ne vit point d'anneaux à leurs oreilles , point de cercles de ces précieux métaux à leurs bras , point de plaques sur leur poitrine. Il jugea ce pays indigne

de son attention, et il poursuivit sa navigation. La Guyane française fut visitée par d'autres navigateurs, et dès le commencement du 17^e siècle, les Portugais, les Hollandais, les Français et les Anglais y avaient formé des établissemens. D'autres écrivains ont raconté leurs progrès et fait connaître les avantages que leur commerce en retire. Je veux seulement considérer si les indigènes ont gagné ou perdu à cette communication : une épreuve de trois siècles suffit sans doute pour décider cette question, et cette recherche ne sera pas entièrement inutile, si elle contribue à améliorer le sort de ces malheureuses nations.

Jean Laet est un des premiers voyageurs qui nous aient donné des détails sur la Guyane ; Walter Raleigh et Keymis s'y arrêrèrent en 1595 et 1596, et nous avons leurs journaux. M. Biet, missionnaire français, publia, il y a cent quarante-cinq ans, le récit d'une expédition faite dans cette contrée, et des détails intéressans sur les sauvages qui l'habitent. J'ai comparé les récits de ces voyageurs avec l'état actuel, et je me suis assuré qu'il n'y était survenu aucun changement. On n'aperçoit d'amélioration nulle part. Les mœurs, les usages, la culture, sont les mêmes. On remarque seulement que partout où ils sont dans le voisinage des Européens,

leur nombre diminue sensiblement. Il n'y a qu'environ soixante individus dans la capitainerie de Simapo, la plus voisine de Sinnamari, notre demeure, et l'on en comptait, il y a trente ans, quatre cent cinquante. Ce ne sont pas les guerres qui les détruisent, quoiqu'il y en ait de cruelles dans l'intérieur du pays. Cette peuplade voisine jouit de la paix depuis plus d'un siècle; mais la débauche, les liqueurs, la malpropreté et la petite vérole exercent parmi eux d'affreux ravages. Le poison sert leurs vengeances, leurs jalousies, et quelquefois des familles entières en ont été victimes. Ils se déplaisent aussi dans le voisinage des blancs, et quelques-uns s'en éloignent et vont se réunir à d'autres nations de l'intérieur. Ceux qui restent, et qui nous fréquentent continuellement, n'en sont pas moins plongés dans la plus profonde barbarie: nos leçons, notre exemple, la vue des avantages que nos sociétés ont sur les leurs, l'usage même qu'ils font des produits de notre industrie, de nos instrumens de culture, de nos meubles, de nos armes, rien n'a pu les tirer de l'état d'ignorance et d'apathie dans lequel les premiers voyageurs les ont trouvés. Ils voient la terre produire au décuple et davantage par les procédés d'une culture régulière, ils demeurent les bras croisés devant ces prodigieux succès de l'industrie hu-

maine, et notre supériorité ne développe parmi eux aucun genre d'émulation. Ils savent combien nos arts et nos connaissances contribuent à nous rendre puissans; ils ne peuvent ignorer que de petites colonies d'Européens ont pu assujétir des peuples mille fois supérieurs en nombre, et l'intérêt même de leur propre conservation n'a pas été assez fort pour les arracher à leur indolence. L'expérience a prouvé cependant que les habitudes des nations de ce continent ne sont pas tellement enracinées, qu'il ne soit possible de former parmi eux des sociétés régulières, gouvernées par de bonnes lois. Quand les Européens arrivèrent, ce nouveau monde était en proie à la plus profonde ignorance, à l'exception du Mexique et du Pérou. Il n'y avait pas quatre siècles, si on doit en croire leurs imparfaites annales, que Manco-Capac et sa femme avaient civilisé les Péruviens. Les Mexicains n'étaient sortis que depuis cent trente ans de l'état que nous appelons sauvage. Des temps aussi courts avaient suffi néanmoins pour changer entièrement les pays et les hommes soumis à leur pouvoir. Ces peuples, si récemment civilisés, s'étaient sensiblement avancés dans les arts utiles.

Une circonstance semblait s'opposer aux progrès de ces sociétés; les chevaux et le grand bétail à cornes, ces agens utiles et puissans de

l'agriculture et du commerce, n'existaient point au Mexique et au Pérou, et il paraît qu'il n'y en avait point dans le reste de l'Amérique.

Rien ne cause autant d'effroi aux Galibis que d'être contraints à nous ressembler. Un capitaine guyanais, qui sait le français, fit, il y a quelque temps, un voyage à Cayenne; on l'entretint d'un projet de civilisation des Indiens; il en parla, à son retour, à ceux-ci, et tous, ainsi que lui, en conçurent de grandes alarmes. Civilisation ne leur présente aujourd'hui d'autre idée que celle du travail sans salaire, de l'obéissance sans récompense, et de la dépendance sans protection. En un mot, l'état social et ses charges sans dédommagement leur paraissent le dernier degré de la misère humaine. La civilisation, c'est pour eux l'esclavage. On ne peut oublier, parmi les extravagances qu'a enfantées la révolution, un décret de l'assemblée coloniale de 1790. Il ordonne que les Caraïbes ou Indiens se choisiront des officiers militaires et des officiers municipaux; sans doute aussi des notables, des greffiers, des agens, et le reste.

Je me suis entretenu avec plusieurs Indiens qui parlaient français; j'ai conversé avec quelques autres par le moyen d'un interprète; j'ai tenté, sans succès, d'obtenir d'eux des notions sur leur histoire: ils n'ont point de traditions.

On ne trouve point parmi eux de ces faits extraordinaires que la mémoire des hommes conserve; aucun de ces noms que la reconnaissance, l'admiration et la superstition rendent fameux chez les peuples les plus barbares, et que les générations se transmettent. Ils n'ont point leur Thésée, leur Hercule, leur Ossian, leur Confucius, leur Abraham, leur Irminsul. Les époques, l'ordre des temps leur sont entièrement étrangers.

On Tout ce qu'on peut constater, c'est que ces peuplades ont toujours été barbares, et n'ont été soumises à aucunes lois; car on ne peut donner ce nom à leurs usages. Tout annonce des peuples très-ignorans. On n'y trouve aucuns monumens publics qui approchent de ceux du Mexique et du Pérou. Les Guyanais fabriquent un canot à l'aide du feu, de l'eau et de quelques outils grossiers; ils taillent avec intelligence et propreté un casse-tête, un arc; et les joncs leur fournissent des flèches auxquelles il ne manque rien que le fer. Ils y suppléent par un bois fort dur qu'ils aiguisent. Les femmes filent le coton au fuseau, et leurs hamacs sont tissus proprement et solidement. Leurs paniers et les outils nécessaires à la préparation du manioc sont si commodes, qu'ils ont été imités par les Européens eux-mêmes. Leurs cases,

grossièrement construites , sont de simples abris contre le soleil et la pluie. A ces fabriques , joignez celle des vases de terre , et vous connaîtrez tous les arts des sauvages. Leur poterie est cuite au feu ; ils mêlent un peu de cendre à l'argile dont ils se servent , et ils savent former et cuire des vases qui tiennent jusqu'à trois cents pintes , et qui sont assez bien proportionnés.

Ces peuples nous résistèrent lorsque nous entreprîmes , au milieu du siècle dernier , de nous établir dans leur pays. Ils nous firent une guerre obstinée , et ils parvinrent même à chasser la colonie entière , qui se réfugia à Surinam , et de là aux îles de la Martinique et de la Guadeloupe. Des entreprises mieux conçues ont depuis rendu leur résistance inutile. Le gouvernement français , en cessant de les craindre , a cessé de les tyranniser ; il a même fait des efforts réitérés pour les civiliser : il a voulu s'assurer de leur affection par la bienfaisance.

Mais on n'a pu parvenir jusqu'à ce jour à les rendre dépendans et dociles à nos lois. Les chefs reçoivent les présens , se parent des uniformes , et portent la canne du commandement qu'on leur donne ; mais ils se gouvernent à leur manière et dans une indépendance absolue de nous. Il n'y a d'exception qu'à l'égard de quelques villages qui touchent à nos établissemens , et dont

les chefs, sous le nom de capitaines, transmettent aux Indiens les réquisitions que nos commandans leur font quelquefois.

Ils s'empressaient, au temps de la monarchie, à exécuter tous les travaux qui leur étaient demandés par le gouvernement français. Quelques libéralités, des présens peu coûteux et assortis à leurs goûts et à leurs occupations, les attiraient à Cayenne. Ils étaient exactement et suffisamment payés pour tout ce qu'ils faisaient ou fournissaient. Il n'est plus question aujourd'hui de présens; et, quant aux salaires, ils ne sont pas mieux payés qu'on ne paie en France tous les travaux de réquisition. Aussi les voit-on de jour en jour plus indociles : ils fuient les commandans et les officiers du gouvernement; ils craignent des vexations auxquelles ils sont incapables de résister, et qu'ils n'évitent qu'en s'éloignant de nos postes, et en se retirant dans l'intérieur du pays. En énonçant la cause du mal, j'en indique suffisamment le remède.

Quelques sauvages croient que les différentes peuplades de Galibis ont formé autrefois un corps de nation, et il est au moins certain qu'ils avaient des intérêts communs, qu'ils se réunissaient pour faire la guerre à des nations ennemies, et qu'ils s'assistaient réciproquement en fidèles alliés. Aujourd'hui ils sont divisés en

plusieurs petites tribus. Elles n'ont d'affinité que dans leur langage, qui diffère plus ou moins, selon leur éloignement les unes des autres.

En pénétrant plus avant dans l'intérieur du pays, on trouve des nations qui n'ont aucune connaissance des Européens, ou qui du moins sont sans relations avec eux. Elles sont assez souvent en guerre, et il paraît certain qu'elles mangent leurs prisonniers. Mais c'est moins pour satisfaire un horrible appétit, que pour contenter leur haine et nourrir leur animosité. Plusieurs boivent seulement le sang de leurs ennemis, et réduisent les corps en cendres. Ils font entrer ces cendres dans un breuvage qu'ils donnent à leurs enfans, pour perpétuer les haines et les vengeances. Ils ne mangent jamais ceux de leur propre tribu qui sont tués dans leurs querelles privées ou dans une bataille.

Nous revînmes par eau à Sinnamari. La rivière est bordée d'habitations abandonnées; on en compte dix que l'activité des colons avait fait fleurir. Les propriétaires ont fui à l'époque d'une trop juste terreur. Quelques-uns sont revenus, mais les bras ont manqué à la culture. Cette scène, qu'elle animait autrefois, maintenant déserte; ces cases, que les pluies, les vents et le soleil ont presque détruites, présentent un aspect plus misérable que les lieux qui n'ont jamais été cultivés.

De retour à Sinnamari , je comparai ma situation à celle des sauvages que je venais de quitter. Jeté sur cette terre inculte, en proie à plus de misère que je n'avais jamais dû en craindre, j'ai cependant conservé des amis dont rien ne peut me séparer : c'est le travail, ce sont mes livres. Comme le voyageur arrêté dans ses marches longues et pénibles se repose dans le bain, ou répare ses forces par de bons alimens, ainsi, dans le bannissement, et privé de tant de choses que l'on croit nécessaires au bonheur, l'étude a toujours ramené la sérénité dans mon cœur, et rempli mon ame de courage et de force.

Agé de cinquante-deux ans, je n'ai pas encore renoncé à m'instruire. J'ai tout sujet de craindre que ma course ne finisse dans ce lieu de mon exil. Je touche peut-être au dernier terme, et cependant je fais des provisions comme pour continuer un long voyage.

CHAPITRE HUITIÈME.

On inquiète les colons qui fréquentent les déportés—Déportation.—Relégation.—Évasion de huit déportés.—Motifs qui empêchent les autres de fuir.—Les fugitifs sont bien accueillis à Surinam.—Belles actions récompensées.

21 *germinal an VI* (10 avril 1798). — Les gazettes et les journaux auraient fait cesser l'ignorance absolue où nous étions sur ce que nous avions tant d'intérêt à savoir ; mais Jeannet semblait se jouer de nos incertitudes. Il témoignait du mécontentement à ceux des habitans qui nous donnaient quelque marque d'amitié. Un déjeuner fait avec nous était un délit. On parlait de l'arrivée prochaine d'un grand nombre de prêtres déportés. On répandait que la terreur et les sévérités ne faisaient que croître en France, et on se réglait, dans le traitement qu'on nous faisait éprouver, sur la rigueur des actes du directoire.

Dans ces circonstances, un corsaire français de Cayenne arrêta un navire danois, qui, sur la foi des traités, faisait tranquillement route

pour Surinam. Sa cargaison était riche ; mais , pour nous , ce qu'il portait de plus précieux était une collection de gazettes allemandes de fraîche date. Elles furent promptement traduites , et nous eûmes de la sorte quarante pages de nouvelles à la main , qui fournirent abondamment à nos conjectures. Nous n'y trouvâmes rien qui permît d'espérer une justice prochaine ; et ceux d'entre nous qui ne pouvaient se résigner à rester captifs , éprouvèrent un grand découragement. Quatre de nos compagnons étaient mourans , et les mieux portans craignaient de succomber à leur tour.

Les projets d'évasion occupent sans cesse des prisonniers. La nécessité de fuir devint bientôt le sujet de nos entretiens. J'excepte de ces communications Brotier , Lavilleheurnois , Bourdon et Rouvère ; on ne cessa jamais de leur montrer de la défiance , et les auteurs de l'entreprise ne voulaient point les y associer. On garda aussi le silence envers Laffon et Tronson , trop malades pour qu'il fût à propos de les consulter. Les huit étaient bien sûrs de ma discrétion. Je leur avais cependant déclaré que j'étais bien résolu à ne pas fuir. Les entretiens furent bientôt concentrés entre Pichegru , Willot , Barthélemy , Aubry , Delarue , Ramel , D'Ossoville et Le Tellier. Ils se proposaient de faire voile pour Surinam ,

où les vents et les courans pouvaient les conduire en deux jours. Ils trouvèrent aisément une petite pirogue : c'était une barque entièrement découverte, appelée *Postillon* dans ce pays. Elle a deux mâts et deux voiles. Mais pas un d'entre eux ne connaissait la côte, ne savait la manœuvre, et n'était capable de jeter l'ancre à propos. La grande difficulté était d'avoir un pilote.

Les déportés associés au projet allaient tous les jours se promener au bord de la mer. Le 8 *prairial* (27 mai 1798), ils virent un petit navire qui s'efforçait de gagner l'embouchure du Sinnamari, en remontant contre le vent et le courant. Il eut à manœuvrer assez long-temps avant d'y parvenir, et il était près d'entrer en rivière, quand il fut arrêté par un corsaire de Cayenne. Cette prise était *l'Eulalie*, bâtiment marchand venant de Philadelphie. Le subrécargue, appelé Tilly, fut, suivant l'usage, interrogé par les capteurs, et leur dit que son navire, chargé de comestibles, était destiné pour Cayenne. C'était, en effet, sa destination. Il devait de là s'expédier en apparence pour un port neutre ; mais son véritable dessein était de faire voile pour l'établissement ennemi de Para, appartenant aux Portugais. Il fut permis à tout l'équipage et à Tilly lui-même de venir à Sinnamari. Les déportés entretenirent ce subrécargue, et apprirent de lui

un des objets secrets de sa relâche : c'était de se concerter avec Barthélemy sur les mesures à prendre pour enlever lui et même les autres déportés. Des amis avaient déterminé Tilly à cette entreprise hardie. Ce premier voyage avait pour objet d'en préparer d'avance les moyens , et il s'était proposé de revenir une seconde fois pour l'exécuter.

Il devait aussi se procurer clandestinement , à Cayenne , des plans et semences des épiceries venues des Moluques , et les porter au Para. Ce larcin se faisait par ordre de la cour de Lisbonne , comme on s'en assura par des lettres interceptées. Les puissances refusent de se faire réciproquement les présens de la nature. Elles les dérobent au lieu de se les demander avec franchise , et de se les donner avec une générosité réciproque , dont la guerre même ne devrait pas interrompre l'exercice.

La prise de *l'Eulalie* offrait à ceux qui voulaient fuir une facilité inattendue pour avoir sur la pirogue un homme capable de gouverner et entendu à la manœuvre. Ils convinrent très-secrètement avec Tilly , que le patron du navire , appelé Bary , se chargerait de gouverner leur petit bâtiment. Dès qu'on fut d'accord sur ce point capital , l'attention des fugitifs se porta sur le chargement de leurs effets et des subsistances

nécessaires jusqu'à Surinam. Il fallait avoir des vivres pour quatre jours, car toutes sortes d'événemens pouvaient prolonger la traversée. Il y avait une lieue et demie depuis Sinnamari jusqu'à l'anse d'où l'on devait faire voile. Le pain, la viande salée, l'eau, le vin, furent prêts en temps utile.

Tous les soirs, D'Ossonville, le plus fort d'entre eux, prenait le paquet d'un de ses camarades, et le jetait, par-dessus la haie, dans le jardin d'un habitant de nos amis. Celui-ci réunit tous ces effets dans une barrique, et la fit déposer hardiment comme marchandise dans le petit fort qui gardait l'embouchure de la rivière, en recommandant aux soldats d'en avoir grand soin. Ils n'y manquèrent pas, et contribuèrent ainsi, sans s'en douter, à l'évasion. Cependant tous ces mouvemens n'avaient pu se faire sans exciter l'attention du commandant. Ses affidés l'assuraient qu'il y avait un complot dont l'exécution était prochaine; il en avait donné avis au citoyen Jeannet, et l'on nous a dit depuis que cet agent avait aussitôt expédié des ordres pour qu'on nous transférât sur la rivière d'Oyapok, lieu encore plus malsain que Sinnamari, et d'où l'évasion eût été beaucoup plus difficile.

Le 15 *prairial* an VI (3 juin 1798), l'officier fit son inspection accoutumée à sept heures du

matin. Il nous vit tous, et, tranquille pour ce jour-là, il s'embarqua dans une chaloupe, pour aller dîner à bord de *l'Apollon*, ce navire danois dont j'ai parlé et qui était à deux lieues au large.

A l'instant même, les huit associés s'acheminèrent successivement vers le lieu où la pirogue devait les attendre. Le général Willot et Ramel étaient à pied et faisaient l'avant-garde. Ils entrèrent chez moi un peu avant midi. « Il est » encore temps, me dit Willot; vous avez jusqu'à » la nuit pour nous joindre; comment pourriez- » vous hésiter? vous êtes prisonnier dans un » lieu pestiféré; Tronson et Laffon sont expi- » rans; vous aurez votre tour, ou bien, livré » au désespoir et à l'ennui, vous resterez seul » parmi les sauvages, perdu pour votre famille, » qui n'existe déjà plus pour vous. Décidez-vous: » après cette occasion, n'en espérez plus d'au- » tres. » Je déclarai fermement au général que ma résolution était invariable. Je les embrassai, et nous nous séparâmes.

Peu de momens après, Barthélemy entra et fit une nouvelle tentative. « N'attendez pas plus » long-temps, me dit-il; ne comptez plus sur » un jugement solennel, cet espoir n'est qu'une » illusion de votre persévérance ou de votre » courage. » Je lui répondis: « Ne me faites pas » plus grand que je ne le suis. Je reste, mais ce

» n'est pas seulement dans l'espérance d'obtenir
 » justice pour moi. Voyez aussi ceux qui seraient
 » atteints par ma fuite ; vous qui partez, vous
 » n'avez ni femme, ni enfans qu'on puisse dé-
 » pouiller, en vous inscrivant sur la liste des
 » émigrés ; et moi.... » — « Ah ! je vous com-
 » prends, me dit alors mon ami ; adieu pour
 » toujours ! » L'entretien s'était prolongé ; son
 canot touchait au seuil de ma case, pour le con-
 duire à la pirogue destinée à l'évasion, il s'y jeta :
 en me disant de faire ses derniers adieux à ses
 amis. Laffon était mourant ; les fugitifs crurent
 même qu'il était mort, et, sur la nouvelle qu'ils
 en donnèrent à sa femme, à leur arrivée en
 Europe, elle prit le deuil.

Barthélemy se sépare de moi, et je veux consi-
 gner ici les souvenirs qu'il me laisse. Né plébéien,
 c'est sans effort et sans ambition qu'il se vit
 élevé au rang d'ambassadeur, et qu'il fut ensuite
 nommé à la plus haute magistrature qui existât
 alors en France. Disgracié par ses codirecteurs,
 ils n'eussent désiré de sa part qu'une abdication
 volontaire. Il crut qu'elle donnerait lieu de pen-
 ser qu'il n'était pas sans reproche, et le comble
 de l'infortune lui sembla préférable à un men-
 songe humiliant. Modeste au faite des grandeurs,
 il fut simple dans le bannissement ; je ne l'en-
 tendis pas se plaindre une seule fois de son

sort. L'amitié qui nous avait unis au temps de sa fortune devint encore plus étroite dans un malheur qui nous était commun, et il ne se souvint peut-être jamais, qu'auteur principal de son élévation, c'était moi qui avait ainsi contribué à son exil.

Les fugitifs s'éloignèrent vers deux heures de l'après-midi, tant en canot qu'à pied. Ils affectèrent de faire entendre des chants et des cris de joie à leur départ, et paraissaient se rendre à une partie de chasse ou de pêche. C'est sans mystère que le canot quittait la rive pour aller vers le *Postillon*. Je leur criai : Bon voyage ! et je me retirai dans ma cabane, inquiet de l'événement, et attristé par ma solitude. Avant la fin du jour, ils étaient tous dans le bois, sur le bord de la mer. Du lieu de leur retraite ils virent la chaloupe qui portait le commandant quitter l'*Apollon* et rentrer dans la rivière de Sinnamari. Ils craignaient que la vue de leur pirogue ne lui donnât l'éveil. Elle s'avancait en ce moment ; mais le patron Bary découvrit le commandant sans en être aperçu, et il rama vers des palétuviers, qui le cachèrent.

Les fugitifs, s'acheminant vers le lieu convenu pour l'embarquement, furent arrêtés par un incident inquiétant. Le Tellier, fort chargé de paquets, marchait plus lentement. Barthélemy

réglait ses pas sur ceux de son fidèle compagnon. Tout à coup il entend une voix forte, et les cris redoublés : « N'avancez pas ! n'avancez pas ! » Des nuages recevaient quelques rayons du soleil, du côté où cet astre s'était couché, et les réfléchissaient sur le sentier où les fugitifs marchaient. A la faveur de cette faible clarté, Barthélemy aperçut un nègre, et courut aussitôt vers Le Tellier. « Nous voilà surpris : lui dit-il ; le commandant nous a découverts . et nous fait arrêter. » Ils déploraient leur sort, quand le nègre leur cria : « Avancez maintenant, avancez ! » Ils allèrent à lui. « Je vous ai crié d'arrêter, leur dit-il, parce que je venais d'apercevoir cette tortue que la mer a jetée sur l'anse. Je vais l'assommer. » Ce qu'il fit aussitôt.

La brise, qui était forte, avait porté les cris du nègre aux six autres déportés. Ils accoururent et apprirent de cet homme qu'il appartenait à l'habitation voisine. Ils continuèrent à errer sur la plage, entre la mer et le bois. Il était onze heures du soir : la pirogue n'arrivait pas. Inquiets et troublés, ils se dispersèrent sur l'anse pour la chercher ; ils allumèrent un feu de signal, et enfin elle parut. Il fallait, pour la rejoindre, faire douze à quinze pas dans la mer. Le patron Bary, homme grand et robuste, les transporta successivement sur ses épaules, et ensuite

ils levèrent l'ancre. Les fugitifs étaient armés de fusils et avaient une bonne provision de poudre. Ils étaient gens de courage, la plupart habitués à bien se battre, tous résolus à une défense vigoureuse s'ils étaient poursuivis, et même à se jeter à l'abordage sur tout navire, plutôt que de devenir sa proie; mais on n'eut, pendant près de deux jours, aucun soupçon de leur évasion. Depuis long-temps on était habitué à les voir pêcher en canot, chasser dans la savane, et leur absence ne fut pas remarquée. Il est difficile de penser que les domestiques qu'ils laissèrent à Sinnamari n'eussent rien pénétré; mais leurs maîtres n'avaient jamais cessé de les traiter avec bienveillance, et si ces gens furent instruits de l'évasion, il n'y eut point de dénonciateur parmi eux.

D'ailleurs, tout favorisait l'entreprise: la mer était belle et descendait au moment même où ils s'éloignèrent du rivage. La soirée avait été obscure; la lune, dans son plein, se leva, et ils firent beaucoup de chemin cette première nuit. Quelques-uns craignaient encore que le commandant de Sinnamari ne les fit poursuivre par des canots à la voile et à la rame; d'autres, au contraire, devinrent si confians après avoir perdu de vue l'embouchure du Sinnamari, qu'ils voulurent, dès le lendemain, aller à terre pour prendre

le plaisir de la chasse. Ce n'est qu'après un débat fort animé qu'on les fit changer de sentiment. Il était bien extraordinaire de voir neuf hommes, gênés dans leur pirogue, ne pouvant pour ainsi dire se mouvoir d'une place à l'autre, se disputer la barre pour gouverner, les uns vers la terre, les autres en route. Les plus raisonnables l'emportèrent.

Le patron américain ne connaissait point cette côte, et comme il était le seul marin à bord, la manœuvre était fort irrégulière dans les changemens de vents. Contraints d'aller à terre, à la Mana, sur le territoire français, découragés par diverses contrariétés, affaiblis par le mal de mer, quelques-uns voulaient passer un jour ou deux dans cette relâche. Pichegru prit un ton de commandement qui en imposa aux étourdis; ils remirent à la voile, et arrivèrent sur la côte de Surinam. Des soldats hollandais reconnurent Pichegru et Willot. Tous furent accueillis par Frédérici, gouverneur, sous les noms qu'ils avaient empruntés, et il feignit, en public, de ne pas les connaître. Ils furent logés chez divers habitans, qui se disputaient l'avantage de les bien recevoir. La conduite de Pichegru, lorsqu'il commandait l'armée française dans les Pays-Bas, et quand il conquit les Provinces-Unies, n'avait laissé que des souvenirs honorables; il s'était

surtout rendu recommandable par son humanité et un désintéressement au-dessus de tous les éloges. Les Hollandais de Surinam s'empressèrent d'ouvrir leurs bourses à ce général ; il pouvait y puiser à discrétion ; il ne voulut rien recevoir. » Je ne puis, disait-il, manquer ni d'eau, ni de pain, ni de tabac à fumer ; c'est tout ce qu'il me faut. » Il passa en Angleterre avec une partie des compagnons de sa fuite.

Willot, pendant qu'il commandait à Marseille, avait mis en liberté un grand nombre d'Algériens, de Tunisiens. Les Africains, par reconnaissance, avaient, à leur tour, et aussi sans rançon, brisé les fers, non-seulement de plusieurs Français, mais aussi de beaucoup d'autres captifs, et particulièrement d'Américains des États-Unis. Il fut reconnu à Surinam par un capitaine pensylvanien, qui l'appela son bienfaiteur, son père, son sauveur. Le lendemain, cet homme vint le trouver. Il lui dit : qu'instruit qu'il manquait d'argent, il lui apportait mille piastres, que le général lui rendrait quand il pourrait.

Tous, à l'exception de Barthélemy et de Le Tellier, passèrent de Surinam à Démérari, où mourut Aubry. L'état désespéré de Willot ne lui permettait pas de s'embarquer ; les quatre autres fugitifs partirent sans lui pour l'Angleterre. C'é-

taient Pichegru , Delarue , Ramel et D'Ossonville.

On accuse la convention d'un crime si abominable , que je ne puis encore y croire , et dans le bannissement, je n'ai pas le moyen de connaître la vérité.

Pichegru , dit-on , ayant fait prisonniers huit ou neuf cents Anglais , reçut de la convention l'ordre de les faire fusiller. Il désobéit. Cette généreuse résistance ne pouvait être oubliée , et , à son arrivée en Angleterre , Le duc d'Yorck crut devoir lui en témoigner la reconnaissance nationale. Après les bruits, fondés ou non , qui avaient couru , nous eussions désiré que Pichegru se réfugiât dans un pays neutre.

Barthélemy ne quitta Surinam qu'après y avoir séjourné près de deux mois. Il se rendit à Démérari , où il trouva Willot convalescent. Ils firent voile pour l'Angleterre. C'est dans cette traversée que Barthélemy perdit son fidèle domestique Le Tellier. Que nos noms restent confondus et oubliés parmi tant d'autres , le sien sera conservé aussi long-temps que la fidélité et l'amitié seront en honneur.

L'agent du directoire se hâta d'envoyer à Sinnamari un officier supérieur pour faire une enquête , et recueillir les circonstances de l'évasion. Ce militaire y mit plus d'appareil que de

sévérité , et nous n'eûmes en ce moment à nous plaindre d'aucun surcroît de rigueurs. Un colon , voyant même que cette évasion était approuvée par tous les honnêtes gens , laissa croire , pour se donner de l'importance , qu'il n'avait pas été inutile aux fugitifs : il n'avait pas même été instruit de leur projet ; mais son indiscretion le fit conduire à Cayenne , et par suite de cette imposture , que lui avait suggérée sa bienveillante vanité , il allait être envoyé en France , quand , par bonheur pour lui , le hasard apprit à l'agent tous les secrets que l'enquête n'avait pu lui découvrir.

Le subrécargue Tilly , en partant de Philadelphie , avait caché , dans un baril de farine , des papiers relatifs au vrai but de son voyage , et une lettre confidentielle que les amis de Barthélemy lui écrivaient. Arrivé à Cayenne , Tilly apprit que sa cargaison était confisquée , et que les farines , déposées dans le magasin public , devaient servir aux rations des soldats. Dans la crainte qu'il eut d'être découvert , il se hâta de demander un baril de farine pour sa nourriture , et il indiqua maladroitement celui qu'il lui importait de retirer. C'était dire qu'il fallait l'examiner avec soin. On y trouva les lettres et d'autres pièces qui furent remises à l'agent. Le pauvre sinnedamarien , qui , par son babil , avait attiré

sur lui des soupçons mal fondés , fut justifié , et toute l'animadversion se tourna contre Tilly. Ce marin fut embarqué sur la frégate *la Décade* , qui fit voile pour Rochefort. On prévoyait un sort malheureux pour lui , mais *la Décade* fut prise par les Anglais. Tilly cessa d'être prisonnier , et il retrouva à Londres ceux qui lui avaient l'obligation de leur liberté.

Peu de temps après l'évasion , les fugitifs furent , par une proclamation , déclarés émigrés , et le peu d'effets qu'ils avaient laissés furent vendus. En ouvrant la case de Pichegru , on trouva sur sa table le billet suivant : « Je donne à Vic-
» toire tout ce que je laisse à Sinnamari ; je ne
» dois rien. Adieu. » Un sauvage vit parmi les effets laissés par ce déporté une coupe de coco. Il la prit. « Je la garde , dit-il , parce que celui à
» qui elle appartient me la présentait toujours
» pleine de tafia. »

Sinnamari , après cette évasion , devint d'autant plus triste que la plupart des déportés restés étaient malades. Aucun du conseil des anciens n'avait fui , et ceux qui ne furent pas consultés eussent probablement refusé de fuir. Tous étaient pères de famille.

Vous voyez que je me sers des mots de *déporté* et *déportation* ; mais c'est improprement que je les emploie. Nos rois ont quelquefois confondu

l'exil et la relégation ; les lois nouvelles ne connaissent point ces peines. Elles exigent que la déportation n'ait lieu qu'en vertu d'un jugement, et je n'avais été ni jugé, ni même accusé ou entendu. Je n'étais point déporté, j'étais relégué, aux termes des lois romaines ; cependant j'ai rarement employé les mots de *relégué* et de *relégation*. Ils ne seraient pas si facilement compris, quoiqu'ils soient les seuls propres aux actes illégaux dont je subis la rigueur.

Nous avons quelquefois occasion de voir des voyageurs arrivant de France ; et malgré le danger de nous fréquenter, ils cédaient à l'intérêt que nous inspirions, ou à la curiosité de nous voir. Bourdon, toujours impatient, demandait un jour à l'un deux : « Que dit-on de notre ban-
» nissement ? » — « Je n'en ai pas entendu par-
» ler, » dit le jeune homme. Bourdon, le seul membre du conseil des cinq-cents qui fût resté à Sinnamari, se livra alors à toute sa colère. Je crus entendre Philoctète parlant à Pyrrhus, et maudissant Ulysse et les Atrides :

« O comble de l'injure !

- » La France de mes maux n'est pas même informée,
- » On en étouffe ainsi jusqu'à la renommée ;
- » Et quand le mal affreux dont je suis consumé
- » Devient plus dévorant et plus envenimé,

» Mes lâches oppresseurs , dans leur secrète joie ,
 » Insultent aux tourmens dont ils m'ont fait la proie. »

LA HARPE , *Philoctète.*

Bourdon supportait le bannissement avec impatience. Les fugitifs n'avaient point voulu pour compagnon de leur fuite un homme plus connu par ses excès révolutionnaires que par son repentir. Il fut consterné du mystère qu'ils lui a vaient fait.

Ils avaient pareillement célé leur projet aux deux commissaires royaux , Brotier et Lavilleheurnois , et ils témoignaient ainsi que nulle liaison et nuls intérêts particuliers ne les rapprochaient d'eux. Rovère portait à Sinnamari l'esprit de recherche et de contre-police qu'il avait voulu introduire dans les commissions des inspecteurs , quand il en était membre. Il y eut , à ce sujet , entre lui et moi , une scène dont je m'amusai. Il voulait avoir la réputation d'être informé ponctuellement de tout ce qu'un bon comité de recherches doit savoir. Le lendemain de l'évasion , j'allai le voir , et je lui demandai d'un ton mystérieux s'il savait ce qui s'était passé la veille. « Et vous ? » me dit-il. — « Je le sais , ré-
 » pondis-je ; mais qu'en pensez-vous ? » — « Ce
 » que j'en pense , c'est que la chose mérite grande
 » attention. » — « Que parlez-vous d'attention ,
 » lui répondis-je à mon tour ; c'est chose faite ,

« et je voulais en savoir votre sentiment. »
— « Mon sentiment, c'est que c'est un évé-
« ment assez étrange. Au surplus, il faut atten-
« dre. » — « Fort bien dit; mais si, en atten-
« dant, on nous rend responsables? » — A ce
mot, Rovère fut décontenancé : « Expliquez-
« vous nettement, » me dit-il d'un air inquiet.
— « Vous saurez tout demain. » Rovère répliqua :
« Je sais tout présentement peut-être; mais
« pourquoi ne voulez-vous pas dire vous-même
« ce dont il s'agit? » Je le tins ainsi pendant un
quart d'heure entre la peine extrême de ne pas
être instruit le premier d'une nouveauté, et la
curiosité de l'apprendre; à la fin, il se leva im-
patienté, et me dit : « Je vais déjeuner chez Au-
« bry, qui sera moins mystérieux. » — « Aubry,
« lui dis-je, et sept de nos compagnons sont en
« ce moment à trente ou quarante lieues en mer. »
Il fut un moment stupéfait; puis, se rassurant,
il me dit : « Ils m'avaient confié leur dessein de
« fuir, mais je n'y comptais que pour ce soir. »

Me voilà seul! car Tronson et Laffon sont en danger. Mes routes sont désertes; je n'ai plus à qui montrer mes dessins. Plus d'admirateurs, plus de censeurs! Je ne prendrai désormais plaisir à rien.

Mais si le départ de mes compagnons m'at-
triste, je ne regrette pas pour cela d'être resté;

et si je puis jamais m'en aller d'ici, ce ne sera que pour retourner en France. Le ramier, le pigeon, transporté à deux cents lieues de son colombier, y est ramené en un seul jour par son instinct. S'il y retrouve sa compagne, il oublie la violence qu'on lui a faite, et ce long trajet ne l'a point fatigué. C'est dans sa famille, dans sa patrie qu'il est revenu ; et j'aurais pu fuir pour un autre lieu que celui qu'habite Élise, pour un autre pays que celui où j'ai ma mère, ma fille, où sont tous mes amis ! Mon esprit se révoltait à la pensée que ma fuite aurait rompu les liens qui m'unissaient encore à mon pays, et que, victime d'un décret injuste, j'aurais pu cesser d'être Français. Je reverrai mon colombier (1).

(1) La vie que mène le pauvre en sa cabane est meilleure que viandes excellentes en pays étrangers sans domicile.

Prov. de Salomon.

CHAPITRE NEUVIÈME.

La Guyane française a été possédée par les Hollandais.—

L'arbre à pain.—Le manguier.—Le cannellier.—Le giroflorier.—Le muscadier.—Le poivrier.—États de ces productions à la Guyane française.—Le sol et le climat leur conviennent.

LES Hollandais ont été possesseurs de la Guyane française, et on rencontre des traces de leur présence dans les environs du bourg que nous habitons. Nés au milieu des eaux, dont ils ont à se défendre de tous côtés, ils ont assujéti cet élément, et l'ont rendu un des agens les plus puissans de leur prospérité. On trouve ici des canaux à demi comblés, et des tranchées qui conduisaient jusque dans le Sinnamari les eaux des savanes submergées. Ils ont apporté dans ce continent l'art qui a conquis sur la mer une partie des Pays-Bas; et sans doute ils eussent donné une grande valeur aux terres de notre Guyane, s'ils en fussent demeurés les maîtres. Les Français, qui la reprirent sur eux, ne profitèrent pas de leurs travaux, et l'industrie hollandaise n'a servi qu'à rendre témoignage

de la bonté d'un sol que nous avons négligé pendant plus d'un siècle.

Les Français avaient aussi formé un établissement, en 1640, sur les bords du Surinam; mais les terres étant marécageuses et malsaines, ils l'abandonnèrent. Les Hollandais nous remplacèrent, et en les fertilisant, ils les ont rendues moins insalubres. Ainsi, le sol que nous avons reconquis, et celui qu'ils ont occupé après nous, attestent en même temps leur habileté et notre maladresse.

Il y a beaucoup de bons ouvrages sur l'histoire naturelle de la Guyane. Je ne vous dirai rien de ce qu'ils peuvent vous apprendre; mais les auteurs n'ont pu parler de quatre productions dont la possession exclusive a long-temps enrichi les négocians hollandais, et que les Français n'ont dérobées à leur avarice que depuis peu d'années : ce sont le girofle, la cannelle, la muscade et le poivre.

Un hasard heureux me fit avoir à Sinnamari le superbe ouvrage de Rumphius, et les Belges déportés m'aidèrent à en traduire plusieurs articles.

Les épiceries précieuses ont été apportées de l'île de France à Cayenne en 1772, 1783 et 1788. On est parvenu par la même voie à y naturaliser le manguier et l'arbre à pain.

Le *socus* fut trouvé par nos navigateurs dans les îles de la mer du Sud, où il est un des principaux alimens des insulaires. Les Français et les Anglais l'appelèrent *l'arbre à pain*, et ce nom fit sa fortune parmi nous. On s'empressa d'envoyer l'arbre à pain dans des contrées où il était inconnu. La nature l'avait placé à peu de distance des côtes occidentales de l'Amérique. Il n'était séparé des Antilles que par l'isthme de Panama; et des siècles innombrables s'écoulèrent sans qu'il franchît cette digue étroite qui sépare les deux mers. Il eût semblé plus court de l'apporter par cette route à Saint-Domingue et aux Antilles. On renonça à ce moyen, par la crainte d'alarmer la jalousie qui ferme les colonies espagnoles aux étrangers. On envoya donc ces arbres à la Guyane en leur faisant parcourir les trois quarts du tour du globe, dans une navigation de huit à neuf mille lieues. L'île de France servit de station intermédiaire, et c'est par elle que l'Amérique a reçu de l'Asie ces utiles et magnifiques présens. L'arbre à pain se plaît à la Guyane; il y donne des fruits en abondance; ils peuvent servir à la nourriture de l'homme, et les animaux en mangent avec avidité. Ils ressemblent aux châtaignes, moins par la forme que par le goût. Je plantai à Sinnamari des semences provenant des arbres qui sont à Cayenne;

au bout d'un an, mes plants avaient quatre pieds de hauteur. Cet arbre se déplaisait à Paris, malgré les secours des poêles et des serres. Le directoire l'envoya dans une contrée qui lui est favorable, par le même vaisseau qui nous a enlevés aux climats tempérés de l'Europe, pour nous faire subir les rigueurs de la zone torride.

J'ignore si l'envoi qui fut fait à Saint Domingue, il y a douze ans, a pareillement réussi : il était composé des plus précieuses productions de l'Asie. Une frégate anglaise vint de la Jamaïque au Port-au-Prince ; je fus informé que M. Gardner, capitaine, s'était adressé sans succès au jardinier du gouvernement pour obtenir des plants de chaque espèce ; j'en parlai au gouverneur, et nous n'hésitâmes pas à lui faire donner une caisse de chaque article. Nous pensions qu'il était peu digne de notre grande nation d'être avare de trésors qui appartiennent à tout l'univers, et dont on est sûr d'augmenter la consommation, en les distribuant libéralement. Les Hollandais continuent, au contraire, à empêcher autant qu'ils peuvent la sortie des productions privilégiées capables d'être propagées. Je les compare à ces jardiniers qui ne vendent les fruits précieux de leurs jardins qu'à condition que le noyau leur sera rendu.

Le manguier a pareillement réussi à la Guyane :

ce fruit balsamique et sain y est très-abondant. Les Indiens en sont avides; mais, par une suite de leur paresse et de cette instabilité qui les fait errer d'un lieu à un autre, ils en ont négligé la culture. Elle est facile cependant: il ne faut que laisser tomber un noyau à terre, et sarcler autour de l'arbuſte qui lève inmanquablement. Il y a dans l'Inde des mangues grosses comme la tête d'un enfant. « C'est, dit Rumphius, » un fruit humide; il échauffe pourtant le » sang, et il est bilieux. » Je n'en ai jamais été incommodé. Peut-être que cet arbre réussirait dans les provinces méridionales de France.

Le cannellier prospère dans cette colonie autant qu'à Ceylan même. Il y en a plusieurs dans les jardins de Sinnamari et dans ceux des autres cantons; mais jusqu'à présent, cette culture n'est pour ainsi dire qu'un objet de curiosité. Les cannelliers apportés de l'Asie à la Guyane sont de la meilleure espèce, et viennent originairement de Ceylan. Il y en a deux arbres à quelques toises de ma case. Ils ne sont plantés que depuis quatre à cinq ans, et le tronc a déjà quinze pouces de circonférence, à un pied et demi du sol. Le cannellier vient ici en haie ou en plein vent. Il ne demande presque point de culture; la plupart des terrains lui conviennent.

Le giroffier a été cultivé avec soin à la Guyane

Française ; le girofle qu'on y récolte est au moins fégal à celui d'Amboyne. Rumphius a décrit cet arbre précieux avec son exactitude ordinaire. Ce savant était au service de la compagnie hollandaise ; mais cette circonstance n'excuse point ce qu'il dit de l'impossibilité de le naturaliser ailleurs qu'aux Moluques. « Les habitans » de Java , dit-il , et ceux de Macassar ont trans- » porté chez eux des arbustes et des semences » du giroffier. Les plants ont crû jusqu'à la » grandeur ordinaire de ces arbres , mais ils » n'ont pas porté de fruits. On en peut con- » clure que Dieu a sagement distribué à chaque » nation des richesses , des productions diverses , » et qu'il a renfermé le girofle dans l'enceinte » des Moluques , hors desquelles aucune in- » dustrie humaine ne peut le propager , ou le » cultiver jusqu'à sa perfection. »

Heureusement , le gouvernement français s'est bien gardé de prêter ces vues d'épiciers à la Providence. La Guyane française est au nord de la ligne, à à la même distance que les Moluques en sont au midi.

L'intention du gouvernement était d'encourager cette culture dans la colonie , et plusieurs habitans s'y livraient avec succès , lorsque le baron de Besner, gouverneur, interrompit leurs

progrès. On a prétendu qu'un privilège exclusif avait été donné au comte de Provence, et que le gouverneur, bon courtisan et mauvais administrateur, avait été chargé de l'exécution. Quoiqu'il en soit, en 1779, il fit prendre par le conseil supérieur de Cayenne un arrêté portant « que » ceux des habitans qui avaient planté des giro- » fliers, eussent à en faire la déclaration ; et dé- » fense fut faite à eux et à tous autres d'en » planter à l'avenir, à peine de cinq cents livres » d'amende. » Villebois, administrateur éclairé, succéda heureusement à Besner : il était porteur des ordres du maréchal de Castries, ministre de la marine, citoyen sous la monarchie.

Villebois s'empessa à réparer le mal qu'avait fait son prédécesseur. Cette culture reprit faveur, et ses progrès étaient rapides, quand la révolution l'arrêta tout à coup. Les nègres coupèrent les girofliers sur plusieurs habitations ; sur d'autres, ils négligèrent les sarclages et l'entretien. Cependant de nouveaux efforts ont triomphé de tant d'obstacles. Plusieurs habitans ont des plantations florissantes : celle de *la Gabrielle* doit être citée ; c'est là que le marquis de Lafayette, constamment animé de sentimens généreux, voulut faire en grand un essai de noirs affranchis, et en même temps cultiva-

teurs. Il ignorait que les races africaines, essentiellement fainéantes, ne croient à la liberté qu'autant qu'elle a l'oisiveté pour compagne. L'expérience n'a pu être conduite à son terme. L'habitation de *la Gabrielle* est aujourd'hui cultivée par de prétendus affranchis retombés dans une condition très-voisine de l'esclavage. On y comptait (en 1796) cinq mille girofliers sur vingt-huit carrés, le carré ayant cinquante toises sur chaque côté. Un seul arbre a donné jusqu'à cinquante-quatre livres de fruit. Cette fécondité est rare (1).

Au reste, la conquête des épiceries est consommée ; les Hollandais n'auront pas plus longtemps la jouissance exclusive de ce trésor, et quand même les espérances de ceux qui cultivent présentement le giroflier à la Guyane seraient renversées par le malheur des temps, il appartient irrévocablement à tous les peuples qui ont des colonies et un commerce.

On n'a pas cultivé à la Guyane le poivre avec

(1) Quand je revins de la Guyane à Paris, j'eus occasion de parler de *la Gabrielle* au premier consul, et je lui fis connaître qu'elle avait été vendue comme bien d'émigré. Il me demanda ce que cette habitation pouvait avoir coûté à M. de Lafayette ; je le lui dis, et j'ignore s'il a été donné quelque suite à cette communication.

la même activité que le giroflier. Cette épicerie est cependant d'une consommation plus générale. On se propose d'en établir l'exploitation en grand. Cet assaisonnement à bon marché est le luxe du pauvre.

Rumphius, fidèle aux vues de la nation qu'il servait, commence la description du muscadier par un préambule qu'un homme aussi éclairé n'a pu écrire sérieusement. « Le Créateur, dit-il, » pour obliger les hommes à s'occuper de travaux et d'exercices utiles, a caché dans les » entrailles même de la terre les diamans, l'or » et les choses les plus précieuses, et c'est par » la même raison qu'il lui a plu de recéler dans » un des coins de l'Orient, à la plus grande » distance, et dans de petites îles peu nombreuses, la muscade et le girofle. La noix muscade » croît néanmoins dans un plus grand nombre » d'îles que le giroflier, et on la trouve dans » presque toutes les Moluques. » Il ajoute, et ceci peut être vrai, « qu'autrefois il y eut des » conventions entre les habitants d'Amboyne » et ceux de Banda, en vertu desquelles la culture du giroflier était interdite à Banda, » comme celle du muscadier à Amboyne. Car » le Dieu tout-puissant, disent ces insulaires, » a réparti ses dons divers aux différentes îles,

» et chacune doit en être satisfaite. Les musca-
 » diers croissaient cependant à Kelangeeram et
 » dans les îles du sud-ouest; mais ils y ont été
 » détruits, soit par la guerre, soit par des traités
 » conclus entre nous et les indigènes.»

Les bonnes gens que ces Hollandais ! ils croient qu'avec des traités et un peu de force armée, les décrets de la Providence n'en iraient que mieux.

Le jardin botanique de la Guyane est éloigné de Cayenne d'environ une lieue. Il est, pour ainsi dire, abandonné; on y trouve encore les principales productions apportées de l'Asie; mais, à l'exception du giroflin et du cannellier, on prend peu de soin de les multiplier. Des sommes considérables ont été dépensées pour ces utiles transplantations. La nature a secondé les efforts des hommes. Le plus difficile est fait; un peu de zèle et de très-modiques dépenses bien appliquées suffisent pour que tant de peines et d'avances ne soient pas perdues. Il faut empêcher qu'un désordre général ne dépouille l'Amérique des trésors si heureusement dérobés à l'Asie.

J'ai aussi mon jardin des plantes, et comme il touche à ma case, je n'y travaille qu'avant le lever du soleil et quand il est couché. *Le travail*

délasse les peines du cœur. Je désire que cette vérité se propage, et j'y reviens souvent pour la rendre familière. C'est là ce que j'ai appris dans le bannissement; d'autres voyageurs ont vu plus de pays, et tous n'ont pas fait une découverte aussi importante.

Je ne dois pourtant pas vous cacher que j'use ma vue à lire à la lampe. Madame Trion m'a dit souvent: « Vous deviendrez aveugle. » Elle me gronde et s'afflige de mon obstination. Hier matin, elle est entrée dans ma chambre un bandeau à la main, et, moitié gré, moitié force, je l'ai laissée l'attacher sur mes yeux. « Je vous conjure, m'a-t-elle dit, de le garder jusqu'au soir. » Il a fallu sérieusement en prendre l'engagement; et, en effet, pendant toute la journée, j'ai été aveugle, marchant à tâtons, m'ennuyant de ne pouvoir lire ou travailler, obligé de me faire couper les morceaux à table, me heurtant pour aller d'un lieu à un autre. J'ai même cassé un vase. « Eh bien! me dit-elle » au soir, en dénouant mon bandeau, vous » savez maintenant ce que c'est; lirez-vous encore à la lumière? » Je répondis; « Non, » bien résolu de tenir ma promesse. Mais pas plus tard que le lendemain, je reçus de Surinam un gros paquet de gazettes allemandes.

Il me parvient aussi des pamphlets et des mémoires où nous sommes indignement traités. Mes compagnons morts ou mourans ne peuvent plus y répondre. On n'a pas trouvé dans toute ma conduite en France la matière d'un reproche. Pour y suppléer, on s'est donné carrière sur mon administration à Saint-Domingue; mais si vous avez pu conserver les documens qui s'y rapportent, vous n'y trouverez que des témoignages du contentement des habitans de cette colonie, ceux des chambres d'agriculture, les lettres de conseils de nos places de commerce. De tous ces actes, Elise, publiez ce que vous voudrez, et principalement ceux qui sont aux archives de la marine. Je n'ignore pas que les lettres des ministres de Louis XVI, et celle que ce prince m'écrivit lui-même, paraîtront aujourd'hui une production hors de saison, et cependant je n'ai pas d'autre moyen de repousser d'insignes impostures. Joignez le tout à ma lettre du 8 juin dernier.

Je sais bien aussi qu'il faut s'attendre, dans les temps de factions, aux mensonges et aux calomnies; et si j'étais en liberté, je ne leur opposerais que le silence. Mais je subis une affreuse condamnation sans avoir été jugé. Le moins qui me soit permis, c'est d'opposer des actes authenti-

ques, dont la date est certaine, à des mensonges inventés à plaisir en mon absence, et quand on me croit privé de tous moyens d'y répondre.

12 prairial an VI (16 juin 1798) (1).

(1) Voir à la suite de ce Journal deux lettres que j'écrivis à ma femme. Elle les fit imprimer. J'ai su qu'elles avaient excité le courroux du directoire, mais elles ranimèrent l'intérêt public, et c'est ce que j'avais espéré. Elles sont du 24 février et du 8 juin 1798.

CHAPITRE DIXIÈME.

Produit de la pêche d'un jeune Indien.—Tronson et Bourdon de l'Oïse meurent à la même heure.—Détails sur ces deux déportés.—Mort de Berthelot-Lavilleheurnois.—Détails sur ce déporté.—Armemens en course avantageux à quelques particuliers, préjudiciables à la colonie.--Lettre de l'agent Jeannet.

UN jour que le soleil était caché, j'allai, en me promenant, jusqu'au bord de la mer. J'y trouvai un jeune Indien. Il semblait très-affligé, se frappait la tête, et se parlait à lui-même du ton le plus lamentable. J'en fus d'autant plus surpris, que je voyais près de lui plusieurs poissons très-gros, produit de sa pêche. Il me fit comprendre que son chagrin venait de ce qu'il ne pouvait tout emporter. Je vins à son secours : j'attachai les deux plus gros de ces poissons aux deux bouts d'un bâton, et je plaçai le petit fardeau sur mon épaule. Je mis ainsi à sa disposition toute sa fortune, dont, un moment auparavant, la grandeur faisait son désespoir. Nous nous acheminâmes, et de retour au bourg, il prit son poisson, sans me remercier. Je compris, dans sa pensée, je n'avais fait que rempli

un devoir. Je lui fis demander comment il disposerait de son superflu. « Je le donnerai, dit-il, » à ceux qui auront fait une mauvaise pêche. »

Cette réponse m'a rappelé lord Clive. Ce gouverneur, qui avait rapporté du Bengale en Angleterre une immense fortune, en fit d'abord un usage libéral. Il s'ennuya bientôt de ne rencontrer que des ingrats. Il cessa de donner, et finit par un suicide. Mon jeune sauvage, au contraire de ce malheureux riche, regardait les bons offices comme un devoir; il n'était point reconnaissant de ceux qu'on lui rendait, et à son tour, il n'exigeait la reconnaissance de personne pour prix de ses libéralités.

Nous étions, par la mort de Murinais, et par l'évasion de huit de nos compagnons, réduits à sept; mais bientôt nos pertes se succédèrent avec rapidité. Ayez le courage de lire les récits que je vais en faire!

L'espérance, cette amie des exilés, avait, pendant neuf mois, soutenu Tronson-Ducoudray; ses maux ne faisant qu'augmenter, il demanda encore une fois d'aller à Cayenne, et il reçut un nouveau refus avec moins de résignation que le premier. Je pus reconnaître à ses discours qu'il pressentait une mort très-prochaine.

Il parlait avec un intérêt particulier des affaires publiques, et c'est dans un de nos derniers

entretiens , qu'il me fit entendre quelques mots qui me parurent être son testament politique. Je les consigne ici, comme appartenant au Journal de la déportation. Ils sont propres à faire mieux connaître un des hommes qui avaient mérité d'être poursuivis jusqu'à la mort par le directoire.

« Je touche à ma fin , me dit-il , et nos enne-
» mis ne m'ont pas laissé le temps de témoigner
» par ma conduite combien j'attachais d'import-
» tance aux devoirs d'un représentant. J'aurais
» voulu substituer un sincère amour de la patrie
» à ces erreurs , à ces fausses maximes qui pré-
» parent la dissolution de la société. Il nous
» faut un autre mobile que cette crainte des
» châtimens , qui maintient à la Chine une sorte
» de tranquillité. La religion est , en Europe , une
» condition nécessaire de l'ordre ; et cependant ,
» chaque jour , ce mystérieux et saint élément
» de la paix sociale perd de sa puissance : cette
» puissance même s'était peut-être accrue à force
» d'abus ; mais puisque nous les avons réformés ,
» essayez de rendre à la religion sa première
» innocence. Les croyances chrétiennes , si on
» les compare à celles qui , depuis tant de siècles ,
» se partagent le monde , sont les plus pures
» et les plus favorables au bonheur de la société.
» Je ne veux point cependant d'une religion

» exclusivement établie. Ce qui est chrétien me
» semble incomparablement préférable à tout
» ce que je vois dans d'autres contrées. L'arrivée
» des deux premiers tiers dans nos conseils m'a
» rempli d'une espérance que je conserve même
» à l'instant où tout semble fini pour moi. C'est
» donc sur les vertus religieuses et morales des
» nouveaux représentans que j'ai principale-
» ment compté. Je voulais qu'ils fissent abnéga-
» tion de tous projets d'ambition personnelle ,
» de tout intérêt de famille ; que leur sollicitude
» nous conservât l'inestimable institution du
» jury, protecteur spécial des faibles contre les
» puissans. L'économie ne me semblait pas
» moins nécessaire ; mais déjà le directoire a
» oublié que c'est le déficit qui a enfanté la
» révolution ; il nous dit qu'il faut de l'argent
» pour faire la guerre, et il dit vrai ; mais pour
» faire la guerre, il faut des finances en bon état ;
» et si vos dettes sont payées si vous pouvez
» vous passer d'emprunts, si les impôts sont
» facilement acquittés, cette situation contiendra
» l'ennemi qui vous observe, et vous vaudra,
» comme vous nous l'avez dit souvent, une
» seconde armée. En donnant tous nos soins
» à la prospérité intérieure, nous devons aussi
» être en garde contre les dispositions peu favo-
» rables de nos voisins, et c'est en ce point que

» je craignais de me trouver en contradiction
 » directe avec le sentiment national. Un désir
 » de conquête avait gagné jusqu'à ceux qu'on
 » aurait cru les plus modérés. Pour moi, je
 » croyais que nous n'avions à espérer de salut
 » que dans la paix. Je me disais que tandis que
 » nous méditions des projets d'invasions et d'a-
 » grandissemens, l'Europe entière concevait des
 » alarmes; qu'il ne fallait pas tant négliger ce
 » qui se disait à Madrid, à Vienne, à Londres,
 » à Pétersbourg, et que nous n'étions pas assez
 » puissans pour résister à une coalition de tous
 » contre nous; qu'il fallait rassurer ces puis-
 » sances, et en même temps leur faire connaître
 » que nous ne souffririons pas la plus légère
 » insulte de leur part. Ayez une armée suffisante
 » pour une défense vigoureuse; elle le sera, au
 » besoin, pour attaquer un ennemi injuste. »

Je me plais trop, peut-être, à ces souvenirs. Je reviens à mon Journal. Tronson qui vivait avec une grande économie, était, parmi nous, un de ceux qui avaient le plus de ressources. Incertain de la durée de son bannissement, il les gardait pour l'avenir. Ce n'est que près du dernier moment qu'il me remit son petit trésor.

Il habitait la même chambre que Laffon; la fièvre les prenait aux mêmes jours, à la même

heure; j'étais fréquemment près de leur lit; chacun d'eux, livré pour lui-même à l'espérance, jugeait l'état de l'autre pire que le sien. Tous deux me disaient: « Il ne se croit pas si mal » qu'il est. »

L'évasion de Willot laissait sa chambre vacante. J'y fis porter Tronson. Tandis que j'étais dans celle qu'il venait de quitter, je fus fort étonné de l'y voir rentrer, marchant ou plutôt se traînant avec peine. « Mon nègre, me dit-il d'une » voix éteinte et tremblante, vient de m'appro- » cher, ayant un couteau à la main. Il en a » fait un geste menaçant; prenez garde que cet » homme n'entre plus ici. Il veut me tuer, et sa » vue seule hâte ma mort.» Je crus que la fièvre troublait sa raison. J'appelai le nègre, pour lui payer ses gages; mais quand je voulus, suivant l'usage, le conduire devant le juge de paix, pour constater ce paiement, il s'enfuit précipitamment. Cette fuite me fit penser que l'effroi du moribond n'était pas, comme je l'avais cru d'abord, l'effet d'un délire fiévreux.

Brotier, unissant la piété au courage, rendait à Tronson les offices les plus difficiles. On ne sait pas ce que c'est que la profession d'infirmier, quand on ne l'a jamais remplie; quelles craintes personnelles il faut combattre, quels dégoûts il faut surmonter! Tronson préférait ma pré-

sence, et cependant Brotier le servait mieux. Je dois reconnaître que pour un semblable dévouement, la charité qu'inspire la religion surpasse l'amitié même. Brotier eut besoin de relâche. Je demandai au commandant de permettre à un soldat noir, qui s'offrait de bonne volonté, de garder le malade. Cet officier y consentit d'assez mauvaise grace. J'appris, le lendemain, que le soldat était en prison, et je fus réduit à faire veiller et garder Tronson par l'autre nègre dont la présence lui causait de si justes alarmes. Je recommandai à cet homme de se cacher autant qu'il le pourrait, mais déjà son maître n'était plus en état de le reconnaître. Vous jugerez par-là de la difficulté de procurer à nos malades les secours les plus ordinaires et les plus indispensables. Ils ne furent souvent gardés que par ceux d'entre nous qui avaient conservé leur santé, ou par des habitans touchés d'un aussi déplorable abandon. La veille même de sa mort, il me dit : « Je laisse des en- » fans, j'ai écrit pour eux une instruction que » vous leur ferez parvenir ; elle suppléera bien » imparfaitement aux leçons verbales de leur » père ; et quand le directoire m'a frappé, c'est » eux autant que moi qu'il a atteints. » Cette instruction commençait par ces paroles : « Je » meurs, mes enfans ! vous perdez, à deux mille

» lieues , un ami tendre , que vous connaissez à
 » peine ; mais la Providence vous reste. » Il me
 dit ensuite : » Tirez de cette poche un papier
 » dont je n'ai voulu me séparer qu'à la mort ,
 » et lisez-le. » C'était un billet que sa femme lui
 avait écrit le 18 fructidor, le jour même qu'on
 nous avait conduits au Temple. Il était ainsi
 conçu : « S'il m'était arrivé un très-grand mal-
 » heur, ce serait de vous que j'attendrais une
 » lettre. J'espère qu'en ouvrant celle-ci , vous
 » éprouverez un instant d'adoucissement à vos
 » peines. Depuis ce matin, que je sais votre
 » malheur, j'ai couru tout Paris, pour essayer
 » d'y apporter quelque remède. Je sors de chez
 » Barras : je n'ai pas pu lui parler, mais je lui ai
 » écrit, et j'espère avoir de lui la permission de
 » vous voir. Puissé-je être la première qui vous
 » apportera quelque consolation ? N... T. Duc. »

P. S. « C'est moi-même qui vous apporte mon
 » billet. J'en attends la réponse au guichet. »

Tronson ajouta : « Renvoyez ce billet à ma
 » femme , après en avoir pris copie. Ne lui laissez pas ignorer avec quel soin je l'ai conservé. »
 Son agonie fut longue , et son silence ne fut plus interrompu que par les mots d'éternité , de justice.

4 messidor an VI (22 juin 1798). — Le mort était encore gisant sur son lit ; je m'occupais des

devoirs de l'exécution testamentaire dont j'étais chargé, quand un passant me cria : « Bourdon se meurt, et vous appelle. » Je courus à sa case ; il venait de mourir. La frégate *la Décade*, arrivée peu de jours auparavant, avait apporté des lettres pour tout le monde, excepté pour lui. Il apprit qu'il y avait sur *la Décade* cent quatre-vingt-treize déportés, et l'on répandait qu'il y avait beaucoup de Vendéens parmi eux. Le malheureux fut à son tour frappé de la terreur qu'il avait autrefois inspirée ; il mourut de la peur d'être tué. C'était un homme passionné, violent et sans pitié ; mais on ne pouvait lui reprocher cette cupidité qui a, dans le cours de notre révolution, engendré tant de forfaits. Je crois qu'ainsi que plusieurs autres, il avait voulu de bonne foi une réforme devenue nécessaire ; mais il était aussi de ceux dont la tête exaltée ne connaissait ni règle, ni mesure. Semblables aux filles de Pélidas, auxquelles Médée avait persuadé qu'elles rajeuniraient leur père, ils avaient dépecé le corps de l'état, ils en avaient jeté les morceaux dans la chaudière, et, les regardant bouillir, ils attendaient avec une stupidité féroce le moment de la régénération. Bourdon, transfuge de son premier parti, s'y était fait plus d'ennemis qu'il n'avait trouvé d'amis dans celui auquel il s'était joint. Il n'était point exclus de notre société,

mais il disait qu'on ne l'y tolérait que par commisération ; que les huit fugitifs avaient gardé avec lui un silence offensant ; qu'odieux à tout le monde, la vie lui était à charge, puisqu'il ne voyait plus de moyens de recouvrer sa liberté. Il venait souvent, après dîner, débiter devant nous sa politique révolutionnaire. Ses fausses ou demi-connaissances le rendaient discoureur ; et nous, las de combattre un homme qui ne savait pas converser, nous l'abandonnions quelquefois au milieu de ses argumentations, qu'accompagnaient des coups de poing frappés sur la table, ou le déplacement bruyant de quelque chaise.

Bourdon avait d'abord conçu toutes sortes de projets pour faire prospérer la Guyane. Bientôt, convaincu qu'ils étaient impraticables, il devint oisif. Il errait alors dans le bois ; ou bien, retiré dans sa cabane, il n'y avait d'autre société qu'un nègre, qu'il ne comprenait pas, et dont il ne pouvait se faire comprendre. Il ne se rasait point, et, comme Ovide, il s'imaginait que du linge blanc s'accordait mal avec le deuil de sa situation :

Quæque semel vestis toto mihi sumitur anno,
Sumatur fatis discolor alba meis.

Il ne dissimulait pas le mépris qu'il avait pour tous les systèmes philosophiques, comme pour

les croyances religieuses. Il mêlait même une mauvaise plaisanterie à ce qu'il y a de plus grave au monde. « Si nous devions vivre pendant » l'éternité, disait-il, cela serait d'un ennui à » mourir. »

Il faut être doué d'une étrange force de tête et d'une volonté robuste, pour être l'auteur de malheurs actuels et certains, sous le prétexte d'un bien à venir au moins douteux. Bourdon disait, quand on lui parlait de la conduite qu'il avait tenue dans les missions dont la convention le chargea : « J'avais besoin de tout mon cou- » rage pour supporter la vue des misérables que » je faisais. »

Mais ce prétendu brave ne put attendre la fin de ses maux du cours des événemens ou de la justice de ses concitoyens.

Lorsque j'entrai dans sa cellule, je n'y trouvai qu'un nègre chargé de garder le corps, et qui fouillait dans les poches du mort et dans sa malle.

5 *messidor an VI* (23 juin 1798). — J'étais seul avec Brotier et les fossoyeurs, lorsque Tronson et Bourdon furent enterrés. Nos autres compagnons malades n'avaient pu être présens. Je regardai vers le tombeau de Murinais : il était déjà caché par une herbe épaisse, et rien n'en marquait la place. Point de flambeaux, point de pompe ou de chants funèbres. Le seul bruit qui

se fit entendre fut celui de la terre jetée sur les deux cercueils. Quand ils furent couverts, la solitude du cimetière me parut encore plus affreuse. Ce délaissement et toutes sortes de souvenirs douloureux me causèrent une vive émotion. Je m'éloignai précipitamment, et comme par un mouvement machinal, en m'écriant : « Adieu, Tronson, et pour toujours ! » L'abbé Brotier resta jusqu'à la fin, et accomplit, sans qu'il y parût, quelques cérémonies religieuses.

Législateurs ! vous qui avez usurpé le caractère de juges, c'est dans le même jour, dans le même acte, que vous avez prononcé la même peine contre des hommes dont la conduite fut bien différente. Ils sont morts devant moi au même instant, dans la force de l'âge, à deux mille lieues de leur patrie, sans qu'un seul parent ait pu fermer leurs yeux. Je viens d'ensevelir l'un près de l'autre. Si cette vie ne fut pour eux qu'une épreuve passagère, et s'ils se retrouvent déjà ailleurs, subissent-ils la même destinée ? Quand la conduite de l'un paraît être la condamnation de l'autre, le néant pour tous deux me semble impossible, et le doute seul confondrait ma raison.

O qu'ils sont insensés ceux qui veulent qu'on leur dévoile l'avenir ! Qui pourrait vivre, s'il savait d'avance tout ce qui lui arrièrera !

Gardons notre ignorance, et conduisons-nous comme Tronson.

Le commandant militaire du poste prétendit que le soin de gérer la succession du défunt lui était dévolu. Il annonça la vente pour le lendemain. Il fit, en effet, lever les scellés. J'entendis, au matin, le tambour qui appelait à l'encan du *déporté Tronson*. Je me présentai pour procéder à l'exécution du testament. On me fit entendre, avec toute la politesse possible, que le défunt n'avait pu tester, parce qu'il était mort civilement, et que je ne pouvais être son exécuteur testamentaire, parce que j'étais dans le même cas. Quelqu'un avait même fait la leçon à l'officier, car il me cita le Digeste (1).

« Il n'y a de déportés, lui répondis-je, que ceux » qui ont été condamnés par jugement. Les in- » capables et les infames sont ceux qui violent » les lois. Je forme opposition à la vente. » Cette opposition fut heureusement reçue par le juge de paix, et les chalands se retirèrent. J'eus ainsi le temps de m'adresser à l'administration du département et au tribunal civil de Cayenne. La validité du testament y fut reconnue, ainsi que la faculté de tester, que l'officier comman-

(1) Lex 15, de interdictione, relegat. et deport.

dant refusait à tout déporté. « Tronson et Mar-
» bois , rendus au lieu de leur déportation , ils y
» ont repris l'exercice de leurs droits civils. »
(*Décision de l'administration du département.*)

Voilà bien des détails sur cet événement , mais j'ai été long-temps occupé de ce collègue enlevé à sa femme , à ses enfans. Et ne suis-je pas aussi perdu pour tous les miens , et séparé d'eux par la fosse large de l'Océan atlantique ?

Rovère était malade depuis quelques mois. Il avait partagé sa chaumière avec Bourdon , mais il craignait de respirer l'air dans lequel son camarade était mort. Il vint , le même soir , demander asile à Berthelot-Lavilleheurnois , car le malheur et l'exil avaient rapproché les hommes que leurs opinions et leur conduite politique semblaient avoir séparés pour toujours. Lavilleheurnois l'accueillit , et lui donna place dans sa chaumière , non sans inquiétude cependant , car la contagion était dans Sinnamari. Le même jour , il me dit d'un ton moitié alarmé , moitié plaisant : « Vous savez que je ne pouvais souffrir
» Bourdon , et que je n'aspire qu'au rétablis-
» sement de la royauté. Bourdon protestait , au
» contraire , que si les factions rendaient un roi
» à la France , il se chargerait de le poignarder.
» Nous nous sommes évités ici avec autant de
» soin que nous aurions pu le faire en France.

» N'est-il pas étrange que , malgré mes efforts ,
» je sois exposé à gagner la maladie dont il est
» mort , et qu'elle me soit apportée par Rovère.»

Les craintes de Lavilleheurnois perçaient à travers sa feinte indifférence. Je n'ai guère vu d'homme désirer plus franchement de faire parler de lui.

Un jour, le commandant lui fit une avanie pour je ne sais plus quelle cause. Je me souviens seulement qu'elle était légère, et que le déporté n'avait nullement mérité ce mauvais traitement. Il arrive chez moi, joyeux et triomphant, il me raconte l'aventure et il ajoute : « Cette scène
» n'est-elle pas impayable; je l'aurais arrangée
» moi-même qu'elle n'aurait pas été plus com-
» plète. N'est-ce pas que vous la raconterez dans
» votre journal? Cherchez encore quelque chose
» qu'on puisse rapporter comme une parole de
» Lavilleheurnois dans l'exil, et qui donne une
» juste idée de mon caractère.» — « Volontiers,
» lui répondis-je, je n'aurai qu'à écrire ce que
» vous venez de me dire.» Il me comprit, et se fâcha. Je lui dis que je ne manquerais pas d'ajouter qu'il s'était fâché.

Il tomba malade, et les progrès furent si rapides, qu'il mourut le cinquième jour, 10 thermidor an VI (28 juillet 1798). Peu avant sa mort, il s'étonnait que les gens d'une santé

délicate ne fissent point leur testament lorsqu'ils se portaient bien. « Ils craignent la mort , disait-il , et tout ce qui peut leur rappeler qu'ils sont mortels. » Il mourut lui-même sans avoir fait aucune disposition.

Lavilleheurnois supporta son malheur avec beaucoup de constance. Il eut une excellente contenance au milieu de nos petites factions. Il ne montrait de ressentiment que contre les directeurs. « Qu'ils triomphent ! disait-il dans ses derniers jours ; qu'ils triomphent ! le sang n'a pas coulé , et je meurs. » Considéré comme chef ou membre d'un parti , il avait été à la fois entreprenant et timide , crédule et soupçonneux. Il avait eu , dans la prison du Temple , des liaisons particulières avec sir Sidney Smith , et il s'attendait de bonne foi , à Sinnamari , que cet officier ou les lords de l'amirauté enverraient une frégate et des troupes de débarquement , pour le remettre en liberté. L'abbé Brotier , commissaire royal comme lui , ne rejetait pas cette espérance. Pauvres gens pour une conspiration ! ils ne connaissaient guère les cours , s'ils ne savaient pas qu'une seule chaloupe canonnière eût été pour les Anglais d'un plus grand prix que tous les déportés à la Guyane.

La mort de Lavilleheurnois m'ôte encore un des hommes dont la société allégeait le poids

de mes peines. O vengeance du directoire, que vos effets sont épouvantables et rapides!

J'ai toujours été révolté d'un passage de Mably, qui a probablement été connu des directeurs, quoique ces hommes ne fussent pas fort experts en lecture. Cet auteur, dans ses observations sur les Romains, rapporte ces mots d'une lettre de Cicéron à Brutus: « *Quod si clementes esse volumus, nunquam deerunt bella civilia.* » Ailleurs il dit (1): « *Excisa est arbor non evulsa. Itaque quam fructificetur vides.* »

» En effet, dit Mably, » s'ils se fussent conduits » en hommes d'état, il n'est pas douteux qu'ils » n'eussent compris dans leur projet les favoris » de César, les instrumens de sa tyrannie, et tout » ce qui devait aspirer à lui succéder. Mais Brutus, le vengeur des lois, ne croyait pas qu'il lui fût permis de les violer, en punissant comme des tyrans des citoyens qui ne l'étaient pas encore. Le sénat devait oser davantage. Il est malheureusement des conjonctures désespérées où la politique ordonne de punir les intentions et jusqu'au pouvoir de faire le mal. Le sénat, en proscrivant la mémoire de César, aurait dû faire périr Antoine, et étouffer les espérances du jeune Octave.»

Ah! gardons-nous de punir les intentions, et

(1) Epître VII.

jusqu'au pouvoir de faire le mal! S'il existe des tribunaux, c'est à eux seulement qu'il appartient de juger les délits et de les punir. S'ils sont sans vigueur, les factions sont bientôt aux prises, et l'état est déchiré par la guerre civile. Si Antoine, si le jeune Octave eussent péri, Pompée, Dolabella et une foule d'autres ambitieux auraient pris leur place. La république était à sa fin; quelques meurtres de plus ne l'eussent point sauvée. Quand le cours des événemens amène un gouvernement usurpateur, il y a encore de la ressource pour les gens de bien: c'est de rester inébranlables à la place où le sort les a mis, de servir leur pays, quelle que puisse être la forme du gouvernement; c'est de donner, au milieu de l'abattement universel, l'exemple du courage, et de se montrer incorruptibles dans la corruption même. Les entreprises violentes, au contraire, amènent des entreprises semblables, et l'entière dissolution du corps social peut en être la suite. Le directoire, et les membres des conseils qui lui étaient vendus, ont dit, comme Mably, qu'ils nous envoyaient à la mort *pour punir nos intentions, et nous ôter jusqu'au pouvoir de faire le mal.* Nous verrons ce qui les attend eux-mêmes.

J'avais un grand éloignement pour le directoire. Peut-être avions-nous les moyens de faire

périr ces hommes coupables. Je m'y serais opposé, et si malheureusement d'autres avaient commis ces assassinats, je suis persuadé que les armées eussent pris parti contre nous ; les affaires auraient été encore plus désespérées. Des actes de violence, des assassinats eussent engendré la guerre civile, et flétri cette palme d'innocence qui présente encore quelques espérances à la nation française.

J'ai parlé de *l'Apollon*, ce navire d'Altona pris par un corsaire de Cayenne. Il y avait sur ce bâtiment un chirurgien, appelé *Wolfgangsborg*. Il me donna des nouvelles de l'Europe ; je l'écoutais avec avidité, et regrettais de n'avoir plus à qui les redire. Il portait au gouverneur de Surinam des instructions propres à sauver cette colonie. Je crois que Frédérici était lui-même disposé à la livrer aux Anglais, plutôt que de la laisser tomber entre nos mains, tant on redoute notre amitié !

Nos colonies, fondées par des flibustiers, nos colonies qui jetèrent, depuis, un si grand éclat, semblaient devoir finir comme elles avaient commencé. Le gouvernement colonial se trouvait, par son propre fait, dans des conjonctures très-embarrassantes. On n'avait épargné ni proclamations ni instructions

particulières , pour persuader aux nègres que leur condition présente était en tout semblable à celle des blancs. Ils ne voyaient aucuns de ceux-ci occupés aux travaux manuels de la culture , si dangereuse pour l'espèce blanche entre les tropiques , et ils se figuraient qu'ils en étaient pareillement dispensés. Plusieurs même refusaient de cultiver les vivres nécessaires à leur subsistance ; et ces hommes imprévoyans consumaient les produits de leur ancien travail , sans songer à l'année suivante.

On essaya , dans des proclamations ambiguës , de faire prendre le change aux nègres sur la véritable signification du mot liberté ; ces explications leur parurent contredire un sens clair et naturel. Ils persistèrent à s'en tenir à la lettre , à se livrer à une fainéantise dont une famine générale devait être la suite.

Bientôt les navigateurs ennemis , et même amis , évitèrent des parages dangereux. Nos corsaires se dirigèrent alors contre presque toutes les nations commerçantes. Depuis l'Amazone jusqu'à la colonie de Surinam , tout ce qu'on rencontrait était arrêté. On semblait avoir adopté cette maxime du fameux Victor Hugues : « Un vaisseau qui a une cargaison de quelque valeur est de bonne prise. »

Des administrateurs qui ne se seraient pas contentés de vivre au jour le jour, auraient soigneusement évité de causer un préjudice irréparable à la colonie, pour se délivrer des embarras du moment. Le commerce est un pourvoyeur plus habile et moins cher que la guerre.

Mais le directoire croyait avoir rempli toutes ses obligations envers les colonies, en leur envoyant un agent pour les gouverner. Il leur laissait le soin de pourvoir à la défense et à la subsistance des habitans. Jeannet se désespérait d'être abandonné à son ignorance. Il était même sans instructions, ou il n'en recevait que de fort incomplètes sur la conduite qu'il devait tenir envers les déportés successivement envoyés à la Guyane. Une lettre, qu'il écrivit à ce sujet au ministre de la marine, est tombée entre nos mains. Elle est un modèle de servilité, et mérite d'être textuellement rapportée.

« Citoyen ministre, il m'est prescrit, par
» votre lettre du 25 ventôse, d'exercer sur les
» déportés la surveillance nécessaire pour qu'ils
» ne puissent ni nuire, ni s'échapper. S'ils
» sont placés à Conanama, s'ils ont la faculté de
» communiquer avec les citoyens, de chasser,
» de pêcher, de former dans les différentes

» parties du continent des établissemens de
» culture et de commerce, et toutes ces choses
» sont des conséquences immédiates des ordres
» que j'ai reçus, je dois vous déclarer que je
» ne connais pas de moyens de les empêcher
» d'influencer, à leur gré, l'esprit des habi-
» tans, d'alarmer les noirs sur leur liberté, ou
» de les soulever par la superstition, d'intriguer,
» enfin, soit par l'étranger, soit par eux-mêmes,
» contre l'ordre public, et de compromettre
» fortement la sûreté des personnes et des pro-
» priétés. »

» Quand je pourrais attacher aux pas des
» déportés deux soldats armés, l'ordre d'em-
» pêcher les déportés d'échapper me paraît
» trait encore inconciliable avec la nature du
» local où je suis tenu de les colloquer, et
» avec la latitude qu'il m'est enjoint de leur
» laisser.

» Je connais, sur le mode d'exécution de
» la déportation à la Guyane, un arrêté de
» la ci-devant assemblée coloniale, et des ob-
» servations du citoyen Pomme. Dans ces deux
» pièces, on place au vent, et à une très-
» grande distance du chef-lieu, le lieu de la
» déportation, et dans toutes les deux, la
» communication des déportés avec l'intérieur
» est interdite sous les peines les plus sévères.

» Je pense moi-même que si ces précautions
 » ne suffisaient pas tout-à-fait pour prévenir
 » l'évasion des déportés, du moins elles se-
 » raient utiles pour assurer la tranquillité de
 » la colonie. »

Ainsi, Conanama, où tant de bannis ont péri, semblait à Jeannet un séjour trop fortuné, et il préférait un lieu inhabité, encore plus inclément, plus voisin de la ligne, et où pas un seul n'eût pu vivre. Au dire des pêcheurs et des caboteurs, « la Guyane » n'a point de séjour plus affreux que ce-
 » lui où Jeannet proposait au directoire de
 » nous envoyer. »

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE

DES

CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.

	Pages.
Avis.	i
Note.	iii
Observations sur les actes du 18 et du 19 fructidor an V, ou Introduction au Journal.	vii
Document officiel relatif à la déportation du 18 fructi- dor.	xlviii

CHAPITRE PREMIER.

Situation pacifique du conseil des anciens et de celui des cinq-cents, en 1796 et 1797, et dispositions mena- çantes du directoire avant le 18 fructidor an V (4 sep- tembre 1797).	1
--	---

CHAPITRE DEUXIÈME.

Événemens du 18 fructidor. — Les représentans chassés du lieu de leurs séances par les soldats. — Division dans le directoire. — Triumvirat. — Carnot s'évade. — Barthélemy, directeur, conduit au Temple. — Déportation. — Générosité et courage d'un do- mestique de Barthélemy.	23
---	----

CHAPITRE TROISIÈME.

Départ pour Rochefort dans les cages de fer. — Noms des seize déportés. — Cachots. — Général Dutertre.	
---	--

- Ma femme vient à Blois , et veut m'accompagner.
 — Dispositions du peuple.— Il nous juge innocens,
 parce qu'on refuse de nous juger.— Arrivée des
 déportés au port de l'embarquement. 65

CHAPITRE QUATRIÈME.

- Embarquement des déportés — Mauvais traitemens.
 — Ils devinent le lieu de leur déportation. — Consi-
 gnes sévères.— Maladies.— Prise d'un navire por-
 tugais et d'un navire anglais.— Licence et désordre.
 — Réflexions sur les événemens. — Vue de terre. 94

CHAPITRE CINQUIÈME.

- Arrivée à Cayenne.—Hospitalité des habitans.—Le
 citoyen Jeannet, agent. — La détention continue.
 — Détails sur le climat.—Lettre de Tronson à l'a-
 gent.—Les déportés sont exilés à Sinnamari.—
 Description du lieu.—On leur offre des conces-
 sions provisoires. — Nouvelles consignes. — Mu-
 rinais demande à aller à Cayenne; refus.— Sa
 mort. 115

CHAPITRE SIXIÈME.

- Occupation des déportés.—Le travail à la bêche et
 au soleil est mortel pour les arrivans. — Billaud-
 Varennes.—Vue et description de Sinnamari.—
 Insalubrité. — Tronson malade est forcé d'y
 rester.—Correspondance et communications inter-
 ceptées.—Emploi de la journée.—Habitations des
 déportés.—Prix des comestibles et du travail. 146

CHAPITRE SEPTIÈME.

- Voyage de cinq déportés à Simapo, peuplade d'In-
 diens.—Festins : ivresse des indigènes, leurs habi-
 tations, leurs usages, leur industrie.— Histoire d'un

Indien formant une société à part.—Leurs pratiques et leur régime dans les maladies.—Des Indiens Sauvages de l'Amérique, et particulièrement de ceux de la Guyane française.—Retour à Sinnamari. 179

CHAPITRE HUITIÈME.

On inquiète les colons qui fréquentent les déportés.—Déportation.—Rélégation.—Evasion de huit déportés. Motifs qui empêchent les autres de fuir.—Les fugitifs sont bien accueillis à Surinam.—Belles actions récompensées. 218

CHAPITRE NEUVIÈME.

La Guyane française a été possédée par les Hollandais. L'arbre à pain.—Le manguier.—Le cannellier.—Le giroflier.—Le muscadier.—Le poivrier.—État de ces productions à la Guyane française.—Le sol et le climat leur conviennent. 237

CHAPITRE DIXIÈME.

Produit de la pêche d'un jeune Indien.—Tronson et Bourdon de l'Oise meurent à la même heure.—Détails sur ces deux déportés.—Mort de Berthelot-Lavilleheurnois.—Détails sur ce déporté.—Armemens en course avantageux à quelques particuliers, préjudiciables à la colonie.—Lettre de l'agent Jeannet. 290

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.



12 AG/5694

80 5073



